

Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)

Groupe Macif

Exercice 2018



Essentiel pour moi

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
● I GROUPE MACIF	6
Synthèse du groupe Macif	7
I.A Activités et résultats	10
I.B Système de gouvernance	15
I.C Profil de risque	35
I.D Valorisation à des fins de solvabilité	39
I.E Gestion de capital	51
Annexes groupe Macif	56
● II MACIF SAM	58
Synthèse Macif SAM	59
II.A Activités et résultats	62
II.B Système de gouvernance	66
II.C Profil de risque	69
II.D Valorisation à des fins de solvabilité	71
II.E Gestion de capital	77
Annexes Macif SAM	80
● III MACIFILIA	85
Synthèse Macifilia	86
III.A Activités et résultats	89
III.B Système de gouvernance	91
III.C Profil de risque	93
III.D Valorisation à des fins de solvabilité	95
III.E Gestion de capital	100

● IV THÉMIS	103
Synthèse Thémis	104
IV.A Activités et résultats	107
IV.B Système de gouvernance	109
IV.C Profil de risque	111
IV.D Valorisation à des fins de solvabilité	112
IV.E Gestion de capital	117
● V MUTAVIE	120
Synthèse Mutavie	121
V.A Activités et résultats	124
V.B Système de gouvernance	128
V.C Profil de risque	135
V.D Valorisation à des fins de solvabilité	139
V.E Gestion de capital	146
Annexes Mutavie	149
● VI MACIF-MUTUALITÉ	151
Synthèse Macif Mutualité	152
VI.A Activités et résultats	155
VI.B Système de gouvernance	161
VI.C Profil de risque	166
VI.D Valorisation à des fins de solvabilité	168
VI.E Gestion de capital	173
Annexes Macif-Mutualité	176
● VII APIVIA MUTUELLE	177
Synthèse Apivia Mutuelle	178
VII.A Activités et résultats	181
VII.B Système de gouvernance	185
VII.C Profil de risque	190
VII.D Valorisation à des fins de solvabilité	192
VII.E Gestion de capital	197
Annexes Apivia Mutuelle	200

● VIII MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)	201
Synthèse MNPAF	202
VIII.A Activités et résultats	205
VIII.B Système de gouvernance	208
VIII.C Profil de risque	213
VIII.D Valorisation à des fins de solvabilité	215
VIII.E Gestion de capital	219
● IX MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM)	222
Synthèse Mutuelle du Personnel IBM	223
IX.A Activités et résultats	226
IX.B Système de gouvernance	229
IX.C Profil de risque	234
IX.D Valorisation à des fins de solvabilité	236
IX.E Gestion de capital	241
Annexes Mutuelle du Personnel IBM	244
● X MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MNFCT)	245
Synthèse MNFCT	246
X.A Activités et résultats	249
X.B Système de gouvernance	252
X.C Profil de risque	257
X.D Valorisation à des fins de solvabilité	259
X.E Gestion de capital	263
Annexes MNFCT	266
GLOSSAIRE	267
ANNEXES - ÉTATS RÉGLEMENTAIRES PUBLICS (QRT)	270

AVANT-PROPOS

Comme validé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en juillet 2017, ce rapport sur la solvabilité et la situation financière, nommé SFCR « Solvency and Financial Conditions Report » en anglais, est un SFCR unique pour le groupe Macif présentant dix chapitres, relatifs au groupe Macif et aux neuf entités solos qui le composent. Ce rapport traite, pour chacun d'eux, cinq parties distinctes :

- La **partie A** est consacrée à la présentation :
 - du groupe Macif et de son activité ainsi que celle de ses entités ;
 - des résultats de souscription, des investissements et autres activités.
- La **partie B** est consacrée à la présentation d'informations qualitatives relatives :
 - aux caractéristiques générales du système de gouvernance ;
 - aux exigences de compétence et d'honorabilité en place, notamment pour ce qui concerne les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés ;
 - au système de gestion des risques ;
 - au système de contrôle interne ;
 - à la fonction clé d'audit interne ;
 - à la fonction clé actuarielle,
 - à la sous-traitance.
- La **partie C** présente :
 - les principaux risques auxquels le groupe Macif et ses entités rattachées sont exposés ;
 - les mesures pour évaluer les risques ;
 - les techniques d'atténuation ou de transfert des risques auxquels l'entreprise a recours.
- La **partie D** explique la valorisation des actifs et des passifs du bilan Solvabilité II.
- La **partie E** est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives :
 - aux fonds propres Solvabilité II ;
 - aux exigences de capital et à leur couverture.L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :
 - Minimum de capital de solvabilité requis (MCR) : niveau en deçà duquel le groupe d'assurance se voit retirer son agrément ;
 - Capital de solvabilité requis (SCR) : niveau permettant au groupe d'assurance de faire face à des pertes significatives.

Le présent rapport est établi à destination du public. Il a été élaboré, comme tout rapport réglementaire, conformément aux processus de validation technique et décisionnel Groupe décrits en partie B.

Il a été soumis pour avis au comité des Risques du groupe Macif le 20 mai 2019 puis validé par le conseil d'administration de Macif Sgam le 29 mai 2019.

*Les sigles présents dans ce rapport sont expliqués dans le glossaire en fin de document.
Les états réglementaires publics sont présentés dans le document en annexe.*

I

GROUPE MACIF

Synthèse du groupe Macif	7
I.A Activités et résultats	10
I.A.1 Activités	10
I.A.2 Résultats de souscription	13
I.A.3 Résultats des investissements	14
I.A.4 Résultats des autres activités	14
I.B Système de gouvernance	15
I.B.1 Exigences générales de gouvernance	15
I.B.2 Compétences et honorabilité	22
I.B.3 Système de gestion des risques (dont ORSA)	24
I.B.4 Système de contrôle interne	29
I.B.5 Fonction audit interne	32
I.B.6 Fonction actuarielle	33
I.B.7 Sous-traitance	33
I.B.8 Autres informations	34
I.C Profil de risque	35
I.C.1 Risque de souscription	35
I.C.2 Risque de marché	36
I.C.3 Risque de crédit	36
I.C.4 Risque de liquidité	37
I.C.5 Risque opérationnel	37
I.C.6 Autres risques importants	38
I.D Valorisation à des fins de solvabilité	39
I.D.1 Placements	41
I.D.2 Autres actifs	43
I.D.3 Provisions techniques	45
I.D.4 Autres passifs	47
I.E Gestion de capital	51
I.E.1 Fonds propres	51
I.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	54
I.E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	55
I.E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	55
I.E.5 Non respect du MCR et non respect du SCR	55
Annexes du groupe Macif	56

SYNTHÈSE DU GROUPE MACIF

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Les cotisations s'établissent à 6 208 millions d'euros fin 2018 après 6 161 millions d'euros fin 2017 (+0,8 %). Cette progression incorpore la hausse de 0,9 % des cotisations du secteur Dommages, celle de 4,8 % du secteur Santé/Prévoyance et le repli de 1,5 % du secteur Finance/Épargne.

- Après une charge d'impôts de 57 millions d'euros, le résultat net s'affiche à 195 millions d'euros fin 2018. En tenant compte du solde exceptionnel d'environ 50 millions d'euros enregistré en 2017 (70 millions d'euros de plus-value de cession sur BPCEA moins 20 millions d'euros de contribution exceptionnelle à l'impôt), le résultat net courant s'est ainsi stabilisé autour de 200 millions d'euros ces deux dernières années.



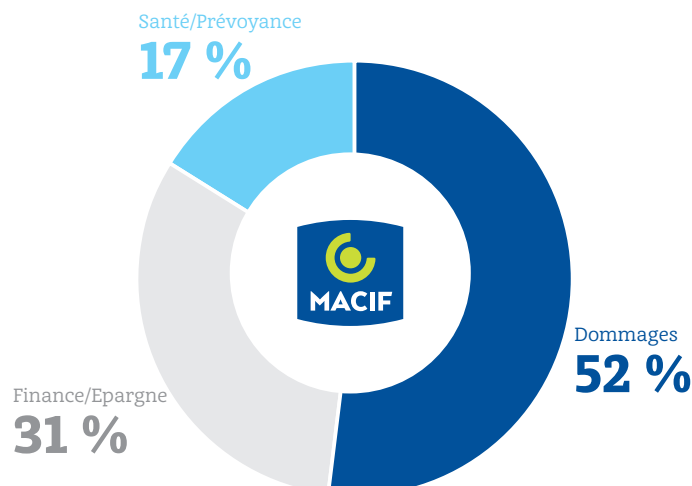
Chiffre d'affaires

6 208 M€

Résultat net - part du Groupe

195 M€

Répartition du chiffre d'affaires par métier



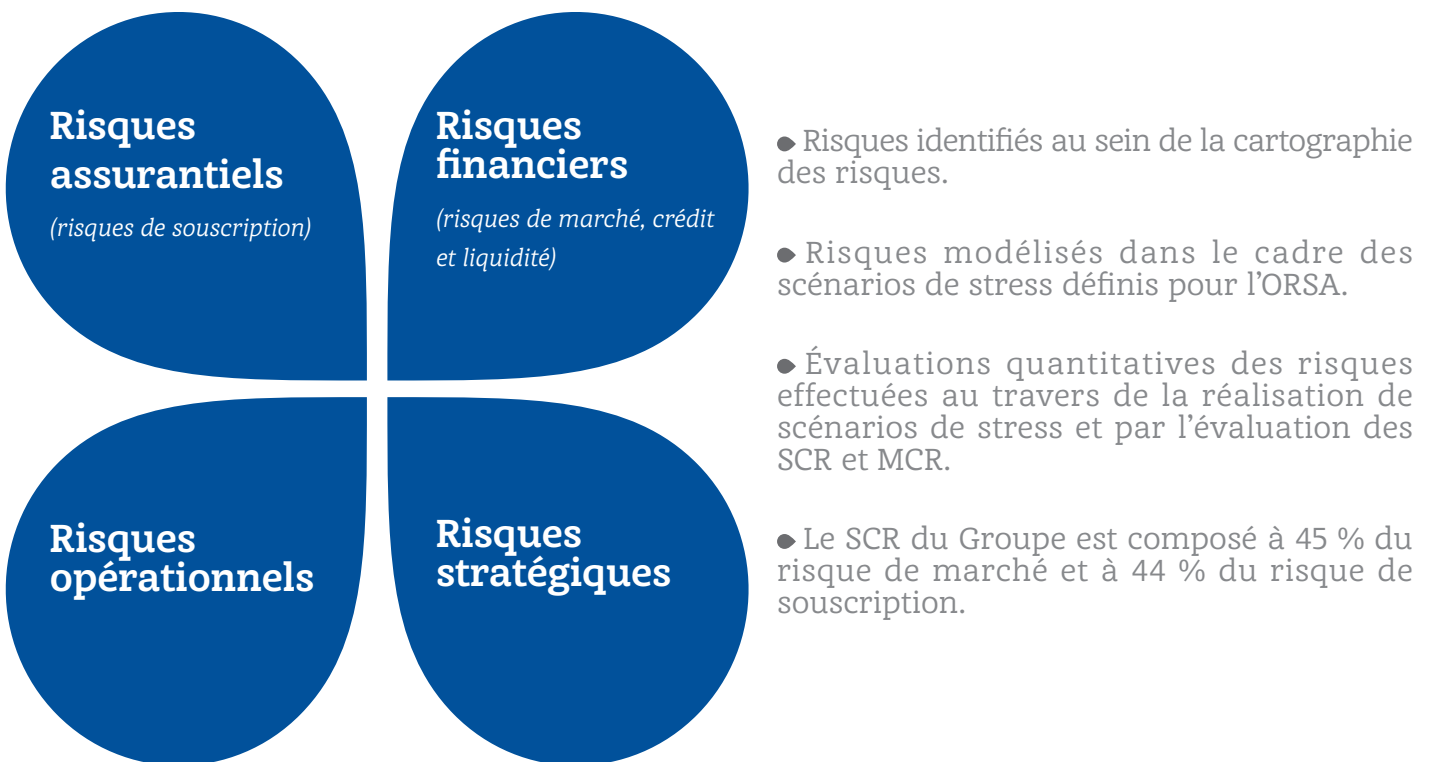
GOUVERNANCE

La structuration juridique du Groupe validée en 2017 a été déclinée en 2018 au niveau de la gouvernance du Groupe, et en particulier :

- l'évolution de la composition du conseil d'administration de Macif Sgam ;
- la nomination du directeur général et des trois directeurs généraux délégués en qualité de dirigeants effectifs de Macif Sgam ;
- le rattachement des comités Groupe à Macif Sgam ;
- le rattachement de la fonction clé audit interne à la direction de la Stratégie et du contrôle périodique Groupe.

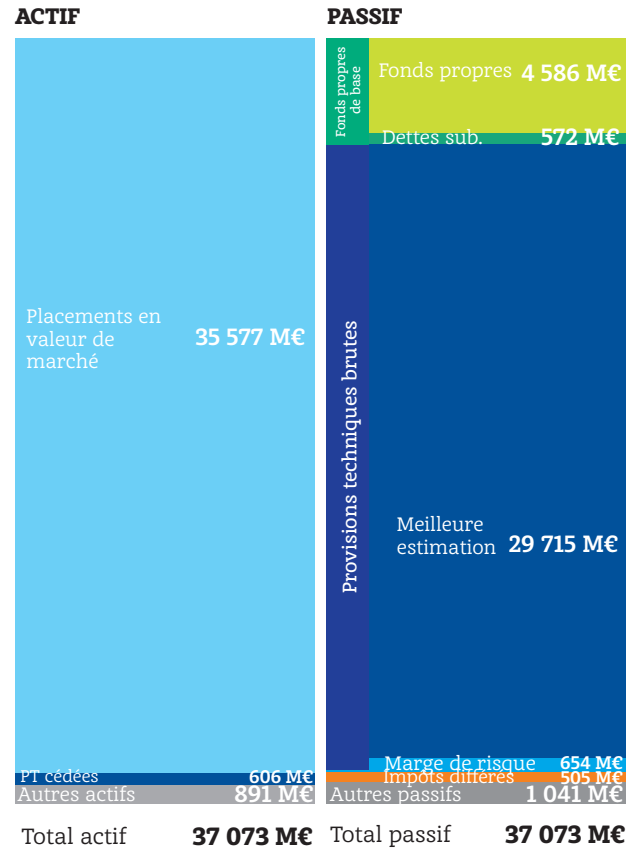
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels le groupe Macif doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

- Les placements en valeur de marché et les provisions techniques représentent respectivement 96 % et 82 % du bilan.
- Les fonds propres Solvabilité II s'élèvent à 4 586 millions d'euros, en légère hausse sur un an. En effet, le repli des plus-values latentes a été plus que compensé par le bénéfice consolidé.
- Les provisions techniques brutes de réassurance s'élèvent à 29 715 millions d'euros, en hausse de 103 millions d'euros.

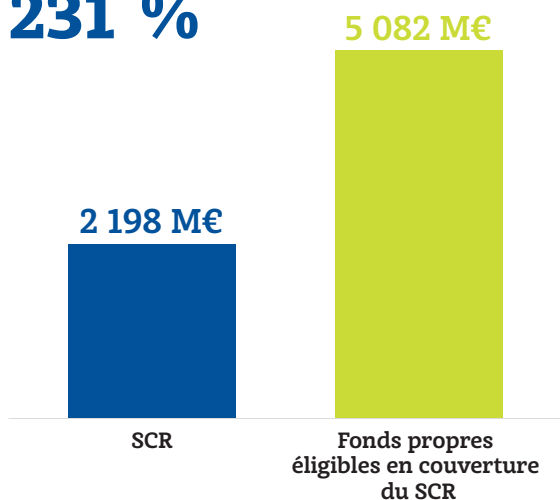


SOLVABILITÉ

- Des exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Une augmentation du taux de couverture du SCR de 18 points entre 2017 et 2018, du fait d'une diminution du SCR proportionnellement plus importante que celle des fonds propres.
- Une baisse des fonds propres provenant principalement du remboursement en juin 2018 du TSDI émis par Macif en 2005.
- Une diminution du SCR notamment liée à celle du SCR souscription non-vie, s'expliquant par l'emploi des paramètres spécifiques au Groupe.

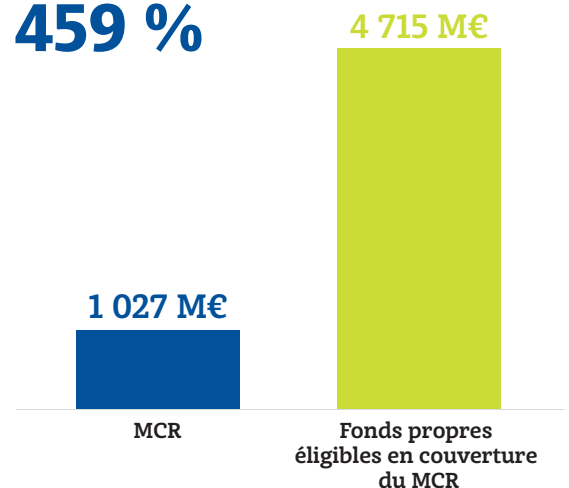
Couverture du SCR

231 %



Couverture du MCR

459 %



I.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

I.A.1 ACTIVITÉS

I.A.1.1 Présentation générale du groupe Macif

LE GROUPE MACIF

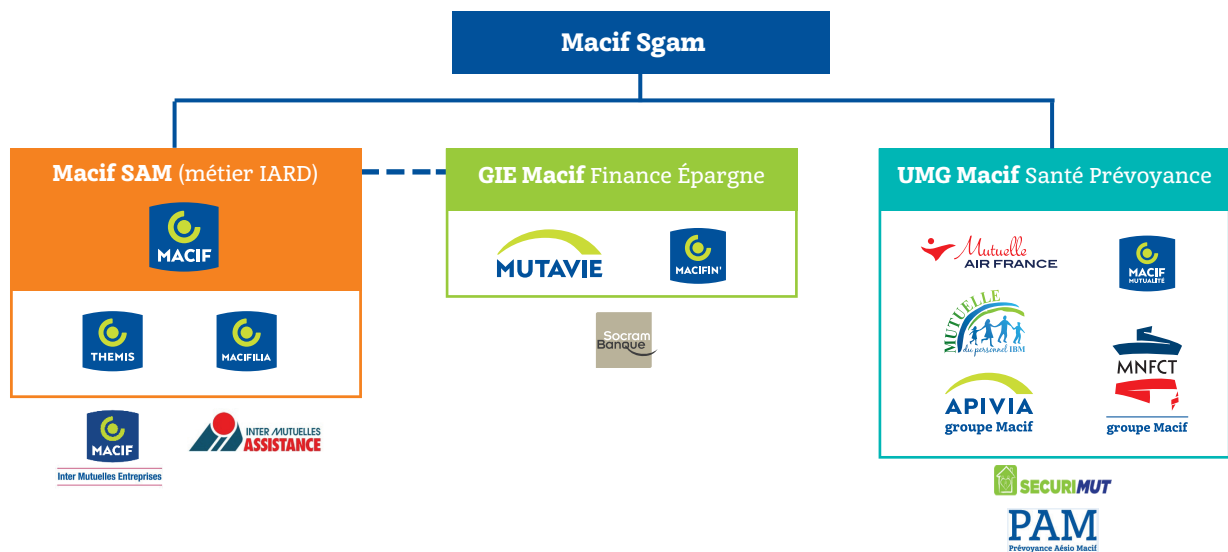
Les missions d'entreprise mère du Groupe sont exercées par Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances.

Pour répondre aux besoins des sociétaires, le Groupe est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance-vie, de l'épargne, du crédit et de la banque.

En termes d'organisation, les activités du groupe Macif s'articulent autour de trois métiers :

- Le métier Incendie, accidents et risques divers (IARD) incarné par la Macif ;
- Le métier Santé/Prévoyance incarné par l'UMG Macif Santé Prévoyance ;
- Le métier Finance/Épargne dont les activités sont coordonnées par le GIE Macif Finance Épargne.

À ceux-ci s'ajoute la gestion d'actifs qui, pour l'élaboration des comptes combinés, constitue le quatrième secteur d'activités.



LA MACIF ET LES ENTITÉS D'ASSURANCE DU GROUPE MACIF, SOUS LE CONTRÔLE DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION (ACPR)

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Toutes les entités d'assurance qui composent le groupe Macif sont soumises au contrôle de l'ACPR.

Le siège social de l'ACPR se trouve au 4, place de Budapest dans le 6^e arrondissement de Paris.

AUDITEURS EXTERNES

Le contrôle externe du groupe Macif est assuré par les cabinets suivants :

	Commissaires aux comptes	
Macif Sgam	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Macif	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Macifilia	Groupe Y ⁽¹⁾	
Thémis	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Mutavie	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Macif-Mutualité	Groupe Y ⁽¹⁾	Mazars ⁽²⁾
Apivia Mutuelle	Groupe Y ⁽¹⁾	Audico 5 rue François Hennebique Lagord (17)
MNPAF	Deloitte & Associés 185 avenue Charles de Gaulle - Neuilly-sur-Seine (92)	
MPIBM	KPMG SA 2 avenue Gambetta - CS60055 - Paris La Défense Cédex (92)	KPMG Audit
MNFCT	Mazars ⁽²⁾	

1. Groupe Y : 53 rue du marais - Niort (79)

2. Mazars : 61 rue Henri Regnault - Courbevoie (92)

I.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La liste des principales entités liées au groupe Macif, consolidées dans les comptes du groupe Macif, figure en annexe 1.

I.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Partenariat avec Aésio

Après la signature d'un protocole d'accord préliminaire entre les groupes Aésio et Macif en décembre 2017 et des travaux menés conjointement pour approfondir les perspectives de rapprochement entre les deux entités, les conseils d'administration des deux Groupes ont validé en novembre 2018 le protocole d'accord définitif en vue de la création du groupe Macif/Aésio, sous réserve de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence.

Les travaux relatifs à la création de la coentreprise d'assurance Prévoyance Aésio Macif, telle que prévue dans le cadre du protocole d'accord préliminaire, ont par ailleurs été réalisés au cours de l'année 2018. Suite à l'approbation de l'opération par l'Autorité de la concurrence en juin 2018 et à l'obtention de l'agrément de l'ACPR en décembre 2018, l'activité opérationnelle de Prévoyance Aésio Macif a démarré début 2019.

Fusion entre Apivia Mutuelle et la Mutuelle familiale et inter-entreprises (MFIE)

En octobre 2017, Apivia Mutuelle et la MFIE avaient signé une lettre d'intention relative à leur projet de rapprochement par voie de fusion-absorption et au transfert du portefeuille de la MFIE à Apivia Mutuelle. Les assemblées générales de ces deux entités, qui se sont tenues respectivement les 30 mai et 8 juin 2018 ont validé ce projet de rapprochement et un dossier de demande d'autorisation a été adressé à l'ACPR le 25 juin 2018. La réalisation de cette opération est effective depuis le 12 octobre 2018, date de publication au Journal officiel de la décision d'approbation de l'ACPR.

Remboursement des Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis en 2005

En juillet 2005, Macif SAM a émis des TSDI, pour un montant nominal total de 150 millions d'euros. En octobre 2014, il a été proposé aux porteurs de titres de les échanger contre de nouveaux TSDI : près de la moitié des titres a été apportée à l'échange tandis que l'autre moitié a été conservée par les porteurs, Macif SAM ayant la possibilité de les rembourser à chaque date de versement de coupon, soit tous les trimestres à partir du 20 juillet 2015. Le 25 novembre 2017, le conseil d'administration de la Macif a décidé de procéder au remboursement du reliquat des TSDI émis en 2005, soit un montant nominal de 75,5 millions d'euros, sous réserve de l'accord de l'ACPR. Cette autorisation a été obtenue en février 2018, et le remboursement des TSDI est intervenu le 20 avril 2018.

Transfert des titres subordonnés émis en 2013 et 2014

Macif SAM a émis le 8 mars 2013 puis le 6 octobre 2014 des obligations subordonnées pour des montants de 400 millions puis 124,4 millions. Le 24 octobre 2018, les assemblées générales des porteurs de ces titres ont approuvé leur transfert de cotation du marché réglementé de la Bourse du Luxembourg vers le marché multilatéral de négociation EURO MTF de la Bourse du Luxembourg.

Mise en œuvre du Modèle Social Groupe

Les accords d'entreprise des entités sociales du Groupe ont été dénoncés et remplacés par ceux du Modèle Social Groupe. Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Ce nouveau modèle prévoit une période transitoire de trois années pour basculer sur le nouveau temps de travail du Groupe. Il impacte notamment le niveau de salaire et la typologie des passifs sociaux accordés aux salariés.

À ce titre, les passifs sociaux en fin d'exercice 2018 (provisions pour congés payés, IFC et article 39, épargne temps, etc.) sont valorisés et comptabilisés en tenant compte du nouveau Modèle Social Groupe. Cela représente une charge avant impôt de 10 millions d'euros au 31 décembre 2018.

ACTIVITÉS PRINCIPALES DU GROUPE MACIF

Les principales activités des entités qui composent le groupe Macif sont décrites dans les chapitres II à X.

AUTRES ACTIVITÉS DU GROUPE MACIF**Inter mutuelles assistance (IMA)**

La Macif recourt aux services du groupe IMA pour assurer les prestations d'expertise et de réparation en nature dans le domaine de l'habitation. En 2018, les produits d'exploitation courants du groupe IMA atteignent 775 millions d'euros contre 699 millions d'euros en 2017, en progression de 10,8 %. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 10,4 millions d'euros en 2018, contre 9,4 millions d'euros en 2017.

Inter mutuelles Entreprises (IME)

IME est destinée à apporter une réponse assurantielle complète en Responsabilité civile et Dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. Au 31 décembre 2018, le portefeuille IME compte 115 000 contrats en portefeuille, en progression de 4,8 % sur l'exercice. Les cotisations acquises de l'exercice 2018 s'élèvent à 63,5 millions d'euros contre 62,5 millions d'euros à fin 2017 (+1,6 %). Le résultat net est bénéficiaire de 7,1 millions d'euros.

Sécurimut

Sécurimut assure pour le compte de ses partenaires assureurs, la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur. Fin 2018, la société gère près de 116 000 contrats dont 80 500 pour le portefeuille Macif. Son chiffre d'affaires a progressé de 2,0 % pour atteindre 14,9 millions d'euros en 2018. Sécurimut dégage un résultat net de 2,9 millions d'euros, en hausse de 10,7 %, confirmant la progression constante des résultats depuis 2012.

Macifin'

Macifin', au travers de son centre de relation clientèle, exerce une partie de l'activité de distribution des produits bancaires et IARD du groupe Macif. Au 31 décembre 2018, Macifin' présente un résultat net déficitaire de 8,0 millions d'euros.

Socram Banque

Socram Banque porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires. Sur l'activité crédit, le montant des fonds mis à disposition s'élève à 587 millions d'euros en 2018 (soit un recul de 16,3 % par rapport à 2017). Au 31 décembre 2018, l'encours total des crédits s'élève à 1 436 millions d'euros, en recul de 9,8 % par rapport à fin 2017.

Sur l'activité comptes à vue et épargne bancaire, le montant total de l'encours des dépôts s'élève à 926 millions d'euros, en augmentation de 13,4 % par rapport à fin 2017. Au cours de l'exercice, le nombre de comptes ouverts s'élève à 39 685. Au 31 décembre 2018, Socram Banque compte près de 172 000 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif.

Depuis 2017, Socram Banque assume les résultats de l'ensemble de ses activités. Le résultat net consolidé de l'exercice ressort à 7,1 millions d'euros en 2018, contre 6,0 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Groupe OFI

OFI Asset Management (OFI AM) est la principale structure de Gestion d'actifs du groupe OFI. Elle est détenue à 100 % pour OFI Holding (elle-même détenue à 60,93 % par le groupe Macif).

Fin 2018, les encours gérés par le groupe OFI s'élèvent à environ 70 milliards d'euros (après 69 milliards d'euros fin 2017), dont 45 milliards d'euros sur les mandats et 25 milliards d'euros sur la gestion collective (dont 10 milliards sur le non coté). Le résultat net social 2018 ressort excédentaire de 7,3 millions d'euros pour OFI AM, et de 5,8 millions d'euros pour OFI Holding.

Prevoyance Aesio Macif (PAM)

Créée en 2018 et détenue à égalité par les groupes Macif et Aésio, PAM est une entreprise d'assurance qui propose des contrats de prévoyance individuelle et collective, distribués par les réseaux commerciaux des deux Groupes. L'activité de PAM est effective depuis début 2019.

I.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION**Résultat net par secteur d'activité (en milliers d'euros)**

	31/12/2018				Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs		
Cotisations acquises	3 209 597	1 941 984	1 056 193	-	6 207 774	6 160 707
Participation aux résultats		544 574			544 574	575 100
Charge des prestations (hors participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur)	-2 654 779	-1 832 372	-834 797	-	-5 321 948	-5 184 251
Marge brute	554 818	109 612	221 396	-	885 826	976 456
Charges/produits nets des cessions de réassurance	49 374	-176	5 731	-	54 929	-65 799
Marge nette	604 192	109 436	227 127	-	940 755	910 657
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-503 364	-94 713	-156 931	-	-755 008	-717 409
Autres charges et produits opérationnels courants	-97 174	-24 300	-33 562	3 123	-151 913	-148 084
Marge technique	3 654	-9 577	36 634	3 123	33 834	45 164
Éléments non techniques						
Résultat net	127 548	29 596	34 266	3 181	194 591	251 825

Les cotisations s'établissent à 6 208 millions d'euros fin 2018 après 6 161 millions d'euros fin 2017 à (+0,8 %). Cette progression incorpore la hausse de 0,9 % des cotisations du secteur Dommages, celle de 4,8 % du secteur Santé/Prévoyance et le repli de 1,5 % du secteur Finance/Épargne.

La marge technique s'établit à 34 millions d'euros, contre 45 millions d'euros l'exercice précédent. L'exercice 2018 est marqué par une recrudescence d'événements climatiques et catastrophes naturelles ainsi qu'une dégradation de la sinistralité automobile, conduisant à une forte progression de la charge de sinistralité avant réassurance. Le solde de réassurance a joué son rôle d'amortisseur en absorbant partiellement cet excédent de sinistralité. Les frais généraux enregistrent également une progression en lien avec les investissements informatiques du Groupe.

Après une charge d'impôts de 57 millions d'euros, le résultat net-part du Groupe s'affiche à 195 millions d'euros fin 2018. En tenant compte du solde exceptionnel d'environ 50 millions d'euros enregistré sur l'exercice 2017 (70 millions d'euros de plus-value de cession sur BPCEA moins 20 millions d'euros de contribution exceptionnelle à l'impôt), le résultat net courant s'est ainsi stabilisé autour de 200 millions d'euros ces deux dernières années.

I.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Var 2018/2017
Produits des placements	801 150	806 499	-5 349
Charges des placements	-105 593	-105 394	-199
Plus et moins-values de cession	102 667	111 880	-9 213
Variation des dépréciations sur placements	-15 871	63 978	-79 849
Participation aux résultats	-544 574	-575 100	30 526
Marge financière	237 779	301 863	-64 084

La marge financière retrouve, à 238 millions d'euros, un niveau plus habituel après un exercice 2017 marqué par des plus-values de cessions significatives sur des titres de participation.

Les produits des placements nets de charges oscillent autour de 700 millions d'euros, les revenus des OPC compensant en 2018 la baisse tendancielle des revenus des portefeuilles obligataires. Les plus-values nettes de cessions restent relativement stables à un niveau élevé (plus de 100 millions d'euros).

La variation des dépréciations est en repli de 80 millions d'euros traduisant l'absence de reprise de dépréciations sur les actifs cédés en 2018. Enfin, la participation aux résultats s'élève à 544 millions d'euros en repli de 31 millions d'euros.

I.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Var 2018/2017
Autres produits non techniques	-3 117	-1 527	-1 590
Autres charges non techniques	-21 637	-26 457	4 820
Résultat exceptionnel	6 312	21 467	-15 155
Participation / Intéressement	-36 469	-93 254	-7 344
Impôt sur les sociétés	-56 741	-93 254	36 513
Dépenses et revenus non techniques	-111 652	-128 896	17 244

Les autres produits nets (regroupant les autres produits non techniques et les autres charges non techniques) s'élèvent à -25 millions d'euros et proviennent en particulier des subventions récurrentes accordées par la Macif.

Au 31 décembre 2018, le résultat exceptionnel excédentaire de 6 millions d'euros reflète notamment chez Macif un début de reprise des amortissements dérogatoires (10,2 millions d'euros) passés en 2017 (pour 48,4 millions d'euros en tout).

La charge d'impôts s'élève à 57 millions d'euros, en baisse de 37 millions d'euros par rapport à 2017. Elle regroupe les impôts exigibles comptabilisés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes combinés.

La charge d'impôts exigibles est de 28 millions d'euros, en net recul sous l'effet conjugué de la baisse des plus-values latentes soumises à l'impôt et de l'absence de reconduction en 2018 d'un taux d'impôt sur les sociétés majoré des contributions exceptionnelle et additionnelle. La charge d'impôts différés représente +29 millions d'euros, en hausse de 25 millions d'euros. Elle traduit principalement la diminution des impôts différés sur les plus-values latentes soumises à l'impôt sur les sociétés.

I.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

I.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

I.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance du groupe Macif

MACIF SGAM, ENTREPRISE MÈRE DU GROUPE

Les missions d'entreprise mère du Groupe sont exercées depuis le 30 décembre 2017 par une structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant les activités du Groupe, Macif Sgam, société de groupe d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances.

Les principales activités du Groupe sont organisées au sein de trois métiers (IARD, Santé/Prévoyance et Finance/Épargne) :

- Macif SAM, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, incarne le métier IARD et est affiliée à Macif Sgam;
- l'UMG Macif Santé Prévoyance, union mutualiste de groupe régie par le Code de la mutualité, incarne le métier Santé/Prévoyance et est également affiliée à Macif Sgam. Elle regroupe les cinq mutuelles du Groupe : Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, MNPAF, Mutuelle du Personnel IBM, MNFCT ;
- le GIE Macif Finance Épargne coordonne les activités de Mutavie, Macifin' et Socram Banque. Le GIE n'est pas affilié à Macif Sgam, toutefois Mutavie et Macifin' sont contrôlées par Macif SAM et, par conséquent, soumises à l'influence dominante de Macif Sgam.

Macif Sgam, en sa qualité d'entreprise mère du Groupe, a notamment pour objet de :

- établir, organiser et gérer des relations financières fortes et durables avec les entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- organiser la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées et sous-affiliées ;
- exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée sur les décisions, y compris financières, des entreprises du Groupe ;
- définir les orientations stratégiques du groupe Macif, veiller à la réalisation de ces orientations stratégiques et s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques des entreprises du Groupe ;
- piloter le groupe Macif en faisant prévaloir une cohérence de direction et de pilotage de l'ensemble en opérant les arbitrages nécessaires et en prenant les décisions ou validations de nature politiques, stratégiques et opérationnelles (autorisations préalables des instances de gouvernance et validations techniques des responsables de filiales) ;
- veiller à la maîtrise des risques contribuant à la réalisation de sa stratégie et de ses activités et au fonctionnement du Groupe.

GOVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

Soucieuse de la mise en place d'une claire répartition des responsabilités et équilibres des pouvoirs, Macif Sgam et la plupart des entités composant le groupe Macif ont adopté un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration, voire un système de gouvernance dualiste.

Comme le rappellent différents rapports, un système moniste dissocié permet d'éviter toute confusion entre le président du conseil d'administration (organe d'administration et de contrôle) et l'organe de direction effective, la direction générale (incluant directeur général et directeurs généraux délégués).

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration Macif Sgam, en qualité d'entreprise mère, engage par ses décisions le Groupe dans toutes ses parties prenantes, les régions ainsi que les filiales et entités dans une organisation structurée en pôles métiers, et est représentatif des différentes composantes de la gouvernance.

Composition

Le conseil d'administration est composé, outre les deux administrateurs salariés, de dix-sept administrateurs représentant les entreprises affiliées à Macif Sgam.

Les administrateurs de Macif Sgam représentant les entreprises affiliées sont élus pour une durée de six ans par l'assemblée générale, après avis du comité en charge des sélections.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code des assurances. Il arrête notamment les comptes sociaux et combinés et examine les rapports exigés par la réglementation.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 25 des statuts de Macif Sgam :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre,
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
 - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
 - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées,
- il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Dans le cadre de ses prérogatives d'entreprise mère, le conseil d'administration de Macif Sgam a plus particulièrement pour rôle de :

- définir les orientations stratégiques du Groupe ;
- veiller à l'alignement stratégique des entités du Groupe à travers, notamment, la désignation de représentants de l'entreprise mère dans leurs instances ;
- apprécier les résultats des entités par l'analyse de tableaux de bord stratégiques intégrant des indicateurs d'ordres financier, économique, social/sociétal et environnemental ;
- assurer la meilleure allocation des ressources financières au sein du Groupe ;
- s'assurer de l'efficacité d'un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne applicable à l'ensemble des entités du Groupe ;
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche du Groupe ;
- nommer et révoquer le directeur général de la société, et sur proposition du directeur général, les directeurs généraux délégués ;
- prendre acte des nominations des responsables des fonctions clés du Groupe et désigner, le cas échéant, les dirigeants effectifs qui ne le sont pas de droit.

Le conseil d'administration statue sur le processus décisionnel du groupe et veille à son application.

Il se réunit au minimum trois fois par an.

Rôle du président

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Il préside le bureau et le comité exécutif.

Le président du conseil d'administration de Macif Sgam assure la représentation du Groupe au plan politique.

Au nombre de trois, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.

Composition et rôle du bureau

Le bureau est une émanation du conseil d'administration.

Il est composé du président, des vice-présidents, de la secrétaire du conseil et de quatre autres administrateurs.

Il travaille par délégation du conseil d'administration et sous son contrôle.

La direction générale du groupe Macif

La direction générale est décrite en partie B.1.3 ci-après.

La gestion des conflits d'intérêts

Le groupe Macif, du fait de sa gouvernance mutualiste reposant sur la représentation de sociétaires et d'adhérents, est peu exposé aux risques de conflits d'intérêts.

Le groupe Macif a mis en place un dispositif de gestion des conflits d'intérêts par une application notamment de la réglementation sur les conventions réglementées.

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF

L'assemblée générale

L'assemblée générale de Macif Sgam est composée de toutes les entreprises affiliées, représentées chacune par un de ses dirigeants, administrateurs ou membres du conseil de surveillance dûment mandaté ou par tout autre représentant qu'elle désignerait, conformément à la réglementation applicable.

I.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE MACIF SGAM

Le conseil d'administration étant décrit ci-dessus, seuls sont traités dans cette partie le comité exécutif et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

Afin d'assurer une homogénéité du processus décisionnel au sein du groupe, les principales entités du Groupe disposent de dirigeants communs à ceux de l'entreprise mère Macif Sgam.

Dans ce même objectif, les décisions stratégiques du Groupe sont instruites et préalablement autorisées par les instances de l'entreprise mère du Groupe.

COMITÉ EXÉCUTIF

Composition

Cette instance de gouvernance est située depuis le 1^{er} janvier 2018 au niveau de Macif Sgam en sa qualité d'entreprise mère.

Le comité exécutif est composé :

- des membres du bureau du conseil d'administration ;
- du directeur général et des directeurs généraux délégués ;
- du secrétaire général.

Rôle

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, à donner du sens et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe.

À ce titre, le comité exécutif est un organe :

- de réflexion sur la stratégie générale du Groupe, dans sa double dimension économique et sociale ;
- de coordination des différentes activités du Groupe structurées en pôles métiers ;
- de partage des initiatives et de suivi des projets stratégiques ;
- d'examen préalable des engagements financiers du Groupe, avant toute prise de décision des organes sociaux des entités du Groupe ;
- d'information sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur.

Comités spécialisés

Pour éclairer ses prises de décisions, le conseil d'administration peut recourir à l'avis de ses comités spécialisés.

Le conseil d'administration de Macif Sgam s'appuie sur des comités spécialisés, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions sur des domaines relevant exclusivement de la compétence du conseil :

- audit ;
- risques ;
- sélection ;
- rémunérations/indemnisations.

Le conseil d'administration des 17 et 18 décembre 2018 a approuvé la fusion du comité des sélections et du comité des rémunérations/indemnisations au 1^{er} janvier 2019.

La liste, l'objet et les principes de fonctionnement de ces comités sont définis par le conseil d'administration. Chaque comité dispose de son propre règlement intérieur.

Les comités spécialisés de Macif Sgam, entreprise mère, sont des comités Groupe intervenant sur l'ensemble des entités du Groupe qui en reconnaissent la compétence exclusive en leur sein.

Formation des administrateurs

Avant leur entrée en fonction et tout au long de leur mandat, les administrateurs participent à un programme de formation à leurs fonctions et responsabilités.

Les ambitions du groupe Macif en matière de formation de ses administrateurs s'articulent autour de trois axes :

- une logique Groupe : les orientations de formation sont construites au niveau du Groupe avec un socle commun auquel s'ajoutent des spécificités pour les différentes entités ;
- une logique de parcours pluriannuel, qui gère les entrées en mandats des nouveaux administrateurs et permet une montée en compétence progressive ;
- une logique d'accompagnement individualisé, prenant en compte les spécificités des mandats.

Le groupe Macif poursuit une approche globale d'accompagnement des administrateurs incluant :

- des rencontres avec les principaux dirigeants exécutifs du Groupe ;
- un fonds documentaire mis à leur disposition (textes fondamentaux du Groupe, accès à la base documentaire des instances) ;
- des conférences-débats sur des thèmes d'actualité ;
- des formations spécifiques pour les membres des comités d'audit et des risques ;
- des parcours de formation « Nouveaux administrateurs » ;
- des parcours de formation au cours de leur mandat pour approfondir et élargir leurs connaissances. Leurs formations ont porté en 2018 sur les thèmes suivants :

- **Formations de socle commun Groupe en intra-entreprise** (participants Sgam, SAM et mutuelles affiliées UMG) :

- o Comptabilité et reporting multinormes (1 jour, 58 participants) ;
- o L'ORSA, un outil d'aide à la décision stratégique (1 jour, 40 participants).

- **Formations en intra-entreprise, dédiées à certaines entités ou instances :**

o UMG :

- L'Union de Représentation (2 jours, 213 participants) ;
- Panorama de la prévoyance (1 jour, 19 participants) ;
- Ethique et innovation en santé numérique (1 jour, 22 participants) ;
- Positionnement et discours mutualiste (1 jour, 9 participants) ;
- Économie de la santé (1 jour, 13 participants).

o SAM :

- comment exercer son mandat d'administrateur mutualiste dans sa posture et ses comportements (2 jours, 10 participants) ;
- La responsabilité individuelle de l'administrateur (1 jour, 15 participants).

o Macif-Mutualité :

- Immersion au sein de la relation Adhérents (1 jour, 9 participants) ;
- Intégration nouvel administrateur (2 jours, 1 participant) ;
- Panorama des rapports soumis au conseil d'administration (1 jour, 10 participants).

o Pôle Finance Epargne :

- Fondamentaux de l'assurance Vie (1 jour, 6 participants) ;
- La politique d'investissements (1 jour, 6 participants).

o comité d'Audit Groupe/comité des Risques Groupe : Gestion du capital et de la performance d'une mutuelle (1/2 journée, 9 participants) ;

o comité des Risques Groupe : Réassurance (1/2 journée, 6 participants).

- **Formations individuelles en inter-entreprises (formations AAM-ROAM destinées à des administrateurs mutualistes) :**

o SAM :

- 3 Learning expeditions (1 jour, 15 participants) ;
- Connaître les fondamentaux et comprendre la comptabilité d'assurance (1 jour, 19 participants) ;
- Apprécier la solvabilité et comprendre la gestion financière de l'assureur (1 jour, 19 participants) ;
- La gestion financière (1 jour, 19 participants) ;
- Le pilotage économique et financier (1 jour, 19 participants) ;
- Développer les pratiques collaboratives au sein du CA (1 jour, 19 participants) ;
- Nouveaux comportements et attentes des consommateurs (1 jour, 19 participants).

o Macif-Mutualité :

- Le Code de la mutualité auprès de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) (1 participant) ;
- Formations au sein des Unions régionales de la FNMF sur les thèmes suivants (1 jour, 4 participants) :
 - * découvrir et comprendre le projet Régional de Santé ;
 - * faire entendre les positions mutualistes auprès des structures et acteurs extérieurs ;
 - * la prévention comme outil de différenciation ;
 - * découvrir et intégrer les réseaux sociaux.

- **Formations individuelles en e-learning :**

o SAM : Comprendre et utiliser Solvabilité 2 (6 participants) ;

o Macif-Mutualité : Comprendre et utiliser Solvabilité 2 (1 participant).

- Formations individuelles présentielles en cycle long :

o Macif-Mutualité :

- Cycle IHEPS 2017- 2018 l'IHEPS ayant pour thématique « protection sociale et transition économique » (1 participant) ;
- Cycle 2018-2019 de l'IHEPS ayant pour thématique « Protection sociale et mutations de la solidarité » (1 participant) ;
- Diplômé Universitaire Responsable Mutualiste de la FNMF en partenariat avec l'université de la Sorbonne (1 participant).

Ces formations mettent l'accent sur les comportements, outils, connaissances et compétences que l'administrateur doit posséder pour exercer son mandat :

- environnement socio-économique ;
- système de gouvernance ;
- environnement juridique et exigences réglementaires ;
- fondamentaux des sciences de gestion : comptabilité et analyse financière, maîtrise des risques ;
- posture et comportements.

Depuis 2012, le groupe Macif adhère à l'IFA. Cette adhésion profite aux administrateurs qui bénéficient ainsi d'une information régulière via une lettre d'information et se voient invités à des conférences ou formations sur l'ensemble des sujets liés à la gouvernance.

Par ailleurs, afin de compléter et actualiser les connaissances de l'ensemble des représentants des sociétaires et adhérents élus du Groupe, ces derniers participent à des formations et journées d'information centrées sur leurs fonctions et responsabilités. Ces sessions visent à apporter aux élus une meilleure compréhension des activités et du fonctionnement du Groupe, de leur rôle, de leurs responsabilités et des outils de travail nécessaires au bon accomplissement de leurs mandats.

L'ensemble de ces formations s'intègrent dans un plan d'accompagnement des élus incluant un programme de formation pluriannuel, adapté et personnalisable déployé progressivement depuis 2013. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la capacité des élus qui composent les différentes instances à participer pleinement à la gouvernance du Groupe et à l'animation de la vie mutualiste, en fonction de leurs différents niveaux de responsabilité. Cet objectif constitue un des enjeux majeurs pour le Groupe.

I.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (chartes de gouvernement du groupe Macif, statuts, règlements intérieurs des comités).

DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macif Sgam est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macif Sgam. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités du Groupe au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

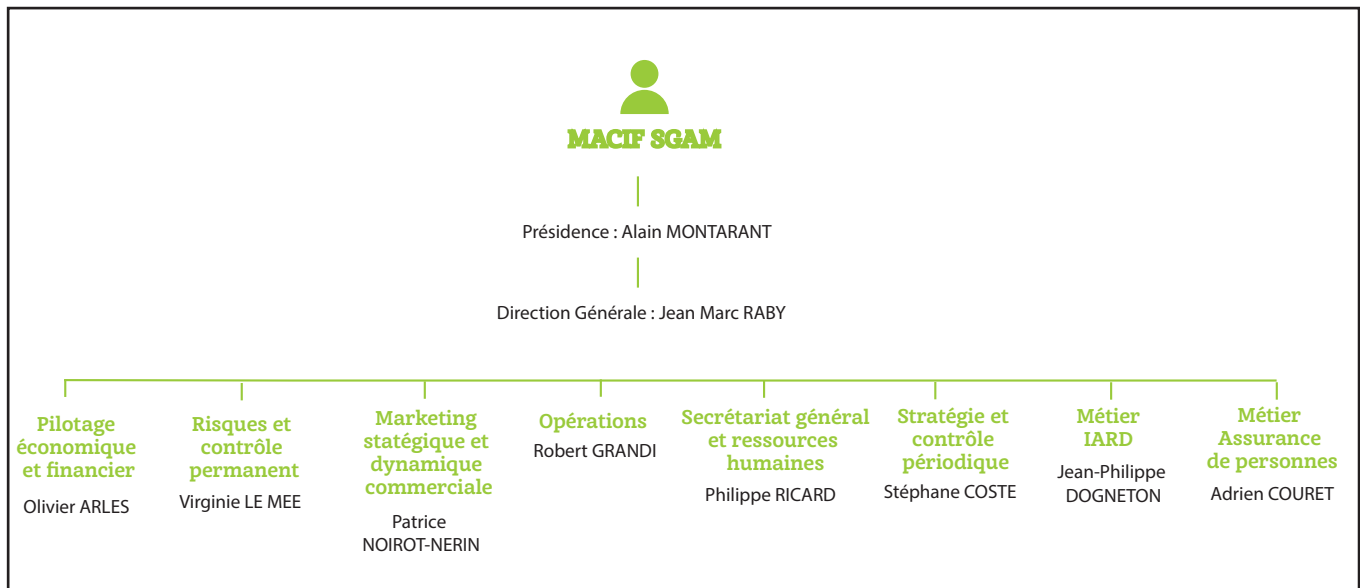
Des directeurs généraux délégués

Conformément à la réglementation, les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Leurs nominations et leurs révocations sont de la compétence du conseil d'administration, sur proposition du directeur général.

Les limitations de leurs pouvoirs sont également de la compétence du conseil d'administration, en accord avec le directeur général.

Les directeurs généraux délégués sont dirigeants effectifs de la société.

L'organigramme du groupe Macif au 31 décembre 2018 est le suivant :



DÉLÉGATION DE POUVOIR

Les responsabilités sont clairement réparties entre l'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus. Lorsque les missions confiées comportent un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégué, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions. Par exception, les directeurs généraux délégués, de par leur mandat social, n'ont pas à signer une délégation de pouvoirs. Des évolutions d'organisation ayant été opérées, des ajustements ont été rendus nécessaires dans la répartition de leurs missions.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Afin d'assurer une cohérence groupe, le groupe Macif a mis en place un processus décisionnel décrit à l'article 6.1 des statuts de Macif Sgam. Dans ce cadre, à l'image de la pratique européenne en termes de gouvernance:

- l'entreprise mère définit les orientations stratégiques Groupe, les politiques Groupe et les positions sur les projets transverses, stratégiques et significatifs ;
- les entités appliquent ces orientations stratégiques, politiques ou positions Groupe ;
- en cas de spécificités de l'entité par rapport à la stratégie ou aux politiques groupe, l'entité « explique » ses spécificités à l'entreprise mère qui valide les spécificités ou non pour assurer la cohérence Groupe ;
- la tête de Groupe est tenue de prendre en compte les spécificités et risques des entités composant le Groupe ;
- la contribution des entités en amont, dans le cadre d'un processus itératif, doit éviter les situations de non alignement ou non cohérence Groupe.

Ce processus s'accompagne d'un processus d'instruction.

I.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

I.B.2.1 Liste des personnes qui assurent les fonctions clés

Les fonctions clés du groupe Macif ont été mises en place à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions.

Au sein du Groupe, les responsables de fonctions clés et leurs équipes, sont ainsi organisés au niveau de l'entreprise mère. À ce titre, les entreprises d'assurance du groupe désignent le responsable de la fonction clé Groupe comme responsable de la fonction clé de leur entité.

Chaque directeur général ou directoire des entreprises d'assurance du Groupe désigne également un correspondant pour les fonctions clés vérification de la conformité, actuariat et gestion des risques. Les correspondants des responsables des fonctions clés groupe rattachés aux entreprises d'assurance ont des liens fonctionnels avec chaque responsable de fonction clé.

La fonction clé et l'ensemble des équipes de l'audit interne sont localisés au niveau de l'entreprise mère. Le responsable fonction clé a, au sein de chaque entité, un interlocuteur privilégié en la personne du directeur général de l'entité.

Cette organisation contribue à une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités au sein du groupe qui responsabilise, limite les conflits de positions entre fonctions et favorise l'homogénéité de la gouvernance.

Au 31 décembre 2018, les personnes désignées pour exercer les fonctions clés au sein du groupe Macif sont les suivantes :

- Fonction audit interne : Jean-Marie Guillevic ;
- Fonction gestion des risques : Frédéric Prompt ;
- Fonction actuarielle: Céline Fèvre ;
- Fonction vérification de la conformité : Christophe Raballand.

I.B.2.2 Informations sur la compétence et l'honorabilité

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI EXERCENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Procédure d'évaluation avant la nomination

Cas des dirigeants et dirigeants effectifs : concerne toute personne désignée comme dirigeant effectif du Groupe par le conseil d'administration, les présidents des conseils d'administration des organismes régis par le Code de la mutualité, le directeur général du Groupe, les directeurs généraux délégués du Groupe.

Concernant les dirigeants effectifs au sein du Groupe :

- le président du conseil d'administration est élu par le conseil d'administration, sur avis du comité en charge des sélections, qui identifie et évalue les compétences du candidat ;
- le directeur général est nommé par le conseil d'administration, sur avis du comité en charge des sélections, qui identifie et évalue les compétences du candidat ;
- sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général, avec le titre de directeur général délégué.

Ces nominations sont réalisées en regard des compétences et expériences du candidat au sein du Groupe. Dans le cas d'une nomination d'un candidat externe au Groupe, une évaluation des compétences et d'honorabilité est systématique et fait l'objet d'un rapport remis au directeur des ressources humaines du Groupe.

Pour les administrateurs représentant les sociétaires et adhérents, un dispositif de sélection a été mis en place, sous l'égide du comité spécialisé en charge des sélections, avec l'appui d'un cabinet extérieur. Ce cabinet :

- propose au comité spécialisé en charge des sélections une lettre de mission adaptée au poste occupé en rapport avec les impératifs et attentes de l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur ;
- évalue les candidatures et fournit une analyse permettant au comité des sélections d'émettre un avis, après audition des candidats présélectionnés, à destination du conseil d'administration.

Il leur est demandé, afin d'appuyer cette évaluation, de fournir les documents suivants (validité des compétences) :

- un curriculum vitae à jour, daté et signé, indiquant notamment les formations suivies, les diplômes obtenus et pour

chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;

- une copie des diplômes et éventuellement des attestations de formation ;
- la liste des mandats exercés au sein, et en dehors, du groupe Macif ;
- la déclaration sur l'honneur attestant l'absence de condamnation prévue au I ou au II de l'article L. 322-2 du Code des assurances ;
- le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois (après la prise de mandat).

Les compétences et l'honorabilité des administrateurs sont ainsi évaluées avant leur entrée en fonction.

À l'issue du processus, le conseil d'administration soumet, pour chaque poste d'administrateur disponible, une candidature retenue au vote de l'assemblée générale.

Pour les administrateurs représentant les salariés, ils sont élus par les salariés concernés ou désignés et issus des organisations syndicales représentatives. Ces éléments ne permettent pas un contrôle de leur sélection avant nomination par le Groupe. Ils bénéficient au même titre que tout autre administrateur de formations.

Procédure d'évaluation en cours de mandat ou de fonction

Pour la direction générale

L'objectif poursuivi par la politique « Compétences et honorabilité » est de permettre de s'assurer, au moment de sa prise de fonction et pendant toute la durée des responsabilités confiées, que la personne physique en cause satisfasse pendant toute la durée de sa fonction aux exigences suivantes :

- ses qualifications, connaissances et expériences professionnelles soient propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- et sa réputation et son intégrité soient de bon niveau (honorabilité).

Avec cet objectif, et avec délégation de la direction générale, la direction des ressources humaines Groupe met en place une politique de développement sur trois ans, pour ses cadres dirigeants afin de maintenir le niveau de compétences requis dans l'exercice des périmètres de responsabilités.

Pour les administrateurs

À la suite de l'appréciation portée lors de la sélection des candidats « administrateurs », un plan de développement individuel des compétences est mis en place, sur la base d'un entretien régulier avec l'administrateur.

D'un point de vue collectif, une démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs est mise en place. Il est prévu que la montée en compétence des administrateurs soit suivie régulièrement et donne lieu à un nouveau plan d'action individuel de développement des compétences.

Pour les mutuelles du Groupe adhérentes à la FNMF, un passeport Formation développé par la FNMF permet de suivre les formations suivies.

SITUATION DONNANT LIEU À UNE RÉÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE ET L'HONORABILITÉ REQUISES

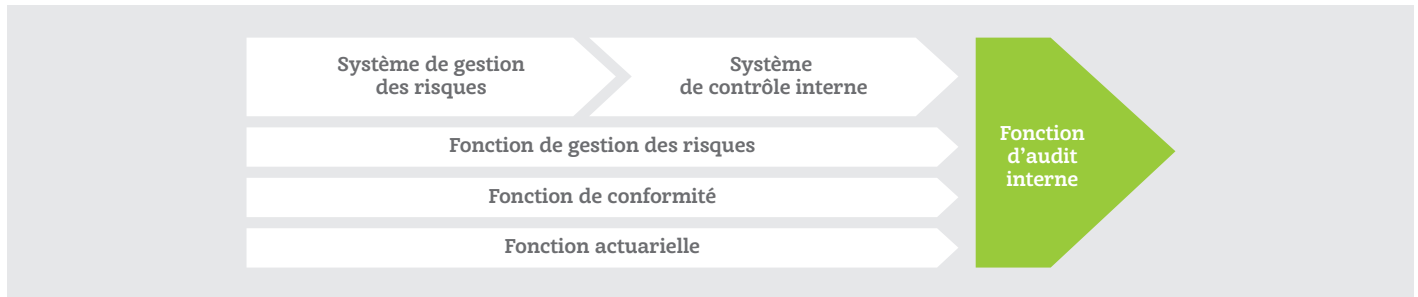
- nomination d'un nouveau titulaire d'une fonction clé ;
- nomination d'un nouveau dirigeant effectif du Groupe ;
- nouveau mandat d'administrateur.

I.B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

I.B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS L'ORGANISATION

L'articulation de la gouvernance globale est un préalable à la bonne insertion du système de gestion des risques. Le système de gouvernance des risques repose sur deux systèmes et quatre fonctions clés :



Ces deux systèmes (de gestion des risques et de contrôle interne) concourent de manière complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques est « un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation. Il est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de l'organisation. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et pour gérer les risques dans les limites de son appétence pour le risque. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation.» (COSO (1))

Il organise de manière structurée et formalisée la remontée des menaces ainsi que leur hiérarchisation. Sa finalité première est d'agir en anticipation de la stratégie.

Pour être efficace, le système de gestion des risques s'appuie sur trois composantes principales, et imbriquées :

1. un dispositif de gouvernance définissant les rôles et responsabilités ainsi que les normes et politiques (le cadre organisationnel) ;
2. un processus de gestion des risques permettant l'identification, l'évaluation, la surveillance, la gestion et le reporting des risques ;
3. une intégration de ces éléments au cœur des processus de gestion et de décision de l'entreprise.

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La cartographie des risques est une représentation structurée de l'ensemble des risques importants identifiés et évalués sur des axes « probabilité de réalisation » et « gravité ». L'évaluation est dite « nette » car elle prend en compte des mesures de protection de ces risques.

La cartographie des risques globale du groupe Macif est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel).

INDICATEURS D'APPÉTENCE

L'appétence au risque correspond au niveau de prise de risque accepté par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle dans le but d'atteindre les objectifs déclinés dans le plan stratégique.

Les indicateurs retenus couvrent l'ensemble de l'univers des dimensions stratégiques et prennent en compte les différentes problématiques des parties prenantes (agences de rating, régulateur et sociétaires).

POLITIQUES ÉCRITES

Dans la perspective de mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

La politique de gestion des risques encadre la politique ORSA ainsi que d'autres politiques plus spécifiques par domaine (politiques de risques métiers) :

- risques financiers :
 - politique de gestion du risque investissement et du risque de concentration,
 - politique de gestion actif / passif,
- risques techniques (politiques soumises à l'avis de la fonction actuarielle) :
 - politiques de souscription et provisionnement,
 - politique de risque réassurance et autres solutions de transfert de risques,
- risques opérationnels :
 - politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel.

Les politiques des entités s'appuient sur la politique Groupe selon une démarche « se conformer ou expliquer » validée en conseil d'administration du 20 avril 2015.

À ce titre :

- soit elles constituent une déclinaison conforme de la politique Groupe ;
- soit elles précisent des spécificités validées par le Groupe.

LES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

« Le dispositif de maîtrise regroupe les actions visant à réduire, transférer ou supprimer un risque. Les plans d'actions peuvent comprendre des actions à entreprendre, des contrôles supplémentaires à mettre en place, et/ou la recherche de transfert financier ou de responsabilité ».

Ces différentes actions de maîtrise ou réduction des risques peuvent être mises en œuvre en amont dans le but de limiter les risques, mais également en réponse à la survenance d'événements défavorables ou au franchissement de seuils d'alerte/de limites.

Dans ce dernier cas, il s'agit alors de décisions de gestion.

Celles-ci doivent avoir été définies en amont dans la mesure du possible.

Les couvertures en réassurance constituent le principal levier d'atténuation des risques mis en œuvre par le Groupe. Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. L'efficacité de ce programme est ainsi analysée chaque année et figure dans le rapport actuariel qui est présenté au conseil d'administration.

L'INTÉGRATION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES DANS LA PRISE DE DÉCISION

Toutes les décisions prises dans la gestion quotidienne de l'entreprise doivent respecter la stratégie définie. L'intégration de la dimension « risque et solvabilité » dans les processus courants se fait de deux manières :

- par la déclinaison du processus de gestion des risques au niveau opérationnel, suivant les principes édictés par les politiques de risques métiers (politiques de risques par domaine de risques, conformément à l'article 44 de la directive);
- par la déclinaison du processus de gestion des risques au niveau stratégique et budgétaire, au travers du processus ORSA.

Par ailleurs, toute décision stratégique doit faire l'objet d'une analyse des risques préalable incluant l'identification des risques, leur évaluation, des recommandations de traitement ainsi qu'un suivi, conformément au processus décisionnel défini au niveau du groupe Macif et à la politique globale de gestion des risques.

LES ACTEURS DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle (AMSB)

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle est l'organe de décision ou instance dirigeante. Cet organe est décrit dans la partie I.B.1 du présent rapport.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques. Il définit également le cadre de la prise de risque en fixant l'appétence.

Le directeur général assure le pilotage stratégique et opérationnel de la société ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques. Il s'appuie pour cela sur trois directeurs généraux délégués du groupe Macif ainsi que sur les directeurs généraux des entités solos, qui ont aussi été désignés comme dirigeants effectifs de la société.

Les opérationnels

Les opérationnels et leur hiérarchie sont responsables de la gestion et de la prise de risque au quotidien, dans le respect des limites de risque qui leur sont accordées.

Ils participent à l'identification et l'évaluation des risques et réalisent, au niveau local, les premiers contrôles destinés à maîtriser les risques identifiés. Ces contrôles doivent être intégrés à leurs processus et pratiques. En ce sens, ils contribuent à l'intégration des procédures de gestion des risques au sein des processus de gestion et de décision.

Les acteurs du contrôle et du suivi

Tous les acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi, incluant les « fonctions-clés », contribuent à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Pour cela, ils conçoivent, coordonnent et pilotent un cadre cohérent pour la prise de risque, sans être toutefois exposés directement aux activités à risque.

Les principaux acteurs du contrôle et du suivi sont :

- la direction des Risques Groupe en lien avec les correspondants des entités ;
- la direction du Pilotage économique et financier Groupe et les directions associées au sein des entités ;
- la direction de l'Audit interne Groupe ;
- et plus largement les acteurs externes de contrôle (notamment les commissaires aux comptes, les auditeurs externes et l'autorité de contrôle).

Ces différents acteurs de contrôle permettent de fournir à l'organe d'administration, de gestion et de contrôle une assurance raisonnable de la maîtrise des risques de la société.

I.B.3.2 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques globale, mise à jour au moins une fois par an, et dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par le groupe Macif, tant quantitatifs (pertes financières, hausse de la sinistralité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

Les risques auxquels le Groupe est sensible ont été identifiés selon les catégories suivantes : les risques stratégiques, les risques techniques, les risques financiers et les risques opérationnels.

Les risques sont définis comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Risques stratégiques

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques du Groupe dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire, concurrence ;
- environnement interne : pilotage, gouvernance.

Face à ces risques, le Groupe a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- une cellule de veille réglementaire ;
- la veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence ;
- la définition des rôles et responsabilités des instances de gouvernance du Groupe ;
- les fonctions et processus de pilotage économique, de pilotage des risques, de pilotage opérationnel ;
- l'existence d'un processus décisionnel validé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle ;
- la définition de politiques écrites Groupe, etc.

Risques financiers

Il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action ;
- taux ;
- spread ;
- immobilier ;
- change ;
- concentration.

Face à ces risques, le Groupe a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- la définition de l'allocation stratégique ;
- le suivi de la gestion financière ;
- la gestion actif/passif ;
- la définition de politiques écrites Groupe.

Risques techniques

Ce sont les risques qui découlent des activités du groupe Macif, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- primes ;
- provisionnement ;
- mortalité / longévité ;
- incapacité/invalidité ;
- rachat ;
- catastrophe.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels englobent notamment :

- des procédures internes défailtantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations, de nature à perturber les activités opérationnelles du Groupe.

Le groupe Macif a défini la politique écrite de Contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe qui détermine le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel du groupe Macif. Elle vise à assurer la cohérence de ces deux domaines au sein des entités du Groupe.

Elle décrit plus précisément :

- le système de contrôle interne ;
- les principes de gestion du risque opérationnel ;
- les acteurs ;
- les processus.

I.B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment - ORSA) est un élément essentiel du système de gestion des risques du groupe Macif, centralisant les différentes analyses conduites au sein du Groupe, permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du Groupe.

Un ORSA est réalisé a minima une fois par an par chaque entité du Groupe et par le Groupe (ORSA régulier). En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ad hoc peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles.

Le conseil d'administration joue un rôle actif dans le processus en assurant la surveillance du processus, l'analyse et l'exploitation des résultats de l'ORSA. Les AMSB des entités jouent un rôle similaire sur le périmètre qui leur est propre.

La direction Gestion des risques Groupe en relation avec les correspondants des entités, a la responsabilité de superviser la conception, la mise en œuvre, et le suivi de l'ORSA conformément à la politique ORSA.

Les évaluations internes sont réalisées à partir :

- de la cartographie des risques utilisée notamment pour l'évaluation du besoin global de solvabilité et l'évaluation de l'adéquation de la formule standard au profil de risque ;
- de scénarios stressés représentatifs des principales vulnérabilités du Groupe et reposant sur la contribution de diverses parties prenantes internes du Groupe et des entités ;
- de l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'entité et du Groupe par la projection des exigences de capital (SCR et MCR), des fonds propres éligibles et du résultat comptable, sous le scénario central (plan économique) et sous les différents scénarios stressés.

Le besoin global de solvabilité (BGS) correspond, au-delà d'un capital, à l'ensemble des moyens dont doit disposer le Groupe pour faire face à sa stratégie, tenant compte de son profil de risque et de son appétence au risque.

Le besoin global de solvabilité du Groupe :

- reprend la même structure que la formule standard (modules et corrélations) ; intègre les risques de la formule standard ;
- intègre des risques non quantifiables (pilotage, réglementaire, image, etc.) ;
- n'intègre pas de risques quantifiables différents de ceux inclus dans la formule standard.

Sur le périmètre propre à Macif SAM, le BGS s'appuie sur les paramètres spécifiques à cette entité pour ses risques de prime et provisionnement ;

L'analyse des projections de l'ORSA porte notamment sur :

- la suffisance des fonds propres pour couvrir les besoins en capitaux propres et l'évaluation qualitative des fonds propres sur la période de projection ;
- l'évaluation quantitative ou qualitative des besoins en capitaux des risques non couverts par le SCR ;
- l'efficacité des techniques de couverture de risque sur le profil de risque dans l'évolution du besoin global de fonds propres ;
- les risques clés touchant l'entreprise et leurs évolutions probables sur la durée du plan stratégique ;
- la sensibilité des résultats à une modification des hypothèses clés ;
- l'évaluation de la validité et de la vraisemblance des scénarios testés ; les réactions envisagées en cas de scénario adverse.

Les évaluations internes sont documentées dans un rapport ORSA rédigé à l'issue du processus de réalisation annuel de l'ORSA et lors de la réalisation d'un ORSA ad-hoc.

Ce rapport aborde notamment :

- l'organisation de l'entreprise et son plan stratégique (Stratégie) ;
- le système de gouvernance et de gestion du profil de risque, la méthodologie d'élaboration de la cartographie des risques et les risques majeurs identifiés ainsi que leurs leviers de maîtrise (Profil de risque et sa gestion) ;
- les évaluations de l'ORSA et la projection du besoin global de solvabilité sur l'horizon de projection selon les hypothèses du plan économique et selon des scénarios de stress (Évaluations).

Le dernier rapport ORSA groupe Macif a été présenté pour avis en comité des Risques Groupe et approuvé par l'organe d'administration, de gestion et de contrôle lors du conseil d'administration Groupe avant d'être transmis à l'ACPR. Le rapport unique Groupe a été approuvé par les conseils d'administration ou conseils de surveillance concernés.

I.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

I.B.4.1. Description du système de contrôle interne

OBJECTIFS ET MISSIONS

Le système de contrôle interne est une composante du système global de gestion des risques avec des travaux d'identification, évaluation, traitement et surveillance des risques opérationnels. Ces risques sont définis comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés :

- aux opérations : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- au reporting : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- à la conformité : ils concernent le respect des lois et règlements applicables à l'entité.

Ses missions s'articulent autour des thèmes :

- animer le dispositif de contrôle permanent du Groupe ;
- animer la filière métier contrôle interne ;
- définir et réaliser les plans de contrôles de niveau 2 et suivre les reportings des contrôles de niveau 1 ;
- définir et faire appliquer les principes et méthodologies Groupe et administrer les outils de contrôle ;
- piloter les reportings de contrôle interne destinés aux instances du Groupe et aux autorités de contrôle.

CADRE ET ORGANISATION

Le groupe Macif s'appuie sur la définition et le référentiel issus du COSO Report (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) dans sa version actualisée de 2013 : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs du Groupe et des entités, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

La définition du contrôle interne repose sur les fondamentaux suivants :

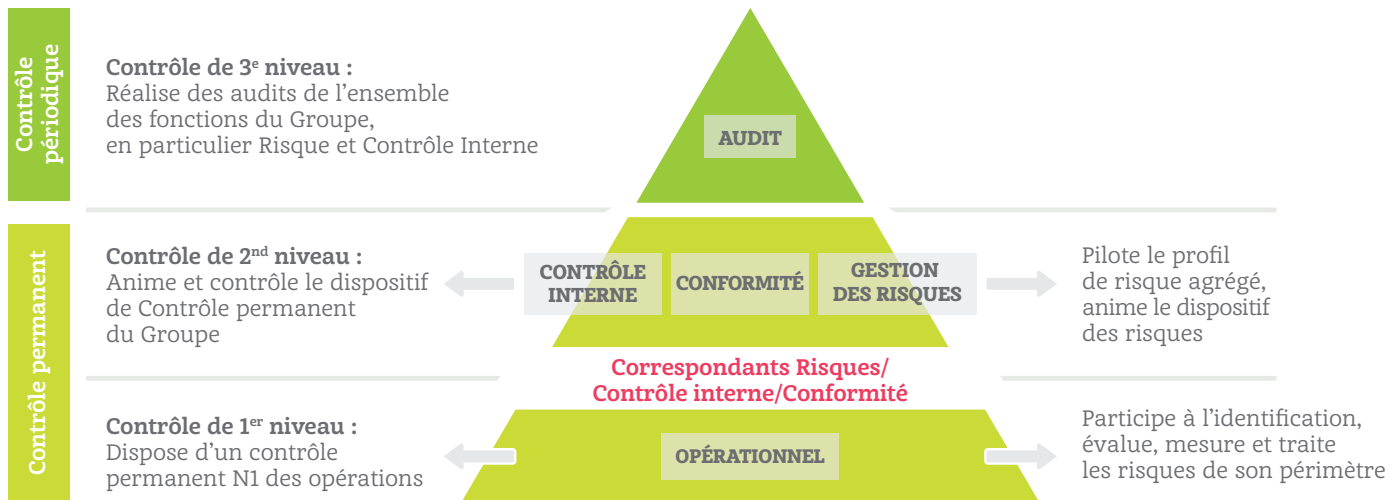
- il est axé sur la réalisation d'objectifs relevant d'une ou plusieurs catégories – objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ;
- il s'agit d'un processus qui repose sur la mise en œuvre de tâches et d'activités continues. Il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- il est mis en œuvre par des personnes. Il ne repose pas seulement sur un ensemble de règles et de manuels de procédures, de documents et de systèmes ; il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation ;
- il permet à la direction générale et au conseil d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité, une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus en particulier.

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle ;
- une évaluation des risques ;
- des activités de contrôle ;
- une information et une communication ;
- un pilotage.

La politique de Contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe définit le cadre général du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel du groupe Macif. Elle est déployée et vise à assurer la cohérence de ces deux domaines au sein des entités du Groupe.

La déclinaison organisationnelle du contrôle interne mis en place au sein du groupe Macif repose sur deux notions : le contrôle « permanent » regroupant les contrôles de premier et second niveau et le contrôle « périodique » avec le contrôle de troisième niveau :



- **contrôle de 1^{er} niveau :** les collaborateurs de l'ensemble des entités réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes ;
- **contrôle de 2nd niveau :** la direction Contrôle interne et conformité Groupe (DCICG) anime la filière métier contrôle interne et pilote le dispositif de contrôle permanent du Groupe. Elle porte la responsabilité des contrôles permanents de niveau 2 pouvant être réalisés sur l'ensemble des entités en complément des contrôles de niveau 1. Elle assure ainsi la coordination et la réalisation du plan de contrôle permanent pour le Groupe. Elle est également en charge de la définition des principes et méthodologies Groupe relatifs au contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel ainsi que de leur déploiement. Elle administre les outils de contrôle Groupe, consolide l'ensemble des évaluations des risques opérationnels Groupe et assure la diffusion de la culture en la matière par des actions de formation et sensibilisation ;
- **contrôle de 3^{ème} niveau :** la direction Audit interne Groupe exerce des contrôles périodiques afin de fournir au management une assurance ainsi que des recommandations en matière de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel au sein du Groupe. Afin d'optimiser la circulation d'informations et de coordonner les actions de chacun, des échanges ont lieu entre le contrôle permanent et le contrôle périodique.

La DCICG s'appuie sur un réseau de correspondants désignés dans chaque entité du Groupe, des métiers, des pôles inter régionaux et des fonctions centrales. Ces correspondants peuvent être rattachés à un service de contrôle interne.

Ils sont les relais opérationnels de la filière. Ils sont notamment chargés de déployer la méthodologie et d'accompagner les opérationnels dans la mise en œuvre.

Les travaux de contrôle interne font l'objet de reportings réguliers aux entités et instances, notamment à travers la comitologie existante :

- **commission contrôle interne :** elle centralise, suit et traite l'ensemble des missions de la filière contrôle interne que ce soit sur le suivi de la cartographie des risques opérationnels, des plans de contrôle de niveau 1, du plan de contrôle de niveau 2, les outils de contrôle, la gestion des incidents et la mise en place de reportings. Elle effectue des bilans d'activités, diffuse les règles et méthodes applicables et assure la transversalité des groupes de travail qu'elle a pu initier sur des sujets identifiés ;
- **comité d'audit Groupe :** en tant que comité spécialisé du conseil d'administration, il exerce des missions de préparation et d'instruction des dossiers pour lesquels le conseil d'administration doit prendre position. Il contribue également à l'exécution des décisions dudit conseil. Le comité d'audit Groupe, à ce titre, examine les actions conduites par la DCICG et le plan de contrôle annuel ;
- **comité de coordination des fonctions de contrôle :** il permet d'assurer une vision transverse des risques et des contrôles au niveau du Groupe et d'orienter, si nécessaire des travaux spécifiques pour réduire les risques opérationnels.

Ce dernier comité rend compte directement à la direction générale afin de lui fournir une information continue sur le dispositif de contrôle interne et ainsi connaître le niveau de maîtrise des activités du Groupe.

DÉPLOIEMENT DANS LE GROUPE MACIF

Le dispositif de contrôle interne s'applique au groupe Macif et à ses affiliés, tout en étant adapté lorsque cela est pertinent (actionnariat, type d'activités, chiffre d'affaires de l'entité ...). C'est ainsi qu'un périmètre de contrôle interne a été déterminé et est revu annuellement.

Trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont définis :

- le dispositif « complet » qui prévoit le déploiement de l'ensemble des méthodologies de contrôle interne groupe Macif ;
- le dispositif « allégé » qui permet au Groupe d'avoir une vision globale du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire avec une mise à jour annuelle ;
- le suivi de participation correspond à un suivi d'actionnariat et participation financière du Groupe à l'entité.

I.B.4.2 Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Le groupe Macif a fait de la conformité réglementaire une priorité, non seulement pour se préserver des risques de réputation et/ou de sanction judiciaire ou administrative, mais surtout pour assurer la protection de ses clients et sociétaires dans le respect des valeurs mutualistes renforçant ainsi de façon permanente la maîtrise des risques des activités et opérations du Groupe.

La fonction clé de vérification de la conformité fait partie du système de Contrôle interne.

Le directeur du Contrôle interne et de la conformité Groupe assume la responsabilité de la fonction clé vérification de la conformité. Sa nomination a été notifiée à l'ACPR en mai 2017.

La fonction vérification de la conformité du groupe Macif, est une fonction clé autonome ce qui permet de garantir son indépendance et son impartialité vis-à-vis des opérationnels et renforcer l'efficacité de ses missions.

LA POLITIQUE DE CONFORMITÉ DU GROUPE MACIF

En 2018, la politique de conformité du groupe Macif a été validée par le conseil d'administration du Groupe après avis du comité des Risques Groupe.

La politique de conformité est revue a minima une fois par an ou en cas de modification significative des activités du Groupe ou du cadre juridique et réglementaire.

Cette politique de conformité s'impose à toutes les entités du groupe Macif.

La fonction clé de vérification de la conformité est chargée d'élaborer la politique de conformité du groupe Macif et d'en assurer la mise à jour.

MISSIONS ET PÉRIMÈTRE DE LA FONCTION DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

La fonction clé vérification de la conformité a vocation à veiller à la bonne application des dispositions législatives, réglementaires et administratives au sein du groupe Macif, et au respect des règles professionnelles, internes et déontologiques.

Aux termes de la politique de conformité Groupe, la fonction clé vérification de la conformité est notamment en charge :

- de conseiller le directeur général ainsi que le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des obligations réglementaires afférentes aux activités de l'assurance et de la réassurance ;
- du pilotage du dispositif de Conformité : organisation, mise en place et animation de la filière des correspondants au sein des entités du groupe Macif, diffusion d'une culture de la Conformité, pilotage des reportings sur les thèmes de la Conformité ;
- de la maîtrise des risques de non-conformité : identification et évaluation des risques de non-conformité et plan d'actions, actualisation de la cartographie des risques de non-conformité ;
- des actions de mises en conformité : référentiel des obligations réglementaires, pilotage en mode projet des actions de mises en Conformité réglementaire dans les domaines relevant du périmètre de la Conformité ;
- de la réalisation du plan de contrôle permanent de conformité de niveau 2.

Le périmètre de la fonction clé vérification de la conformité couvre essentiellement :

- les thèmes liés à la sécurité financière (dispositif LCB-FT, respect des embargos et des sanctions internationales) ;
- la protection de la clientèle et des prospects (respect du devoir de conseil, conformité des produits et services, suivi des pratiques commerciales et de la publicité, suivi des contrats en déshérence, ...) ;
- l'éthique (déontologie, conflits d'intérêts, lutte contre la corruption, le trafic d'influence et la fraude) ;
- la protection des données (données à caractère personnel et données médicales).

Par ailleurs, la direction Conformité Groupe intervient dans l'élaboration des rapports réglementaires en tant que pilote (LCB-FT, déshérence, QPC) ou bien en tant que contributeur (RSR, SFCR, DPEF, ...).

La direction Conformité Groupe est également contributrice sur les thèmes d'activités externalisées et de veille réglementaire. Le pilotage de ces domaines est du ressort de la direction Juridique Groupe.

Le groupe Macif s'assure que la fonction de vérification de la Conformité ait accès à toutes informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions, que ce soit au niveau du Groupe ou de ses entités.

Enfin, la direction Conformité Groupe s'appuie sur un réseau de correspondants et interlocuteurs conformité présents au sein de toutes les entités du Groupe. Le « comité des correspondants Conformité » est l'instance en charge de l'animation de la filière et de la diffusion d'une culture homogène de la Conformité au sein du groupe Macif.

Les correspondants conformité des entités sont en charge de la déclinaison opérationnelle de la politique de conformité Groupe et des rapports réglementaires propres à leur entité.

I.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'audit interne, troisième niveau de contrôle du dispositif de maîtrise des risques, participe à la performance du système de gouvernance et à l'optimisation du fonctionnement des entités du groupe Macif.

Ses missions périodiques permettent d'établir un diagnostic de la performance opérationnelle et informent les dirigeants et la gouvernance que la stratégie, le modèle opérationnel et les exigences réglementaires sont déployés conformément aux attentes.

La fonction audit est exercée par la direction de l'Audit interne du Groupe, dans le cadre de la politique d'audit approuvée par les conseils d'administration/de surveillance des entités le composant.

Son activité est cadencée par un plan pluriannuel couvrant l'univers auditable, lui-même décliné en plan annuel au regard des enjeux stratégiques et d'une priorisation par les risques. La coordination avec les parties prenantes du Groupe traitant de la gouvernance des risques, du contrôle et de la conformité, exercée notamment au travers d'un comité dédié de la direction générale du Groupe, participe également à identifier et à prioriser les travaux de l'audit interne.

L'audit interne peut également être amené à répondre à des besoins immédiats de la direction générale et de la gouvernance du Groupe et des entités qui le composent.

Par ses travaux, dont les conclusions sont portées à la connaissance des dirigeants du Groupe, l'audit interne détecte des zones de risques et formule des recommandations visant à en renforcer la maîtrise. Les dites recommandations font l'objet d'un suivi régulier permettant de valider la mise en œuvre des plans d'action.

Rattaché au directeur de la Stratégie et du Contrôle Périodique du Groupe, l'audit interne est également en relation permanente avec le comité d'audit Groupe, émanation du conseil d'administration, par une communication systématique des conclusions des travaux d'audit. Le comité d'audit Groupe, dont le directeur de l'audit interne est invité permanent, valide par ailleurs le budget et le plan annuel de la direction de l'Audit interne. Ces liens hiérarchiques et fonctionnels sont de nature à garantir l'indépendance de l'audit interne.

Certifiée aux normes professionnelles de l'audit interne depuis 2009, la direction de l'Audit interne du Groupe inscrit ses pratiques dans les meilleurs standards de la profession.

I.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

La directrice Actuariat & Réassurance du Groupe assume la responsabilité de la fonction actuarielle du groupe Macif et des entités d'assurance qui le composent (Macif SAM, Macifilia, Thémis, Mutavie, Macif-Mutualité, MNPAF, MNFCT, Mutuelle du Personnel IBM et Apivia Mutuelle). Elle est rattachée au directeur du pilotage économique et financier du Groupe, également dirigeant effectif du groupe Macif. Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle s'appuie sur ses équipes ainsi que sur ses correspondants dans chacune des entités. Ces derniers sont chargés de mettre à sa disposition tous les éléments nécessaires à l'exercice de ses missions.

Conformément à l'article R. 354-6 du Code des assurances, la fonction actuarielle du groupe Macif est chargée :

- d'émettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- d'émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- sur les provisions techniques Solvabilité II :
 - de coordonner leur calcul et de veiller à l'utilisation appropriée d'approximations ;
 - d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées ;
 - de garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses employées ;
 - de vérifier le caractère adéquat du calcul via la comparaison avec les provisions normes françaises, l'analyse de leur évolution d'une année à l'autre ou des études « a posteriori » ;
 - de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses ;
 - d'informer le conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul.
- de contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques visé à l'article L. 354-2 du Code des assurances.

De plus, la fonction actuarielle établit une fois par an, pour chaque entité d'assurance du Groupe et pour le Groupe, un rapport écrit qu'elle soumet au conseil d'administration/de surveillance de l'entité concernée ou du Groupe. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, indique toute défaillance et émet des recommandations sur la manière d'y remédier. Celles-ci sont priorisées, planifiées et font l'objet d'un suivi.

I.B.7 SOUS-TRAITANCE

Les propositions de modifications de la politique ont été présentées fin mai 2018. Elles concernent principalement :

- la précision de la notion d' « entreprise mère du groupe » (Macif Sgam) versus la notion d'« entreprises d'assurance » du Groupe ;
- une information préalable en conseil d'administration (ou de surveillance) sur les conventions entrant dans le périmètre des opérations stratégiques ou significatives devant être autorisées conformément au processus décisionnel groupe, lorsque les projets d'externalisation d'activités importantes ou critiques sont validés par le directeur général de l'entité d'assurance concernée dans le Groupe (modification 2017 de la politique).

La nouvelle politique écrite a été validée par le conseil d'administration du Groupe le 31 mai 2018.

Le comité Externalisation poursuit ses missions en contribuant au déploiement de la politique d'externalisation. Le comité s'est réuni à cinq reprises durant l'exercice 2018. En complément de ses missions récurrentes (suivi des évolutions de la politique écrite, suivi des dossiers d'externalisation d'Activités Importantes ou Critiques, alimentation de la Base Externalisation), le comité a notamment travaillé sur les points suivants :

- harmonisation des procédures des pôles métiers et des directions centrales avec le processus général d'externalisation ;
- création d'un groupe de travail ad hoc chargé de revoir le questionnaire et la grille de sélection des prestataires en charge d'une activité externalisée ;
- suivi des plans d'action d'audit concernant l'externalisation ;

Des travaux ont également débuté pour harmoniser entre les entités d'assurance du groupe les actions de suivi et de contrôle des prestataires. Il s'agit notamment des cas de prestataires communs à différentes entités d'assurance du groupe, que le prestataire soit intragroupe ou extra-groupe. Des réflexions ont eu lieu sur la répartition des rôles entre les entités en charge des contrôles et la coordination des plannings de contrôles.

I.B.8 AUTRES INFORMATIONS

I.B.8.1 Cohérence de mise en œuvre des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne dans le Groupe

Les exigences de la directive Solvabilité II en matière de groupe prudentiel et les nécessités d'une bonne gouvernance de groupe imposent la mise en place d'un système de gouvernance, d'un processus de maîtrise des risques et d'un processus décisionnel homogène. La stratégie elle-même doit être coordonnée par l'entité de tête du groupe prudentiel.

Dans ce cadre, l'entité de tête du groupe prudentiel a notamment adopté une politique globale de gestion des risques Groupe et une politique contrôle interne et gestion du risque opérationnel Groupe déclinées sans spécificité au sein des différentes entités composant le Groupe.

Par ailleurs, depuis mai 2016, a été mis en place au niveau du Groupe un comité de coordination des fonctions de contrôle, garant de l'identification, de la maîtrise, du contrôle et du suivi des risques.

Il réunit le directeur général du Groupe, la directrice des Risques Groupe, le directeur de la Stratégie et du contrôle périodique, le directeur de l'Audit interne Groupe, les fonctions clés Groupe, le directeur de la Gestion des risques Groupe, le directeur Conformité et contrôle interne du Groupe, ainsi que le secrétaire général du Groupe.

Ses principales missions sont de s'assurer :

- de la cohésion du dispositif ;
- de son intégration à la structure organisationnelle du Groupe ;
- de la rationalisation du dispositif ;
- de l'amélioration continue du dispositif ;
- et enfin de son rayonnement.

Le processus ORSA, piloté par le Groupe, prévoit la réalisation de cartographies des risques au sein des entités et du Groupe selon une méthodologie définie au niveau du Groupe mais également la réalisation de stress tests au niveau des entités et consolidés au niveau du Groupe.

Le rapport ORSA unique Groupe est présenté pour avis au comité des Risques Groupe puis pour validation avant envoi à l'ACPR au conseil d'administration Groupe.

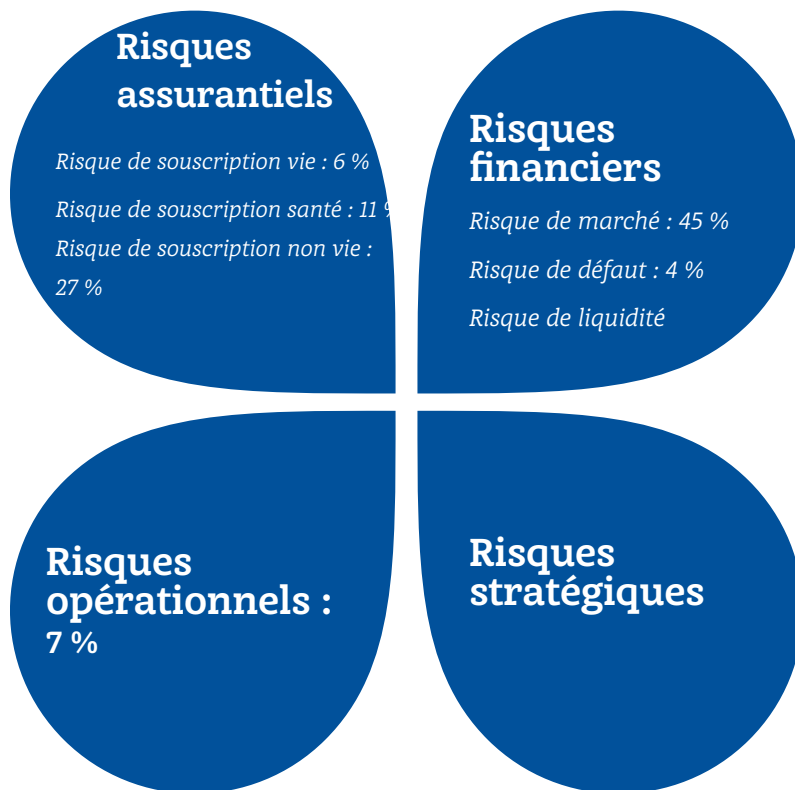
Le positionnement des fonctions clés au niveau du Groupe (et notamment la fonction clé gestion des risques et la fonction clé vérification de la conformité) puis la nomination de correspondants des fonctions clés au sein des entités contribuent à la mise en place d'un système de gestion des risques cohérent au sein de l'ensemble des entités et du Groupe.

Enfin, la mise en place de filières métiers sur l'ensemble des domaines support, y compris pour la maîtrise des risques, permet de renforcer les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne au sein du Groupe et de l'ensemble des entités le composant. Les ambitions de ces filières métiers sont de :

- disposer d'un pilotage et d'un contrôle métiers Groupe ;
- installer et animer des communautés métiers ;
- favoriser des évolutions organisationnelles et structurelles nécessaires pour obtenir une efficacité optimale sur la totalité du périmètre Groupe ;
- garantir les allocations de ressources nécessaires en compétences comme en effectifs.

I.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR du groupe Macif :



- La formule standard conduit le groupe Macif à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

- Le groupe Macif a procédé à une évaluation des paramètres à partir de données propres au Groupe (GSP) pour les risques « non-vie » et « santé assimilée à la non-vie » de la formule standard.

- Par ailleurs, le groupe Macif tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

I.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé du :

- risque vie : cet élément de risque concerne le risque de frais, le risque de rachat, la volatilité de la morbidité, de la mortalité, de la longévité et de l'incapacité des assurés ;
- risque santé : cet élément de risque concerne les frais, les pertes excessives et la mortalité des assurés ainsi que les risques liés aux épidémies ;
- risque non-vie : il s'agit du risque d'assurance spécifique qui résulte des contrats d'assurance dommages. Il a trait aux incertitudes relatives aux résultats des souscriptions de l'assureur.

Les risques santé et non-vie sont constitués des risques suivants :

- risque de prime : risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues ;
- risque de réserve : risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- risque catastrophe : risque résultant d'événements extrêmes ou non pris en compte par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque de souscription est suivi a minima mensuellement par les métiers (production, sinistralité : fréquence, coûts moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances de marché par les instances professionnelles et par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation (cadences, tables de mortalité, tables d'arrêt de travail, tables de dépendance...).

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- de politiques tarifaires, souscription et provisionnement par pôle métier ;

- de veille réglementaire et de lobbying permettant de suivre et anticiper tout élément susceptible d'impacter les activités du Groupe ;
 - d'une couverture en réassurance révisée annuellement afin de s'adapter aux évolutions en fonction des besoins.
- Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêts et des spreads de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

Le risque de change est marginal dans la mesure où 98 % des actifs du Groupe sont libellés en euros.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels. Il fait également l'objet d'un reporting aux différentes instances de gouvernance des sociétés du Groupe ainsi qu'au comité des Risques Groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une proposition de politique d'allocations d'actifs par le comité des Risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration.

Les principaux facteurs de risque de marché sont :

- le risque de taux ;
- le risque de baisse des marchés actions ;
- le risque de chute des cours de l'immobilier ;
- le risque de change ;
- le risque spread de crédit.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit (ou défaut de contrepartie) est défini comme le risque de pertes résultant d'une défaillance imprévue ou d'une dégradation de la note de crédit des contreparties ou des débiteurs de contrats de réduction de risques, tels que les dispositifs de réassurance. Il concerne également les créances auprès d'intermédiaires, et toute autre exposition de crédit non couverte dans le risque de spread.

Dans le cadre de l'évaluation réglementaire de la solvabilité, les comptes à terme et comptes sur livret sont suivis au sein de ce risque. Celui-ci se révèle avéré en cas de défaut de la contrepartie bancaire.

Pour limiter ce risque, des règles de dispersion ont été mises en place au niveau du groupe Macif puis déclinées pour chaque entité du Groupe. Ces règles font partie intégrante de la politique d'investissement et sont suivies trimestriellement au sein du comité d'investissement des entités du Groupe.

Concernant la réassurance, le groupe Macif veille à mettre en place une stratégie de répartition des risques sur un nombre suffisant de réassureurs.

Parallèlement, une vérification est faite tout au long du processus de placement des couvertures afin d'assurer un bon équilibre des participations en évitant le plus possible tout risque d'hyper concentration mais aussi tout risque de dilution trop prononcé.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité doit permettre que les engagements envers les assurés soient respectés à tout moment. La gestion du risque de liquidité est un sous ensemble de la gestion actif/passif, dans la mesure où il s'agit de gérer la capacité de faire face aux engagements qui sont au passif du bilan avec les actifs disponibles, dans des délais adaptés. Les propositions d'allocations en trésorerie, résultant des analyses menées par les comités actif/passif ou la direction concernée de l'entité, sont intégrées aux propositions d'allocations stratégiques (elles correspondent à un niveau moyen optimal, mais des fluctuations peuvent être observées en cours d'année du fait notamment de la saisonnalité des flux d'exploitation).

Les comités d'investissement organisés périodiquement entre le(s) gestionnaire(s) d'actifs et la direction des Investissements permettent d'échanger sur le risque de liquidité spécifique de tel ou tel placement, et plus généralement sur le contexte du marché au regard de la liquidité.

Les placements autorisés sont les fonds monétaires court terme, les fonds monétaires, les titres de créances négociables du marché monétaire (intéressants par rapport aux fonds quand les taux sont en phase baissière), les swaps monétaires à moins d'un an pour transformer les revenus à taux fixe en revenus à taux variable, et (pour les mutuelles relevant du Code de la mutualité) les livrets d'épargne.

Les opérations de pension livrées viennent compléter la palette pour les opérations courantes.

En cas de crise, la vente possible d'obligations d'état et d'obligations privées à court terme peut également être prise en compte.

Le comité des Risques Groupe et le conseil d'administration Macif sont informés par la direction générale déléguée en charge du pilotage économique et financier, des points spécifiques concernant la gestion du risque de liquidité, dans le cadre des présentations périodiques sur la gestion financière (allocations stratégiques, suivi des portefeuilles de placements).

I.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations, de nature à perturber les activités opérationnelles du Groupe.

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels : à partir des objectifs assignés à chaque macro-processus de l'entreprise pour accomplir la mission confiée ;
- l'évaluation des risques opérationnels (bruts et résiduels) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont analysés de façon à déterminer le mode de gestion approprié ;
- le suivi des risques opérationnels afin de réaliser le reporting adéquat auprès des métiers, de la direction générale et des instances.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation du SCR (cf. partie E.2).

I.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

Les risques stratégiques sont d'abord les risques de non réalisation du Groupe, dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques stratégiques couvrent différents domaines du Groupe à savoir :

- le risque de changement économique, politique et réglementaire correspondant aux répercussions sur l'activité du Groupe de l'absence d'anticipation des évolutions réglementaires, politiques et économiques. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire, les actions de lobbying du groupe Macif et son implication dans les instances professionnelles ainsi que le contrôle périodique et suivi des recommandations ;
- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également par la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin par l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA ; la maîtrise de ce risque est confiée aux fonctions et processus de pilotage économique, pilotage des risques et pilotage opérationnel;
- le risque de partenariats encadré par les mandataires Macif dans les structures partenariales et par l'existence d'engagements partenariaux (conventions, pactes d'actionnaires) ;
- le risque de concurrence suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production. La maîtrise de ce risque passe par la mise en place de veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence mais également par le suivi de plans de développement annuel et de plans d'actions correctifs en cas de performance inférieure aux objectifs.

En 2018, le groupe Macif a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels il est exposé en simulant quatre stress basés sur les scénarii suivants :

- un scénario financier « récession mondiale » ;
- un scénario financier et assurantiel « hausse des taux avec prise en compte de rachats conjoncturels pour Mutavie » ;
- un scénario stratégique et assurantiel « évolution du marché (arrivée de nouveaux acteurs, développement de l'usage partagé, nouvelle réglementation type reste à charge 0...) » ;
- un scénario opérationnel « cybercriminalité avec corruption de données par malveillance ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité du groupe Macif face à la réalisation de risques majeurs.

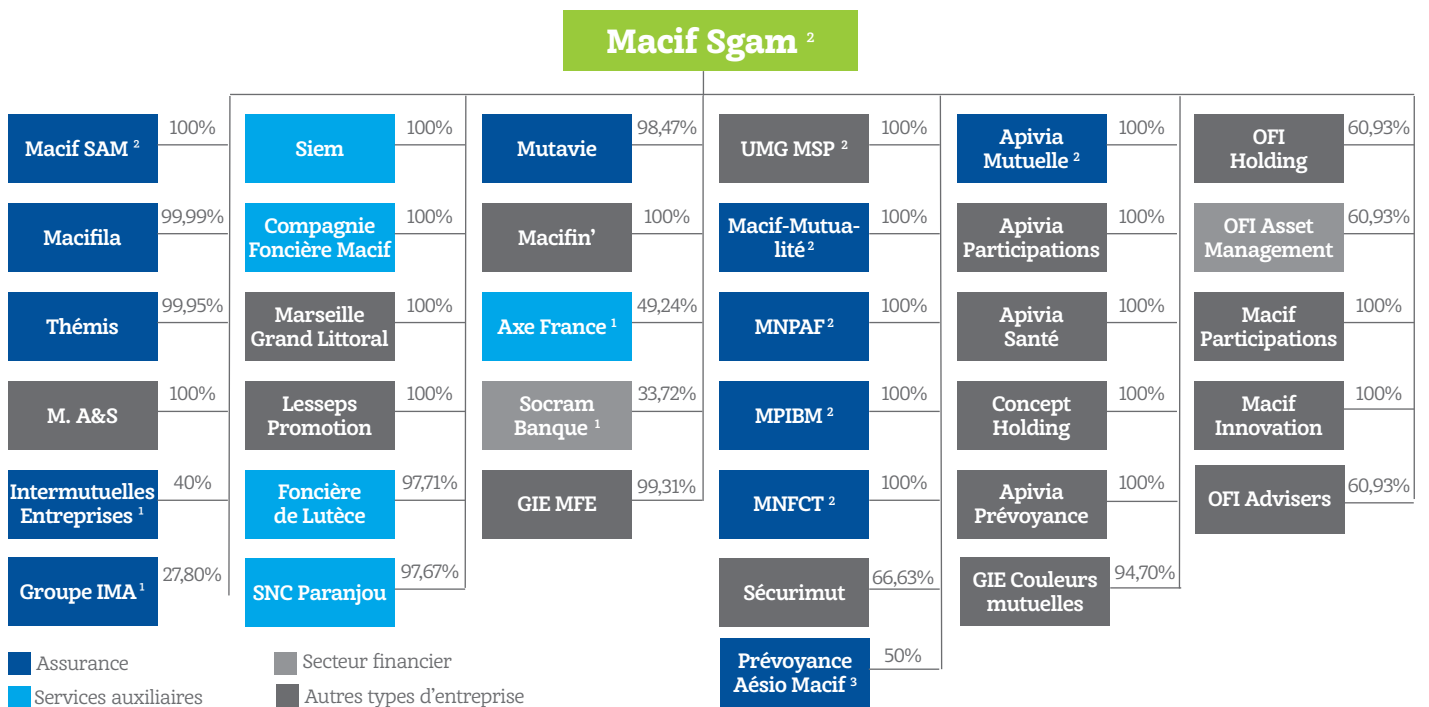
I.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Bilan Solvabilité II au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2018
Écarts d'acquisition	-
Frais d'acquisition reportés	-
Immobilisations incorporelles	-
Actifs d'impôts différés	15 363
Excédent du régime de retraite	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	568 335
Placements (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	34 436 894
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	497 923
Prêts et prêts hypothécaires	73 342
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	605 913
Dépôts auprès des cédantes	182
Créances nées d'opérations d'assurance	189 608
Créances nées d'opérations de réassurance	70 028
Autres créances (hors assurance)	265 248
Actions propres auto-détenues (directement)	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	321 379
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	29 136
TOTAL DE L'ACTIF	37 073 351

PASSIF	31/12/2018
Provisions techniques non-vie	4 537 750
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	25 367 954
Provisions techniques UC et indexés	463 480
Passifs éventuels	37 678
Provisions autres que les provisions techniques	16 586
Provisions pour retraite	155 800
Dépôts des réassureurs	119 600
Passifs d'impôts différés	504 613
Produits dérivés	-
Dettes envers des établissements de crédit	170 349
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	5 281
Dettes nées d'opérations d'assurance	75 377
Dettes nées d'opérations de réassurance	15 080
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	433 661
Passifs subordonnés	572 406
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	11 880
TOTAL DU PASSIF	32 487 495
EXCEDENT D'ACTIF SUR PASSIF	4 585 856

Le périmètre des entités prises en compte dans le bilan Solvabilité II du groupe Macif est présenté ci-dessous.



Les pourcentages d'intérêts indiqués ci-dessus traduisent les participations directe et indirecte du Groupe dans chacune des entités consolidées au 31 décembre 2018.

1. Sociétés mises en équivalence.

2. Entités sans lien capitalistique avec la Macif.

3. Plusieurs entités dont le taux de détention est différent.

Les OPC n'apparaissent pas dans l'organigramme. Ils sont rattachés aux secteurs en fonction des pourcentages de détention.

I.D.1 PLACEMENTS

I.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les principales méthodes d'évaluation sont :

Instruments financiers cotés

Pour un instrument coté sur un marché actif, la valeur au bilan correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif :

- si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire ;
- et si ces prix représentent des transactions réelles et régulières sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Pour un instrument coté sur un marché inactif, la valeur au bilan est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions.

Instruments financiers non cotés (hors titres soumis à exigence de capital)

La valeur au bilan des instruments financiers non cotés est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent :

- l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe ;
- la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance ;
- l'analyse des flux de trésorerie actualisés ;
- la quote-part d'actif net revenant au groupe Macif calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Instruments financiers soumis à exigence de capital

La valorisation retenue est la quote-part des fonds propres (selon la norme Solvabilité II ou la norme Bâle III). En principe, c'est la valorisation qui repose sur l'estimation des fonds propres arrêtés à la même date, qui est retenue. Néanmoins, un décalage peut être observé si l'entreprise valorisée n'est pas en mesure de fournir à temps son bilan, l'estimation repose alors sur le dernier bilan connu.

I.D.1.2 Valorisation des placements

La répartition des placements entre les différentes catégories repose sur l'utilisation des codes CIC définis par la réglementation Solvabilité II. L'affectation des codes CIC à chaque ligne d'actifs a été réalisée en collaboration avec la société de gestion OFI AM.

Valorisation des placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	568 335	347 012	221 323
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	34 436 894	32 146 243	2 290 651
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1 236 446	794 025	442 421
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	630 691	463 170	167 522
Actions	333 090	236 241	96 849
Actions cotées	256 175	184 989	71 186
Actions non cotées	76 915	51 253	25 662
Obligations	24 238 139	22 930 183	1 307 956
Obligations d'État	8 307 887	7 475 036	832 851
Obligations d'entreprises	15 785 458	15 314 851	470 607
Titres structurés	119 908	115 277	4 631
Titres garantis	24 886	25 019	-133
Organismes de placement collectif	6 984 005	6 710 959	273 046
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1 014 523	1 011 665	2 858
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	497 923	497 923	-
Prêts et prêts hypothécaires	73 342	77 684	-4 342
Avances sur polices	45 712	45 712	-0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	363	459	-96
Autres prêts et prêts hypothécaires	27 267	31 513	-4 246
Dépôts auprès des cédantes	182	325	-143
TOTAL	35 576 676	33 069 186	2 507 490

Il est utile de souligner qu'en normes Solvabilité II :

- **les immobilisations corporelles pour usage propre** contiennent à la fois l'immobilier d'exploitation et les actifs corporels d'exploitation (matériel, mobilier, ...) pour un montant de 568 millions d'euros ;
- **les biens immobiliers** (autres que détenus pour usage propre) correspondent aux immeubles de placement valorisés à 1 236 millions d'euros au 31 décembre 2018 ; ;
- **les actions** concernent exclusivement les titres détenus en direct pour les actions cotées et regroupent les SCI, sociétés immobilières, groupements forestiers et vignobles pour les actions non cotées. Elles représentent, au total, 333 millions d'euros ; ;
- **le poids des obligations** dans le total des placements est de 24 238 millions d'euros, soit 68 % des placements ;
- **les organismes de placement collectif** rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier (SCPI, OPCI, Sicav, SPPICAV), actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 6 984 millions d'euros, soit 20 % du total des placements.

I.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises est de 2 507 millions d'euros. Il s'explique principalement par :

- la mise en juste valeur des portefeuilles obligataires en normes Solvabilité II qui explique plus de la moitié de l'écart (1 308 millions d'euros) ;
- les biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) dont la valorisation en juste valeur explique un écart de norme de 442 millions d'euros ;
- la mise en juste valeur des autres titres financiers (actions pour 97 millions d'euros, OPC pour 273 millions d'euros, détentions dans des entreprises liées, y compris participations pour 168 millions d'euros principalement) et des autres immobilisations corporelles pour usage propre (221 millions d'euros) expliquent quasiment l'intégralité du solde.

I.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	42 361	-42 361
Frais d'acquisition reportés	-	108 521	-108 521
Immobilisations incorporelles	-	117 665	-117 665
Actifs d'impôts différés	15 363	13 275	2 008
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	189 608	758 471	-568 863
Créances nées d'opération de réassurance	70 028	94 502	-24 474
Autres créances (hors assurance)	265 248	263 351	1 897
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	321 379	321 379	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	29 136	29 136	-

I.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de frais déjà payés. Ils sont éliminés dans le bilan Solvabilité II.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont éliminées lorsqu'aucune valeur de marché ne peut être démontrée.

Créances nées d'opérations d'assurance

Ces créances sont maintenues pour leur valeur nette comptable lorsque leur échéance est inférieure à un an. Seules sont annulées les créances qui concernent les primes dont l'échéance est postérieure à la clôture de l'exercice (contrats à échéance du 31 mars N+1) et les créances attachées aux sociétaires mensualisés. Le montant des primes retraitées est de 569 millions d'euros.

Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances de réassurance font l'objet d'un double retraitement :

- élimination des créances de réassurance brutes attachées aux sociétaires mensualisés : 20 millions d'euros ;
- élimination des provisions pour créances douteuses : 0 million d'euros.

Autres créances (hors assurance)

Les autres créances non liées à l'activité d'assurance (créances envers le personnel, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, ainsi que les débiteurs divers) sont maintenues à la valeur nette comptable car leur échéance est inférieure à un an. Les créances relatives aux avantages sociaux sont reclassées au passif, en déduction des provisions pour retraite.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

Il s'agit des créances détenues sur les établissements de crédit (comptes courants, caisses et comptes à terme pouvant être retirés à tout moment).

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les différences de conversion à l'actif et les comptes de régularisation (charges constatées d'avance,...). En normes Solvabilité II, les différences de conversion sont éliminées.

I.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **les écarts d'acquisition, les frais d'acquisition reportés et les actifs incorporels** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 268 millions d'euros
- **les créances d'assurance et de réassurance** : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 593 millions d'euros ;
- **la trésorerie et les équivalents de trésorerie** : en normes françaises, les équivalents de trésorerie sont présentés en créances sur les entreprises du secteur bancaire. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le total du bilan.

I.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

I.D.3.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité correspond au montant actuel que l'entreprise d'assurance devrait payer si elle transférait sur le champ ses droits et obligations contractuels à une autre entreprise. La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et de la marge de risque.

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à l'estimation des engagements de l'entreprise envers ses assurés. Elle est égale à la valeur moyenne des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité. Elle tient compte de la valeur temporelle de l'argent, estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Les flux de trésorerie futurs correspondent aux engagements de l'assureur et des assurés jusqu'au terme des contrats en portefeuille :

- les flux de trésorerie à la charge de l'assureur (prestations de sinistres et frais) viennent en ajout de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- les flux de trésorerie au profit de l'assureur (cotisations, recours encaissés et prestations versées par les réassureurs) viennent en déduction de la meilleure estimation des provisions techniques.

L'actualisation consiste à déterminer la valeur à aujourd'hui des flux de trésorerie qui surviendront dans le futur. Elle est basée sur la courbe des taux sans risque au 31 décembre 2018.

La marge de risque est ajoutée à la meilleure estimation des provisions techniques. Elle correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance. Des méthodes de calcul simplifiées sont proposées par la réglementation. Les entités du Groupe utilisent des méthodes différentes, détaillées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

Les provisions techniques du bilan Solvabilité II Groupe correspondent à l'addition des provisions des entités juridiques du périmètre de consolidation après retraitement des opérations de réassurance intragroupes. Les meilleures estimations des provisions techniques brutes et cédées sont calculées dans chaque entité du Groupe.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

D'après l'article R.351-6 du Code des assurances, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent appliquer une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque dans le calcul de la meilleure estimation des engagements. Cette correction est fonction de l'écart entre le taux d'intérêt qu'il serait possible de tirer des actifs inclus dans un portefeuille de référence et les taux de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente correspondante.

Cette mesure n'est pas soumise à autorisation préalable de l'ACPR mais ne peut être utilisée que sous certaines conditions. Au 31 décembre 2018, trois entités du Groupe, Macif SAM, Mutavie et Macif-Mutualité, vérifient ces conditions et utilisent la correction pour volatilité, estimée à 24 points de base.

Si ces entités n'avaient pas recours à la correction pour volatilité, seraient constatées :

- une hausse des provisions techniques du Groupe de 192 millions d'euros ;
- une diminution des fonds propres éligibles en couverture du SCR de 132 millions d'euros, liée à l'augmentation des provisions en partie compensée par la baisse des impôts différés ;
- une augmentation du SCR de 101 millions d'euros, liée principalement à la hausse du SCR marché et à la diminution de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés. Le taux de couverture du SCR diminuerait alors de 16 points ;
- une hausse du MCR de 36 millions d'euros, générant une diminution du taux de couverture du MCR de 48 points.

AJUSTEMENT ÉGALISATEUR

L'utilisation de l'ajustement égalisateur visé à l'article R.351-4 du Code des assurances n'est pas compatible avec l'utilisation de la correction pour volatilité. Cet ajustement n'est donc pas utilisé dans les évaluations de la solvabilité du Groupe et de ses entités.

MESURES TRANSITOIRES TAUX ET PROVISIONS

Le groupe Macif et ses entités n'appliquent ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article L.351-4 du Code des assurances, ni la déduction transitoire aux provisions techniques visée à l'article L.351-5 du Code des assurances.

I.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	272 976	82 869	355 845	- 4 307	351 538
Non-vie	3 923 141	258 764	4 181 905	- 566 701	3 615 204
Santé similaire à la vie	886 931	74 003	960 934	- 39 160	921 774
Vie	24 172 172	234 848	24 407 020	4255	24 411 275
Unités de compte	459 619	3 861	463 480	-	463 480
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	29 714 839	654 345	30 369 184	- 605 913	29 763 271

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 29 715 millions d'euros et est composée à 84 % de provisions vie et 14 % de provisions non-vie.

La marge de risque représente 2,2 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes, soit 654 millions d'euros. Elle est en proportion significativement plus faible en vie (1,2 %) qu'en non-vie (7,5 %).

Les cessions en réassurance représentent 2,0 % des provisions brutes, soit 606 millions d'euros.

I.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques Solvabilité II du Groupe sont inférieures aux provisions normes françaises de 341 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les différences entre les méthodes d'évaluation des provisions techniques Solvabilité II et normes françaises sont expliquées dans les parties de ce rapport dédiées aux entités.

I.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de mesurer l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité des provisions techniques sont mis en œuvre par les entités du Groupe, sur les hypothèses de calcul jugées les plus incertaines (cf. parties de ce rapport dédiées aux entités).

Des mesures de sensibilité de la meilleure estimation des provisions techniques Groupe à des hypothèses de marché sont également effectuées. Elles montrent que les provisions techniques du Groupe sont très sensibles au niveau de la courbe des taux.

I.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	37 678	-	37 678
Provisions autres que les provisions techniques	16 586	16 586	-
Provisions pour retraite	155 800	136 145	19 655
Dépôts des réassureurs	119 600	119 600	-
Passifs d'impôts différés	504 613	38 306	466 307
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	170 349	170 349	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	5 281	5 281	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	75 377	55 969	19 408
Dettes nées d'opérations de réassurance	15 080	17 317	-2 237
Autres dettes (hors assurance)	433 661	433 661	-
Passifs subordonnés	572 406	543 509	28 897
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	572 406	543 509	28 897
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	11 880	24 764	-12 884

I.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation des autres passifs

Passifs éventuels

Chaque poste du hors bilan est analysé selon un arbre de décision afin de déterminer s'il correspond à une obligation potentielle significative, auquel cas il est comptabilisé en passifs éventuels du bilan Solvabilité II pour sa valeur dans le hors bilan.

Provisions autres que les provisions techniques

Cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques.

Provisions pour retraite

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités de fin de carrière, fonds épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs.

Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Les dépôts d'espèces reçus des réassureurs sont maintenus pour leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

Passifs d'impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs ainsi que les reports déficitaires, donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Source des impôts différés au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Écarts de valorisation SI/SII Actifs	1 524 729	25,83 %	393 837
Écarts de valorisation SI/SII Passifs	337 764	25,83 %	87 244
Effet des différences temporaires normes françaises	91 102	25,83 %	23 532
Impôts différés nets SII (ID passif)			504 613

Pour le calcul des impôts différés, un taux de 25,83 % est appliqué à l'ensemble des retraitements entre le bilan comptable normes françaises et le bilan Solvabilité II.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont les valeurs dépendent de celles d'autres actifs (valeurs mobilières, indices de marché, etc.) qui permettent soit d'atténuer les conséquences d'une évolution défavorable d'un marché, soit d'amplifier l'effet d'un investissement en anticipant une variation attendue. Ils sont réévalués à leur juste valeur. Au 31 décembre 2018, il n'y a pas de produits dérivés dans le bilan Solvabilité II.

Dettes financières envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit regroupent à la fois les comptes bancaires regroupés par banque dont les soldes sont créditeurs et les emprunts envers les établissements de crédit. Ces dettes sont maintenues pour leur valeur comptable en normes Solvabilité II, soit 170 millions d'euros.

Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Les passifs financiers autres que les dettes envers les établissements de crédit regroupent les obligations non subordonnées émises par la société ainsi que les emprunts envers des entités autres que les établissements de crédit. Ces dettes financières sont enregistrées au bilan pour leur valeur nominale.

Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont principalement maintenues pour leur valeur nette comptable car ce sont des dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, les engagements vis-à-vis des co-assureurs font l'objet d'une réévaluation afin de tenir compte de la valorisation des provisions techniques qui s'y attachent.

De plus, s'ajoute à ces dettes nées d'opérations d'assurance, la part de primes dont l'échéance est postérieure à la clôture de l'exercice (contrats de prévoyance à échéance du 31/03/N+1), et qui a déjà été encaissée.

Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont comptabilisées à leur valeur nette comptable, leur échéance étant inférieure à un an.

Autres dettes (hors assurance)

Cette ligne comprend les autres dettes du bilan. Comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable.

Passifs subordonnés

Récapitulatif des valorisations des dettes subordonnées au 31/12/2018

La dette subordonnée du groupe Macif a été émise exclusivement par Macif SAM. Elle a été valorisée selon la méthode prescrite par Solvabilité II : actualisation à partir de la courbe des taux sans risque (courbe décrite dans les « Principes généraux ») avec maintien du *spread* à l'émission des titres.

Les passifs subordonnés regroupent deux catégories de titres émis à trois dates différentes. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques et valorisation des dettes subordonnées au 31/12/2018

Nature	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné perpétuel
Date d'émission	08/03/2013 et 26/06/2013	06/10/2014
Durée	10 ans	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 6 octobre 2024
Devise	Euro	Euro
Montant (en milliers d'euros)	400 000	124 400
Nombre de titres	4 000	1 244
Nominal	100	100
Taux nominal	5,50 %	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 06 oct 2025 puis EURIBOR 3 mois + 380pb
Prix de remboursement	Nominal	Nominal
Frais d'émission (en milliers d'euros)	1 091	578
Amortissement	Remboursement au pair le 8 mars 2023	
Valorisation Solvabilité II (en milliers d'euros)	448 418	123 988

Au 31 décembre 2018, la valeur des dettes subordonnées dans le référentiel Solvabilité II ressort à 572 millions d'euros.

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Cette ligne comprend les comptes de régularisation, notamment les produits constatés d'avance.

I.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences entre la valorisation française et la valorisation en normes Solvabilité II se concentrent sur :

- **les impôts différés passifs** : l'écart de 466 millions d'euros est généré en grande partie par l'impôt différé :
 - sur la mise en juste valeur des placements ;
 - et par la valorisation des provisions techniques en normes Solvabilité II.
- **les passifs subordonnés** (en milliers d'euros):

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Ecart
TSR 2013	448 418	417 962	30 456
TSDI 2014	123 988	125 548	-1 560
TOTAL	572 406	543 509	28 897

La différence de 29 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II.

I.E GESTION DU CAPITAL

Le calcul de la solvabilité du Groupe est réalisé en utilisant la méthode décrite à l'article R. 356-19 du Code des assurances (i.e. première méthode, fondée sur les données consolidées de l'ensemble des filiales). Un bilan prudentiel du Groupe est donc établi.

Les entités considérées pour le calcul de la solvabilité du Groupe sont les mêmes que celles consolidées dans le bilan prudentiel Groupe.

Avec la directive Solvabilité II, les entreprises d'assurance sont tenues de disposer d'un montant de fonds propres suffisant pour faire face aux risques liés à leur activité.

I.E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres du groupe Macif sont issus du capital des entités qui le composent.

I.E.1.1 Politique de gestion du capital

Cette politique a été validée par le conseil d'administration du 24 avril 2018.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

La politique de gestion du capital du groupe Macif a pour objet d'assurer la couverture du besoin de solvabilité du Groupe, grâce à des objectifs de taux de couverture (niveau social et consolidé).

Le groupe Macif dispose de deux principales sources pour alimenter ses fonds propres (au sens de Solvabilité II) :

- ses résultats bénéficiaires accumulés ;
- des dettes subordonnées levées sur les marchés financiers.

D'autres sources comme les certificats mutualistes pourront également, dans le futur, constituer des fonds propres de complément.

La gestion des fonds propres du Groupe prend en compte les besoins des entités. Elle est cependant pilotée de façon centralisée au niveau du Groupe, notamment pour les émissions de ressources (dettes subordonnées). Sauf exception, les dettes subordonnées émises par les entités sont souscrites par la Macif. Celle-ci peut émettre des titres souscrits par des investisseurs externes.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES ÉLÉMENTS DE FONDS PROPRES AUX EXIGENCES DU RÉGIME APPLICABLE

Les éléments de fonds propres sont classés selon plusieurs critères définis par la réglementation (qualité, disponibilité, caractéristiques,...). Il est prévu de vérifier au moins une fois par an que les éléments de couverture du SCR et du MCR sont classés correctement.

PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES FONDS PROPRES À MOYEN TERME

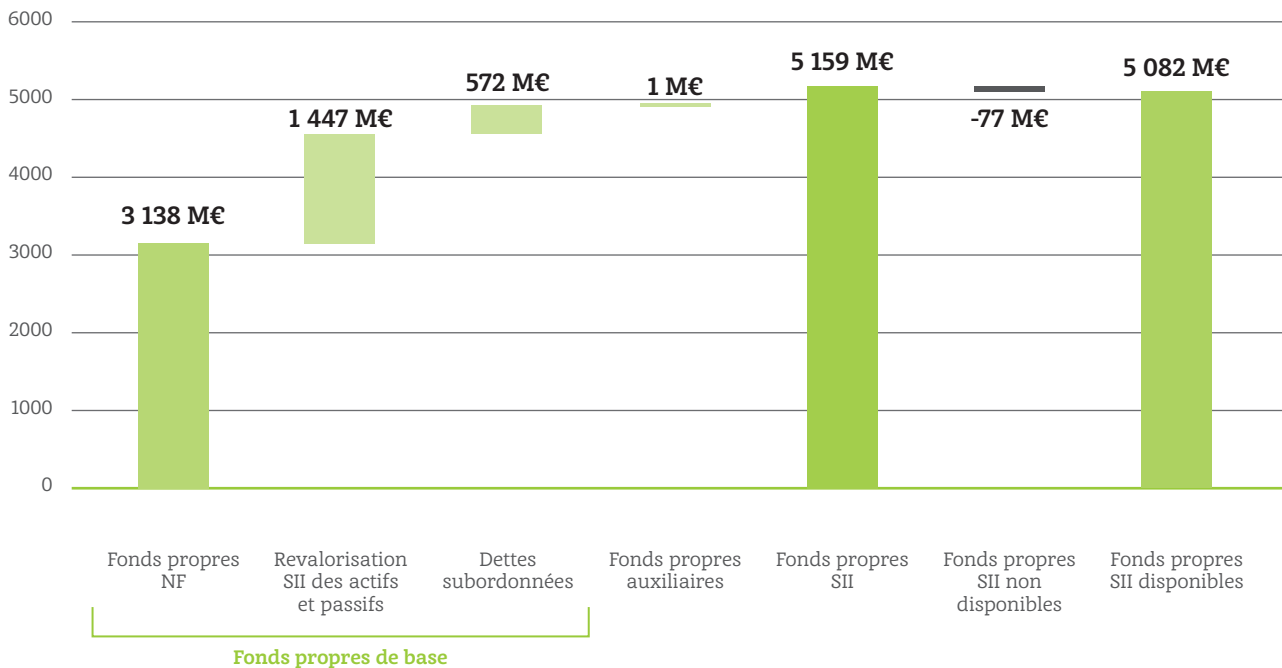
Un plan de gestion des fonds propres du Groupe aligné sur l'horizon du business plan est élaboré. Il est mis à jour a minima une fois par an à partir :

- des données résultant du plan économique du Groupe (résultats prévisionnels pluriannuels) ;
- des dettes subordonnées en circulation et de leurs dates de remboursement ;
- des projets de nouvelles dettes à émettre le cas échéant pour couvrir le niveau de fonds propres nécessaires chaque année (SCR et MCR prévisionnels) ;
- de l'éligibilité de ces dettes aux différents niveaux pour l'application des règles de couverture du SCR et du MCR.

Un plan de gestion des fonds propres est élaboré pour chaque entité, avec prise en compte de scénarios de stress.

I.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018 (en milliers d'euros)



Constitution des fonds propres de base en normes Solvabilité II

Éléments de fonds propres de base Solvabilité II	Éléments de fonds propres normes locales	Autres fonds propres
Actions ordinaires	Capital social	
Primes d'émission	Primes d'émission	
Fonds initial	Fonds d'établissement	
	Réserve de capitalisation	
	Autres réserves	
Réserve de réconciliation	Résultat de l'exercice	
	Report à nouveau	
		Revalorisation Solvabilité II des actifs et passifs
Dettes subordonnées		Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées du groupe Macif proviennent de Macif SAM (les autres dettes subordonnées sont internes au Groupe).

Les fonds propres auxiliaires du groupe Macif sont également issus de Macif SAM (fonds propres liés à la faculté de rappel de cotisations).

Les fonds propres non disponibles pour le Groupe s'élèvent à 77 millions d'euros (1 % des fonds propres) :

- la majeure partie provient des intérêts minoritaires de trois entités (OFI Holding, Foncière de Lutèce et Mutavie), considérés comme non disponibles conformément à l'article 330 du règlement délégué 2015/35 ;
- les impôts différés actifs nets des sociétés qui n'appartiennent pas au périmètre d'intégration fiscale, ainsi que certains types de fonds propres (titres subordonnés, réserves de capitalisation vie, fonds propres auxiliaires, fonds de garantie, réserves de solvabilité et réserves Système fédéral de garantie des mutuelles) ne sont disponibles pour le Groupe qu'à hauteur de la contribution de l'entité au SCR du Groupe.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation est composée à 66 % par des fonds propres normes françaises et à 34 % par la revalorisation Solvabilité II des postes du bilan (intérêts minoritaires Solvabilité II compris)

I.E.1.3 Qualité des fonds propres

La réglementation prévoit que les fonds propres soient classés par niveau en fonction de leur qualité et de leur caractère mobilisable pour absorber des pertes. Le niveau 1 correspond aux fonds propres de meilleure qualité, le niveau 3 à des fonds propres qui peuvent ne pas être immédiatement disponibles.

Par ailleurs, les fonds propres sont composés de fonds propres de base et de fonds propres auxiliaires. Ces derniers doivent être approuvés par l'ACPR.

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	4 509 699	4 545 959	-36 259
Fonds propres de niveau 1 non restreint	4 385 711	4 350 491	35 220
Fonds propres de niveau 1 restreint	123 988	195 467	-71 479
Fonds propres de niveau 2	449 096	450 439	-1 343
Fonds propres de base niveau 2	448 418	449 747	-1 329
Fonds propres auxiliaires niveau 2	678	693	-15
Fonds propres de niveau 3	13 273	1 018	12 255
Fonds propres des autres secteurs financiers	110 208	108 235	1 973
TOTAL	5 082 276	5 105 651	-23 375

89 % des fonds propres Solvabilité II du Groupe sont classés en niveau 1. Macif SAM a émis des dettes subordonnées à durée indéterminée. Elles sont classées en niveau 1 restreint, en application des mesures transitoires qui visent à faciliter la transition vers le dispositif Solvabilité II. Elles représentent 2 % des fonds propres.

Les fonds propres de niveau 2 (9 % des fonds propres) sont principalement composés de titres subordonnés remboursables, classés en fonds propres de base de niveau 2 en application des mesures transitoires.

Les fonds propres auxiliaires de niveau 2 du groupe Macif émanent de la faculté de rappel de cotisations, prévue dans les statuts de Macif SAM pour assurer l'équilibre des opérations.

Quant aux fonds propres de niveau 3, ils proviennent des impôts différés (capacité d'imputer des pertes au résultat fiscal réduisant ainsi l'impôt à payer dans le futur) de certaines entités. Les impôts différés nets des entités sont classés en niveau 1 s'ils sont au passif, en niveau 3 s'ils sont à l'actif.

Les fonds propres provenant des établissements financiers sont isolés. Ils représentent 2 % des fonds propres du Groupe.

La diminution des fonds propres de 23 millions d'euros entre 2017 et 2018 est portée par le niveau 1 « restreint ». Elle provient principalement du remboursement en juin 2018 du TSDI émis par Macif en 2005.

I.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR doivent respecter des limites quantitatives en matière de répartition dans les niveaux de fonds propres décrites dans les articles R351-26 du Code des assurances et 82 du règlement délégué 2015/35. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir 50 % du SCR et 80 % du MCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR GROUPE

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5 082 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR GROUPE

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Ces limites conduisent à retenir 205 millions d'euros des fonds propres de niveau 2. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 4 715 millions d'euros.

I.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Les MCR et SCR du groupe Macif sont calculés à l'aide de la formule standard.

I.E.2.1 Principales approximations retenues

La principale approximation utilisée par le Groupe et les entités qui le composent concerne la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés correspond au crédit d'impôts dont le groupe Macif (ou les entités du Groupe) bénéficierait en cas de réalisation d'une perte égale au SCR. Le Groupe doit néanmoins prouver qu'il pourrait utiliser ce crédit d'impôts qui viendrait en déduction d'impôts futurs à payer. Les entités du groupe Macif et le Groupe limitent la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés à l'impôt différé net du bilan.

I.E.2.2 Évolution constatée des SCR et MCR**Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)**

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	1 564 836	1 775 059	-210 223
SCR contrepartie	125 489	106 825	18 664
SCR souscription vie	224 790	230 378	-5 588
SCR souscription santé	371 757	323 832	47 925
SCR souscription non-vie	925 911	1 192 200	-266 289
Diversification entre modules	-977 768	-1 063 028	85 260
SCR lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	2 235 015	2 565 265	-330 250
SCR opérationnel	242 407	234 043	8 364
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-377 429	-496 983	119 554
SCR diversifié	2 099 993	2 302 326	-202 333
SCR des entités non contrôlées	33 226	33 131	96
SCR des sociétés financières	64 534	66 073	-1 539
SCR GROUPE COMPLET	2 197 753	2 401 529	-203 776
MCR	1 026 675	1 025 147	1 528

Au 31 décembre 2018, le SCR du groupe Macif est de 2 198 millions d'euros. Il diminue de 204 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Cette baisse est principalement imputable à l'emploi des paramètres spécifiques au Groupe pour le calcul du SCR souscription non-vie, alors que les paramètres Eiopa ont été employés en 2017. Le risque de marché diminue également de 210 millions d'euros, en lien avec la baisse des plus-values latentes (s'accompagnant d'une baisse de l'exposition au risque actions) et l'impact de l'effet amortisseur prévu par la directive Solvabilité II.

Le montant de diversification entre modules de la formule standard est de -978 millions d'euros, en diminution de 85 millions d'euros par rapport à 2017. Cette baisse résulte de l'évolution du poids de chaque sous-SCR.

Les trois principales entités du groupe Macif (Macif SAM, Mutavie et Macif-Mutualité) contribuent à 91 % au SCR du Groupe. Le MCR du groupe Macif (somme des MCR des entités, pondérée par les taux de détention) est stable à 1 027 millions d'euros au 31 décembre 2018.

I.E.2.3 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR du Groupe passe de 213 % au 31 décembre 2017 à 231 % à fin 2018, du fait de la diminution du SCR proportionnellement plus importante que celle des fonds propres éligibles.

À l'inverse, le taux de couverture du MCR baisse de 4 points pour s'établir à 459 %. Cette variation est à mettre en lien avec la légère baisse des fonds propres éligibles, associée à une stabilité du MCR.

I.E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU SCR

Le groupe Macif et les entités qui le composent n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

I.E.4 DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Le groupe Macif et les entités qui le composent n'utilisent pas de modèle interne.

I.E.5 NON RESPECT DU MCR ET NON RESPECT DU SCR

Le groupe Macif et les entités qui le composent respectent les exigences de MCR et de SCR sur la période de référence : en effet, les taux de couverture des SCR et MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % pour chaque échéance réglementaire de l'exercice 2018.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Le tableau ci-dessous présente les entités sur lesquelles Macif Sgam exerce a minima une influence notable, et qui sont consolidées par le groupe Macif.

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Macif SAM	Société d'assurance mutuelle	France	100,00 %
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Siem	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macifin'	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
UMG Macif Santé Prévoyance	Mutuelle	France	100,00 %
Macif-Mutualité	Mutuelle	France	100,00 %
Apivia Mutuelle	Mutuelle	France	100,00 %
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	Mutuelle	France	100,00 %
Mutuelle du Personnel IBM (MPIBM)	Mutuelle	France	100,00 %
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)	Mutuelle	France	100,00 %
Apivia Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Apivia Santé	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Concept Holding	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Apivia Prévoyance	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macifilia	Société anonyme	France	99,99 %
Thémis	Société anonyme	France	99,95 %
GIE Macif Finance Épargne	Groupement d'intérêt économique	France	99,31 %
Mutavie	Société européenne	France	98,47 %



Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,71 %
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	97,67 %
GIE Couleurs mutuelles	Groupement d'intérêt économique	France	94,70 %
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	66,63 %
OFI Holding	Société anonyme	France	60,93 %
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	60,93 %
OFI Advisers (ex New Alpha ADV)	Société anonyme	France	60,93 %
Prevoyance Aesio Macif (PAM)	Société anonyme	France	50,00 %
Axe France	Société par actions simplifiée	France	49,24 %
Inter mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00 %
Socram Banque	Société anonyme	France	33,72 %
Groupe Inter mutuelles Assistance (IMA)	Société anonyme	France	27,80 %

II

MACIF SAM

Synthèse Macif SAM	59
II.A Activités et résultats	62
II.A.1 Activités	62
II.A.2 Résultats de souscription	64
II.A.3 Résultats des investissements	65
II.A.4 Résultats des autres activités	65
II.B Système de gouvernance	66
II.B.1 Exigences générales de gouvernance	66
II.B.2 Compétences et honorabilité	68
II.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	68
II.B.4 Système de contrôle interne	68
II.B.5 Fonction audit interne	68
II.B.6 Fonction actuarielle	68
II.B.7 Sous-traitance	68
II.B.8 Autres informations	68
II.C Profil de risque	69
II.C.1 Risque de souscription	69
II.C.2 Risque de marché	69
II.C.3 Risque de crédit	70
II.C.4 Risque de liquidité	70
II.C.5 Risque opérationnel	70
II.C.6 Autres risques importants	70
II.D Valorisation à des fins de solvabilité	71
II.D.1 Placements	71
II.D.2 Autres actifs	72
II.D.3 Provisions techniques	73
II.D.4 Autres passifs	76
II.E Gestion de capital	77
II.E.1 Fonds propres	77
II.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	79
Annexes Macif SAM	80

SYNTHÈSE MACIF SAM

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- L'augmentation de 1,1 % du chiffre d'affaires (3 234 millions d'euros en 2018) est portée principalement par la hausse de la production des produits Automobile et Habitation.
- La charge sinistres est en hausse significative de 5,7 % expliquée notamment par une dégradation de la sinistralité automobile et climatique.
- Au 31 décembre 2018, le résultat net s'établit à 142 millions d'euros, en augmentation de 18,7 % par rapport à l'exercice 2017.



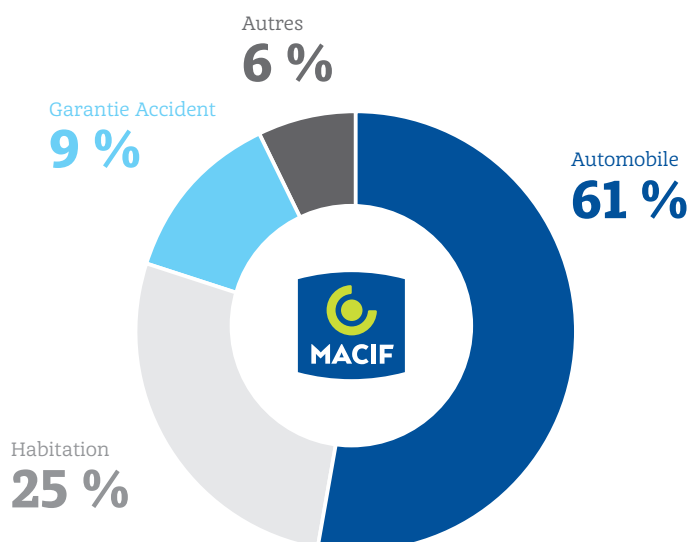
Chiffre d'affaires

3 234 M€

Résultat net

142 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

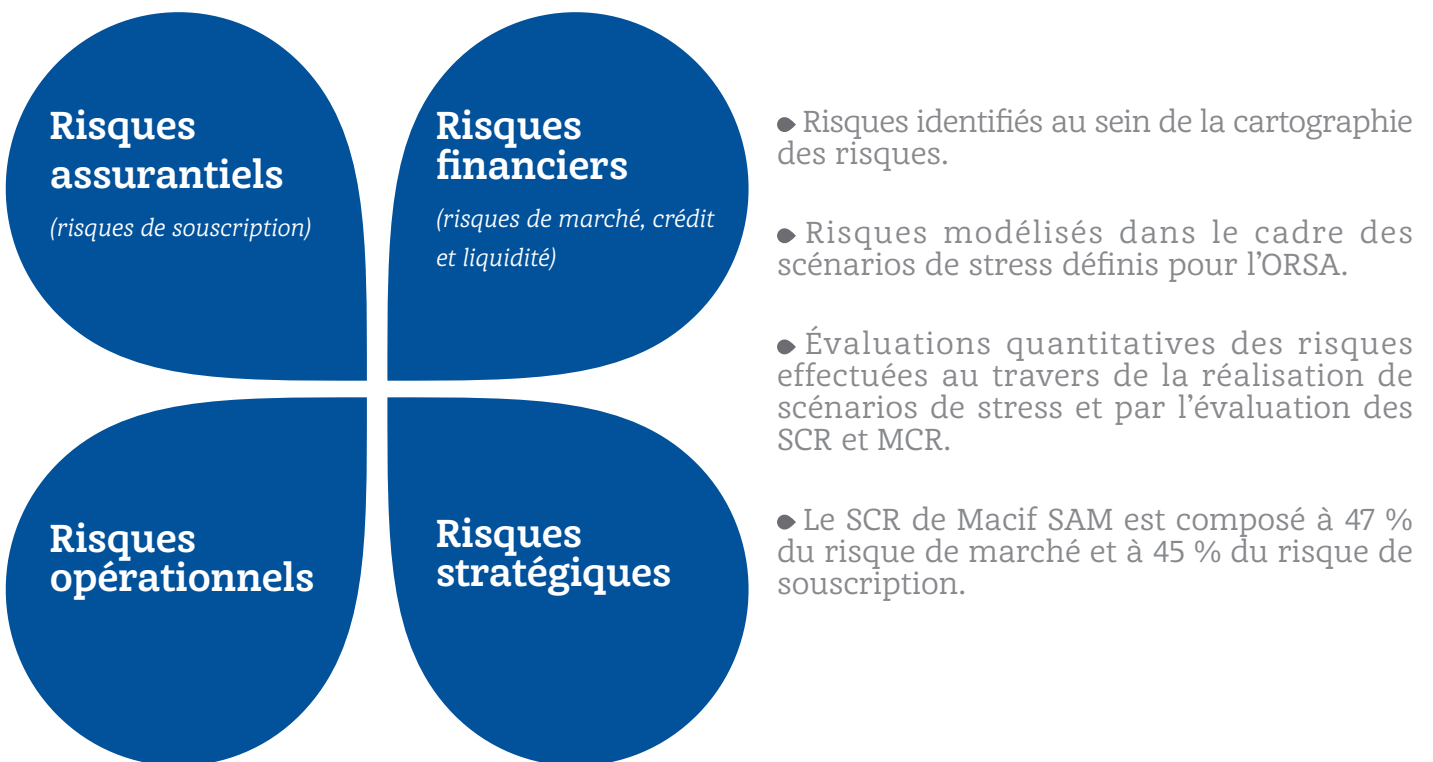


GOUVERNANCE

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle organisation du groupe Macif est opérationnelle. Macif Sgam, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Macif. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.
- Macif SAM est affiliée à Macif Sgam et est la principale entité IARD du groupe Macif.

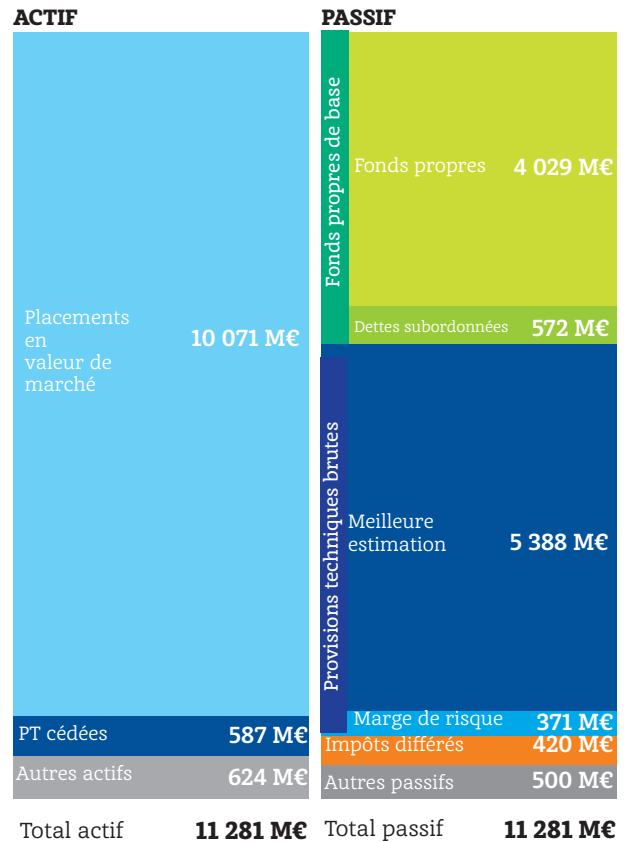
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Macif SAM doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

- Le bilan 2018 Macif SAM se compose à l'actif de 89 % de placements et au passif, de 51 % de provisions techniques. Les fonds propres ressortent à 41 %.
- Les capitaux propres en normes françaises augmentent de 144 millions d'euros
- Le retraitement des passifs contribue à élever les fonds propres Solvabilité II de +30 millions d'euros, notamment du fait de l'écart plus important entre les provisions techniques en normes françaises et leur meilleure estimation en normes Solvabilité II.

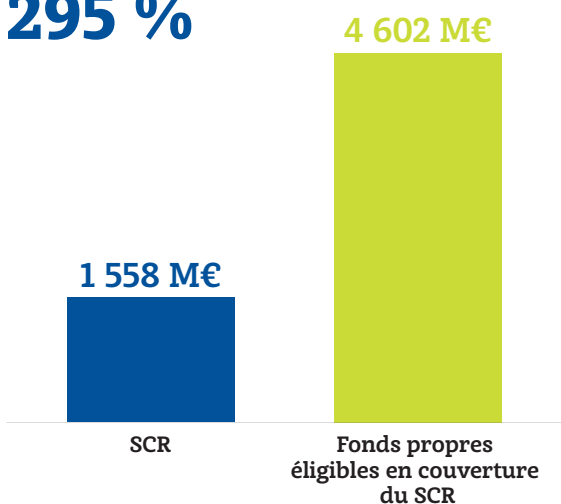


SOLVABILITÉ

- Des exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Une légère diminution du taux de couverture du SCR de 4 points entre 2017 et 2018, du fait d'une augmentation du SCR proportionnellement plus importante que celle des fonds propres.
- Une hausse des fonds propres essentiellement portée par le résultat de l'exercice, en partie compensé par le remboursement du TSDI émis en 2005.

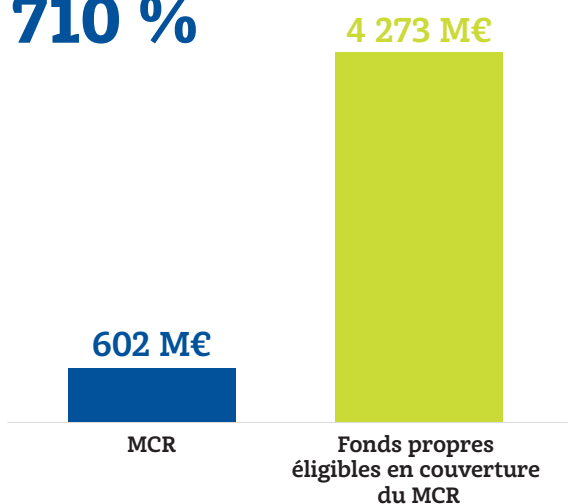
Couverture du SCR

295 %



Couverture du MCR

710 %



II.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

II.A.1 ACTIVITÉS

II.A.1.1 Présentation générale de Macif SAM

MACIF SAM, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

La Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 781 452 511 et son siège social est situé 2 et 4 rue Pied de Fond - 79000 Niort.

Les comptes de Macif SAM sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR LA MACIF DANS LE GROUPE

La Macif est affiliée à Macif Sgam. La structure simplifiée du Groupe figure en partie I.A.1.1.

II.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La liste des principales entreprises liées à Macif SAM et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figurent en annexe 1.

II.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE MACIF SAM

Les faits marquants de Macif SAM peuvent être assimilés à ceux du Groupe présentés en I.A.1.3.

ACTIVITÉS DE MACIF SAM

Macif SAM est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Macif SAM, principale entité IARD du groupe Macif, propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'économie sociale et solidaire.

La Macif compte au 31 décembre 2018 5,107 millions de sociétaires, soit 59 171 sociétaires supplémentaires par rapport au 31 décembre 2017 (+1,2 %). Cette évolution résulte d'une augmentation du nombre de nouveaux sociétaires de 1,9 % tandis que le nombre de sociétaires ayant quitté la Macif a diminué de 5,0 %.

À l'image de la croissance du nombre de sociétaires, la Macif confirme et amplifie en 2018 les évolutions positives en matière de développement conformément aux ambitions de son plan stratégique #macifutur. Le portefeuille IARD progresse de 140 000 contrats nets sur le cœur de métier (+0,9 %). Il compte au global 15 millions de contrats pour un chiffre d'affaires de 3,23 milliards d'euros (+1,1 %).

Zone géographique

L'entité Macif SAM exerce essentiellement ses opérations d'assurance en France métropolitaine.

Assurance Automobile

Le portefeuille automobile compte fin 2018 5,987 millions de contrats pour un encaissement de 1 831 millions d'euros, hors assistance. La croissance du portefeuille est ainsi de 64 000 contrats nets (+1,1 %), soit une progression identique à celle de 2017. Elle est plus précisément de +49 000 véhicules particuliers et +11 000 deux-roues, ces deux catégories représentant l'essentiel du portefeuille automobile.

Assurance Habitation

L'évolution 2018 du nombre de contrats Habitation (Multigarantie vie privée, Sociétaires non occupants et Prem's) confirme la dynamique de développement retrouvée sur ce secteur en 2017. Le portefeuille s'établit fin 2018 à 4,257 millions de contrats pour un encaissement de 870 millions d'euros (+1,2 %), hors assistance. Le portefeuille Habitation s'est ainsi accru de 44 000 contrats nets (+1,05 %), en comparaison d'une augmentation de 16 000 contrats nets en 2017 (+0,4 %). Le nombre de contrats Multigarantie vie privée a augmenté de 1 % en 2018 soit un solde net positif de près de 36 000 contrats. Il s'agit ici de l'évolution la plus forte observée depuis 2007 et d'un redressement significatif du développement. Le produit à destination des sociétaires non occupants présente une évolution supérieure à celle de l'an passé. La croissance nette du portefeuille s'établit à 8 200 contrats (+1,6 %). En revanche, une stagnation des contrats Prem's est observée sur les dernières années.

Autres contrats

Le nombre de contrats Garantie Accident en portefeuille s'établit à 4,245 millions fin 2018. Il présente une évolution de +1 % par rapport à 2017, soit environ 40 000 contrats supplémentaires. Les cotisations acquises de ce contrat s'élèvent à 267 millions d'euros, en progression de 0,4 %.

La Macif propose des contrats destinés aux professionnels. Ceux-ci se répartissent en trois catégories concernant des publics ou des usages spécifiques. Sur ce segment, le principal contrat s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, sous l'appellation Multigarantie activités professionnelles (MAP). Fidèle à son ancrage dans l'économie sociale, la Macif s'adresse également au monde associatif et aux comités d'entreprise par le biais d'un contrat dénommé Multigarantie activités sociales (MAS). Elle se positionne aussi sur l'assurance des activités nautiques et caravaning au travers d'offres dédiées.

L'évolution cumulée de ces contrats conduit à une nouvelle diminution du portefeuille sur 2018 d'environ 3 %. Ce résultat émane notamment d'un déport de l'activité professionnelle vers la structure spécialisée commune à la Macif et à la Matmut, Inter Mutuelles Entreprises. Le repli du marché des caravanes au profit des camping-cars explique aussi le recul de cette part du portefeuille « Incendie et risques divers ». Au global, ces contrats destinés à des publics spécifiques représentent un encaissement de 58 millions d'euros, en repli de 5 %, du fait notamment de la contraction du portefeuille MAP.

La Macif propose par ailleurs des couvertures complémentaires, en extension des principaux produits présentés précédemment : panne mécanique, loyers impayés, assurance des moyens de paiement, annulations de séjour, etc. Ces activités représentent un encaissement de 10,9 millions d'euros, pour près de 152 400 contrats. Elle propose également un contrat Chasse, ainsi que des contrats destinés à des partenariats, représentant 25,2 millions d'encaissement.

Enfin, la Macif intègre une garantie d'assistance générale dans la plupart de ses contrats, et propose des garanties optionnelles d'assistance. Au global, ces garanties représentent un encaissement de 167 millions d'euros, en progression de 3,7 %.

II.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

L'évolution des résultats de souscription est analysée au global puis par ligne d'activité.

Résultat net par grande ligne d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2018				Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
	Automobile	Habitation	Garantie Accident	Autres		
Primes acquises brutes	1 961 174	798 058	291 916	182 985	3 234 133	3 199 089
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-1 584 739	-608 718	-110 227	-122 876	-2 426 559	-2 295 264
Autres charges	-444 042	-261 905	-69 135	-56 505	-831 587	-820 723
Solde de réassurance	17 436	35 335	-1 293	-3 722	47 756	-65 313
Solde technique net	-50 171	-37 230	111 261	-118	23 742	17 788
Produits des placements nets					128 449	184 905
Solde technique et financier					152 191	202 693
Éléments non techniques					-10 494	-83 301
Résultat net					141 697	119 393

En 2018, le résultat net est bénéficiaire de 142 millions d'euros, en hausse de 19 % par rapport à 2017.

L'augmentation de 1,1 % du chiffre d'affaires (3 234 millions d'euros en 2018) est portée principalement par la hausse de la production des produits Automobile et Habitation. Cette augmentation est minimisée par une opération comptable qui a amputé les cotisations d'environ 25 millions d'euros. Sans ce retraitement, le chiffre d'affaires a réellement augmenté de 1,9 %.

La charge sinistres est en hausse significative de 5,7 % pour atteindre 2 427 millions d'euros.

L'évolution de la charge sur l'exercice de survenance 2018 est expliquée notamment par une dégradation de la sinistralité automobile. En effet, la charge liée à ce produit a augmenté de 140 millions d'euros en 2018, soit 9,4 %. La charge climatique augmente de 49 millions d'euros et intègre pour 2018 un complément de charge de 50 millions d'euros pour le péril sécheresse.

Hors événements climatiques, l'évolution de la sinistralité a été largement défavorable par rapport à 2017 :

- sur le produit Automobile, la charge sinistres est en forte progression de 8,2 % par rapport à 2017. Cette hausse est à relier à l'augmentation des coûts moyens constatée sur les garanties matérielles (+6 % en Bris de glace et +5,9 % en Dommages aux véhicules) et sur ceux de la Responsabilité civile (RC) corporelle (+23 %) liée à l'importante sinistralité lourde survenue en 2018 ;
- la charge sinistres Habitation est en hausse également significative de plus de 6 % par rapport à 2017 expliquée par une sinistralité dégâts des eaux en progression tant en fréquence (+21 %) qu'en coût moyen (+9 %) ;
- sur la Garantie accident, malgré une stabilité de la fréquence, la charge augmente de 3 %.

Le taux technique appliqué pour évaluer les rentes potentielles à 0,85 % était anticipé dès l'inventaire 2017 et n'a donc pas impacté la charge des survenances antérieures.

Le solde de réassurance est positif (48 millions d'euros), conséquence d'une sinistralité lourde RC et climatique importante en 2018 (malgré l'absence d'événement majeur, hormis le péril sécheresse).

Le montant des autres charges (frais généraux nets des commissions reçues des filiales) s'élève à 832 millions d'euros pour 2018, en légère hausse de 1,3 % par rapport à 2017.

Les produits des placements nets diminuent de 56 millions d'euros pour atteindre 128 millions d'euros en 2018 (ce montant était élevé en 2017 du fait de la cession d'une participation (BPCEA)).

II.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018			31/12/2017		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	19 209	1 186	20 395	15 456	-2 791	12 665
Placements en actions	28 250	13 698	41 948	25 837	92 895	118 732
Placements obligataires, prêts	94 124	-34	94 090	93 240	614	93 854
Placements monétaires	7 612	-4 607	3 005	5 527	-2 450	3 077
Intérêts courus	-830	0	-830	-2 443	0	-2 443
Total des placements	148 365	10 243	158 608	137 617	88 268	225 885
Taux de rendement	2,2 %		2,3 %	2,2 %		3,3 %

Les revenus financiers nets de charges passent de 138 millions d'euros à 148 millions d'euros. Ils proviennent essentiellement de revenus obligataires, qui ont légèrement augmenté cette année.

Les éléments financiers exceptionnels s'élèvent à 10 millions d'euros, en baisse de 78 millions par rapport à fin 2017. Les principales contributions positives sont les OPC actions (21 millions d'euros). À l'inverse, les principales contributions négatives sont les provisions pour dépréciation durable passées.

Rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements (hors intérêts des dettes subordonnées) s'établit à 2,3 % contre 3,3 % en 2017.

II.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Var 2018/2017
Autres produits non techniques			
Autres charges non techniques	-16 325	-15 178	-1 147
Résultat exceptionnel	5 492	-30 849	36 341
Participation / Intéressement	-28 368	-24 565	-3 803
Impôt sur les sociétés	-1 450	-53 689	52 239
Dépenses et revenus non techniques	-40 651	-124 281	83 630

Le résultat des autres activités non techniques est déficitaire de 40,6 millions d'euros.

Les autres charges non techniques (-16,3 millions d'euros) correspondent principalement aux subventions récurrentes versées par la Macif (Activité Mer, MPPM, Macif Centre de Voile, FonsoMacif, Fondation Macif,...).

Le résultat exceptionnel excédentaire au 31 décembre 2018 de 5,5 millions d'euros provient de deux effets opposés :

- un début de reprise des amortissements dérogatoires (10,2 millions d'euros) passés en 2017 (pour 48,4 millions d'euros en tout) ;
- la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 3,5 millions d'euros au titre d'une régularisation de la taxe sur les véhicules terrestres à moteur.

La hausse des niveaux de participation et d'intéressement est liée à l'amélioration du résultat technique.

L'impôt sur les sociétés de -1,4 million d'euros s'explique principalement par le repli en 2018 des valeurs liquidatives sur le stock 209 OA du CGI (impact 32,4 millions d'euros) ainsi qu'une baisse du résultat avant impôts (impact 10,3 millions d'euros par rapport à 2017).

II.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la Macif.

II.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

LA MACIF, ENTITÉ TÊTE DU PÔLE IARD

La Macif, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est dédiée au pilotage de l'activité.

GOUVERNANCE MONISTE DISSOCIÉE

La Macif a adopté de longue date un système de gouvernance moniste (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration.

Depuis 2018, le président du conseil d'administration de la Macif n'est plus, dirigeant effectif.

Le conseil d'administration

Composition

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration est composé, outre les trois administrateurs élus par les salariés, de dix-sept administrateurs représentant les sociétaires.

Les administrateurs de la Macif sont élus pour une durée de six ans par les représentants des sociétaires réunis en assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Les administrateurs représentant les salariés sont élus par les salariés, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu de la réglementation des entreprises d'assurance. Il arrête notamment les comptes sociaux, examine les rapports exigés par la réglementation et décide des rappels ou ristournes de cotisations éventuelles.

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 22 des statuts de la Macif :

- il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
 - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées.
- il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, sociétaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Macif s'assure du pilotage du métier IARD au sein du groupe Macif et coordonne les autres entités et filiales rattachées au pôle.

Rôle du président

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Il rend compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le président du conseil d'administration assure la représentation de la Macif au plan politique.

Au nombre de deux au 31 décembre 2018, les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier.

La direction générale de la Macif

Le directeur général

Conformément à la réglementation, le directeur général de la Macif est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de la Macif.

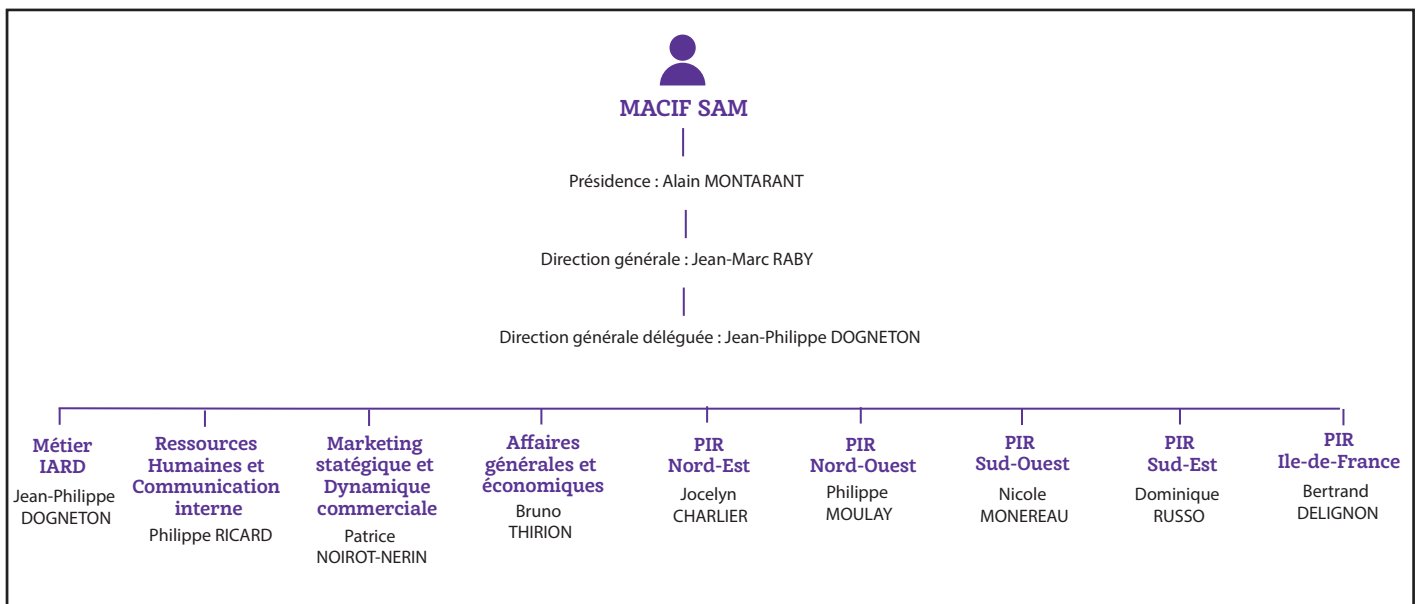
Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de la Société au conseil d'administration, avec l'appui des dirigeants des entités concernées.

Des directeurs généraux délégués

Au 31 décembre 2018, la Macif est dotée d'un directeur généraux délégué, nommé par le conseil d'administration et ayant le statut de dirigeant effectif.

L'organigramme de la direction générale de Macif SAM au 31 décembre 2018 est le suivant :



DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Les responsabilités sont clairement réparties entre l'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus.

Lorsque les missions confiées comportent un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions. Par exception, le directeur général délégué, de par son mandat social, n'a pas à signer une délégation de pouvoirs.

Des évolutions d'organisation ayant été opérées, des ajustements ont été rendus nécessaires dans les missions ci-dessus évoquées.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUES D'UN PROCESSUS ÉLECTIF

L'assemblée générale

Composition

L'assemblée générale est composée de délégués nationaux de la Macif élus directement par les sociétaires pour six ans et choisis parmi les sociétaires.

Les sociétaires à jour de leurs cotisations élisent tous les trois ans, en section de vote et sur un scrutin de liste unique les délégués nationaux et les délégués de proximité.

Le délégué national participe aux assemblées générales et anime les délégués de proximité sur son territoire.

Le délégué de proximité est en charge de la représentation des sociétaires dans les territoires afin d'assurer le lien entre le sociétaire et son représentant à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration détermine le périmètre géographique des sections de vote et fixe, conformément au règlement de vote qu'il adopte, le nombre de délégués nationaux et de délégués de proximité. Le nombre de délégués nationaux membres de l'assemblée générale ne peut être ni inférieur à 100, ni supérieur à 300.

Chaque sociétaire est obligatoirement inscrit à une section de vote qui correspond à son territoire Macif.

II.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.7 SOUS-TRAITANCE

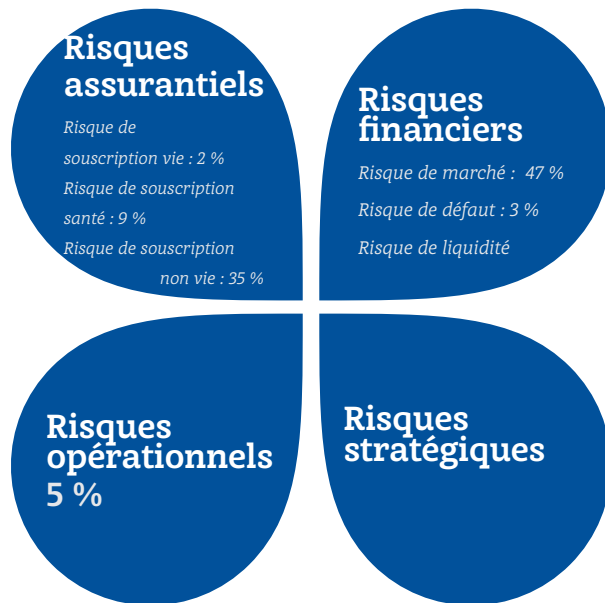
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Macif SAM :



- La formule standard conduit Macif SAM à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.
- Par ailleurs, Macif SAM tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

II.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour Macif SAM, le risque de souscription est principalement composé du risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime, de réserve et catastrophe.

Par ailleurs, Macif SAM est exposée au risque Santé, en lien avec le contrat Garantie Accident, ainsi qu'au risque vie via les provisions mathématiques de rentes issues des contrats Automobile et Garantie Accident (risques de longévité, révision et frais).

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les risques financiers principaux auxquels est exposée Macif SAM sont les risques de taux et actions.

Un assureur non-vie est plus naturellement exposé à la baisse des taux (situation dans laquelle l'évolution des provisions à la hausse se fait de façon plus marquée que celle des plus-values obligataires), ce qui est le cas de Macif SAM.

Le risque action de Macif SAM a deux composantes : l'une liée aux détentions stratégiques qu'elle détient, l'autre à ses actions de placement.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Macif SAM, principalement lié aux créances sur les réassureurs et sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

II.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

II.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2018, Macif SAM a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant quatre stress basés sur les scénarios suivants :

- Un scénario financier « récession mondiale » ;
- Un autre scénario financier « hausse des taux » ;
- Un scénario stratégique et assurantiel « évolution du marché (arrivée de nouveaux acteurs, développement de l'usage partagé, ...) » ;
- Un scénario opérationnel « cybercriminalité avec corruption de données par malveillance ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de Macif SAM face à la réalisation de risques majeurs.

II.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macif SAM est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

II.D.1 PLACEMENTS

II.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

II.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	496 044	233 674	262 370
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	9 539 073	7 886 325	1 652 748
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	474 436	231 820	242 616
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 448 978	473 593	975 385
Actions	279 343	194 451	84 892
Actions cotées	256 118	184 934	71 184
Actions non cotées	23 225	9 517	13 708
Obligations	5 416 072	5 141 201	274 871
Obligations d'État	1 707 833	1 542 619	165 214
Obligations d'entreprises	3 678 015	3 567 495	110 520
Titres structurés	21 265	22 080	-815
Titres garantis	8 959	9 007	-48
Organismes de placement collectif	1 748 114	1 673 130	74 984
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	172 131	172 131	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	11 483	11 483	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	60	60	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	11 423	11 423	-
Dépôts auprès des cédantes	24 204	24 204	-
TOTAL	10 070 805	8 155 687	1 915 118

Les principaux placements concernent :

- **les détentions dans des entreprises liées, y compris participations** : le montant des détentions dans des entreprises liées atteint 1 449 millions d'euros. La valorisation du titre Mutavie s'établit à 909 millions d'euros (dont une plus-value de 793 millions d'euros), soit près de 63 % du total des participations.
- **les obligations** : les obligations représentent 5 416 millions d'euros, soit 57 % du total des placements.
- **les organismes de placement collectif** : ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 1 748 millions d'euros soit 18 % du total des placements.

II.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes et à la réévaluation des participations soumises aux normes Solvabilité II.

II.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	50 834	-50 834
Immobilisations incorporelles	-	103 825	-103 825
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	140 309	698 989	-558 680
Créances nées d'opération de réassurance	61 459	84 982	-23 523
Autres créances (hors assurance)	331 792	243 212	88 580
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 925	70 925	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	19 143	20 897	-1 754

II.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

II.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **les frais d'acquisition reportés et immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 154 millions d'euros.
- **les créances d'assurance et de réassurance** : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 582 millions d'euros.
- **les autres créances (hors assurance)** : En normes Solvabilité II, cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux à plus d'un an envers les salariés (IFC, FET, Article 39) valorisés à 88 millions d'euros.

II.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

II.D.3.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.

Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

Depuis le 31 décembre 2016, les créances sur les assurés relatives aux primes d'assurance des sociétaires bénéficiant d'un fractionnement de leur cotisation sont déduites.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

Les prestations à régler dans le futur, composées des règlements de sinistres en principal, nets des recours à percevoir, et des dépenses liées aux frais, sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Règlements de sinistres à verser

La méthode d'évaluation des règlements de sinistres est adaptée en fonction de la typologie du sinistre. Les trois catégories ci-après sont distinguées :

- Les sinistres «graves» : dépassant au moins une fois un seuil prédéfini ;
- Les sinistres «catastrophes» : liés à un événement climatique ou catastrophe naturelle important ;
- Les sinistres «attritionnels» : sinistres non affectés aux deux catégories précédentes.

Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions de rentes représente la valeur estimative des arrérages y compris frais de gestion des rentes en service à fin 2018.

Elle est calculée rente par rente en fonction du risque sous-jacent (décès ou invalidité), des lois biométriques et de la nécessité ou non de revaloriser les prestations.

Les tables de mortalité utilisées sont, soit des lois d'expérience internes pour les rentes invalidité et les rentes éducatives suite à décès, soit des tables réglementaires (TGF/TGH 05) pour les rentes décès versées aux conjoints.

Les rentes contractuelles et les rentes responsabilité civile versées au titre des accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013 sont revalorisées annuellement sur la base d'un vecteur d'inflation qui suit les hypothèses financières du groupe Macif.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance correspond à la provision comptable. Les garanties responsabilité civile (à déroulement long) sont néanmoins majorées du résultat d'une simulation sur les sinistres individuels graves. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions pour primes, pour sinistres et pour rentes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macif SAM pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macif SAM utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité génère :

- une hausse des provisions techniques de 113 millions d'euros ;
- une diminution des fonds propres éligibles de 76 millions d'euros, liée à l'augmentation des provisions en partie compensée par la baisse des impôts différés ;
- une augmentation du SCR de 40 millions d'euros, liée principalement à la hausse des SCR souscription et marché, en partie compensée par l'augmentation de l'effet diversification. Sans utilisation de la correction pour volatilité, le taux de couverture du SCR diminue de 12 points ;
- une hausse du MCR de 7 millions d'euros, générant une diminution du taux de couverture du MCR de 20 points.

II.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées**Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)**

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	211 518	33 770	245 288	- 313	244 974
Non-vie	3 920 620	258 404	4 179 024	- 566 701	3 612 323
Santé similaire à la vie	594 669	35 601	630 271	- 19 611	610 659
Vie	661 059	43 594	704 654	-	704 654
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	5 387 866	371 369	5 759 235	- 586 625	5 172 610

La meilleure estimation des provisions brutes 2018 s'élève à 5 388 millions d'euros et est composée à 77 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et à 23 % de provisions vie (provisions de rentes).

La marge de risque s'élève à 371 millions d'euros, soit 6,4 % du montant total de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

Les cessions en réassurance représentent 10,2 % des provisions brutes, soit 587 millions d'euros.

Au global, les provisions techniques nettes en normes Solvabilité II s'élèvent à 5 173 millions d'euros.

II.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2018 sont inférieures de 1 738 millions d'euros aux provisions techniques normes françaises.

Retraitement fait des frais d'acquisition reportés et des créances attachées aux sociétaires, les provisions nettes Solvabilité II 2018 sont inférieures de 1 501 millions d'euros aux provisions techniques normes françaises. Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises ;
- les flux futurs de paiements sont estimés selon une vision prudente sous les normes françaises et une vision économique sous Solvabilité II. Notamment, sous Solvabilité II, des tables d'expérience basées sur la mortalité réelle du portefeuille Macif SAM sont utilisées pour estimer les provisions de rentes en invalidité alors que les tables réglementaires du Code des assurances (construites sur la population masculine française) sont prises en compte en normes françaises ;
- un complément de provision (marge de risque), contenu dans les provisions techniques Solvabilité II, compense en partie l'écart entre les provisions techniques en normes françaises et Solvabilité II.

II.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité sont réalisés sur les hypothèses techniques suivantes, jugées incertaines :

- augmentation du nombre de sinistres graves de la garantie Responsabilité civile de l'Automobile ;
- diminution des taux de mortalité utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de rentes ;
- accélération des cadences de règlements des sinistres graves ;
- augmentation du ratio combiné, servant à calculer la meilleure estimation des provisions de primes.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur les hypothèses de marché suivantes :

- augmentation de l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de rentes ;
- variation de la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion des tests réalisés, les provisions techniques Solvabilité II sont plus sensibles à l'hypothèse du nombre de sinistres graves tardifs qu'aux taux de mortalité supposés. A l'inverse, les provisions techniques sont peu sensibles à la cadence de liquidation des sinistres graves Automobile et au niveau du ratio combiné.

Les paramètres exogènes, que sont la courbe des taux et l'inflation anticipée, peuvent faire varier de façon significative le niveau des provisions Solvabilité II.

II.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	35 065	-	35 065
Provisions autres que les provisions techniques	13 228	56 935	-43 707
Provisions pour retraite	126 846	-	126 846
Dépôts des réassureurs	79 153	79 153	-
Passifs d'impôts différés	420 270	-	420 270
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	1	1	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	22 420	21 889	531
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 178	3 709	-531
Autres dettes (hors assurance)	217 267	244 773	-27 506
Passifs subordonnés	572 406	543 509	28 896
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	572 406	543 509	28 896
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	3 152	3 152	-

II.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Le détail des passifs subordonnés de Macif SAM est présenté dans le chapitre groupe Macif (paragraphe D.4.1).
Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

II.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **Provisions autres que les provisions techniques** : cette ligne regroupe principalement les provisions pour risques et charges, les provisions pour litiges, les provisions pour perte de change et les autres provisions pour risques ;
- **Provisions pour retraite** : cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités de fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 127 millions d'euros.
- **Passifs d'impôts différés** : les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.
Au 31 décembre 2018, les impôts différés passifs représentent 420 millions d'euros.
Pour le calcul des impôts différés, un taux de 25,83 % est appliqué à l'ensemble des retraitements entre le bilan comptable normes françaises et le bilan Solvabilité II. Seules les plus-values latentes des participations stratégiques sont taxées au taux de 3,10 %.
- **Autres dettes (hors assurance)** : Cette ligne comprend les autres dettes du bilan en normes françaises, à l'exception des provisions sociales sur CET, FET et congés anniversaire, reclassées en provisions pour retraite et autres avantages.
- **Passifs subordonnés** : La différence de 29 millions d'euros correspond à la mise en juste valeur des passifs subordonnés en normes Solvabilité II.

II.E GESTION DE CAPITAL

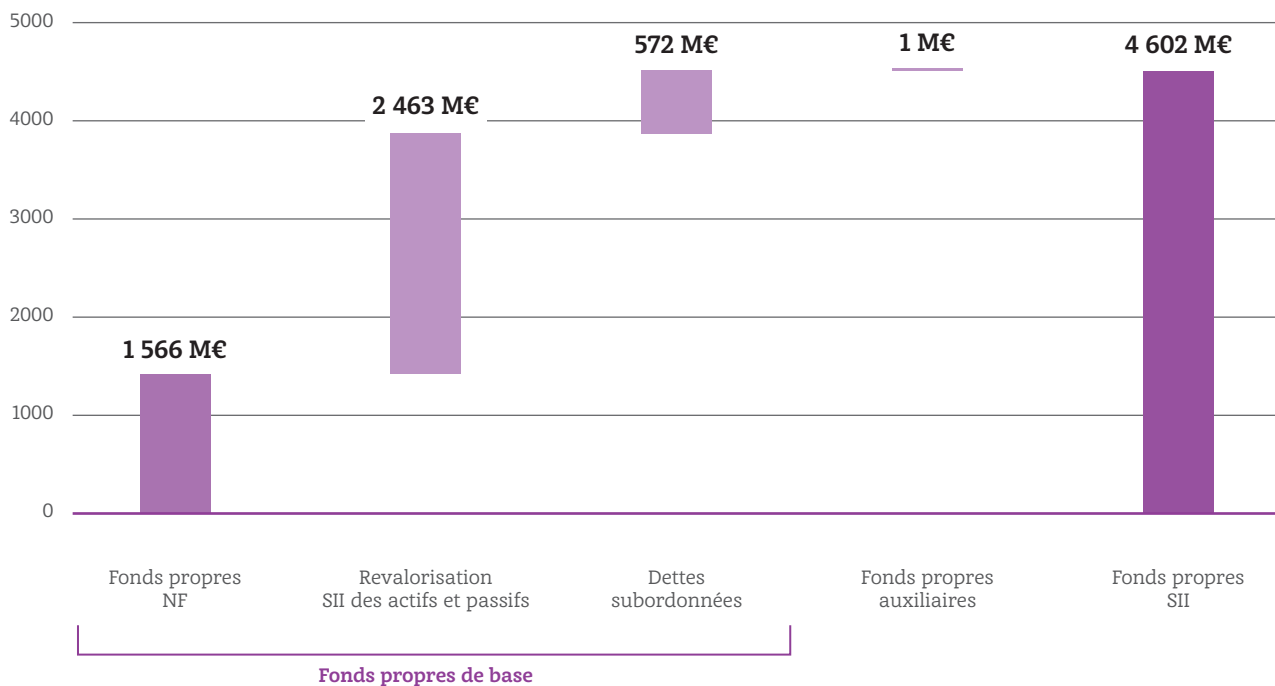
II.E.1 FONDS PROPRES

II.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

II.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



LES FONDS PROPRES DE BASE

Les postes alimentant les fonds propres de base Solvabilité II Macif SAM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

LES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

Macif en tant que société d'assurance mutuelle, et comme indiqué dans ses statuts, a la possibilité d'exercer un rappel de cotisations envers ses sociétaires « s'il s'avérait ultérieurement que la cotisation normale n'était pas suffisante pour assurer l'équilibre des opérations ».

Le 31 décembre 2015, l'ACPR a autorisé Macif SAM à inclure dans ses fonds propres auxiliaires les créances futures qu'elle pourrait détenir sur ses membres par voie de rappels de cotisations. Ce montant de fonds propres tient compte d'un taux de rappel des cotisations, d'un taux de recouvrement et de l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, cette autorisation ne porte à ce stade que sur une part très minoritaire des contrats de la Macif. Elle n'a donc pas d'impact significatif sur sa solvabilité réglementaire.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation s'élève en 2018 à 3 777 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 1 314 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 252 millions d'euros) ;
- 2 463 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

II.E.1.3 Qualité des fonds propres**Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)**

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	4 152 825	4 061 981	90 844
Fonds propres de niveau 1 non restreint	4 028 837	3 866 514	162 323
Fonds propres de niveau 1 restreint	123 988	195 467	-71 479
Fonds propres de niveau 2	449 096	450 439	-1 343
Fonds propres de base niveau 2	448 418	449 747	-1 329
Fonds propres auxiliaires niveau 2	678	693	-15
Fonds propres de niveau 3	0	0	0
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	4 601 921	4 512 420	89 501

Fonds propres de base

Les principes de classification des fonds propres de base Macif SAM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Les passifs subordonnés décrits en partie D.4 sont positionnés par niveau dans les fonds propres de base selon les règles des dispositions transitoires prévues à l'article R.351-27 du Code des assurances :

- la Macif détient des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis en 2014, soumis à la limite des 50 % selon les normes Solvabilité I ; ces titres sont donc classés en niveau 1 restreint par application de la mesure transitoire,
- la Macif détient également des titres subordonnés remboursables émis en 2013, soumis à la limite des 25 % selon les normes Solvabilité I ; ces titres sont classés en fonds propres de niveau 2 par application de la mesure transitoire.

Les fonds propres de base augmentent entre 2017 et 2018 de 90 millions d'euros. Cette variation est principalement liée à la hausse des capitaux propres en normes françaises portée par le résultat de l'exercice (142 millions d'euros), comptabilisé comme étant des fonds propres « de niveau 1 non restreint », en partie compensée par le remboursement d'un TSDI (-73 millions d'euros de fonds propres « de niveau 1 restreint »).

Fonds propres auxiliaires

Un rappel de cotisations, après avoir été appelé, présente les caractéristiques d'un élément de fonds propres de base de niveau 1. Conformément à l'article 75 du règlement délégué 2015/35, les fonds propres découlant de la faculté de rappel de cotisations sont donc classés en fonds propres auxiliaires de niveau 2.

II.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 4 602 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR Macif SAM.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres admis en couverture du MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2, sous certaines limites. Ce dispositif conduit à limiter les fonds propres de niveau 2 à 120 millions d'euros. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 4 273 millions d'euros.

II.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macif SAM est calculé à l'aide de la formule standard. Macif SAM utilise néanmoins ses propres paramètres de calcul au sein du module de SCR souscription non-vie, sur cinq lignes d'activités.

Les modules de SCR sur lesquels Macif SAM utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

II.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	1 260 035	1 366 736	-106 700
SCR contrepartie	85 237	55 629	29 608
SCR souscription vie	51 058	49 236	1 822
SCR souscription santé	230 875	191 770	39 105
SCR souscription non-vie	925 407	924 643	764
Diversification entre modules	-703 726	-674 204	-29 523
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	1 848 885	1 913 810	-64 925
SCR opérationnel	129 615	121 784	7 831
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-420 270	-525 794	105 524
SCR NET TOTAL	1 558 230	1 509 800	48 429
MCR	601 597	583 740	17 857

Au 31 décembre 2018, le SCR s'élève à 1 558 millions d'euros.

Il est en hausse de 3,2 % par rapport au 31 décembre 2017. Ceci s'explique par une baisse de la capacité d'absorption par les impôts différés (105 millions d'euros) et une hausse des risques santé (39 millions d'euros), atténuées par une baisse du risque de marché (107 millions d'euros).

Le MCR Macif SAM se situe à l'intérieur de la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par l'article R352-29 du Code des assurances.

II.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR passe de 299 % au 31 décembre 2017 à 295 % à fin 2018, du fait d'une hausse proportionnellement moins importante que celle du SCR.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 710 %, en baisse de 6 points.

ANNEXES MACIF SAM

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Le tableau ci-dessous présente les entités détenues directement ou indirectement par Macif SAM à plus de 20 %, ou sur lesquelles Macif SAM exerce a minima une influence notable.

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Compagnie Foncière Macif	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Apivia Mutuelle	Mutuelle	France	100,00 %
Apivia Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Apivia Prévoyance	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Apivia Santé	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Concept Holding	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Gironde et Gascogne	Société à responsabilité limitée	France	100,00 %
Lesseps Gestion	Société en nom collectif	France	100,00 %
Lesseps Promotion	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
M. A&S	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macif Conseil	Société à responsabilité limitée	Algérie	100,00 %
Macif Innovation	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macif Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle	France	100,00 %
Macifimo	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macifin'	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macif-Mutualité	mutuelle	France	100,00 %
Marseille Grand Littoral	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Mutuelle du Personnel IBM (MPIBM)	mutuelle	France	100,00 %
Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFT)	mutuelle	France	100,00 %
Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)	mutuelle	France	100,00 %
SCI Forêts Cantines	Société civile immobilière	France	100,00 %
SCI Le Logis des Francs	Société civile immobilière	France	100,00 %
SCI Les Marais	Société civile immobilière	France	100,00 %

SCI Oloron	Société civile immobilière	France	100,00 %
SCI Saint Jacques	Société civile immobilière	France	100,00 %
SCI Sismip	Société civile immobilière	France	100,00 %
Siem	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
SIIL (Société Immobilière d'Investissement Locatif)	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Groupe forestier des Balguerries	Société civile - Groupement forestier	France	100,00 %
SCI 62 bd Edgard Quinet	Société civile immobilière	France	100,00 %
Macif Participations	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
Macif Skipper 2	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
HDP Macif 5	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
HDP Macif 6	Société par actions simplifiée	France	100,00 %
UMG Macif Santé Prévoyance	mutuelle	France	100,00 %
Macifilia	Société anonyme	France	99,99 %
GIE Immobilier	Groupement d'intérêt économique	France	99,98 %
Thémis	Société anonyme	France	99,95 %
GIE MMG (Macif Mutualité Gestion)	Groupement d'intérêt économique	France	99,95 %
Propriété viticole Ramage La Batisse	Société civile immobilière	France	99,93 %
Propriété viticole Belcier	Société civile agricole	France	99,93 %
GIE MFE (ex MMAV)	Groupement d'intérêt économique	France	99,31 %
Macif Serwis	Société à responsabilité limitée	Pologne	99,29 %
Macif Zycie	mutuelle	Pologne	99,29 %
SCI du Rond Point	Société civile immobilière	France	99,00 %
Niort Investissements	Société à responsabilité limitée	France	98,48 %
Mutavie	Société européenne	France	98,47 %
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	98,47 %
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	98,37 %
GIE MMF (Macif Mutavie Finance)	Groupement d'intérêt économique	France	98,31 %
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civile immobilière	France	98,28 %
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	98,28 %
SCI Aix Tech'indus	Société civile immobilière	France	98,25 %

SCI Bordeaux Lac	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI C2 Bernard 2010	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Dijon 95	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Marseille les Docks	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Nantes La Perouse	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Paris Vivienne 2013	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Poitiers Carnot	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Toulouse 2012	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Tremblay Farman	Société civile immobilière	France	98,08 %
SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	Société civile immobilière	France	98,08 %
GIE Apivia Courtage	Groupement d'intérêt économique	France	97,99 %
SCI Velizy Park 2010	Société civile immobilière	France	97,71 %
Foncière de Lutèce	Société anonyme	France	97,69 %
SNC Paranjou	Société en nom collectif	France	97,67 %
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	97,39 %
SCI Ivry 90	Société civile immobilière	France	97,39 %
SCI Puteaux Dion Bouton 2010	Société civile immobilière	France	97,39 %
GIE CM (Couleurs mutuelles)	Groupement d'intérêt économique	France	94,70 %
SAS La Roseraie du Sud	Société par actions simplifiée	France	94,00 %
Groupe Forestier de Commenailles	Groupement forestier	France	71,43 %

SCI Immo Bretagne Atelier	Société civile immobilière	France	66,70 %
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	66,63 %
OFI Asset Management (OFI AM)	Société anonyme	France	60,93 %
OFI Holding	Société anonyme	France	60,93 %
OFI Advisers (ex new Alpha ADV)	Société anonyme	France	60,93 %
OFI Digital	Société par actions simplifiée	France	60,93 %
OFI Investment Solutions (OIS)	Société par actions simplifiée	France	60,93 %
OFI Lux	Société anonyme	Luxembourg	60,93 %
OFI Patrimonial (ex OFI Premium)	Société par actions simplifiée	France	60,93 %
Ofimalliance	Société par actions simplifiée	France	60,93 %
OFI Services	Société en nom collectif	France	60,90 %
OFI Pierre	Société anonyme	France	60,87 %
Coopartdom	Société coopérative à responsabilité limitée à capital variable	France	60,42 %
Sferen Réparation	Société par actions simplifiée	France	60,00 %
SCI Apivia SPM	Société civile immobilière	France	55,00 %
Vernier Participations	Société par actions simplifiée	France	54,54 %
France Forêts 1	Société civile - Groupement forestier	France	50,50 %
France Forêts 2	Société civile - Groupement forestier	France	50,50 %
Apivia IARD	Société par actions simplifiée	France	50,00 %
Prévoyance Aésio Macif (PAM)	Société anonyme	France	50,00 %
AXE France	Société par actions simplifiée	France	49,24 %
GIE Gerap	Groupement d'intérêt économique	France	49,24 %
SCI Omega 16	Société civile immobilière	France	49,14 %
SCI Galvani	Société civile immobilière	France	48,85 %
SCI Imis	Société civile immobilière	France	46,83 %
Drust	Société par actions simplifiée	France	45,85 %
SPPICAV OFI Immobilier	Société de placement à prépondérance immobilière	France	44,65 %
SCI de la Sénetière	Société civile immobilière	France	44,00 %
Sipemi	Société par actions simplifiée	France	43,83 %

SCI du Cap Chabian	Société civile immobilière	France	42,85 %
SAPS	Société par actions	Algérie	41,00 %
Inter mutuelles Entreprises (IME)	Société anonyme	France	40,00 %
SCI du Couloud	Société civile immobilière	France	37,03 %
GIE Imh	Groupement d'intérêt économique	France	34,80 %
Rezo pouce	Société coopérative d'intérêt collectif	France	33,86 %
Socram Banque	Société anonyme	France	33,72 %
Swen Capital Partners	Société anonyme	France	33,51 %
Tuw	Société d'assurance mutuelle	Pologne	32,66 %
Zencap AM	Société par actions simplifiée	France	32,10 %
Groupe Forestier La Bécassière	Société civile - Groupement forestier	France	31,70 %
Mobileco	Société coopérative d'intérêt collectif	France	30,72 %
GIE IMA	Groupement d'intérêt économique	France	29,25 %
Studeal	Société par actions simplifiée	France	29,04 %
Groupe IMA	Société anonyme	France	28,27 %
Darva SA	Société anonyme	France	24,61 %
Compagnie Financière de Saint Simon	Société en commandite par actions	France	24,05 %
Iznes	Société par actions simplifiée	France	23,87 %
Esfm	Société anonyme	France	23,61 %
Autopartage (Tours)	Société coopérative d'intérêt collectif	France	22,86 %
Infravia Capital Partners	Société par actions simplifiée	France	21,33 %
Colombus Sunlight	Société de placement à prépondérance immobilière	France	20,72 %
Groupe Crystal	Société anonyme	France	20,71 %
SPPICAV Imocominvest 3	Société de placement à prépondérance immobilière	France	20,09 %

III

MACIFILIA

Synthèse Macifilia

	86
III.A Activités et résultats	89
III.A.1 Activités	89
III.A.2 Résultats de souscription	90
III.A.3 Résultats des investissements	90
III.B Système de gouvernance	91
III.B.1 Exigences générales de gouvernance	91
III.B.2 Compétences et honorabilité	92
III.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	92
III.B.4 Système de contrôle interne	92
III.B.5 Fonction audit interne	92
III.B.6 Fonction actuarielle	92
III.B.7 Sous-traitance	92
III.B.8 Autres informations	92
III.C Profil de risque	93
III.C.1 Risque de souscription	93
III.C.2 Risque de marché	93
III.C.3 Risque de crédit	93
III.C.4 Risque de liquidité	93
III.C.5 Risque opérationnel	94
III.C.6 Autres risques importants	94
III.D Valorisation à des fins de solvabilité	95
III.D.1 Placements	95
III.D.2 Autres actifs	96
III.D.3 Provisions techniques	97
III.D.4 Autres passifs	99
III.E Gestion de capital	100
III.E.1 Fonds propres	100
III.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	102

SYNTHÈSE MACIFILIA

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Macifilia présente un chiffre d'affaires de 0,3 million d'euros en 2018, en baisse de 28 % par rapport à 2017.
- Son portefeuille s'est fortement réduit suite à la décision du groupe Macif en 2015 de mettre fin à l'activité automobile du courtier Idmacif.
- Le résultat net à 0,4 million d'euros est proche de celui de 2017.



Chiffre d'affaires

305 κ€

Résultat net

438 κ€

Activité Macifilia

Automobile
100 %

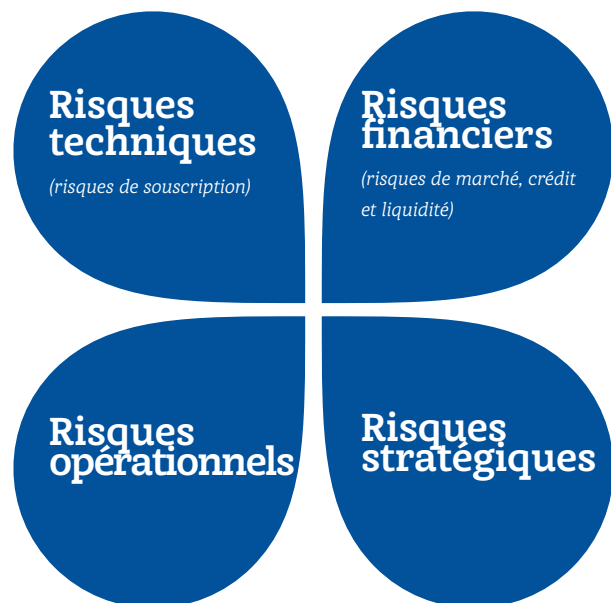


GOVERNANCE

L'entité Macifilia est une filiale de Macif SAM, elle-même affiliée à Macif Sgam.

PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Macifilia doit faire face :

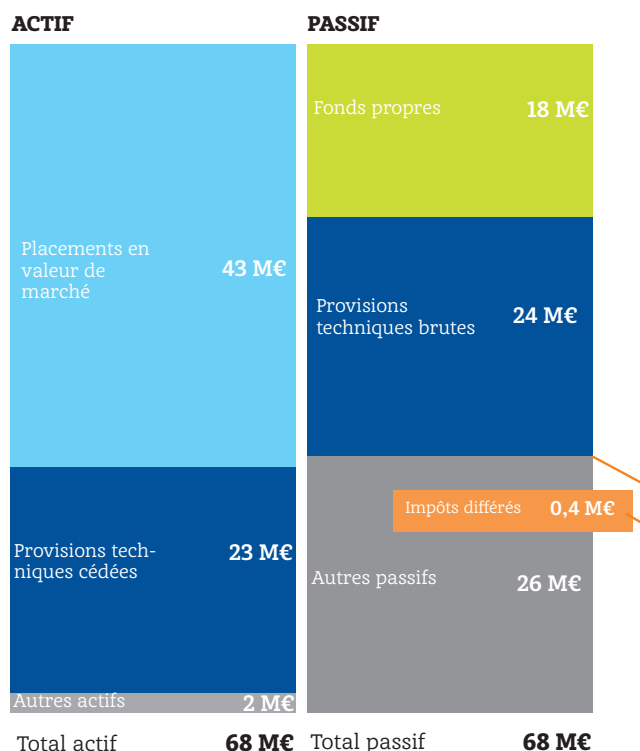


- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de Macifilia est composé à 68 % du risque de marché et à 5 % du risque de souscription.

BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

• Le bilan de Macifilia s'élève à 68 millions d'euros et se compose à l'actif de 43 millions d'euros de placements ainsi que de 23 millions d'euros de provisions techniques cédées, soit la quasi-totalité des 24 millions d'euros de provisions techniques.

• Les fonds propres représentent 18 millions d'euros et le solde du passif est complété par les dépôts des réassureurs.

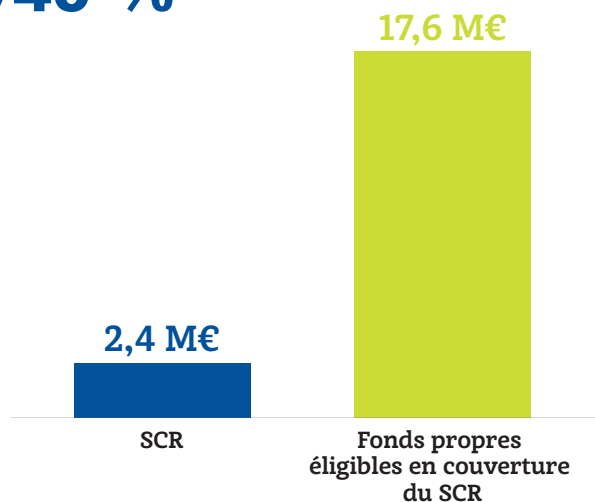


SOLVABILITÉ

- Des exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Une augmentation du taux de couverture du SCR de 76 points entre 2017 et 2018, en raison des effets conjugués de la baisse du SCR et de la hausse des fonds propres.
- Une augmentation des fonds propres liée à une baisse de l'actif moins importante que celle du passif.
- Un SCR principalement composé du SCR marché, les activités d'assurance de Macifilia étant intégralement réassurées.
- Un minimum de capital requis égal au plancher absolu défini par la réglementation, et supérieur au SCR.

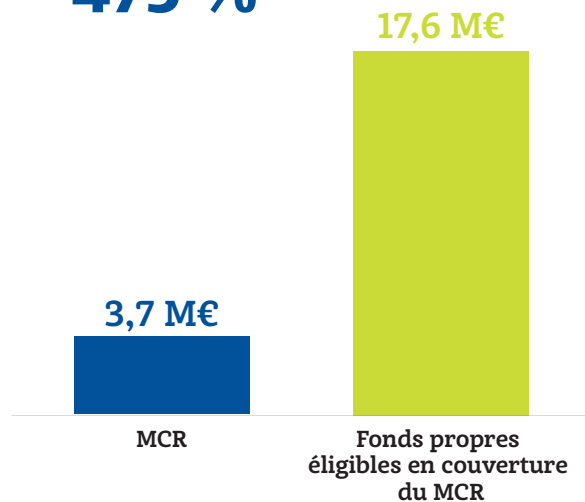
Couverture du SCR

746 %



Couverture du MCR

475 %



III.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

III.A.1 ACTIVITÉS

III.A.1.1 Présentation générale de Macifilia

MACIFILIA, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

Macifilia est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 399 795 822 et son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort.

Les comptes de Macifilia sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Macifilia est une filiale détenue à 99,99 % par la Macif, société d'assurance mutuelle et entité du groupe Macif qui porte l'activité IARD.

III.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

Macifilia ne détient aucune participation.

III.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

ACTIVITÉS DE MACIFILIA

Macifilia, filiale détenue à 99,99 % par la Macif, est une société anonyme régie par le Code des assurances. Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malusés/aggravés non acceptés par le réseau Macif.

Fin 2018, Macifilia comptabilise 315 contrats en portefeuille.

III.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Primes acquises brutes	305	426
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-433	-3 723
Autres charges	-145	-165
Solde de réassurance	153	3 378
Solde technique net	-120	-85
Produits des placements nets	-	-
Solde technique et financier	-120	-85
Éléments non techniques	558	501
Résultat net	438	416

Macifilia présente un chiffre d'affaires de 0,3 million d'euros en 2018, en baisse de 28 % par rapport à 2017. Son portefeuille s'est fortement réduit suite à la décision du groupe Macif en 2015 de mettre fin à l'activité automobile du courtier IdMacif. Le montant des frais généraux s'élève à 0,15 million d'euros en 2018, en baisse de 12 % par rapport à 2017.

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs. Le solde technique net provient de l'écart entre les commissions de réassurance reçues et les frais constatés. Il s'élève à -0,12 million d'euros en 2018, contre -0,08 million d'euros en 2017. Il est intégralement porté par l'activité automobile.

Le résultat net à 0,4 million d'euros est proche de celui de 2017.

III.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018			31/12/2017		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	5	0	5	5	0	5
Placements en actions	0	0	0	0	0	0
Placements obligataires, prêts	723	0	723	711	0	711
Placements monétaires	1	-12	-11	2	-9	-7
Intérêts courus	-2	0	-2	-7	0	-7
Total des placements	727	-12	715	711	-9	702
Taux de rendement	1,80 %		1,80 %	1,90 %		1,90 %

Les revenus financiers nets de charges augmentent légèrement passant de 0,7 à 0,71 million d'euros. Cette variation s'explique par la baisse des charges financières qui compense la baisse des revenus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements à fin 2017, le taux de rendement comptable s'érode et s'établit ainsi à 1,8 % contre 1,9 % en 2017.

III.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macifilia.

III.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Macifilia est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Macifilia s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de cinq membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macifilia est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Macifilia. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Au 31 décembre 2018, Macifilia est doté d'un directeur général délégué, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général et ayant le statut de dirigeant effectif.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il dispose ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

III.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.7 SOUS-TRAITANCE

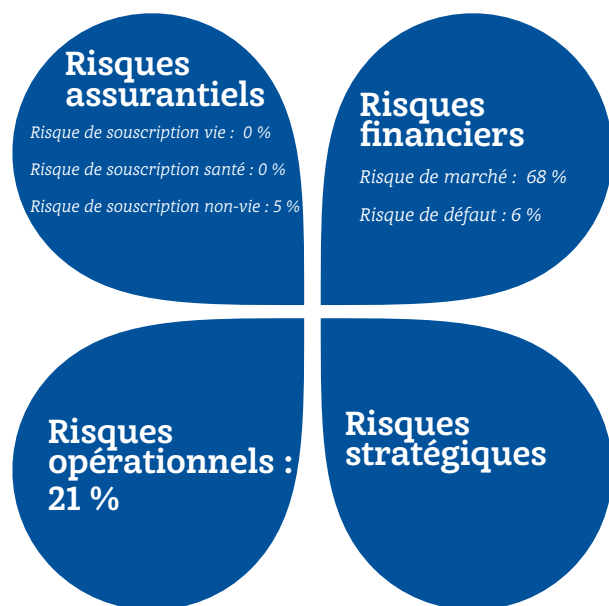
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Macifilia :



La formule standard conduit Macifilia à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

III.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

En tant qu'assureur automobile, Macifilia est principalement exposée aux risques techniques de primes, réserve et longévité. Ces risques sont toutefois couverts par le levier de protection de réassurance et la cession à 100 % de ses engagements.

III.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu de son portefeuille d'actifs, les risques financiers principaux auxquels est exposée Macifilia sont les risques de taux et de spread.

III.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Macifilia, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les sommes à recouvrer auprès des assureurs adverses.

III.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



III.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

III.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macifilia est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

III.D.1 PLACEMENTS

III.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

III.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	3	13	-11
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	43 217	40 799	2 419
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	83	-	83
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	0
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	37 403	35 062	2 341
Obligations d'État	23 181	21 846	1 335
Obligations d'entreprises	14 221	13 216	1 005
Titres structurés	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	5 127	5 136	-10
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	604	600	4
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	43 220	40 812	2 408

III.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

III.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	1	-1
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	117	117	-
Créances nées d'opération de réassurance	248	248	-
Autres créances (hors assurance)	680	680	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	595	595	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	-	-	-

III.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

III.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation significative entre les deux normes.

III.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

III.D.3.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques ainsi que l'actualisation sont différentes selon le type de provision.

Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille. Elle est calculée par groupe homogène de risques.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- la meilleure estimation des prestations futures à régler ;
- la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Provisions pour rentes

La meilleure estimation des provisions de rentes représente la valeur estimative des flux (arrérages) et frais de gestion des rentes responsabilité civile en cours en début d'année. Les taux de survie des rentiers sont estimés à partir de tables d'expérience issues de l'analyse du risque de longévité réalisée sur le portefeuille de rentes de la Macif.

Provisions cédées en réassurance

Les activités d'assurance de Macifilia sont intégralement cédées à des réassureurs. La meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs est proche de la meilleure estimation des provisions de sinistres bruts. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques brutes est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

Concernant l'actualisation des flux de sinistres cédés aux réassureurs, les paiements sont supposés avoir lieu six mois après chaque date de clôture annuelle des comptes communiqués aux réassureurs, soit une actualisation de dix-huit mois pour le flux de trésorerie de première année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macifilia pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macifilia n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

III.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	4	0	4	-4	0
Non-vie	21 743	179	21 922	-21 187	735
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	1 857	9	1 867	-1 790	76
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	23 604	189	23 793	-22 982	811

La meilleure estimation des provisions brutes 2018 s'élève à 23,6 millions d'euros. Elle est composée de 92,1 % de provisions non-vie (provisions pour primes et pour sinistres) et 7,9 % de provisions vie (provisions de rentes).

En ajoutant la marge de risque de 0,2 million d'euros, les provisions techniques brutes à fin 2018 s'élèvent à 23,8 millions d'euros.

Après déduction des provisions cédées aux réassureurs, les provisions techniques nettes à fin 2018 s'élèvent à 0,8 million d'euros.

III.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques brutes Solvabilité II 2018 sont inférieures de 4,9 millions d'euros (-17 %) aux provisions techniques normes françaises. Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques pour les versements sous forme de rentes) ;
- un complément de provision (marge de risque), contenu dans les provisions techniques Solvabilité II, compense en partie l'écart entre les provisions techniques en normes françaises et en normes Solvabilité II.

III.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

L'ensemble des engagements de Macifilia étant réassurés, les provisions Macifilia n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2018.

III.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	25 241	25 241	-
Passifs d'impôts différés	412	-	412
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	127	127	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	198	198	-
Autres dettes (hors assurance)	496	496	-
Passifs subordonnés	-	-	-
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

III.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

III.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

III.E GESTION DE CAPITAL

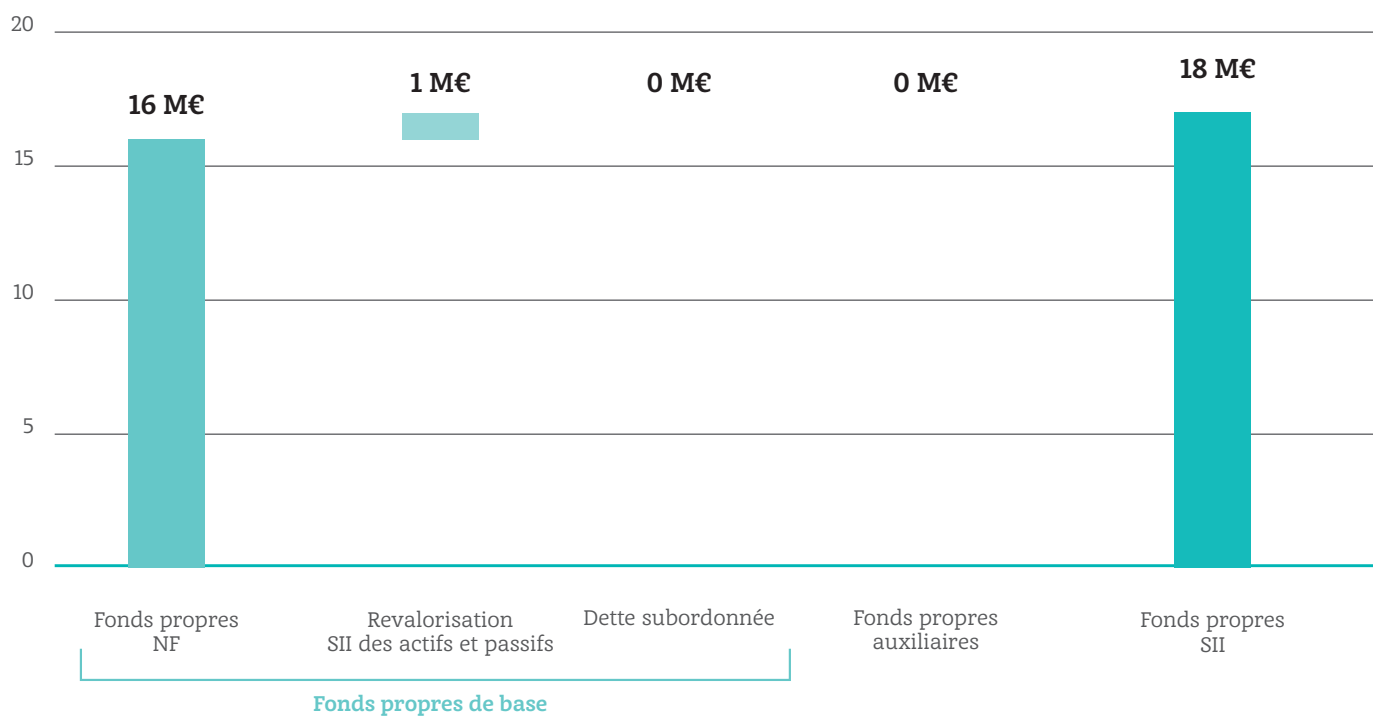
III.E.1 FONDS PROPRES

III.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

III.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Macifilia sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. La réserve de réconciliation s'élève en 2018 à 9 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 8 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté les actions ordinaires de 9 millions d'euros) ;
- 1 million d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.

III.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	17 575	17 450	126
Fonds propres de niveau 1 non restreint	17 575	17 450	126
Fonds propres de niveau 1 restreint	0	0	0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base niveau 2	0	0	0
Fonds propres auxiliaires niveau 2	0	0	0
Fonds propres de niveau 3	0	0	0
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	17 575	17 450	126

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II 2018 s'élèvent à 17,6 millions d'euros, très stables par rapport à 2017. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

III.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2018, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 17,6 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Macifilia.

III.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macifilia est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Macifilia utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport

III.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	2 033	2 320	-287
SCR contrepartie	172	217	-45
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	0	0	0
SCR souscription non-vie	146	176	-30
Diversification entre modules	-222	-273	51
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	2 129	2 440	-311
SCR opérationnel	639	686	-47
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-412	-521	108
SCR NET TOTAL	2 356	2 606	-250
MCR	3 700	3 700	0

Le SCR net 2018 de Macifilia s'élève à 2,4 millions d'euros, en baisse de 10 % par rapport au 31 décembre 2017. Le SCR souscription est très faible car les activités Macifilia sont entièrement réassurées. Le SCR marché est ainsi le principal risque.

Le MCR de Macifilia est égal au plancher absolu pour les entités non-vie pratiquant de la responsabilité civile, soit 3,7 millions d'euros.

III.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR augmente de 76 points pour atteindre 746 % au 31 décembre 2018, restant ainsi à un niveau très confortable.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 475 %, pratiquement inchangé par rapport à l'exercice précédent.

IV

THÉMIS

Synthèse Thémis	104
IV.A Activités et résultats	107
IV.A.1 Activités	107
IV.A.2 Résultats de souscription	108
IV.A.3 Résultats des investissements	108
IV.B Système de gouvernance	109
IV.B.1 Exigences générales de gouvernance	109
IV.B.2 Compétences et honorabilité	110
IV.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	110
IV.B.4 Système de contrôle interne	110
IV.B.5 Fonction audit interne	110
IV.B.6 Fonction actuarielle	110
IV.B.7 Sous-traitance	110
IV.B.8 Autres informations	110
IV.C Profil de risque	111
IV.C.1 Risque de souscription	111
IV.C.2 Risque de marché	111
IV.C.3 Risque de crédit	111
IV.C.4 Risque de liquidité	111
IV.C.5 Risque opérationnel	111
IV.C.6 Autres risques importants	111
IV.D Valorisation à des fins de solvabilité	112
IV.D.1 Placements	112
IV.D.2 Autres actifs	113
IV.D.3 Provisions techniques	114
IV.D.4 Autres passifs	116
IV.E Gestion de capital	117
IV.E.1 Fonds propres	117
IV.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	119

SYNTHÈSE THEMIS

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Le chiffre d'affaires 2018 se stabilise à 1 million d'euros, du fait de la compensation entre la campagne de résiliation des contrats des particuliers et le développement des contrats à destination des professionnels.

- La société dégage un résultat net de 0,06 million d'euros en 2018 contre 0,2 million d'euros en 2017.



Chiffre d'affaires

1 026 κ€

Résultat net

54 κ€

Activité Thémis

Protection juridique

100 %

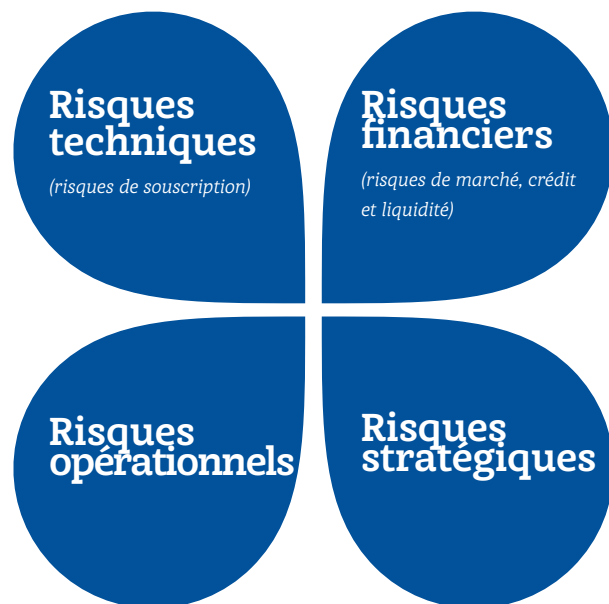


GOUVERNANCE

L'entité Thémis est une filiale de Macif SAM, elle-même affiliée à Macif Sgam.

PROFIL DE RISQUE

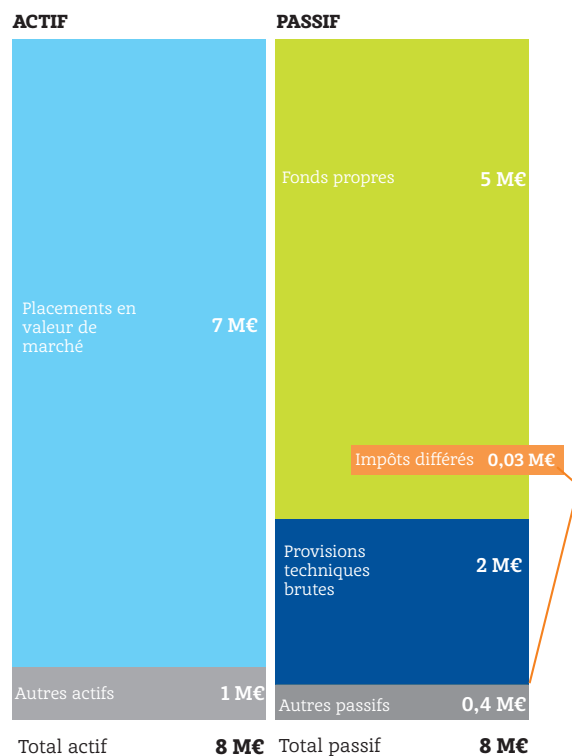
Risques auxquels Thémis doit faire face :



- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- Évaluations quantitatives des risques effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de Thémis est composé à 19 % du risque de marché et à 69 % du risque de souscription.

BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

- Le bilan de Thémis s'élève à 8 millions d'euros, dont 7 millions de placements à l'actif et 5 millions d'euros de fonds propres.
- Le solde au passif est principalement constitué de provisions techniques.

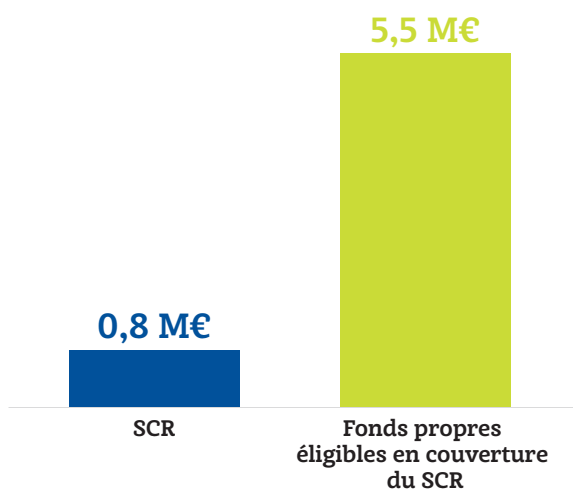


SOLVABILITÉ

- Des exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Une légère diminution du taux de couverture du SCR de 12 points entre 2017 et 2018, du fait d'une diminution des fonds propres.
- Un minimum de capital requis égal au plancher absolu défini par la réglementation et supérieur au SCR.

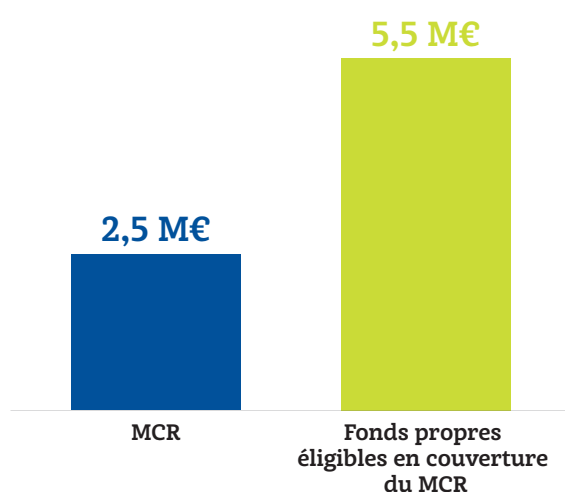
Couverture du SCR

652 %



Couverture du MCR

220 %



IV.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

IV.A.1 ACTIVITÉS

IV.A.1.1 Présentation générale de Thémis

THÉMIS, ENTITÉ DU GROUPE MACIF

Thémis est une société anonyme régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 582 067 922 et son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

Les comptes de Thémis sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION OCCUPÉE PAR L'ENTREPRISE DANS LA STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE

Thémis est une filiale détenue à 99,95 % par la Macif, société d'assurance mutuelle du groupe Macif qui porte l'activité IARD.

IV.A.1.2 Entreprises liées

Thémis ne détient aucune participation.

IV.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Du fait de résultats déficitaires, la résiliation totale à échéance du portefeuille des contrats de protection juridique des particuliers débutée le 1^{er} juillet 2017 s'est poursuivie jusqu'au 30 juin 2018. Ces contrats étaient distribués jusqu'en 2016.

ACTIVITÉS DE THÉMIS

Thémis, filiale détenue à 99,95 % par la Macif, est une société anonyme régie par le Code des assurances. Thémis propose exclusivement des contrats de Protection juridique.

IV.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net (en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Primes acquises brutes	1 026	1 037
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-265	-5
Autres charges	-826	-877
Solde de réassurance	-	-
Solde technique net	-66	154
Produits des placements nets	37	37
Solde technique et financier	-29	191
Éléments non techniques	93	24
Résultat net	64	216

L'activité de Thémis est concentrée sur la protection juridique (activité non-vie) et n'est pas réassurée.

Le chiffre d'affaires 2018 se stabilise à 1 million d'euros, du fait de la compensation entre la campagne de résiliation des contrats des particuliers et le développement des contrats à destination des professionnels.

La société dégage un résultat net de 0,06 million d'euros en 2018 contre 0,2 million d'euros en 2017.

IV.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018			31/12/2017		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	0	0	0	0	0	0
Placements en actions	0	0	0	0	0	0
Placements obligataires, prêts	164	0	164	151	0	151
Placements monétaires	0	-2	-2	0	-1	-1
Intérêts courus	-2	0	-2	-4	0	-4
Total des placements	162	-2	160	147	-1	146
Taux de rendement	2,3 %		2,2 %	1,9 %		1,9 %

Les revenus financiers nets de charges augmentent légèrement passant de 146 à 160 milliers d'euros. Cette variation s'explique par la baisse des charges financières qui compense la baisse des revenus obligataires.

Rapporté à la valeur nette comptable des placements, le taux de rendement comptable progresse à 2,2 % contre 1,9 % en 2017.

À noter également, une diminution de la valeur nette comptable du portefeuille à 7 058 milliers d'euros contre 7 245 milliers d'euros fin 2017.

IV.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Thémis.

IV.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

Thémis est une société anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Thémis s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se compose de quatre membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par l'assemblée générale, après avis du comité des sélections Groupe.

Conformément à la réglementation, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément à la réglementation, le directeur général de Thémis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de Thémis. Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Au 31 décembre 2018, Thémis est doté d'un directeur général délégué, nommé par le conseil d'administration sur proposition du directeur général et ayant le statut de dirigeant effectif.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il dispose ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil d'administration et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

L'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire est seule compétente pour procéder à la modification des statuts.

IV.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.7 SOUS-TRAITANCE

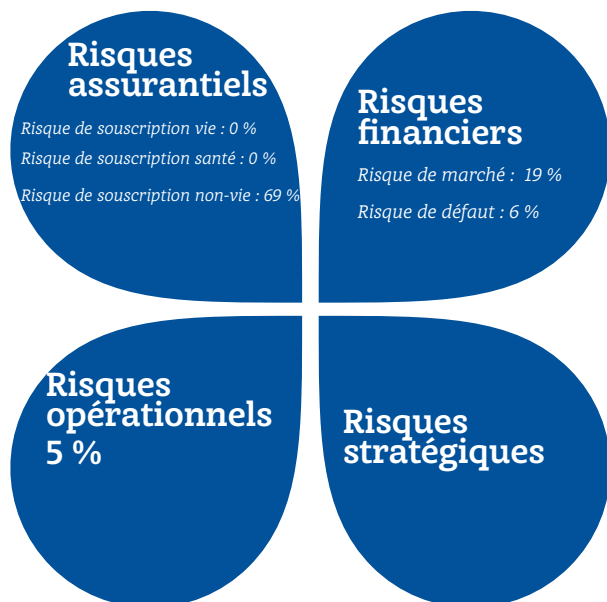
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Thémis :



● La formule standard conduit Thémis à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

IV.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Pour Thémis, le risque de souscription est un risque non-vie : il est lui-même constitué des risques de prime et de réserve.

IV.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Compte tenu de son portefeuille d'actifs, les risques financiers principaux auxquels est exposée Thémis sont les risques de taux et de spread.

IV. C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour Thémis, lié aux créances de type 2 (créances relatives aux contreparties diversifiables et souvent non notées) concernant essentiellement les créances auprès des courtiers.

IV. C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV. C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IV.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Thémis est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

IV.D.1 PLACEMENTS

IV.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par la groupe Macif.

IV.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	7 239	6 791	449
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	6 460	6 011	449
Obligations souveraines	3 811	3 553	259
Obligations d'entreprises	2 648	2 458	190
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	779	780	-0
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	-	-	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	7 239	6 791	449

IV.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

IV.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	49	-49
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	233	233	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	29	29	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	340	340	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	16	16	-

IV.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

IV.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence de valorisation observée pour Thémis est l'annulation des frais d'acquisition reportés en normes Solvabilité II.

IV.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

IV.D.3.1 Principes d'évaluation des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation des provisions techniques sont différentes selon le type de provision.

Provisions pour primes

La meilleure estimation des provisions pour primes est destinée à couvrir les flux des sinistres rattachés aux contrats souscrits avant le 31 décembre de l'année de référence et qui surviendront entre le 31 décembre et l'échéance principale. Elle prend également en compte les frais liés à la poursuite de la gestion des contrats en portefeuille.

Provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres représente la valeur estimative des dépenses relatives aux règlements des sinistres survenus et non payés, y compris les flux liés aux rentes non encore constituées.

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à l'agrégation des composantes suivantes :

- la meilleure estimation des prestations futures à régler ;
- la meilleure estimation des recours à recevoir ;
- la meilleure estimation des frais inhérents à la gestion des sinistres.

Ces trois composantes sont évaluées distinctement puis actualisées globalement.

Actualisation

L'actualisation de la meilleure estimation des provisions techniques est réalisée en milieu d'année. En effet, les paiements sont supposés répartis de manière homogène sur l'année.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Thémis pour calculer la marge de risque consiste à estimer les besoins en capitaux selon la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Thémis n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

IV.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	-	-	-	-	-
Non-vie	1 843	118	1 961	-	1 961
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de comptes	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	1 843	118	1 961		1 961

Thémis assure et couvre le seul risque Protection juridique (provisions non-vie).

La meilleure estimation des provisions brutes 2018 s'élève à 2 millions d'euros. Elle est composée de 80 % de provisions de sinistres et 20 % de provisions de primes.

La marge de risque de 118 milliers d'euros représente 6 % du montant total des provisions techniques.

La meilleure estimation des provisions techniques cédées est nulle car l'activité de Thémis n'est pas réassurée.

IV.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques brutes Solvabilité II 2018 sont supérieures de 0,3 million d'euros (21 %) aux provisions techniques normes françaises. Le principal élément expliquant cette différence est le complément de provision (marge de risque) intégré dans les provisions techniques Solvabilité II.

IV.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Les provisions Thémis n'ont pas fait l'objet de tests de sensibilité en 2018.

IV.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	30	-	30
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	263	263	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	105	105	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

IV.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

IV.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

IV.E GESTION DE CAPITAL

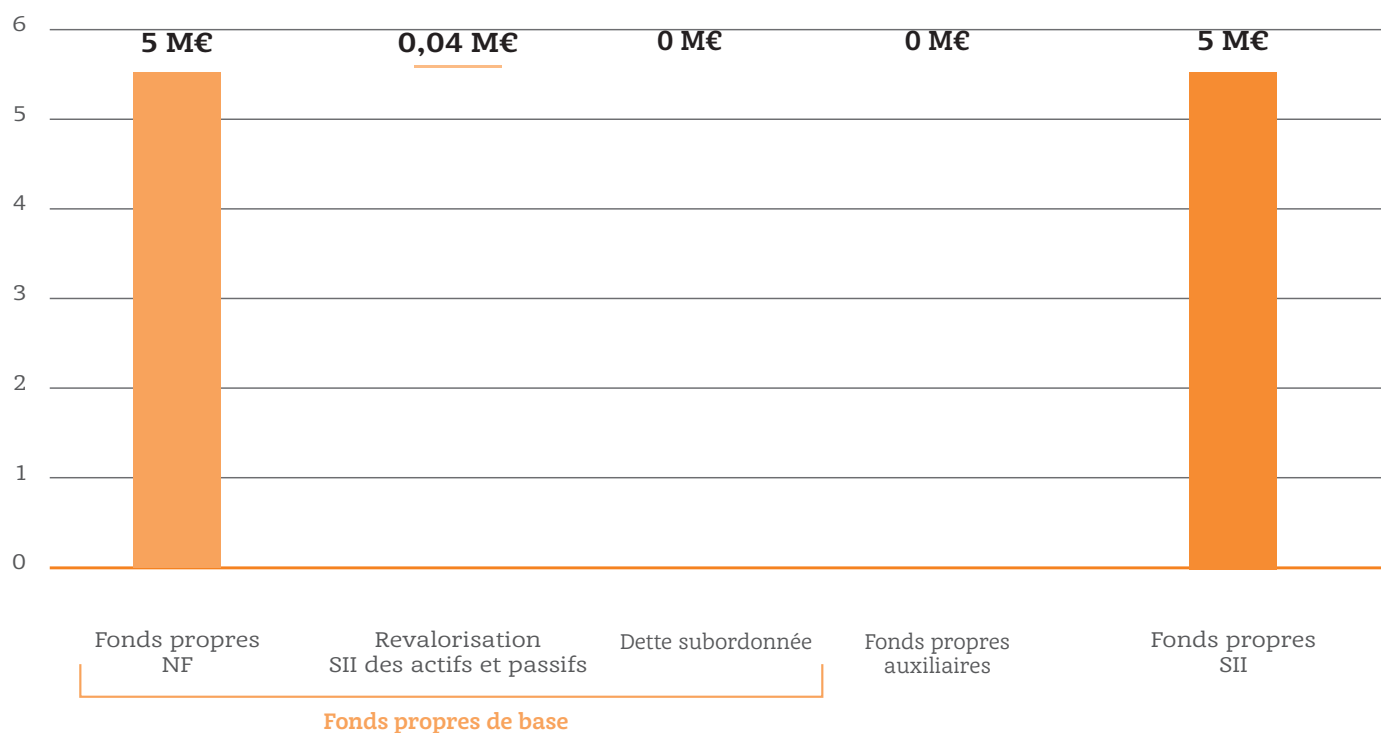
IV.E.1 FONDS PROPRES

IV.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

IV.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Thémis sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. La réserve de réconciliation s'élève en 2018 à 3 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 3 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, exceptées les actions ordinaires de 2 millions d'euros) ;
- 0,04 million d'euros est issu de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

IV.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	5 500	5 659	-160
Fonds propres de niveau 1 non restreint	5 500	5 659	-160
Fonds propres de niveau 1 restreint	0	0	0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base niveau 2	0	0	0
Fonds propres auxiliaires niveau 2	0	0	0
Fonds propres de niveau 3	0	0	0
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	5 500	5 659	-160

Les principes de classification des fonds propres de Thémis sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Les fonds propres disponibles Solvabilité II 2018 s'élèvent à 5,5 millions d'euros, en légère baisse par rapport à 2017. Ils sont intégralement classés en niveau 1 non restreint.

IV.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2018, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 5,5 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR et du MCR de Thémis.

IV.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Thémis est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Thémis utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

IV.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	196	295	-98
SCR contrepartie	65	54	11
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	-	-	-
SCR souscription non-vie	709	763	-54
Diversification entre modules	-153	-199	45
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	818	913	-96
SCR opérationnel	55	56	-1
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-30	-117	87
SCR NET TOTAL	843	852	-9
MCR	2 500	2 500	0

Le SCR net 2018 de Thémis s'élève à 0,8 million d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2017. Le SCR de souscription non-vie est le principal risque de Thémis.

Le MCR de Thémis est égal au plancher absolu pour les entités non-vie ne pratiquant pas de la responsabilité civile, soit 2,5 millions d'euros.

IV.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR de Thémis à fin 2018 atteint à 652 %, en légère baisse de 12 points par rapport à fin 2017.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 220 %, en baisse de 6 points.



MUTAVIE

Synthèse Mutavie	121
V.A Activités et résultats	124
V.A.1. Activités	124
V.A.2. Résultats de souscription	126
V.A.3. Résultats des investissements	126
V.A.4. Résultats des autres activités	127
V.B Système de gouvernance	128
V.B.1. Exigences générales de gouvernance	128
V.B.2. Compétences et honorabilité	134
V.B.3. Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	134
V.B.4. Système de contrôle interne	134
V.B.5. Fonction audit interne	134
V.B.6. Fonction actuarielle	134
V.B.7. Sous-traitance	134
V.B.8. Autres informations	134
V.C Profil de risque	135
V.C.1. Risque de souscription	135
V.C.2. Risque de marché	137
V.C.3. Risque de crédit	138
V.C.4. Risque de liquidité	138
V.C.5. Risque opérationnel	138
V.C.6. Autres risques importants	138
V.D Valorisation à des fins de solvabilité	139
V.D.1. Placements	139
V.D.2. Autres actifs	140
V.D.3. Provisions techniques	141
V.D.4. Autres passifs	144
V.E Gestion de capital	146
V.E.1. Fonds propres	146
V.E.2. Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	148
Annexes Mutavie	149



SYNTHÈSE MUTAVIE

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- La collecte brute de réassurance s'établit à 1 942 millions d'euros, en diminution de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent.
- 93 % de la collecte est réalisée sur des supports en euros contre 5 % en UC. Le chiffre d'affaires de la prévoyance représente 2 %.
- Au 31 décembre 2018, le résultat net est de 30 millions d'euros, en repli de 15 % par rapport à l'exercice 2017.



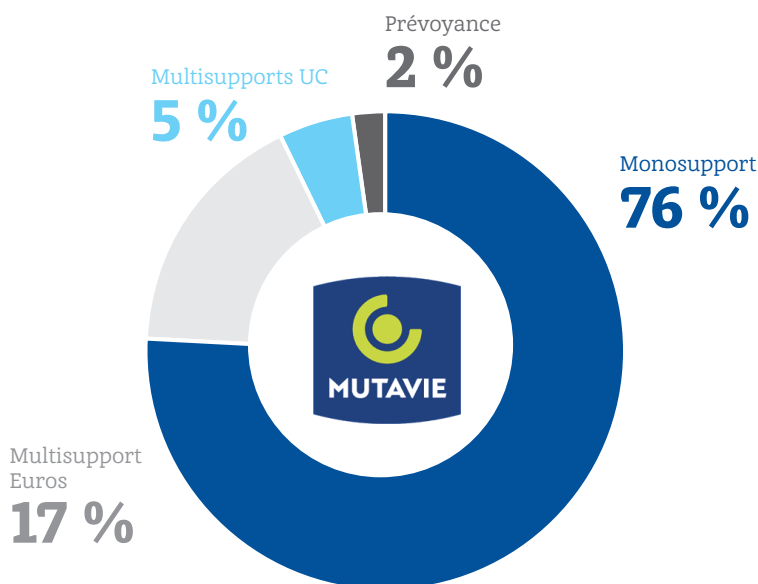
Collecte brute

1 942 M€

Résultat net

30 M€

Répartition de la collecte brute par domaine



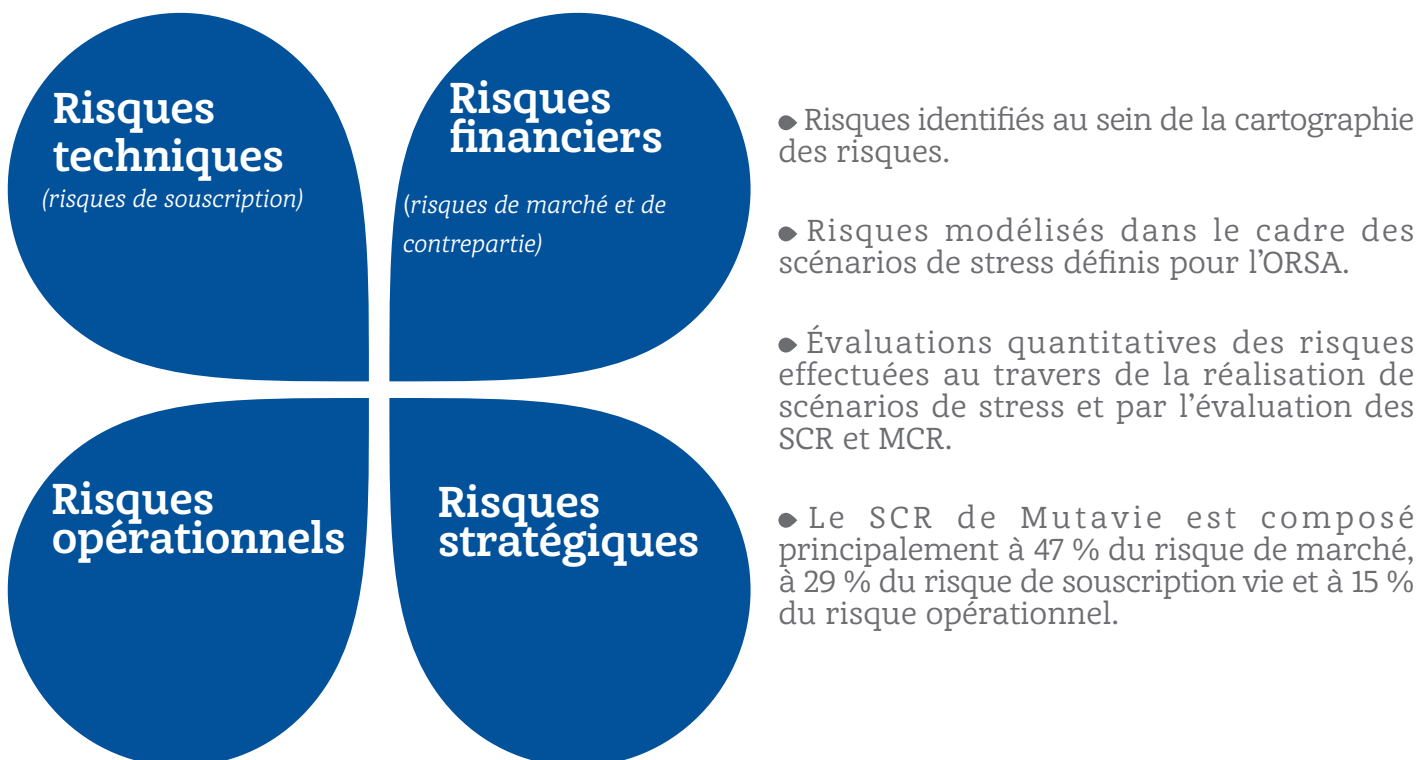


GOVERNANCE

- Au 1^{er} janvier 2018, le groupe Macif a transformé son organisation et son modèle de gouvernance pour mettre en place un ensemble prudentiel mutualiste. Cette organisation est déclinée dans la composition de la gouvernance et le fonctionnement opérationnel au niveau de Mutavie.
- L'entité Mutavie s'intègre dans la structure juridique du groupe Macif au sein du métier Finance/Épargne.
- Les travaux d'harmonisation entre Mutavie et le Groupe se sont poursuivis en 2018, tant sur les thématiques liées à l'ORSA (cartographie des risques, appétences) que sur les rapports eux-mêmes, comme l'ORSA et le SFCR, pour lesquels des rapports Groupe uniques seront désormais produits.

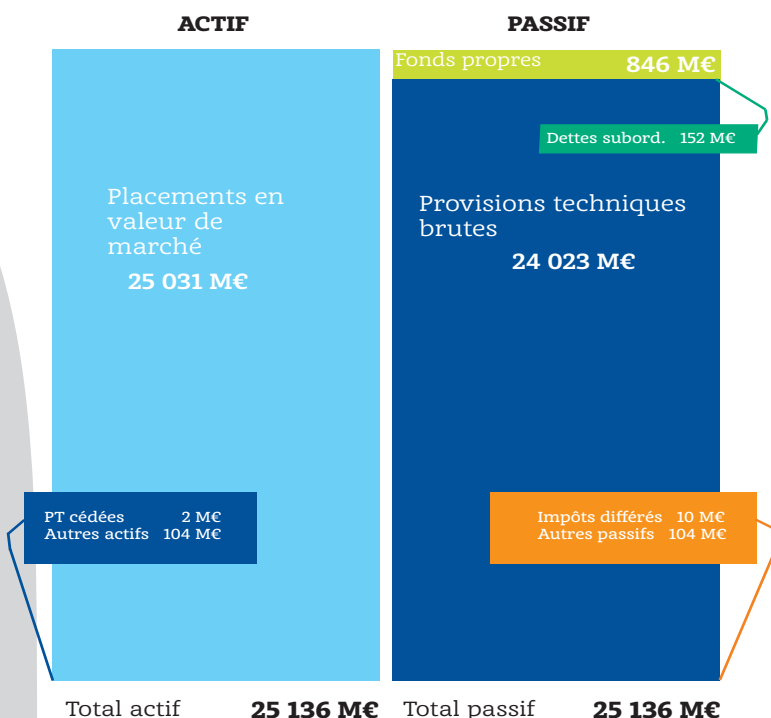
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Mutavie doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

- Les placements en valeur de marché représentent 99,6 % du total du bilan actif, soit 25 031 millions d'euros
- Le montant des provisions techniques est de 24 023 millions d'euros, soit 95,6 % du total du bilan passif
- Les fonds propres Solvabilité II (tier 1) ressortent à 846 millions d'euros.

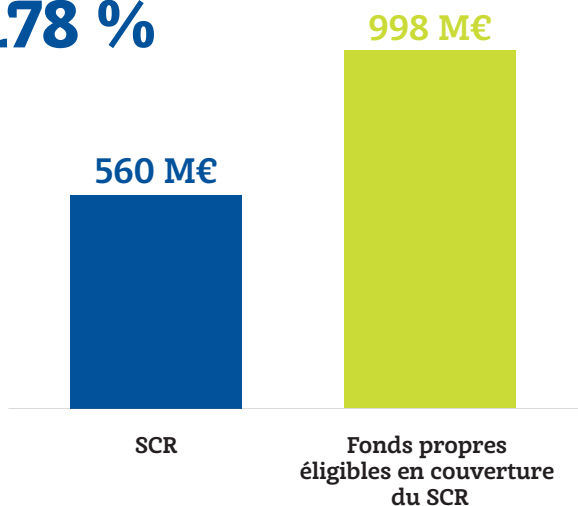


SOLVABILITÉ

- Des exigences de capital (MCR et SCR) largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Augmentation du taux de couverture du SCR de 10 points entre 2017 et 2018, du fait d'une baisse du SCR plus importante que celle des éléments éligibles.
- La diminution des fonds propres Solvabilité II résulte de la non compensation par le résultat social 2018 de la baisse des plus-values latentes.
- Le SCR diminue essentiellement grâce aux amortisseurs de la formule standard (correction pour volatilité et ajustement symétrique).

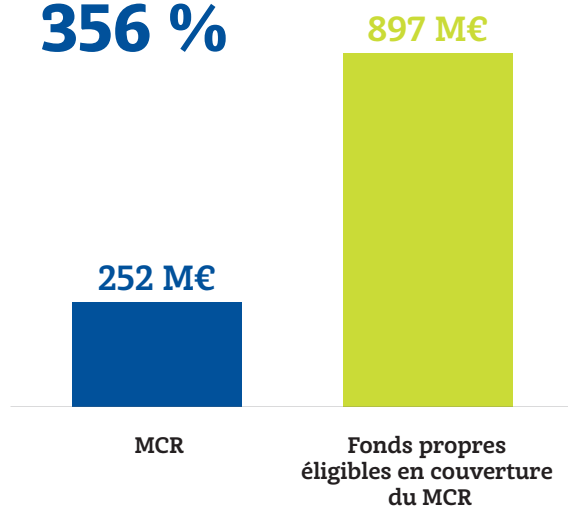
Couverture du SCR

178 %



Couverture du MCR

356 %





V.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

V.A.1 ACTIVITÉS

V.A.1.1 Présentation générale de Mutavie

DESCRIPTION

Mutavie – Société européenne à directoire et conseil de Surveillance, est une entreprise régie par le Code des assurances. Son siège social est situé à Bessines (79000) au 9 rue des Iris. Mutavie est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 315 652 263.

Mutavie publie ses comptes en normes françaises.

POSITION OCCUPÉE PAR MUTAVIE DANS LE GROUPE

Mutavie est filiale de Macif SAM qui détient, au 31 décembre 2018, 590 836 parts du capital de Mutavie sur un total de 600 000 titres, soit une participation de 98,47 %.

Mutavie est l'entité qui porte l'activité épargne retraite assurance-vie du groupe Macif.

V.A.1.2 Liste des entreprises liées

La liste des participations significatives détenues par Mutavie au 31 décembre 2018 figure en annexe 1. Pour l'ensemble de ces participations les droits de vote détenus par Mutavie sont identiques au pourcentage de détention.

V.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Dans un contexte économique, réglementaire et financier très contraint, Mutavie a poursuivi, en 2018, la transformation engagée dans le cadre de la déclinaison du plan stratégique du groupe Macif, qui réaffirme la position du client au cœur de la stratégie globale du Groupe. Ainsi, dans le contexte de baisse régulière des taux d'intérêt que nous connaissons depuis plusieurs années, impliquant une diminution durable de la performance des fonds en euros des contrats d'assurance-vie, l'engagement de Mutavie vis-à-vis de ses assurés n'a pas changé : accompagner les épargnants, transporter leur épargne dans le temps en préservant leur pouvoir d'achat et en leur offrant le meilleur niveau de protection. En effet, l'assurance-vie conserve pleinement ses atouts différenciants majeurs. Il reste un instrument de grande qualité qui permet d'accompagner les épargnants tout au long de la vie, en apportant protection et sécurité, en donnant du sens à la solidarité entre générations, en permettant d'aider les enfants à financer leurs études, de transmettre un patrimoine, de préparer sa retraite et sa fin de vie.

Le succès du produit phare, Multi Vie, illustre l'adéquation de l'offre déployée par Mutavie aux besoins des épargnants et à la conjoncture économique.

Mutavie a poursuivi, en 2018, la stratégie de développement de son offre qui s'est appuyée sur le lancement de la nouvelle offre patrimoniale, Jeewan Patrimoine. Il répond aux besoins des épargnants en recherche de nouvelles stratégies d'investissement pour diversifier leur patrimoine. Conçu dans le respect des valeurs de mutualistes de Mutavie, ce contrat a été élaboré en complémentarité du produit Multi Vie qui reste le socle de l'offre de Mutavie.



Ces évolutions ont pour objectif d'offrir à chacun, selon son horizon de placement, son profil et son projet, des solutions d'investissement alternatives aux contrats monosupports en euros, conciliant sécurité et potentiel de performance sur le moyen/long terme.

La mise à disposition aux conseillers des réseaux de distribution, d'un outil dédié, permet de délivrer un conseil adapté aux besoins des épargnants, en fonction notamment de leur projet d'épargne, de leur horizon de placement et de leur appétence au risque. Il permet de sécuriser la démarche de diversification.

Dans le cadre de l'optimisation de la relation clients, Mutavie a poursuivi sa stratégie de digitalisation en mettant notamment à disposition des sociétaires des relevés de situation dématérialisés complétant ainsi l'offre de services de l'espace en ligne.

Mutavie reste en permanence attachée à conduire les évolutions permettant de préserver la justesse de son modèle et de garantir le maintien de son équilibre économique avec un partage équitable de la valeur. L'objectif central d'industrialisation et d'automatisation des processus permettent de maintenir des coûts de gestion les plus bas possibles.

ACTIVITÉS DE MUTAVIE

Offre Mutavie et réseau de distribution

Mutavie propose aux clients une offre simple, complète, qui se compose de produits monosupports (Livret vie, Actiplus et Actiplus Retraite) et des produits multisupports qui portent la nouvelle offre de Mutavie : Multi Vie, Jeewan Patrimoine, Multiperp, Actiplus Option, Actifonds retraite.

Cette offre d'épargne/retraite est également complétée par des contrats de prévoyance, pour l'essentiel dans le cadre de couverture de prêts.

Les contrats commercialisés par Mutavie sont distribués par les agences du réseau Macif, Matmut, AMF, APPN, Crédit Coopératif, MAPA, MFA... Les conseillers ne sont pas commissionnés, ce qui garantit une approche exclusivement fondée sur les besoins des adhérents.

Activité

La collecte brute de réassurance s'établit à 1 942 millions d'euros en 2018, en diminution de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent (en augmentation de 4 % sur le marché).

En détail, la production des monosupports s'élève à 1 478 millions d'euros, en baisse de 8 % par rapport à 2017.

Le chiffre d'affaire des multisupports s'élève à 433 millions d'euros, en augmentation de 26 %. À l'intérieur de cette production, les garanties en Unités de Comptes (UC) s'élèvent à 93 millions d'euros soit 21 %. Elles représentent 4,8 % de la collecte totale. Sur le marché la part de la collecte en UC représente 28 % en 2018.

La production d'affaires nouvelles en Epargne Individuelle est de 50 327 et reste stable par rapport à 2017.

Les prestations brutes de réassurance réglées s'élèvent à 1 757 millions d'euros, en diminution de 9,3 % (-7 % sur le marché).

Compte tenu de ces éléments, l'encaissement net 2018 est de 185 millions d'euros contre 40,6 millions d'euros en 2017.

Dans la continuité de sa stratégie de développement, la transformation des contrats monosupports vers les contrats multisupports s'est poursuivie (Transformation Fourgous).

Ainsi la part de l'encours des produits multisupports dépasse le seuil des 10 %.

Le montant d'encours en Epargne Retraite individuelle et collective atteint 22 594 millions d'euros à fin 2018, soit une augmentation de 2,3 %.

Le nombre d'adhérents est de 1 117 307. Il est stable par rapport à 2017.

Rendements de contrats d'épargne

Malgré un contexte de taux bas et de marchés financiers chahutés, Mutavie a choisi d'augmenter les taux de rémunération nets de ses contrats et plus particulièrement ceux des multisupports. Le rendement du support euros du contrat Multi Vie augmente de 0,30 % et s'établit à 1,50 % net de frais de gestion sur encours. Celui du contrat Livret Vie (fermé à la commercialisation depuis le 1^{er} janvier 2018) s'élève à 1,30 %.

Le contrat patrimonial Jeewan mis sur le marché en septembre 2018, offre un rendement sur son support en euros de 1,90 % net de frais de gestion sur encours. Les produits financiers générés sur l'exercice ont également permis de doter la provision pour participation aux bénéfices de 135 millions d'euros. Celle-ci dépasse le milliard d'euros et représente 4,9 % de l'épargne gérée.



V.A.2 RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net par grande ligne d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2018			Total 31/12/2017
	Epargne retraite assurance-vie	Prévoyance et acceptations	Total	
Primes acquises brutes	1 910 732	31 553	1 942 286	3 924 990
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, y.c PFGS* et PB**)	-2 286 168	-29 819	-2 315 987	-2 473 446
Autres charges	-95 889	-15 406	-111 295	-104 680
Solde de réassurance	-	-254	-254	-186
Solde technique net	-471 325	-13 925	-485 250	1 346 678
Produits des placements nets			514 674	642 234
Solde technique et financier			29 424	1 988 912
Éléments non techniques			801	-1 953 231
Résultat net			30 225	35 681

* Provision pour Frais de Gestion des Sinistres

** Participation aux Bénéfices

Les primes acquises brutes sont en repli d'1,8 % par rapport à 2017. Toutefois, plus en détail et conformément au marché, les primes acquises brutes sont en croissance sur les unités de compte (+21 %) et en repli sur le support euros (-3 %).

Le poste charge de sinistres et variation des provisions brutes (y compris frais, PFGS et PB) est en recul de 6,8 %. Les charges sinistres sont en repli de 10 % par rapport à 2017 sur la même tendance que le marché (-9 %). Les charges de gestion sont en augmentation de 5,4 millions d'euros intégrant une part de charges d'investissement stratégique qui concourent à l'orientation de la collecte et du portefeuille vers les contrats multisupports.

Les produits de placements nets perdent 127,6 millions d'euros par rapport à 2017, principalement impactés par des variations de marché (Assurances à Capital Variable).

V.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018			31/12/2017		
	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins- values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	40 734	-218	40 516	41 053	-3 050	38 003
Placements en actions	22 896	78 439	101 335	24 689	86 109	110 798
Placements obligataires, prêts	454 135	932	455 067	471 981	-1 032	470 949
Placements monétaires	23 289	-10 195	13 094	20 441	-5 368	15 073
Intérêts courus	-20 188	0	-20 188	-13 118	0	-13 118
Total des placements	520 866	68 958	589 824	545 046	76 659	621 705
Taux de rendement	2,30 %		2,60 %	2,40 %		2,80 %

Les revenus financiers nets de charges baissent de 4,4 %, passant de 545 à 521 millions d'euros. Ils demeurent essentiellement constitués de revenus obligataires, qui diminuent de 5,3 %, conséquence de la poursuite de la baisse du taux actuariel moyen du portefeuille (2,64 % fin 2017 et 2,53 % fin 2018). Les autres revenus proviennent principalement de l'immobilier (41 millions d'euros) et des actions et participations pour 23 millions d'euros (principalement des dividendes des OPC actions).



Les éléments financiers exceptionnels présentent un solde global positif de 69 millions d'euros qui recouvre différents éléments :

- la réalisation de plus-values sur les OPC actions (+68 millions d'euros), les Fonds Professionnels de Capital Investissement (+10 millions d'euros), OPC obligataires (+3 millions d'euros) ;
- la réalisation de 10 millions d'euros de moins-values sur les OPC monétaires, dus à l'activité de mises en pension notamment, activité qui a toutefois généré 7 millions d'euros de gain net ;
- une dotation de la provision pour dépréciation durable de 2 millions d'euros sur la poche d'OPC de taux.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements (hors UC), le taux de rendement comptable confirme une tendance à la baisse en s'établissant ainsi à 2,6 % (contre 2,8 % en 2017), avec également une baisse sur les seuls revenus courants à 2,3 % contre 2,4 %.

V.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation
Autres produits non techniques	2	-	2
Autres charges non techniques	-	-2 017	2 017
Résultat exceptionnel	-	-15	15
Participation des salariés	-1 936	-2 633	697
Impôt sur les bénéfices	-10 091	-14 315	4 224
Dépenses et revenus non techniques	-12 025	-18 980	6 955

Hors résultat sur les placements des fonds propres (+12,8 millions d'euros), le compte technique non-vie constate l'intéressement de l'effectif affectable à Mutavie (-1,9 millions d'euros) et l'impôt sur les sociétés (-10,1 millions d'euros).



V.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie, les spécificités du système de gouvernance de Mutavie.

V.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

V.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Mutavie

UNE GOUVERNANCE DUALISTE

Mutavie SE est une Société Européenne (SE) d'assurance à directoire et conseil de surveillance régie par les dispositions du Code de commerce, du Code des assurances et par ses statuts.

Les principes de gouvernance de Mutavie s'inscrivent en déclinaison de ceux définis par le groupe Macif, et sont définis conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires qui les régissent.

Le directoire

Le directoire est composé de sept membres. Aucun membre du directoire ne peut faire partie du conseil de surveillance. Le directoire constitue l'instance collégiale décisionnaire de pilotage de la société et ses membres sont les dirigeants effectifs de l'entreprise

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance se compose de douze membres. Une personne morale peut être nommée membre du conseil de surveillance, et doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction et de la gestion de la société assurée par le directoire.

L'assemblée générale

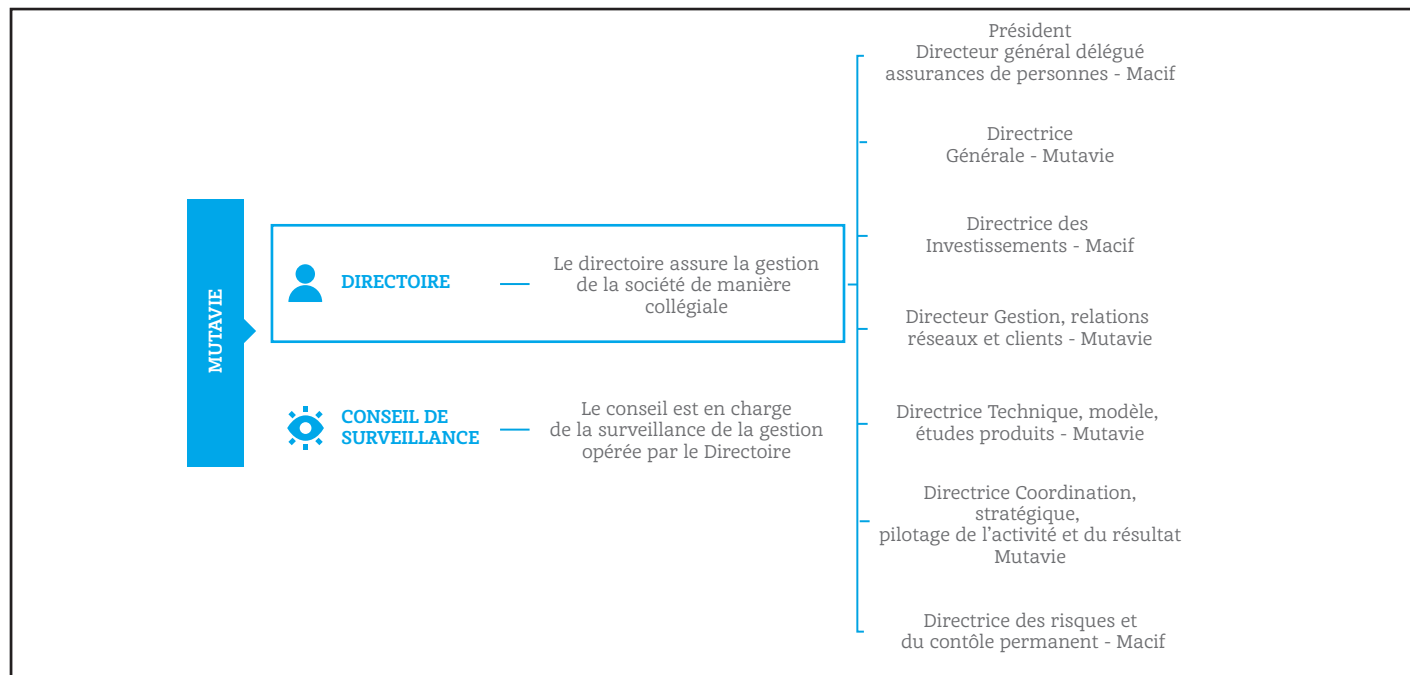
L'assemblée générale est composée de l'ensemble des actionnaires. Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'autant de voix qu'il détient ou représente d'actions. Cette instance a essentiellement pour objet de statuer sur l'approbation des comptes annuels, la nomination ou le remplacement des membres du conseil de surveillance et les décisions à prendre en application de dispositions légales ou statutaires.

Les comités spécialisés

Le conseil de surveillance de Mutavie s'appuie sur les comités spécialisés de Macif SAM, chargés de lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décision sur les domaines relevant exclusivement de sa compétence.

V.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise au 31/12/2018

COMPOSITION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE MUTAVIE



Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entité.

FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le directoire est nommé par le conseil de surveillance pour 4 ans. Ses membres peuvent être révoqués par l'assemblée générale, sur proposition du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, celle-ci ne conférant pas un pouvoir de direction plus étendu mais la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut également conférer à un ou plusieurs membres du directoire la qualité de directeur général qui aura aussi la mission de représenter la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président.

Ces réunions sont présidées par le président ou, à défaut, par un membre choisi par le directoire au début de la séance.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, chaque membre du directoire disposant d'une voix. Le vote par procuration est interdit. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par tous les membres participants à chaque séance du directoire. Les décisions et délibérations du directoire sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, tenu au siège social, avec l'indication des membres présents et absents, de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du directoire présents.



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale après avis du comité en charge des sélections Groupe, étant précisé que les mandataires sociaux et les dirigeants de la Macif sont impliqués dans la gouvernance de Mutavie : l'exercice de ces mandats contribue à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle globale.

La nomination de ses membres respecte les principes de pluralité et de représentativité des actionnaires de l'entreprise. Ainsi, le conseil de surveillance est composé de membres représentant l'ensemble des actionnaires, et principaux partenaires de Mutavie.

Deux membres du comité d'entreprise désignés par ce dernier et appartenant, l'un au collège cadres, l'autre à celui des employés, sont convoqués et assistent avec voix consultative, sans droit de vote, à toutes les séances du conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance, ou le vice-président, dirige les séances et assure le lien avec le directoire.

La formation des membres du conseil de surveillance

Dans le cadre du dispositif de formation élaboré par le groupe Macif, tout au long de l'exercice de leur mandat, les membres du conseil de surveillance détenant simultanément un mandat au sein de Macif SAM et un mandat au sein de Mutavie SE participent à des programmes de formation organisés par le comité de direction de Mutavie, d'une part, et d'autre part, par l'organisme de formation dédié du groupe Macif.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES DES ORGANES DE GOUVERNANCE

L'environnement de contrôle au plus haut niveau des instances de gouvernance de Mutavie SE est favorisé par :

- la séparation des fonctions de direction, exercées par le directoire, organe collégial, et celles de surveillance et de contrôle dévolues au conseil de surveillance ;
- la présence au sein du conseil de surveillance de représentants de l'ensemble des actionnaires.

Les attributions et pouvoirs du directoire

Le directoire est chargé de la direction et de la gestion de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées des actionnaires et des limitations éventuellement énoncées dans le règlement intérieur.

Les membres du directoire peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de la direction de la société. Cette répartition ne peut, en aucun cas, avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Il est interdit aux membres du directoire (ainsi qu'à leur conjoint, ascendants et descendants ou toute personne interposée) de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Les membres du directoire sont responsables, civilement et pénalement, des actes de leur gestion, conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Les attributions et pouvoirs du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la direction et de la gestion de la société par le directoire. Il statue sur les opérations qui doivent être soumises à son autorisation en vertu des statuts de Mutavie, des lois et règlements.

A toute époque de l'année, le conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut demander les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, il reçoit un rapport présenté par le directoire.

Chaque trimestre, la présentation de la situation provisoire des comptes permet d'effectuer le contrôle budgétaire trimestriel présenté dans le rapport du directoire.



Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise ses observations sur :

- les comptes de l'exercice ;
- le rapport du directoire ;
- les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice.

Sont également présentés au conseil de surveillance, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur les rapports suivants :

- le rapport ORSA ;
- le rapport régulier au contrôleur RSR ;
- le rapport unique sur la solvabilité et la situation financière SFCR du groupe Macif ;
- le rapport du comité d'audit et des risques ;
- le rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- le rapport annuel relatif aux contrats d'assurance-vie en déshérence ;
- le rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable ;
- le rapport annuel sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan (PERP) ;
- le rapport actuariel ;
- le rapport de situation comparée.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, doit notamment être soumise à l'autorisation du conseil de surveillance de Mutavie, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et un des dirigeants ou un actionnaire notable.

Les membres du conseil de surveillance sont tenus de révéler à l'assemblée générale, les délits commis par les membres du directoire dont ils ont eu connaissance, sous peine d'en être civilement responsables (article L. 225-257 du Code de commerce).

Les membres du conseil de surveillance sont responsables civilement des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat, mais ils n'encourent aucune responsabilité du fait des actes de la gestion par le directoire et de leurs résultats.

La responsabilité pénale des membres du conseil de surveillance est déterminée conformément aux dispositions législatives en vigueur.

V.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Conformément à la réglementation, le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire agissent collégalement mais peuvent, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction et déléguer une partie de leurs pouvoirs.

Le directoire rend compte des activités déléguées au conseil de surveillance.

La délégation de responsabilité n'est autorisée que dans le cadre mis en place par le directoire, après autorisation du conseil de surveillance.

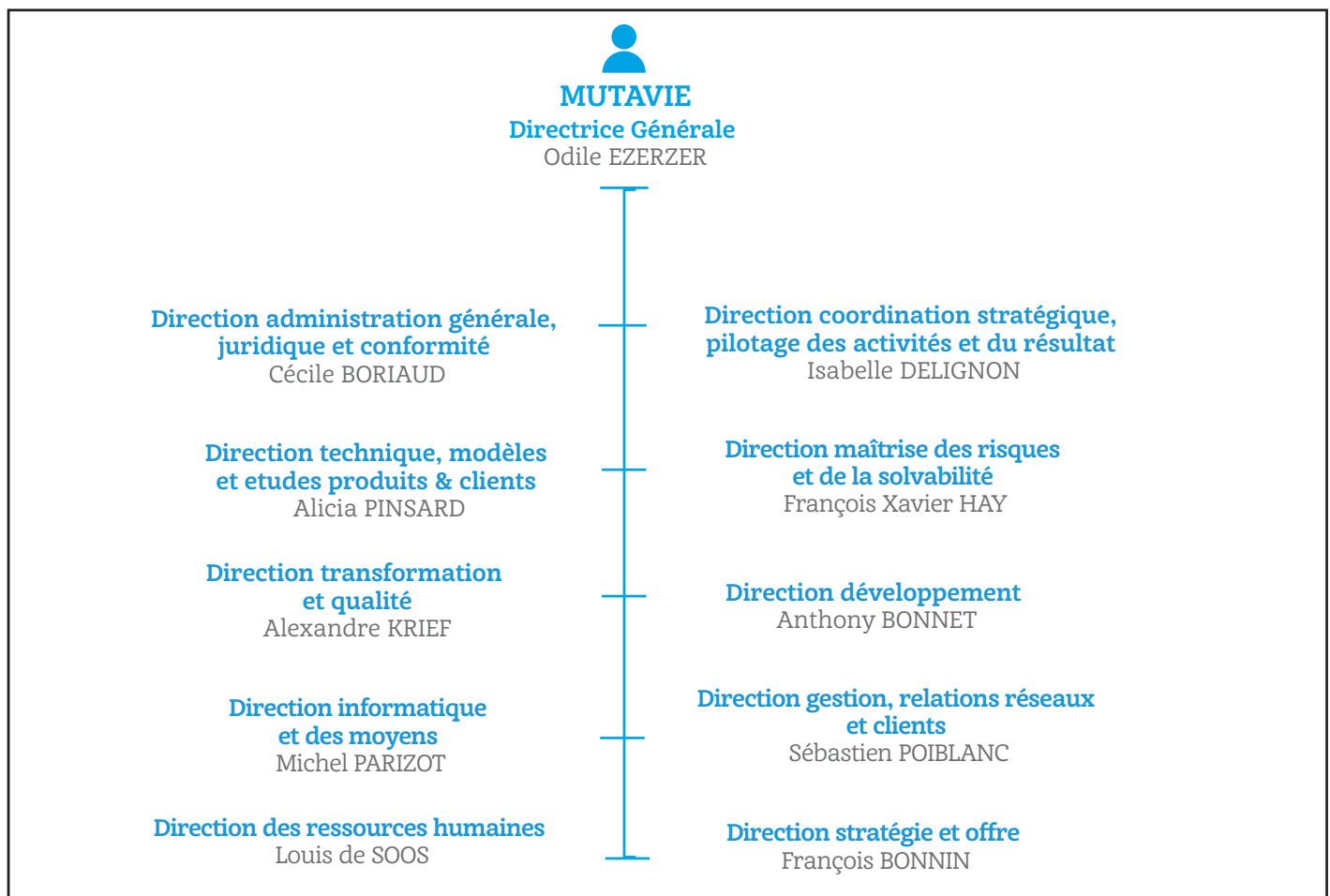
Le directeur général délègue ensuite aux directeurs de l'entreprise, en fonction de leur mission, une partie de ces pouvoirs dans le cadre des périmètres de responsabilités définis au sein du comité de direction.

L'ensemble des délégations et sub-délégations de pouvoirs est formalisé, et le directoire et le conseil de surveillance sont informés de la mise en place des sub-délégations.

Les procédures de la société définissent également les niveaux d'engagement ou de responsabilité autorisés selon la fonction des personnes de l'entreprise qui reçoivent les délégations ainsi que les modalités de sub-délégation.



Organigramme de la direction Mutavie au 31/12/2018



V.B.1.4 Organisation de la gouvernance des risques

POSTES DES TITULAIRES DES FONCTIONS CLÉS, AUTONOME ET INDÉPENDANCE DE DES DERNIERS

Les fonctions clés de Mutavie ont été mises en place au niveau du Groupe et à un niveau hiérarchique permettant de garantir un exercice autonome et indépendant de leurs missions. Elles sont de ce fait détachées des directions opérationnelles portant les activités (*business units*) et des directions techniques. Les fonctions clés ne réalisent pas de travaux, études ou validation devant faire elles-mêmes l'objet d'un contrôle.

Des correspondants des fonctions clés Groupe ont été désignés au sein de Mutavie.

Les politiques associées aux fonctions clés sont approuvées par le conseil d'administration de la Macif après avis du comité des Risques puis par le conseil de surveillance de Mutavie.

V.B.1.5 Politique et principes de rémunération

L'article 275 du règlement délégué (UE) 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014, dispose que les entreprises d'assurance ou de réassurance établissent, mettent en œuvre et gardent opérationnelles des politiques, consignées par écrit, et des procédures adéquates pour garantir que tous les dirigeants et salariés sont soumis à une politique de rémunération conforme à la stratégie de l'entreprise, à son profil de risque et aux pratiques de gestion et de pérennité.

Elle est réexaminée au moins une fois par an. Elle est soumise à l'approbation préalable de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et adaptée compte tenu de tout changement important affectant le système ou le domaine concerné.

La politique de rémunération Groupe a été soumise pour avis au comité des Risques du 13 novembre 2018 et validée



par le conseil d'administration de Macif Sgam le 18 décembre 2018. Elle a été présentée au directoire de Mutavie du 19 novembre 2018 puis approuvée par le conseil de surveillance du 11 décembre 2018. Elle sera revue annuellement, et à nouveau soumise à validation de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entité.

PILOTAGE ET COORDINATION

Le groupe Macif dispose de trois comités centraux de pilotage de la rémunération :

Le comité des rémunérations qui est en charge des mandataires sociaux et dirigeants.

Il produit des avis et/ou des recommandations au conseil d'administration, en amont de ses prises de décisions, s'agissant des dispositifs et niveaux de rémunération, d'indemnisation des mandataires sociaux et principaux dirigeants du Groupe. Le conseil d'administration valide ou rejette les propositions du comité des rémunérations / Sélections.

Il se réunit au moins trois fois par an.

À noter : l'ensemble des informations concernant les indemnités et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont publiées chaque année dans rapport sur le gouvernement d'entreprise de Mutavie en ce qui concerne les mandataires sociaux communs.

Le comité de gestion et de pilotage des effectifs Groupe (CGPEG) qui est en charge de l'ensemble des salariés en complément de la catégorie précédente. Il s'assure de la bonne adéquation entre les ressources humaines du Groupe et ses besoins, en développant des synergies au sein du Groupe. Il se réunit une fois par trimestre.

Le comité de management des cadres de direction pilote les évolutions des cadres hors statuts. Placé sous la responsabilité du membre du comité de direction de Macif Sgam en charge des Ressources humaines Groupe, il est composé du directeur général Stratégie performance risques, du secrétaire général et du directeur de cabinet du directeur général. Le directeur général délégué Stratégie performance risque informe le directeur du contrôle de gestion (au titre du pilotage du budget) ainsi que le conseil d'administration de toutes les orientations prises dans le cadre du CGPEG.

LES FONCTIONS RESPONSABLES DU PROCESSUS DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du groupe Macif est approuvée par le conseil d'administration. La direction des ressources humaines du Groupe est responsable de sa mise en œuvre opérationnelle et veille à la correcte application de cette politique par tous les acteurs concernés.

Cette politique est mise en œuvre par tous les collaborateurs du groupe Macif intervenant dans le processus d'évaluation des compétences et en charge de l'administration du personnel (directions Ressources humaines) concernés par les exigences en cause, ainsi que par les collaborateurs intervenant dans les processus de collecte, stockage et d'exploitation des données collectées.

La DRH Mutavie décline l'ensemble de ces méthodes qui sont intégrées dans les processus ressources humaines.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Les fonctions de membres du conseil de surveillance sont gratuites. Conformément aux statuts, l'assemblée générale peut toutefois allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence. Sa répartition entre les membres du Conseil de Surveillance est librement déterminée par ce dernier.

MODALITÉS DE FIXATION ET DE RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des cadres dirigeants est déterminée en tenant compte du référentiel existant et de l'adéquation entre, d'une part les attentes et d'autre part les compétences du cadre dirigeant concerné.

La rémunération des salariés est normée par les exigences légales ou conventionnelles. La politique de rémunération est conduite et déployée par le pôle Pilotage rémunération SIRH administration en fonction des orientations fixées par la direction générale et sur instructions de la DRH Groupe. L'entreprise observe strictement le respect de ces règles et s'assure de l'équité de leur application.

La fixation de la rémunération

La direction des ressources humaines Groupe est à la fois responsable de leur définition et de la permanence des méthodes d'appréciation (pesée de poste, règles d'éligibilité) et de leurs évolutions, que ce soit sur la constitution de la rémunération de base (rémunération fixe), de la part variable (rémunération variable), ou des périphériques (véhicules de fonction, indemnité de résidence...).



La révision de la rémunération

La DRH Groupe définit dans les mêmes conditions, dans le cadre budgétaire alloué :

- les règles d'augmentation de salaires individuels mesurées en fonction de l'atteinte des objectifs individuels formalisés dans le processus annuel d'évaluation (entretien annuel) ;
- les règles de calcul de la part variable assises sur l'atteinte des objectifs individuels et collectifs pilotés avec la direction Performances ;
- elle s'assure de la cohérence de l'ensemble de ces dispositifs et veille à leur application équitable. La DRH Mutavie décline ces modalités de fixation et de révision de la rémunération au sein de ses processus internes.

V.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.B.7 SOUS-TRAITANCE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

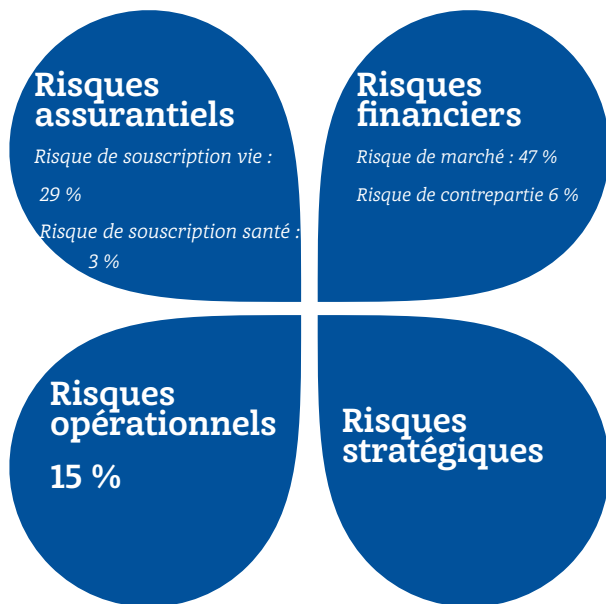
V.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



V.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Mutavie :



- Risques identifiés au sein de la cartographie des risques.
- Risques modélisés dans le cadre des scénarios de stress définis pour l'ORSA.
- Evaluations quantitatives des risques effectués au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des SCR et MCR.
- Le SCR de Mutavie est composé principalement à 47 % du risque de marché, à 29 % du risque de souscription vie et à 15 % du risque opérationnel.

V.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat résulte d'une évolution du comportement des adhérents en matière de rachat de leurs contrats. Ce risque peut se matérialiser par :

- un changement permanent des taux de rachats constatés (à la baisse ou à la hausse) ;
- un rachat massif et ponctuel.

Les raisons de cette évolution peuvent être liées à la conjoncture économique, à des évolutions réglementaires, etc. Dans son activité d'épargne, l'impact du risque de rachat est très corrélé avec les risques de marché et notamment le risque de taux.

A fin 2018, le montant total des rachats s'est élevé à 1,35 milliard d'euros (soit 78 % des prestations totales), en baisse de 14,5 % par rapport à 2017. Ce montant représente 6,4 % de l'épargne gérée de début d'année, soit une baisse de 1,2 point. Le taux de rachat est historiquement bas, ce qui pourrait s'expliquer par le contexte économique et social.

ÉLÉMENTS DE PROTECTION CONTRE LE RISQUE DE RACHAT

Plusieurs éléments concourent à la protection de l'assureur contre le risque de rachat massif : la fidélité des adhérents, que Mutavie mesure par différents indicateurs, la proportion de personnes épargnant dans un but de transmission de patrimoine, et la satisfaction des adhérents, mesurée chaque année au travers d'enquêtes qualitatives.

Fidélité des épargnants

Cette fidélité s'apprécie au regard de plusieurs facteurs. Le premier gage de fidélité est la fréquence des retraits : les adhérents utilisent leur épargne au gré de leurs besoins, puis la reconstituent selon leurs possibilités. Ce phénomène s'observe essentiellement sur le produit Livret Vie qui bénéficie d'une absence de frais sur versements et de pénalité en cas rachats. Ces caractéristiques facilitent ces mouvements d'allers/retours. Une autre preuve de fidélité des adhérents se perçoit dans la multi-détention de contrats. Plus de la moitié (52 %) est soit multi-détentrice de contrats à Mutavie, soit membre d'un foyer multi-équipé.



Épargne dans un objectif de transmission

Un autre facteur de protection contre le risque de rachat est la part des adhérents désireux de transmettre leur patrimoine. Dans cette optique, l'assurance-vie demeure en effet un outil très avantageux. Ainsi, la part de l'épargne constituée par les adhérents, en vue de cet objectif de transmission de patrimoine, est estimée à 48 % des engagements gérés par Mutavie.

La satisfaction des clients

Enfin, la satisfaction des clients reste le dernier gage vis-à-vis d'un risque de rachat conjoncturel ou concurrentiel. Chaque année, cinq enquêtes de satisfaction sont réalisées dans le cadre de la certification de service AFAQ AFNOR.

Les résultats de ces différentes enquêtes (taux moyen de satisfaction de 88 %) et le faible nombre de réclamations (801 en 2018, soit 0,07 % des adhérents) témoignent de la satisfaction de nos adhérents.

RISQUE MORTALITÉ

Le risque de mortalité résulte d'une sous-estimation de la mortalité au regard de celle réellement observée. Cela peut entraîner un sous provisionnement ou une insuffisance de tarif. Pour Mutavie ce risque est porté principalement par les garanties décès complémentaires en épargne et celles des contrats de prévoyance.

Le portefeuille d'épargne individuelle compte 1 109 325 adhérents à fin 2018, avec une équirépartition selon le sexe : 50 % de femmes détiennent 48 % de l'épargne.

Sur ce portefeuille, Mutavie anticipe ses charges de sinistre grâce à une table d'expérience qui capte de manière satisfaisante les risques inhérents au portefeuille de Mutavie. Ainsi, cette table procure de la visibilité sur les effets futurs du vieillissement du portefeuille, dans un contexte où approximativement 20 % des adhérents des contrats Actiplus et Livret Vie (85 % des adhérents de Mutavie) ont plus de 70 ans et détiennent environ 40 % de l'épargne.

Face à ce risque, l'image de confiance dont bénéficient le groupe Macif et Mutavie reste un facteur important de protection puisqu'une part non négligeable des capitaux versés en cas de décès est réinvestie par les bénéficiaires sur un contrat Mutavie (33 % en 2018).

En prévoyance individuelle, activité peu développée au niveau de Mutavie, le risque de concentration est extrêmement faible et la modélisation de la sinistralité permet une bonne anticipation.

RISQUE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité résulte d'une surestimation de la mortalité au regard de celle réellement observée.

Pour Mutavie ce risque est principalement porté par les contrats de rente qui à fin 2018 sont peu significatifs dans les engagements de Mutavie (0,2 % des engagements).

RISQUE CATASTROPHE

Le périmètre exposé au risque catastrophe est constitué uniquement des contrats de prévoyance. Ce périmètre fait l'objet d'une couverture par un traité de réassurance catastrophe décrit dans la partie réassurance du rapport.

RISQUE DE FRAIS

Le risque de hausse des frais de gestion correspond à une dérive des coûts de gestion. Les causes de ce risque peuvent être multiples ; certaines sont endogènes à Mutavie, comme une mauvaise maîtrise des ressources du personnel, des projets qui dérivent en matière de coût et d'autres sont exogènes comme l'inflation des prix, des cotisations sociales supplémentaires...

Ce risque est suivi par le biais des deux ratios suivants :

- les charges de gestion rapportées aux encaissements, ratio influencé par les variations de la collecte ;
- les charges de gestion rapportées à l'épargne gérée, ratio plus représentatif de l'activité, notamment de gestion, une fois constitué un portefeuille d'une certaine taille.

RISQUE DE RÉVISION

Le risque de révision ne concerne à Mutavie que les prestations d'incapacité et invalidité des contrats de prévoyance individuelle et collective. Il se manifeste par un changement législatif (par exemple l'âge légal de départ à la retraite,



les plafonds de remboursement de la sécurité sociale) ou par une aggravation de l'état de santé (par exemple lorsqu'un adhérent change de catégorie d'invalidité) qui vont venir accroître la charge de prestations de Mutavie.

Le besoin en capital réglementaire lié à ce risque est marginal au regard des autres risques gérés par Mutavie. En effet, par rapport au besoin en capital global il constitue moins de 0,01 %.

Ce résultat est cohérent avec les caractéristiques des garanties des contrats de rentes de Mutavie et la faible part que représente ce type de contrat dans l'offre Mutavie.

RISQUE D'INCAPACITÉ/INVALIDITÉ

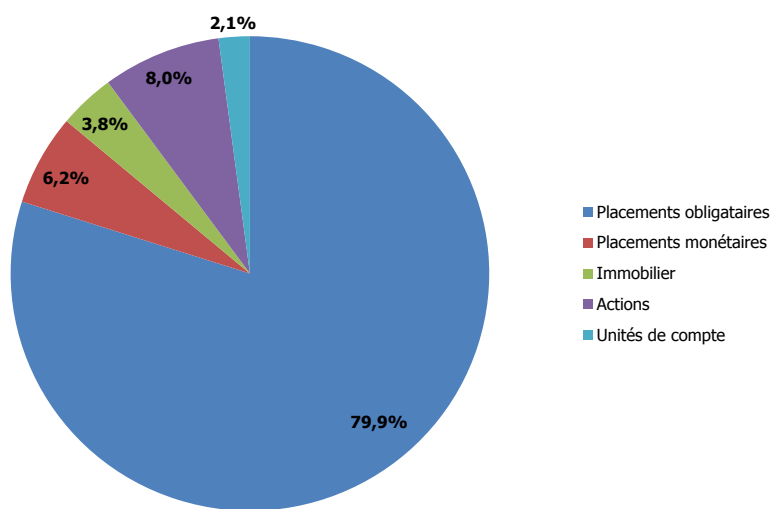
Le risque d'incapacité / invalidité concerne la qualité des anticipations de Mutavie sur le nombre d'adhérents pouvant :

- entrer en incapacité ou invalidité ;
- passer d'incapacité à invalidité ;
- voir leur situation en incapacité ou invalidité se dégrader.

La conséquence d'un mauvais suivi de ce risque serait de sous-estimer les provisions et/ou sous-estimer le tarif. L'offre de Mutavie étant majoritairement orientée sur l'épargne et la retraite, le besoin en capital sur des risques en lien avec l'activité de prévoyance est très faible. Ainsi, le risque d'incapacité invalidité génère un besoin en capital inférieur à 1 % du besoin en capital global de Mutavie.

V.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE D'ACTIFS



Dans le cadre de sa politique financière, Mutavie privilégie les placements sûrs et solides offrant un rendement fiable et dont le risque est maîtrisé. Le portefeuille d'actifs de Mutavie est principalement composé de titres obligataires (79,9 %), la part diversifiée en actions et immobilier représente 11,8 %.

RISQUES DE MARCHÉ (SPREAD, TAUX, ACTION, IMMOBILIER, CHANGE)

Les risques de marché rattachés aux activités de Mutavie (y compris les risques de crédit et de liquidité) sont les mêmes que ceux décrit pour le groupe Macif. Seules les conséquences sont spécifiques à l'assurance vie et concernent essentiellement la position concurrentielle de Mutavie en matière de taux servis vis-à-vis de ses concurrents et des impacts sur le risque de rachat.



V.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit, lié au risque de défaut d'une contrepartie et au risque de concentration est identifié et géré à Mutavie comme dans le reste du groupe Macif. Comme pour les risques de marché la spécificité de Mutavie se situe dans les conséquences de ce risque. En cas de réalisation de ce risque, Mutavie devra assurer la garantie en capital donnée aux assurés ainsi que le respect du taux minimum annuel. Dans cette situation, Mutavie pourrait être amené à faire appel à ses fonds propres pour honorer ses engagements.

V.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Pour un assureur-vie, le risque de liquidité est un des principaux risques qui doit être en permanence sous surveillance. Les règles définies au sein du Groupe et qui s'appliquent également à Mutavie permettent d'avoir une assurance raisonnable sur la maîtrise de ce risque auquel Mutavie n'a jamais été confronté.

V.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

V.C.6 AUTRES RISQUE IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



V.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Mutavie est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

V.D.1 PLACEMENTS

V.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

V.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	2 818	2 609	209
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	24 464 412	23 039 935	1 424 477
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	835 444	607 040	228 404
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	5 006	399	4 607
Actions	37 388	23 494	13 895
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	37 388	23 494	13 895
Obligations	17 977 478	16 897 398	1 080 080
Obligations d'État	6 393 350	5 696 153	697 197
Obligations d'entreprises	11 474 878	11 097 542	377 336
Titres structurés	93 322	87 690	5 632
Titres garantis	15 927	16 012	-85
Organismes de placement collectif	4 820 075	4 722 584	97 491
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	789 021	789 021	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	497 923	497 923	-
Prêts et prêts hypothécaires	45 962	45 962	-
Avances sur polices	45 712	45 712	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	250	250	-
Dépôts auprès des cédantes	19 412	19 412	-
TOTAL	25 030 527	23 605 841	1 424 686



Les principaux placements concernent :

- les biens immobiliers : ils s'élèvent à 835 millions d'euros. La valorisation des titres et comptes-courants de deux sociétés appartenant à Mutavie (SCS M1 et SCS M2) représentent 728 millions d'euros soit 87 % du total.
- les obligations : le montant des obligations ressort à 17 977 millions d'euros, soit près de 72 % du total des placements.
- les organismes de placement collectif : ils s'établissent à 4 820 millions d'euros, soit plus de 19 % du total des placements.

V.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond principalement aux plus ou moins-values latentes.

V.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	715	-715
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Provisions techniques cédées	1 900	1 826	74
Créances nées d'opération d'assurance	2 944	2 944	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	8 990	4 186	4 804
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 698	90 698	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	626	626	-

V.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

V.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **Immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II.
- **Autres créances (hors assurance)** : l'ensemble des créances non liées à l'activité d'assurance est entièrement reconduit en normes Solvabilité II car ces créances sont inférieures à un an. Cette ligne comprend également les actifs de couverture relatifs aux prestations postérieures à l'emploi et autres avantages à long terme, souscrits auprès d'un assureur externe.



V.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

V.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ÉPARGNE

En épargne, la meilleure estimation des provisions techniques est valorisée selon une approche «cohérente avec les données des marchés financiers» (ou market-consistent).

Les options et garanties incluses implicitement dans les contrats d'épargne, listées ci-dessous, dépendent des conditions de marché et du comportement des assurés :

- capital garanti sur les fonds euros ;
- clause de participation aux bénéfices ;
- taux minimal garanti ;
- taux technique des rentes viagères ;
- faculté de rachat ou de transfert des assurés ;
- faculté d'arbitrage des assurés ;
- garantie plancher (limitée à la gamme Actifonds) ;
- garantie décès (annuelle).

Ces options sont valorisées selon la méthode de simulations Monte-Carlo en probabilité risque neutre : un modèle projette sur 30 ans les évolutions de l'actif, du passif et de leurs interactions. Ce modèle est alimenté par 2 000 scénarios financiers aléatoires de l'actif (générateur de scénarios économiques) générant par réaction autant de comportements de passif en termes d'options. La moyenne des flux actualisés de passif générés constitue l'évaluation *market-consistent* des engagements d'assurance.

Le modèle de projection est basé sur les hypothèses décrites ci-dessous.

Frontière des contrats

Les hypothèses utilisées dans la modélisation se placent dans une dynamique de continuité d'activité. Néanmoins, en application de la notion de frontière des contrats, les projections du passif sont réalisées en run-off (hors affaires nouvelles) et les versements futurs sur le stock de contrats (libres ou programmés) ne sont pas pris en compte.

Regroupement des polices

La projection des flux de passif est réalisée en fonction du produit commercial et de l'ancienneté de contrat. Au cours de la projection, ces flux sont agrégés au niveau produit puis au niveau canton afin d'appliquer les règles contractuelles de revalorisation.

Projection des décès, des rachats, des frais et des commissions

Les hypothèses de décès sur les principaux portefeuilles d'épargne sont issues des lois d'expérience sexuées estimées sur les portefeuilles majeurs et la table réglementaire (TF 00/02) pour les portefeuilles moins significatifs.

Les rachats sont projetés selon deux composantes :

- les rachats structurels, correspondant aux rachats liés au cycle de vie du contrat, sont projetés selon une loi de rachat historique par produit et par ancienneté ;
- les rachats conjoncturels, correspondant à la réaction des assurés à un «décrochage de taux de rémunération», sont projetés à l'aide de taux de rachats dépendants du niveau d'épargne et de l'âge des épargnants.

La simulation des frais généraux s'effectue en tenant compte de l'historique des frais de Mutavie ventilés par produit et par destination.

Les commissions sont projetées conformément aux conventions de gestion et offres commerciales en cours au moment de l'évaluation.

Stratégie de participation aux bénéfices

Chaque année, sur les contrats et supports euros, Mutavie fixe des objectifs de taux à servir (dépendant du contexte économique) et un objectif de provision pour participation aux bénéfices. Ces objectifs peuvent être financés, soit par les produits financiers issus de la gestion annuelle de l'épargne de ces contrats (redistribution contractuelle d'au moins 95 % des produits financiers - participation aux bénéfices contractuelle), soit par la provision pour participation aux bénéfices (constituée par les produits financiers des années précédentes non encore distribués).



Si le stock de provision pour participation aux bénéfiques et la participation aux bénéfiques contractuelle ne sont pas suffisants pour servir la cible, des plus-values exceptionnelles peuvent être réalisées. À défaut, en cas de non atteinte de l'objectif de taux, des rachats conjoncturels sont déclenchés.

La stratégie de participation aux bénéfiques respecte le montant minimal de participation aux bénéfiques à attribuer au titre d'un exercice conformément à l'article A132-11 du Code des assurances.

Stratégie de gestion d'actif

Au cours de la projection, la stratégie de gestion d'actif est modélisée au travers d'une matrice d'allocation spécifique à chaque canton. Ces programmes d'investissement sont paramétrés en cohérence avec les contraintes d'allocation stratégique inscrites dans les mandats de gestion.

Liquidation finale

Au terme de chaque scénario, une liquidation fictive de la société (partage des actifs du canton entre les assurés et les fonds propres) est simulée. Lors de la liquidation :

- la valeur de rachat ou les provisions mathématiques résiduelles sont restituées aux assurés ;
- les plus-values latentes sont partagées selon la règle contractuelle des contrats ;
- la provision pour participation aux bénéfiques éventuellement présente est restituée à 100 % aux assurés.

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES PRÉVOYANCE, RENTES VIAGÈRES ET GARANTIES ANNEXES

Contrats de prévoyance

Le périmètre prévoyance au sein de Mutavie est relativement restreint. Ce périmètre se compose des portefeuilles principaux suivants :

- couverture de prêt Socram ;
- garantie emprunteur Macif (GEM) ;
- prévoyance individuelle ;
- prévoyance collective (contrat réassuré à 100 % auprès de Macif-Mutualité).

Une évaluation de la meilleure estimation des provisions est effectuée pour chaque garantie : décès et incapacité/invalidité.

Rentes viagères

Les rentes existantes à la date d'inventaire et issues d'anciens contrats d'épargne sont évaluées tête par tête.

Les rentes futures issues des contrats actuellement en phase d'épargne sont évaluées en utilisant un profil moyen défini par l'âge à la date de transformation.

Garanties annexes

La garantie plancher de certains contrats multisupports assure le remboursement des versements (nets de frais et des éventuels rachats) en cas de moins-values au moment du décès de l'assuré, avant son soixante-seizième anniversaire. Le calcul de la meilleure estimation des provisions est réalisé selon la même approche d'évaluation que lors de l'arrêt en normes françaises (méthode des options de vente).

La garantie décès (majoration de l'épargne acquise par l'assuré lors de son décès) est une garantie complémentaire incluse dans les contrats d'épargne commercialisés par Mutavie. La meilleure estimation des provisions est évaluée sur une seule année, tête par tête et par sexe sur la base des capitaux sous risque au 1^{er} janvier et selon les probabilités de décès des tables d'expérience.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Mutavie pour la modélisation de la marge de risque est une approche simplifiée, supposant la proportionnalité entre le SCR et la meilleure estimation des provisions.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Mutavie utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité génère :

- une hausse des provisions techniques de 11 millions d'euros ;
- une diminution des fonds propres de 194 millions d'euros ;
- une augmentation du besoin en capital de Mutavie de 10 %. Ceci s'explique par le niveau important de cette correction en 2018.



V.D.3.2 Provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	-	-	-	-	-
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	38 532	11 884	50 416	-1 807	48 609
Vie	23 332 685	173 636	23 506 321	-93	23 506 228
Unités de compte	459 619	3 861	463 480	-	463 480
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	23 830 836	189 381	24 020 218	-1 900	24 018 317

L'activité de Mutavie est essentiellement portée par l'activité d'épargne (activités vie et unités de compte) qui représente 99,85 % des engagements Solvabilité II. Les engagements en assurance santé sont liés aux garanties incapacité et invalidité des contrats de prévoyance.

La marge de risque représente 0,79 % des provisions techniques et est essentiellement portée par l'activité d'épargne.

La réassurance a un faible impact dans l'évaluation des engagements. Cette technique d'atténuation du risque n'est utilisée que pour les contrats de prévoyance individuelle et collective pour lesquels les engagements de Mutavie sont relativement faibles (0,14 % des engagements Solvabilité II).

V.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Sous les normes Solvabilité II, la meilleure estimation des provisions techniques en épargne correspond à la valeur actualisée des flux de prestations futurs, tandis que les provisions mathématiques, normes françaises, représentent la valeur des engagements acquise depuis l'origine du contrat.

L'évaluation des provisions techniques Solvabilité II conduit donc à tenir compte des richesses latentes portées par l'actif en représentation des engagements d'assurance. Pour des situations où l'actif présente des plus-values latentes, les provisions techniques en normes Solvabilité II demeurent en général supérieures aux provisions normes françaises.

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2018 de Mutavie sont supérieures de 1 186 millions d'euros (5 %) aux provisions techniques normes françaises. Cet écart s'explique principalement par un fort taux de plus-values latentes sur les actifs au 31 décembre 2018.

V.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, Mutavie réalise des tests de sensibilités sur les principales hypothèses de modélisation suivantes :

- hypothèses de calibrage du générateur de scénarios économiques (volatilité, indices de références) ;
- hypothèses relatives aux lois de passif (décès, rachats, arbitrages) ;
- hypothèses de frais généraux ;
- hypothèses relatives à la modélisation de la stratégie de participation aux bénéficiaires et de la stratégie financière.

Ces tests de sensibilité permettent de mettre en exergue les hypothèses dont la mauvaise estimation pourrait générer une incertitude sur le montant des provisions techniques.



V.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Autres provisions techniques	-	-	-
Passifs éventuels	2 613	-	2 613
Provisions autres que les provisions techniques	299	299	-
Provisions pour retraite	5 990	-	5 990
Dépôts des réassureurs	529	529	-
Passifs d'impôts différés	10 419	-	10 419
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	11 851	11 851	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	61 276	59 743	1 533
Dettes nées d'opérations de réassurance	203	1 736	-1 533
Autres dettes (hors assurance)	23 718	23 718	-
Passifs subordonnés	152 229	150 113	2 117
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	152 229	150 113	2 117
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	101	101	-

V.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

● **Dettes nées d'opération d'assurance** : cette ligne comprend les commissions envers les apporteurs d'affaires (Macif SAM pour 44 millions d'euros) et les engagements vis-à-vis des co-assureurs.

● **Passifs subordonnés** :

La ligne des autres passifs la plus significative correspond aux passifs subordonnés.

Les dettes subordonnées de Mutavie concernent des TSR prorogés en décembre 2014 et souscrits en totalité par Macif SAM. Ces titres dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, ont été réévalués conformément à la réglementation Solvabilité II.

Caractéristiques et valorisation des dettes subordonnées Mutavie

Nature	Titre subordonné remboursable
Date d'émission	24/12/2009
Durée	5 ans, prorogé 5 ans
Devise	Euro
Montant (en milliers d'euros)	150 000
Nombre de titres	150 000
Nominal	1
Taux nominal	3,92 %
Prix de remboursement	Nominal
Frais d'émission	Néant
Amortissement	Remboursement au pair le 24 décembre 2019
Valorisation Solvabilité II (en milliers d'euros)	152 229



V.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **Provisions pour retraite :**

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (Art. 39, indemnités de fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 6 millions d'euros.

- **Passifs d'impôts différés :**

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Au 31 décembre 2018, les impôts différés passifs représentent 10 millions d'euros.



V.E GESTION DE CAPITAL

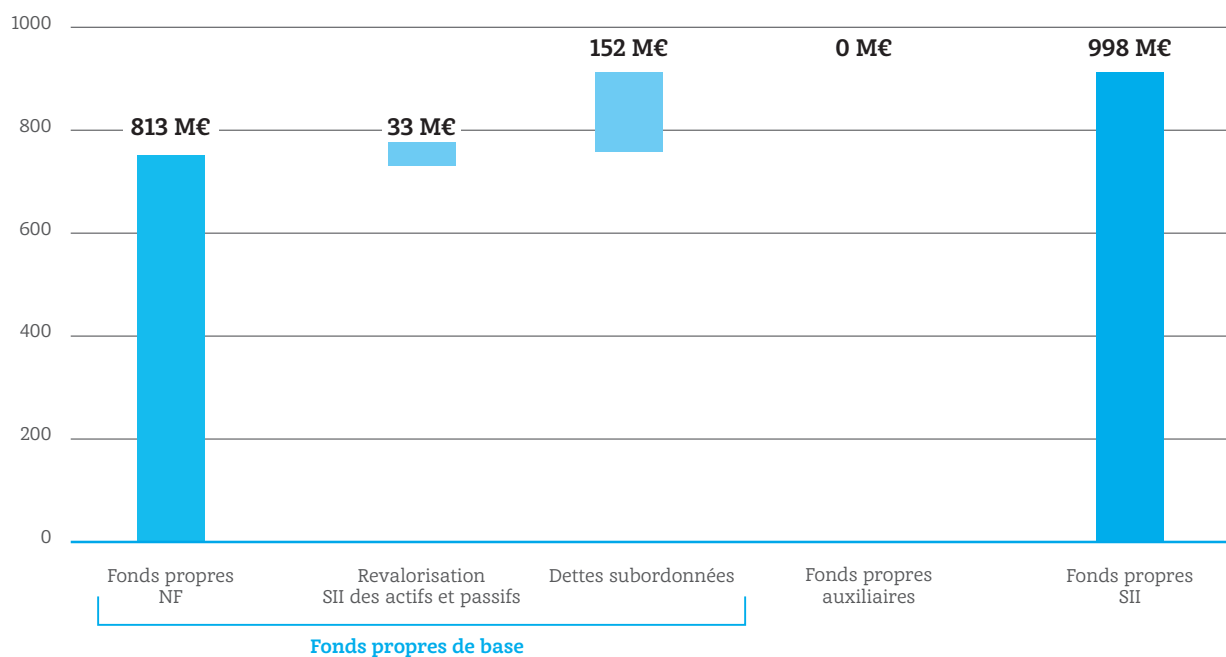
V.E.1 FONDS PROPRES

V.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

V.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de Mutavie sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation s'élève en 2018 à 846 millions d'euros et se décompose ainsi :

- 767 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (principalement la réserve de capitalisation);
- 33 millions d'euros sont issus de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs.



V.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	846 239	878 058	-31 819
Fonds propres de niveau 1 non restreint	846 239	878 058	-31 819
Fonds propres de niveau 1 restreint	-	-	-
Fonds propres de niveau 2	152 229	154 183	-1 953
Fonds propres de base niveau 2	152 229	154 183	-1 953
Fonds propres auxiliaires niveau 2	-	-	-
Fonds propres de niveau 3	-	-	-
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	998 468	1 032 241	-33 773

Les principes de classification des fonds propres sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le recours à la mesure transitoire sur les fonds propres permet de classer le titre subordonné remboursable de Mutavie, admissible à 25 % du besoin de marge en normes Solvabilité I, comme élément de niveau 2. La totalité du titre est admissible car il respecte les bornes fixées par la réglementation.

Les fonds propres disponibles Solvabilité II diminuent entre 2017 et 2018 de 34 millions d'euros du fait principalement de :

- la baisse des capitaux propres de niveau 1 de 32 millions d'euros, essentiellement liée à la baisse des plus-values latentes ;
- la baisse de 2 millions d'euros de la valorisation du TSR.

V.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

En 2018, toutes les exigences prévues par les normes Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 998 millions d'euros, sont éligibles en couverture du SCR de Mutavie.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base de niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Les fonds propres de base de niveau 2 admis à la couverture du MCR de Mutavie sont limités à 50 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 897 millions d'euros.



V.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Mutavie est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Mutavie utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

V.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	340 395	456 165	-115 770
SCR contrepartie	40 614	44 256	-3 642
SCR souscription vie	208 035	154 474	53 561
SCR souscription santé	20 709	18 080	2 630
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-147 293	-135 481	-11 812
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR DE BASE	462 459	537 493	-75 034
SCR opérationnel	107 733	108 988	-1 254
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-10 419	-32 326	21 907
SCR NET TOTAL	559 774	614 155	-54 381
MCR	251 898	276 370	-24 472

Le SCR net global de Mutavie diminue de 9 % par rapport à l'an dernier. Avant ajustement par l'impôt, le SCR de base diminue de 14 % notamment du fait de la baisse du risque de marché.

Les évolutions de modélisations conduisent à une légère hausse du SCR. Au contraire, les actions de gestion sur l'allocation stratégique et la mise en œuvre des commissions conditionnelles conduisent à une amélioration du SCR. Toutefois, le SCR diminue essentiellement grâce aux amortisseurs de la formule standard (correction pour volatilité et ajustement symétrique).

V.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le taux de couverture du SCR passe de 168 % au 31 décembre 2017 à 178 % à fin 2018, du fait de l'effet conjugué de la baisse significative du SCR et de la moindre diminution des fonds propres.

Le taux de couverture du MCR s'élève à 356 %, en progression de 18 points, en lien également avec la diminution significative du SCR et la moindre baisse des fonds propres éligibles.



ANNEXES MUTAVIE

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Quote-part du capital détenu (%)
Niort Investissements	Société à reponsabilité limitée	France	100,00 %
SCS Mutavie 1	Société en commandite simple	France	99,90 %
SCI Bessines L'Ebaupin	Société civile immobilière	France	99,80 %
SCS Mutavie 2	Société en commandite simple	France	99,80 %
SCI Bordolill	Société civile immobilière	France	99,80 %
SCI Aix Tech'indus	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Bordeaux Lac	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Bron Chene	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI C2 BERNARD 2010	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Cergy Mercury	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Gerland 2015	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Marseille les Docks	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Maubourg 2005	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Montpellier Centuries	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Niort Tardy	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Paris Vivienne 2013	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Poitiers Carnot	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Poitiers Chasseneuil	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Rouen Rouvray	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Rueil Monier 2012	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Senart Combs	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Toulouse 2012	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Tremblay Farman	Société civile immobilière	France	99,60 %
SCI Axeo 2010	Société civile immobilière	France	98,90 %
SCI Ivry 90	Société civile immobilière	France	98,90 %



Axe France	Société par actions simplifiée	France	50,00 %
GIE Gerap	Groupement d'intérêt économique	France	50,00 %
SCI Omega 16	Société civile immobilière	France	50,00 %
Macif Zycie	Société d'assurance mutuelle	Pologne	46,62 %
GIE Macif Finance Epargne	Groupement d'intérêt économique	France	45,00 %
GIE Macif Mutavie Finance	Groupement d'intérêt économique	France	45,00 %
Sécurimut	Société par actions simplifiée	France	24,50 %
Sunlight	Organisme de placement collectif en immobilier	France	21,04 %

VI

MACIF-MUTUALITÉ

Synthèse Macif-Mutualité	152
VI.A Activités et résultats	155
VI.A.1 Activités	155
VI.A.2 Résultats de souscription	159
VI.A.3 Résultats des investissements	159
VI.A.4 Résultats des autres activités	160
VI.B Système de gouvernance	161
VI.B.1 Exigences générales de gouvernance	161
VI.B.2 Compétences et honorabilité	165
VI.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	165
VI.B.4 Système de contrôle interne	165
VI.B.5 Fonction audit interne	165
VI.B.6 Fonction actuarielle	165
VI.B.7 Sous-traitance	165
VI.B.8 Autres informations	165
VI.C Profil de risque	166
VI.C.1 Risque de souscription	166
VI.C.2 Risque de marché	166
VI.C.3 Risque de crédit	167
VI.C.4 Risque de liquidité	167
VI.C.5 Risque opérationnel	167
VI.C.6 Autres risques importants	167
VI.D Valorisation à des fins de solvabilité	168
VI.D.1 Placements	168
VI.D.2 Autres actifs	169
VI.D.3 Provisions techniques	170
VI.D.4 Autres passifs	172
VI.E Gestion de capital	173
VI.E.1 Fonds propres	173
VI.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	175
Annexes Macif-Mutualité	176

SYNTHÈSE MACIF-MUTUALITÉ

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, un modèle de gouvernance sous forme d'Union Mutualiste de Groupe permet à Macif-Mutualité avec quatre autres mutuelles d'incarner l'activité Santé Prévoyance du groupe Macif.
- Le chiffre d'affaires est en hausse de 6 % par rapport à 2017.
- L'activité de la santé des particuliers contribue à 55 % des cotisations acquises et la prévoyance des particuliers à 24 %.



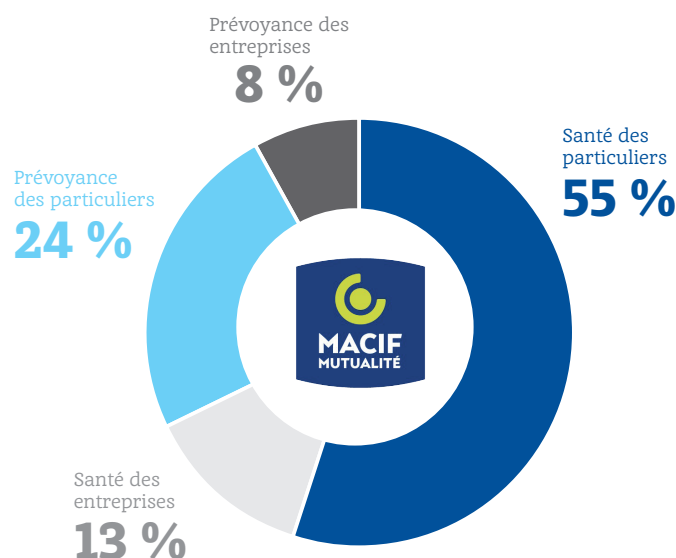
Chiffre d'affaires

618 M€

Résultat net

27 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

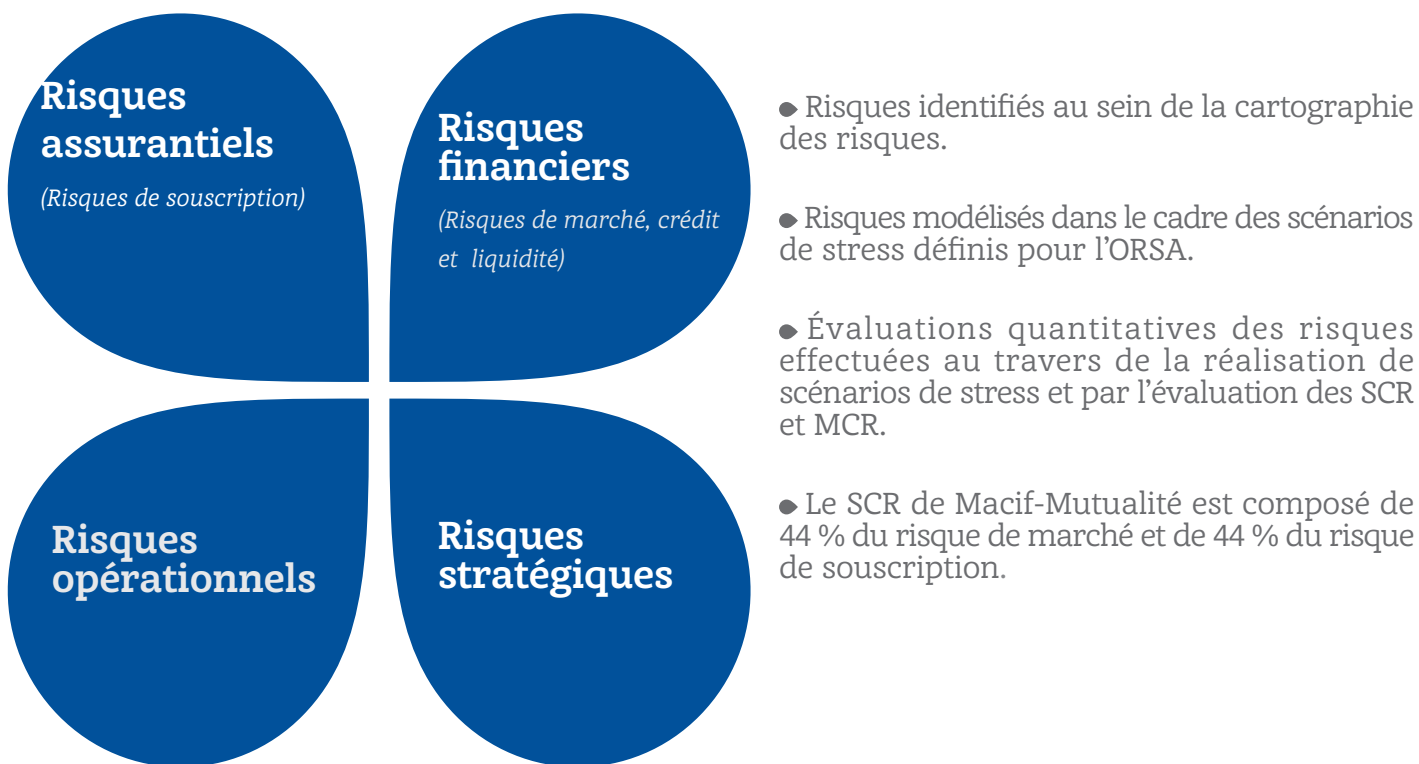


GOVERNANCE

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle organisation du groupe Macif est opérationnelle. Macif Sgam, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Macif. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.
- L'entité Macif-Mutualité est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam.

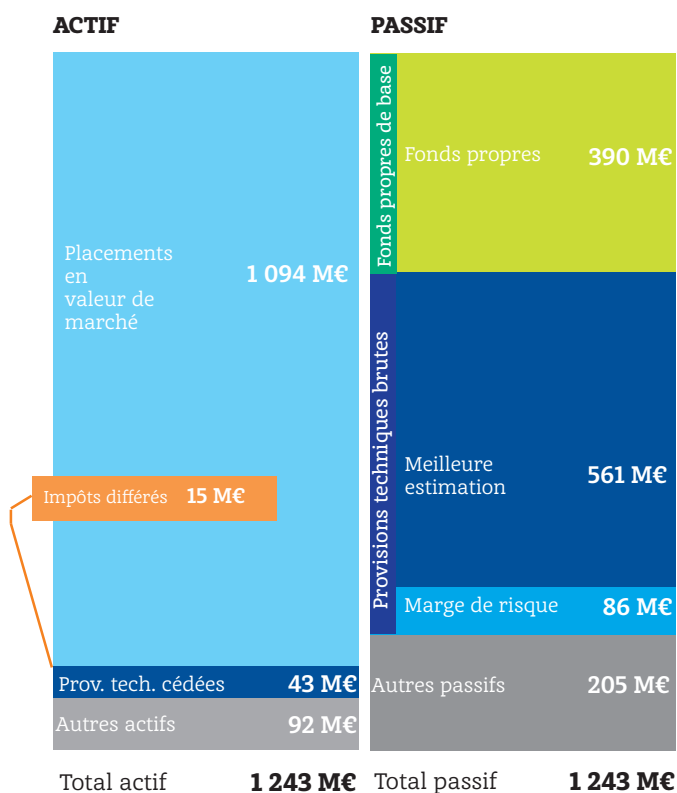
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Macif-Mutualité doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

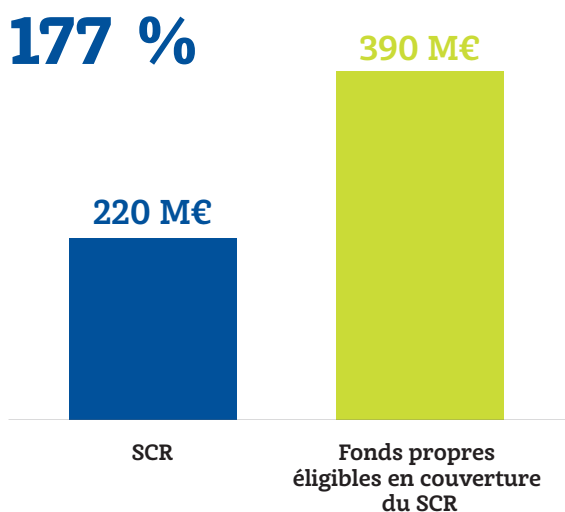
- Les placements représentent 88 % du montant de l'actif à fin décembre 2018.
- Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 648 millions d'euros, soit 52 % du passif.
- Les fonds propres Solvabilité II sont en baisse par rapport à fin décembre 2017, en lien avec la diminution des plus-values latentes sur les placements et l'augmentation des provisions techniques en 2018.



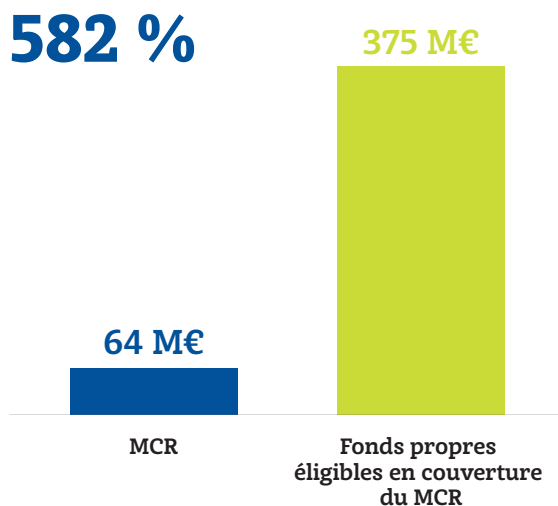
SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité de Macif-Mutualité s'établit à fin 2018 à 177 %, en baisse de 12 points par rapport à fin 2017. Cette variation s'explique par la diminution des fonds propres en couverture en lien avec la hausse des provisions techniques vie.
- Le taux de couverture du MCR est de 582 %, en baisse de 177 points par rapport à 2017. Cette variation s'explique par l'augmentation du montant du besoin minimal en capital et une baisse des fonds propres en couverture.

Couverture du SCR



Couverture du MCR





VI.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

VI.A.1 ACTIVITÉS

VI.A.1.1 Présentation générale de Macif-Mutualité

DESCRIPTION

Macif-Mutualité, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 779558501 et son siège social est situé : 22-28 rue Joubert – 75009 Paris.

Les comptes de Macif-Mutualité sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE MACIF-MUTUALITÉ DANS LE GROUPE

Macif-Mutualité est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

VI.A.1.2 Liste des entreprises liées

Macif-Mutualité a investi au fil des années dans des participations liées à son activité (encours respectifs de 5 663 milliers d'euros sur Securimut au 31 décembre 2018) mais a également pris des parts dans les GIE MMF, GIE MMG (Macif-Mutualité Gestion) et GIE CM (Couleurs mutuelles) pour un encours total de 11,5 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Ce type d'investissement représente moins de 1 % du total des actifs du portefeuille de Macif-Mutualité au 31 décembre 2018.

Le GIE CM intervient sur la gestion de contrats.

Le GIE MMG intervient sur la relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins.

Securimut est le courtier et gestionnaire de la Garantie Emprunteur Macif.

GSTP qui gérait la plateforme de tiers-payant Terciane a été dissoute au 31 décembre 2017 suite au changement d'opérateur de tiers-payant intervenu au 1^{er} janvier 2017.

La liste des participations significatives détenues par Macif-Mutualité au 31 décembre 2018 figure en annexe 1.

VI.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Macif-Mutualité poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique 2016-2020, notamment avec les réalisations concrètes suivantes sur l'exercice 2018 :

Une gamme complète, des offres accessibles et compétitives

Dans le prolongement de 2017, les évolutions apportées sur l'offre en 2018 ont répondu aux principaux objectifs suivants :

- maintenir le développement de la santé des particuliers ;
- exploiter les dynamiques de croissance en prévoyance des particuliers et les potentiels d'équipement du sociétariat Macif ;
- renforcer la compétitivité de nos offres à destination des TPE.

L'année 2018 a été marquée, en santé, par la préparation de la mutuelle à l'application du « 100 % Santé ». La mise en place de la réforme a des impacts significatifs sur les offres santé des particuliers et des entreprises et se traduit notamment par une amélioration des garanties d'équipements pour permettre le reste à charge zéro. Des premiers travaux ont été engagés en 2018 afin de préparer ces évolutions.

En prévoyance, l'année a été marquée par la poursuite des travaux de refonte de nos offres.

Complémentaire santé des particuliers

En 2018, la mutuelle a fait le choix d'une stabilité des tarifs (hors effets de revalorisation liée aux changements de tranche d'âge). Dans le prolongement de cette politique de modération tarifaire engagée depuis plusieurs années, la mutuelle a décidé de ne pas répercuter les effets de la réforme « 100 % santé » dans les tarifs. Ainsi, l'évolution tarifaire 2019 s'établit à 1,8 % et reste inférieure à l'évolution des dépenses de santé. Cette évolution modérée est de nature à conforter le bon positionnement concurrentiel, avéré en 2018, et à favoriser le développement.

L'offre Garantie Santé est également enrichie en 2018 avec l'élargissement des garanties au remboursement des médecines douces et de nouveaux services, accessibles via Santéclair.

Complémentaire santé des entreprises

L'offre à destination des entreprises du secteur des Hôtels Café Restaurant a fait l'objet d'une évolution en début d'année 2018. Des offres collectives en santé en réponse aux besoins des entreprises du secteur de la coiffure et de l'immobilier ont également été commercialisées en 2018. Afin d'accompagner le développement sur le segment des TPE, des améliorations de garanties sont prévues au 1^{er} janvier 2019 pour Garantie Santé des Entreprises.

Prévoyance des particuliers

Dans un contexte d'ouverture du marché de l'assurance emprunteur en début d'année, l'offre Garantie Emprunteur Macif a fait l'objet d'une baisse tarifaire en début d'année 2018 afin d'exploiter cette opportunité de marché et d'accélérer le développement. Ce produit a de nouveau obtenu le label d'excellence en 2018 des Dossiers de l'Épargne.

Une évolution de l'organisation pour accroître la compétitivité et servir au mieux les adhérents

Soutiens opérationnels

L'année 2018 a été marquée par la nouvelle organisation des services de soutien opérationnel aux activités de gestion de la relation clients. Celle-ci vise à structurer l'évolution des processus et des systèmes et à les inscrire dans une démarche d'amélioration continue. L'objectif est aussi de mettre en commun les ressources de soutien opérationnel en santé et prévoyance et de renforcer leur efficacité.

Développement commercial au travers de plateformes d'appels entrants

En 2018, l'action des pôles développement commercial s'est étendue, avec réussite, à la vente des produits de prévoyance des particuliers (Garantie Obsèques et Garantie Décès). Les pôles développement commercial sont désormais polyvalents en prévoyance et en santé des particuliers.

Assurance des entreprises

Une réflexion a été lancée en 2018 et devrait aboutir en 2019 autour d'une mutualisation des ressources affectées à la gestion des contrats d'entreprises tant en prévoyance qu'en santé. Cette nouvelle organisation devra permettre de soutenir les évolutions des portefeuilles envisagées pour les années à venir au travers des futurs partenariats.

Évolution du système d'information

L'année a été marquée par l'évolution des systèmes informatiques de gestion au travers d'une double montée de version majeure, tant pour la santé individuelle que pour la prévoyance. Cette montée de version met fin au déficit technique qui pesait sur les systèmes d'information de Macif-Mutualité et permettra de gagner encore plus en productivité pour nos services de relations clients.

Un métier santé prévoyance en mouvement

Une première année de fonctionnement pour l'UMG Macif Santé Prévoyance

Depuis janvier 2018, l'UMG Macif Santé Prévoyance, à laquelle la mutuelle est affiliée, est opérationnelle et la gouvernance est en place avec les instances de direction, le conseil d'administration et les commissions.

Une réorganisation des activités entre Macif-Mutualité et Apivia Mutuelle mettant fin à une répartition géographique historique

Depuis le 1^{er} septembre 2018, Macif-Mutualité et Apivia Mutuelle ont mis en œuvre une réorganisation de la distribution de leurs offres par le réseau Macif.

Ainsi, pour le réseau Macif, Macif-Mutualité est au 1^{er} janvier 2019 l'assureur France entière des affaires nouvelles en santé des particuliers et Apivia Mutuelle est l'assureur France entière des affaires nouvelles en santé pour les travailleurs non salariés.

Une feuille de route commune pour les cinq mutuelles de l'UMG Macif Santé Prévoyance

Au cours de l'année 2018 et sous l'impulsion de son conseil d'administration, l'UMG a défini sa feuille de route pour la période 2019-2020, qui s'inscrit dans les orientations #macifutur du groupe Macif.

Dans ce cadre, cinq axes ont été définis :

- le premier est relatif à la stratégie en matière d'offres, de services et d'accompagnement pour répondre au besoin des adhérents tout au long de leur vie ;
- le second a pour objet de renforcer les synergies au sein du métier Santé/Prévoyance, entre les cinq mutuelles et au sein du groupe Macif ;
- un troisième axe porte sur le développement de la capacité d'innovation de l'UMG et sur l'organisation de cette activité de recherche et développement ;
- un axe est consacré à la préparation des travaux de rapprochement envisagés avec le groupe Aésio au sein d'une même UMG ;
- enfin le dernier axe porte sur la poursuite de notre démarche de rapprochement avec des acteurs proches de nos valeurs et avec lesquels nous pourrions créer de la valeur au bénéfice de nos adhérents.

La contribution de la mutuelle à la création d'un nouvel acteur de plein exercice en prévoyance

Prévoyance Aésio Macif, assureur commun des groupes Macif et Aésio en prévoyance

Dans le prolongement des décisions prises fin 2017 par les groupes Macif et Aésio, l'année 2018 a été fortement mobilisatrice des équipes opérationnelles pour accompagner la création de l'assureur « Prévoyance Aésio Macif ».

Cette entreprise que les groupes Macif et Aésio ont décidé de constituer en commun est un nouvel acteur en prévoyance, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) depuis le 1^{er} décembre 2018.

A compter de 2019, dans le cadre d'un programme de mise en marché qui se déploie tout au long de l'année, la société sera l'assureur des affaires nouvelles issus des réseaux de distribution des groupes Macif et Aésio pour les garanties obsèques, décès, accident de la vie et prévoyance des indépendants. Des offres de prévoyance à destination des entreprises seront également mises en marché dans le courant de l'année 2019.

Macif-Mutualité est le réassureur des offres de Prévoyance Aésio Macif à hauteur du chiffre d'affaires issu des réseaux de distribution du groupe Macif.

Les services de relations clients et les pôles développements de Macif-Mutualité se sont préparés durant l'année 2018 à intégrer la délégation de distribution et de gestion qui interviendra en 2019 avec le lancement de la gamme de produits prévoyance déployée par l'entreprise commune.

La création de cette structure commune répond aux orientations stratégiques des deux groupes Macif et Aésio et constitue une première traduction opérationnelle de la démarche de rapprochement initiée entre les deux Groupes.



ACTIVITÉS DE MACIF-MUTUALITÉ

Macif-Mutualité est agréée pour exercer sur les branches accidents, maladie, vie-décès, nuptialité-natalité et a pour activité la couverture en santé et en prévoyance des particuliers et des entreprises.

Zone géographique

Macif-Mutualité exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine. Par ailleurs, depuis 2014, Macif-Mutualité réassure le contrat proposé aux entreprises de Nouvelle Calédonie par la mutuelle du commerce et divers (MCD).

Présentation de l'activité

Macif-Mutualité améliore et sécurise le parcours de vie en développant une gamme de produits d'assurance et de services adaptée aux préoccupations quotidiennes.

La gamme santé des particuliers offre des garanties de remboursement de frais de soins. La gamme prévoyance des particuliers comprend des garanties en cas de décès, temporaires ou viagères, en prestations ou en capital, des rentes en cas d'invalidité ou de dépendance ou encore des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail.

La gamme de produits à destination des entreprises offre des garanties de remboursement de frais de soins, le paiement d'un capital ou de rentes de conjoint et d'éducation en cas de décès et le versement d'indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité.

La santé et la prévoyance des particuliers représentent 79 % des cotisations en 2018.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Santé des particuliers	340 444	326 868	4%
Prévoyance des particuliers	146 618	135 887	7%
Santé des entreprises	82 959	78 890	5%
Prévoyance des entreprises	47 825	40 205	16%
TOTAL	617 846	581 850	6%

Macif-Mutualité s'appuie sur le réseau Macif pour la distribution de la majorité de ses produits, notamment pour la gamme Santé et Prévoyance des particuliers. La gestion de ces deux portefeuilles est assurée par Macif-Mutualité, à l'exception du produit de la gamme Emprunteur, pour lequel Macif-Mutualité délègue une partie de la distribution et de la gestion auprès de la structure Sécurimut.

Pour la gamme des produits à destination des entreprises, Macif-Mutualité s'appuie sur un partenariat avec le groupe BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne) pour la commercialisation d'une nouvelle offre santé dédiée aux TPE. Une partie de la gestion est déléguée au GIE Couleurs mutuelles et au GIE AG2R Reunica.

VI.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net par ligne d'activité (en milliers d'euros)

	31/12/2018				Total	Total 31/12/2017
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Prévoyance des particuliers	Prévoyance des entreprises		
Primes acquises brutes	340 444	82 959	146 618	47 825	617 846	581 850
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors frais, yc PFGS et PB)	-228 533	-71 736	-79 517	-48 719	-428 505	-402 845
Autres charges	-82 813	-16 276	-63 526	-2 954	-165 569	-146 445
Solde de réassurance	94	-1 867	-1 497	534	-2 736	-5 051
Solde technique net	29 191	-6 919	2 077	-3 314	21 035	27 509
Produits des placements nets					12 231	12 537
Solde technique et financier					33 266	40 046
Éléments non techniques					-6 081	-13 040
Résultat net					27 185	27 006

Le solde technique et financier ressort bénéficiaire à hauteur de 5 % du chiffre d'affaires, et s'élève à 33,3 millions d'euros. Le résultat hors produits des placements nets s'élève à +21,0 millions d'euros à fin 2018.

L'activité de la santé des particuliers contribue à 55 % des cotisations acquises.

Le résultat net total s'élève à +27,2 millions d'euros. Il est principalement porté par la santé et la prévoyance des particuliers.

VI.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018			31/12/2017		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 195	-49	1 146	1 194	0	1 194
Placements en actions	1 066	2 335	3 401	1 058	1 740	2 798
Placements obligataires, prêts	14 036	-2	14 034	14 324	291	14 615
Placements monétaires	143	-146	-3	110	-59	51
Intérêts courus	-433	0	-433	-238	0	-238
Total des placements	16 007	2 138	18 145	16 448	1 972	18 420
Taux de rendement	1,6 %		1,8 %	1,7 %		1,9 %

Les revenus financiers nets de charges sont quasi stables entre fin 2017 et fin 2018.

Les plus-values nettes réalisées sont également quasi stables par rapport à 2017. La gestion opportuniste de la poche OPC actions a permis d'externaliser 2,3 millions d'euros de plus-values.

Rapporté à la valeur nette comptable moyenne des placements, le taux de rendement comptable s'établit ainsi à 1,8 % en légère baisse par rapport à 2017 (1,9 %). Le taux de rendement courant s'érode à 1,6 % en 2018 contre 1,7 % en 2017.

Pour rappel, le faible niveau du taux de rendement courant est la conséquence de la réalisation massive de plus-values obligataires en 2012, qui avait conduit dès 2013 à une baisse du rendement comptable des obligations en portefeuille.

VI.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Autres produits non techniques	-	4	-4
Autres charges non techniques	-2 289	-2 213	-76
Résultat exceptionnel	14	-1 457	1471
Participation / Intéressement	-2 536	-1 927	-608
Impôt sur les sociétés	-8 250	-14 236	5 986
Dépenses et revenus non techniques	-13 061	-19 830	6 769
Produits financiers sur non technique (sur fonds propres)	6 980	6 790	190

Au total des dépenses et des revenus non techniques et des produits financiers non techniques, le résultat des autres activités se monte à 6,1 millions d'euros.

Les dépenses et revenus non techniques diminuent fortement :

- la perte exceptionnelle est en net recul de près de 1,5 millions, par rapport à 2017 qui enregistrait le coût de la cessation d'activité de GSTP ;
- la baisse de la charge d'impôt sur les sociétés est plus sensible encore (6 millions d'euros) du fait d'un résultat fiscal en baisse. Le recul du marché actions fin 2018, après une année 2017 de fortes hausses a eu pour effet de réduire fortement le résultat fiscal, impacté par ailleurs par un résultat comptable moins élevé ;
- le résultat des autres activités intègre également la part des frais généraux alloués au résultat non technique, car relative à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance : il s'agit notamment des coûts imputables à la relation mutualiste et la dotation au fonds d'action sociale. Ces charges sont stables entre 2017 et 2018.

Le résultat non technique comprend également la part du résultat financier affectée à la rémunération des fonds propres. Celle-ci est quasi stable entre 2017 et 2018.

VI.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Macif-Mutualité.

VI.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

VI.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Macif-Mutualité

GOVERNANCE MUTUALISTE

Macif-Mutualité a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration. La gouvernance de Macif-Mutualité s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de Macif-Mutualité, sont inscrites dans :

- le Code de la mutualité ;
- les statuts de la mutuelle ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- les chartes de gouvernement du groupe Macif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La mutuelle est administrée par un conseil d'administration composé de dix à vingt-cinq administrateurs élus pour 6 ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

L'assemblée générale du 10 janvier 2018 a procédé à l'élection de dix-huit administrateurs représentant les adhérents. Deux représentants des salariés assistent également aux séances du conseil d'administration.

Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Pour être éligible, les administrateurs doivent être adhérents de la mutuelle et à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. La limite d'âge est fixée à 70 ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil d'administration des missions permanentes.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont de :

- déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- nommer un dirigeant opérationnel qui porte le titre de directeur général et déterminer expressément les attributions qui lui sont déléguées ;

- à la clôture de chaque exercice, arrêter les comptes annuels et établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présenter à l'assemblée générale ;
- établir, le cas échéant le rapport de gestion du Groupe incluant les informations visées à l'article L. 212-6 du Code de la mutualité.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

Rôle du président

Le rôle du président est :

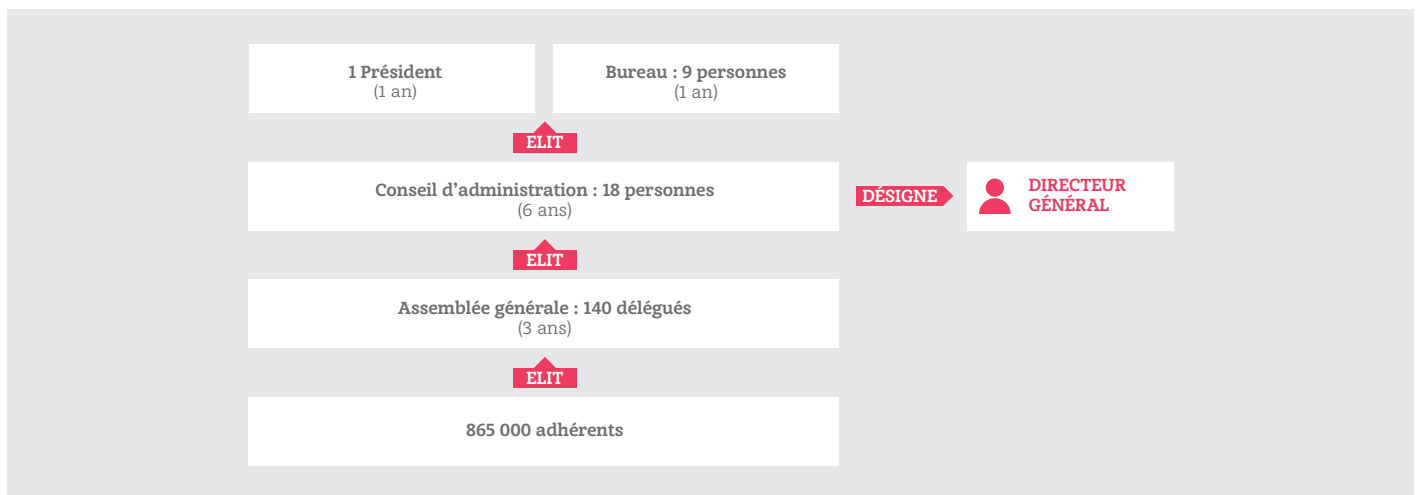
- d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- de rendre compte à l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

LE BUREAU

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le bureau prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration.

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF (ASSEMBLÉE)

Schéma processus électif



COMPOSITION ET RÔLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale est composée depuis les résultats des dernières élections de 140 délégués, représentants des adhérents. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

VI.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur. Il reconnaît les comités Groupe suivants : audit, risques, sélection et rémunération. Par ailleurs, il met en place des commissions pour éclairer ses avis.

Commissions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé d'une commission plénière et de trois commissions spécialisées qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil. La commission plénière est animée par un membre du bureau. La commission plénière et les commissions spécialisées sont composées de membres du conseil d'administration.

Les commissions de Macif-Mutualité sont les suivantes :

Commission plénière relations adhérents : elle a pour mission de travailler sur le lien avec les adhérents et a pour vocation de mettre en place un suivi transversal de trois commissions spécialisées. Elle s'est réunie à trois reprises en 2018.

Commission spécialisée besoins adhérents : elle a pour mission de participer à la définition des principes directeurs d'évolution de l'ensemble des produits portés en risque par Macif-Mutualité en gamme de santé et de prévoyance individuelle et collective. Elle s'est réunie trois fois en 2018.

Commission spécialisée recours interne : elle a pour mission de traiter les dossiers médiation pour lesquels les processus amiables et/ou commerciaux sont éteints et avant saisine, le cas échéant, d'un médiateur extérieur. Elle s'est réunie à huit reprises en 2018. Depuis le 18 septembre 2018, il s'agit de la commission spécialisée recours et réclamations, elle a pour mission d'examiner les dossiers de réclamation de deuxième niveau et s'est réunie à neuf reprises en 2018.

Commission spécialisée solidarité : elle a pour mission de faire vivre et évoluer les dispositifs de solidarité de la mutuelle en adéquation avec la politique de solidarité et d'engagement autonomie du Groupe. Elle s'est réunie deux fois en 2018.

Le conseil d'administration s'appuie également sur les commissions et le conseil scientifique mis en place par le conseil d'administration de l'UMG Macif Santé Prévoyance. Chaque commission est animée par un administrateur de l'UMG Macif Santé Prévoyance et est composée de deux administrateurs par mutuelle affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance.

La formation des administrateurs

La formation des élus de Macif-Mutualité est préparée par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle Macif-Mutualité est affiliée et validée en conseil d'administration de cette dernière. Ce dernier s'appuie sur un plan de formation triennal, revu annuellement.

En 2018, les administrateurs ont suivi quatre journées de formation spécifiques à Macif-Mutualité. Ils ont également suivi les huit formations proposées au niveau de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle Macif-Mutualité est affiliée et du Groupe.

VI.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions, chartes de gouvernement du groupe Macif).

DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation, le directeur général de Macif-Mutualité exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

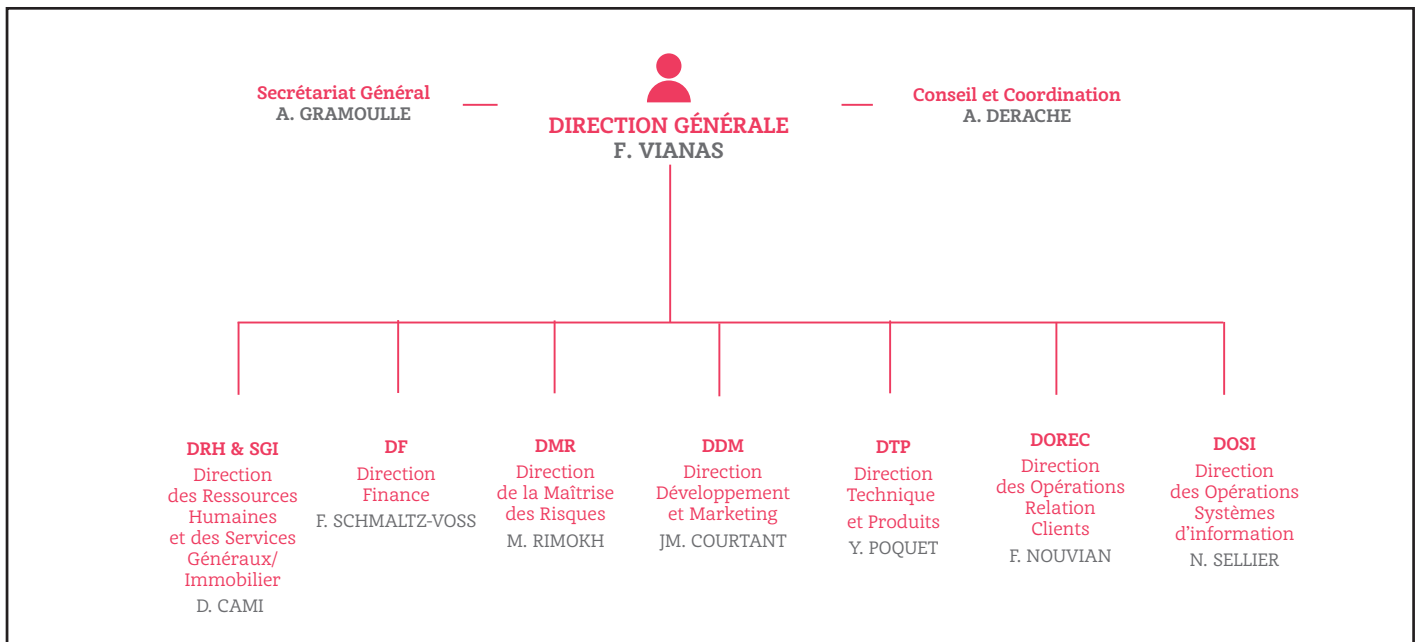
Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

Organigramme de la direction Macif-Mutualité au 31/12/2018



DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

VI.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Pour les administrateurs

La démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs comprend :

En amont de la prise de mandat :

- Quatre journées de formation sur la mutualité et le groupe Macif, le rôle et la responsabilité de l'élu, Solvabilité II et la comptabilité des mutuelles ;
- parce-que l'assiduité à la vie des instances est la meilleure formation, il est proposé aux futurs administrateurs de participer à certaines instances.

Au cours de leur mandat, pour approfondir et élargir le champ de compétences :

Les administrateurs bénéficient d'un plan de formation collectif et individuel, préparé par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance, validé par le conseil d'administration de Macif-Mutualité et déployé par le secrétariat général.

VI.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.7 SOUS-TRAITANCE

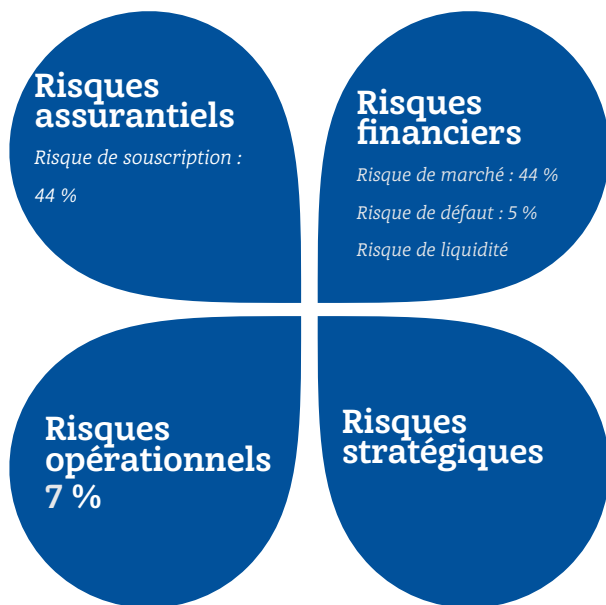
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de Macif-Mutualité :



● La formule standard conduit Macif-Mutualité à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

● Par ailleurs, Macif-Mutualité tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

VI.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé des :

- risques vie, arrêt de travail et dépendance: ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;
- risques santé.

Plus particulièrement, au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique et des renouvellements prévus sur les offres, le risque retenu en 2018 par Macif-Mutualité est le risque de dérive de frais généraux par rapport à l'attendu.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VI.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Macif-Mutualité a retenu plus particulièrement les risques suivants, en lien avec ses activités et son exposition :

- baisse des taux ou le maintien de taux bas ;
- la baisse des actions.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VI.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VI.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2018, Macif-Mutualité a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant cinq stress basés sur les scénarios suivants :

- deux scénarios de stress financiers, définis par le Groupe :
 - scénario « Récession mondiale » ;
 - scénario « Hausse des taux ».
- un scénario stratégique et assurantiel correspondant à une évolution réglementaire ;
- un scénario opérationnel : « Cybercriminalité avec corruption de données par malveillance » ;
- un scénario « Externalisation de la prévoyance ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la mutuelle face à la réalisation de risques majeurs.



VI.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de Macif-Mutualité est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

VI.D.1 PLACEMENTS

VI.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VI.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	3 463	3 463	-
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1 066 309	1 024 989	41 320
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0	0	-0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	5 675	369	5 305
Actions	7 620	4 320	3 300
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	7 620	4 320	3 300
Obligations	902 492	870 527	31 964
Obligations d'État	206 704	192 298	14 406
Obligations d'entreprises	690 468	672 724	17 744
Titres structurés	5 320	5 506	-186
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	133 354	132 604	750
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	17 168	17 168	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	1 888	1 888	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	46	46	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	1 842	1 842	-
Dépôts auprès des cédantes	22 082	22 082	-
TOTAL	1 093 742	1 052 422	41 320

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 902 millions d'euros, soit 83 % du total des placements.

VI.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VI.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	621	-621
Immobilisations incorporelles	-	3 908	-3 908
Actifs d'impôts différés	15 042	-	15 042
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	40 072	45 261	-5 189
Créances nées d'opération de réassurance	11 111	17 055	-5 944
Autres créances (hors assurance)	31 007	25 077	5 930
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 380	9 380	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	123	123	-

VI.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VI.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

- **Frais d'acquisition différés et immobilisations incorporelles** : en normes françaises, leurs valeurs ne sont pas éliminées contrairement aux normes Solvabilité II. L'impact de l'écart de normes est de 5 millions d'euros.
- **Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance** : en normes françaises, elles sont maintenues en totalité pour leur valeur nette comptable. La valeur en normes Solvabilité II est minorée de 11 millions d'euros.
- **Autres créances (hors assurance)** : en normes Solvabilité II, cette ligne comprend également la valorisation des créances envers une filiale du Groupe (Mutavie). Il s'agit des actifs de couverture relatifs aux engagements sociaux à plus d'un an envers les salariés (indemnités de fin de carrière et formule épargne temps) valorisés à 6 millions d'euros.

VI.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

VI.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Macif-Mutualité ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Macif-Mutualité.

● Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de Macif-Mutualité.

Les cotisations futures des produits pluriannuels ou viagers (garanties Obsèques, Autonomie et Emprunteur) sont modélisées en s'appuyant sur le stock de contrats agrégés par type de risque, des lois statistiques adaptées au portefeuille considéré et les barèmes tarifaires du portefeuille.

● Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables (mortalité, incapacité, invalidité...) utilisées pour projeter les sinistres sont différentes selon le type de portefeuille. Selon la garantie, l'estimation des sinistres futurs est effectuée, soit en agrégeant les contrats par type de risque, soit en les considérant individuellement.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

● Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Le produit Obsèques admet un traitement spécifique sur les frais, qui sont basés sur des coûts unitaires rapportés aux nombres de contrats ou aux nombres de prestations (décès, rachats).

● Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

● Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Macif-Mutualité pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Macif-Mutualité utilise la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

L'annulation de la correction pour volatilité, sur l'ensemble du portefeuille au 31 décembre 2018, génère :

- une hausse des provisions techniques de 28,2 millions d'euros ;
- une diminution des fonds propres de 18 millions d'euros ;
- un impact de -1,7 % sur le SCR total et -1,2 % sur le MCR.

VI.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	20 267	42 239	62 506	-3 590	58 915
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	283 740	26 450	310 190	-61 581	248 609
Vie	257 412	17 606	275 018	22 654	297 672
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	561 419	86 295	647 714	-42 517	605 197

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 561 millions d'euros et est composée de 54 % d'activités santé (vie et non-vie) et 46 % d'activité vie (hors santé).

Les cessions en réassurance sont de 42 millions d'euros, soit 7,6 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes.

La marge de risque représente 14,3 % du montant total des provisions techniques, soit 86 millions d'euros.

VI.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

En net de réassurance au 31 décembre 2018, les provisions techniques nettes sont supérieures aux provisions techniques normes françaises de 20,5 millions d'euros, soit 3,5 %.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- Les provisions techniques Solvabilité II contiennent un complément de provision (marge de risque) ;
- Sous Solvabilité II, les flux futurs sont actualisés avec la courbe des taux avec correction pour volatilité tandis qu'ils ne sont pas actualisés en normes françaises (ou actualisés via des taux techniques réglementaires pour les versements sous forme de rentes) ;
- Les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : ils sont estimés de manière prudente sous les normes françaises et selon une vision moyenne sous Solvabilité II.

Ainsi, les hypothèses de taux de frais, de revalorisations futures (rentes, garanties Dépendance et Obsèques) et les tables de mortalité (garanties Obsèques et Emprunteur) sont différentes entre les deux normes.

De plus, des montants de provisions négatifs (garantie Emprunteur) ainsi que des taux de résiliations/rachats (garanties Dépendance, Emprunteur et Obsèques) sont pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques Solvabilité II.

VI.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, des tests de sensibilité ont été réalisés sur les hypothèses techniques suivantes :

- le risque d'entrée en dépendance de la garantie Autonomie ;
- le risque d'entrée en incapacité de la garantie Emprunteur ;
- le ratio de sinistralité en santé des particuliers.

Par ailleurs, des tests de sensibilité des provisions techniques ont également été menés sur les hypothèses de marché suivantes :

- l'inflation utilisée dans le calcul de la meilleure estimation des provisions de rentes ;
- la courbe des taux servant à l'actualisation des provisions techniques.

En conclusion de ces tests, la meilleure estimation des provisions techniques est peu sensible à la probabilité d'entrée en dépendance sur la garantie Autonomie, ainsi qu'au risque d'entrée en incapacité sur la garantie Emprunteur.

Les paramètres exogènes, que sont l'inflation anticipée et la courbe des taux, font varier de façon significative le niveau des provisions prudentielles.

VI.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	169	169	-
Provisions pour retraite	8 850	-	8 850
Dépôts des réassureurs	77 575	77 575	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	1 314	1 314	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	35 453	18 108	17 345
Dettes nées d'opérations de réassurance	13 098	13 272	-174
Autres dettes (hors assurance)	60 143	62 841	-2 698
Passifs subordonnés	-	-	-
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	8 626	8 626	-

VI.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VI.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les principales différences de valorisation entre les deux normes concernent :

● Provisions pour retraite

Cette ligne comprend les prestations postérieures à l'emploi et les autres avantages à long terme envers les salariés (congés anniversaire, compte épargne temps, indemnités fin de carrière, formule épargne temps), ainsi que les provisions sociales et fiscales afférentes à ces passifs pour un montant total de 9 millions d'euros.

● Passifs d'impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que les reports déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés.

Au 31 décembre 2018, les impôts différés passifs sont nuls.

● Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable pour les dettes inférieures à un an. En normes Solvabilité II, s'ajoute à ces dettes, la part de primes dont l'échéance est postérieure à l'exercice (contrats prévoyance à échéance du 31/03/N+1), pour lesquelles une provision pour cotisations non acquises figure au passif au bilan social et pour lesquelles les créances sont déjà encaissées.

● Autres dettes (hors assurance)

Comme les autres dettes ont une échéance inférieure à un an, elles sont valorisées à la valeur nette comptable. Au bilan Solvabilité II, les engagements CET, FET et congés anniversaires sont reclassés sur la ligne provisions pour retraite.

VI.E GESTION DE CAPITAL

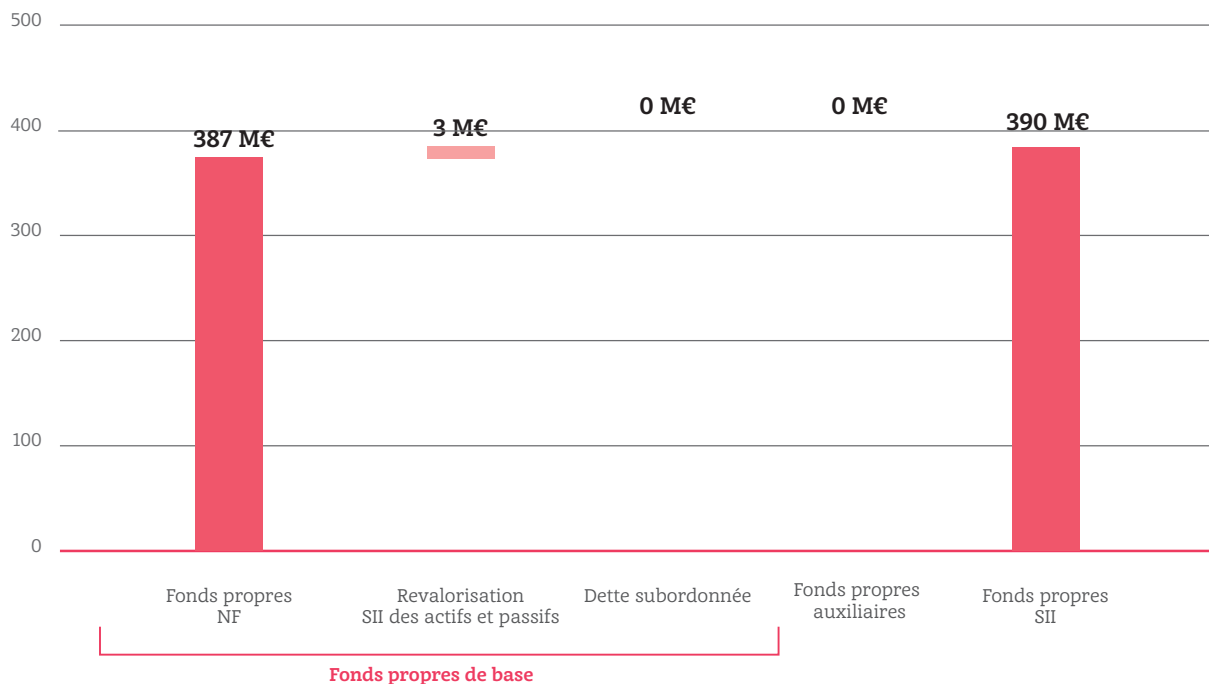
VI.E.1 FONDS PROPRES

VI.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VI.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Macif-Mutualité sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

En complément du fonds initial de 7 millions d'euros, la réserve de réconciliation se décompose ainsi :

- +380 millions d'euros proviennent des comptes sociaux en normes françaises ;
- +3 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

VI.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	375 011	427 756	-52 745
Fonds propres de niveau 1 non restreint	375 011	427 756	-52 745
Fonds propres de niveau 1 restreint		0	0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base niveau 2		0	0
Fonds propres auxiliaires niveau 2		0	0
Fonds propres de niveau 3	15 042	0	15 042
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	390 053	427 756	-37 703

Le montant des fonds propres de niveau 1 a baissé de 53 millions d'euros par rapport à 2017 soit 12,3 %.

Cette évolution s'explique par la diminution des différences de valorisation des actifs et des passifs entre Solvabilité II et les normes comptables françaises (-84 millions d'euros), en partie compensée par le résultat de l'année 2018 (+27 millions d'euros).

En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont augmenté de 15 millions d'euros. Ils correspondent au passage d'une situation nette d'impôts différés passifs en situation nette d'impôts différés actifs.

VI.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 390 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR au 31 décembre 2018, contre 428 millions d'euros au 31 décembre 2017.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites. Au 31 décembre 2018, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 375 millions d'euros contre 428 millions d'euros au 31 décembre 2017.

VI.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Macif-Mutualité est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Macif-Mutualité utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VI.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	128 826	118 367	10 459
SCR contrepartie	13 289	11 730	1 559
SCR souscription vie	23 473	69 553	-46 080
SCR souscription santé	105 713	100 060	5 653
SCR souscription non-vie			
Diversification entre modules	-71 864	-89 460	17 597
Risque lié aux actifs incorporels			
SCR de base	199 438	210 250	-10 812
SCR opérationnel	20 429	19 165	1 264
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	0	-3 920	3 920
SCR NET TOTAL	219 867	225 495	-5 628
MCR	64 468	56 374	8 094

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2018 à 220 millions d'euros, en diminution de 2,5 % par rapport à 2017, liée principalement à la baisse du SCR souscription vie.

Le MCR est égal à 64 millions d'euros, soit 29 % du SCR.

VI.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de Macif-Mutualité à fin 2018 s'établit à 177 %, en baisse de 12 points par rapport à fin 2017.

Cette évolution s'explique par la diminution des fonds propres en couverture (-15,9 %) plus importante que celle du SCR (-2,5 %).

Le taux de couverture du MCR est de 582 %, en baisse de 177 points par rapport à 2017.

Cette variation s'explique par la hausse du montant du MCR (+14,4 %) et une diminution des fonds propres en couverture (-12,3 %).

ANNEXES MACIF-MUTUALITÉ

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Parts détenues en %
GIE MMG (Macif-Mutualité Gestion)	GIE	France	76,80 %
GIE Couleurs mutuelles	GIE	France	34,00 %
Sécurimut	SAS	France	29,50 %
SCI Le Logis des Francs	SCI	France	50,00 %

VII

APIVIA MUTUELLE

Synthèse Apivia Mutuelle	178
VII.A Activités et résultats	181
VII.A.1 Activités	181
VII.A.2 Résultats de souscription	183
VII.A.3 Résultats des investissements	184
VII.A.4 Résultats des autres activités	184
VII.B Système de gouvernance	185
VII.B.1 Exigences générales de gouvernance	185
VII.B.2 Compétences et honorabilité	189
VII.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	189
VII.B.4 Système de contrôle interne	189
VII.B.5 Fonction audit interne	189
VII.B.6 Fonction actuarielle	189
VII.B.7 Sous-traitance	189
VII.B.8 Autres informations	189
VII.C Profil de risque	190
VII.C.1 Risque de souscription	190
VII.C.2 Risque de marché	190
VII.C.3 Risque de crédit	191
VII.C.4 Risque de liquidité	191
VII.C.5 Risque opérationnel	191
VII.C.6 Autres risques importants	191
VII.D Valorisation à des fins de solvabilité	192
VII.D.1 Placements	192
VII.D.2 Autres actifs	193
VII.D.3 Provisions techniques	194
VII.D.4 Autres passifs	196
VII.E Gestion de capital	197
VII.E.1 Fonds propres	197
VII.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	199
Annexes Apivia Mutuelle	200

SYNTHÈSE APIVIA MUTUELLE

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- ◆ Depuis le 1^{er} janvier 2018, un modèle de gouvernance sous forme d'Union Mutualiste de Groupe permet à Apivia Mutuelle avec quatre autres mutuelles d'incarner l'activité Santé Prévoyance du groupe Macif.
- ◆ Le chiffre d'affaires est en hausse de 4,5 % par rapport à 2017.
- ◆ L'activité de la santé des particuliers contribue à 93 % des cotisations acquises et la santé des entreprises à 7 %



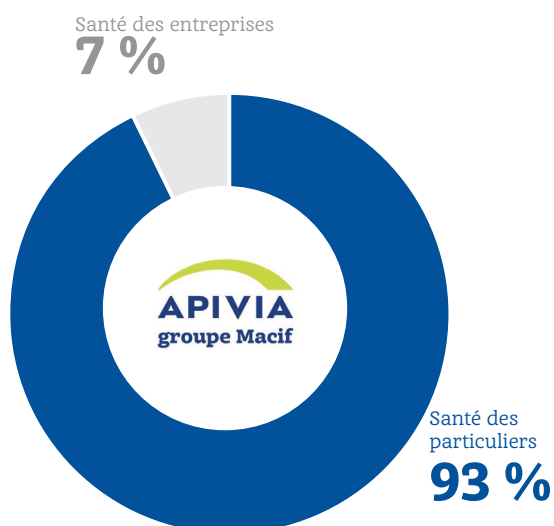
Chiffre d'affaires

294 M€

Résultat net

5,8 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

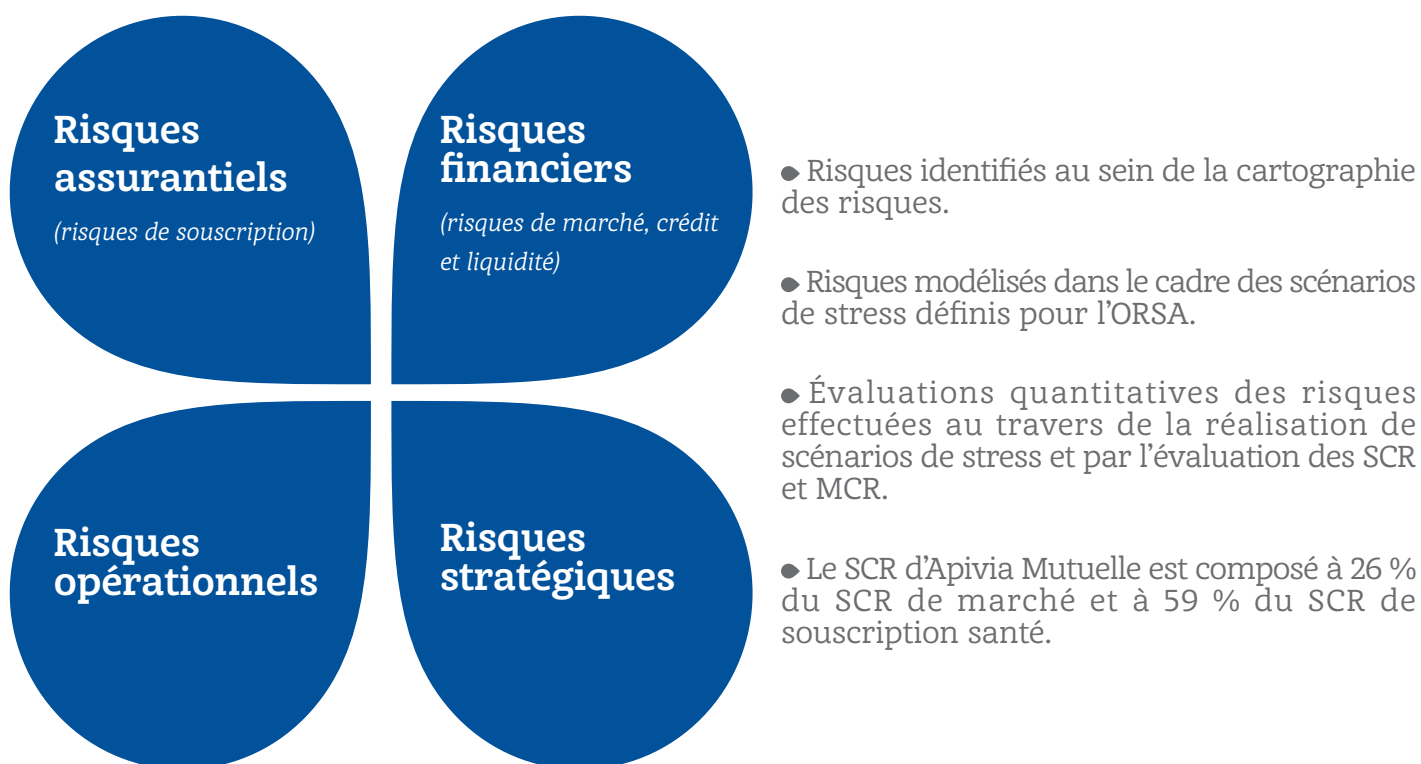


GOVERNANCE

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle organisation du groupe Macif est opérationnelle. Macif Sgam, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Macif. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.
- L'entité Apivia Mutuelle est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam.

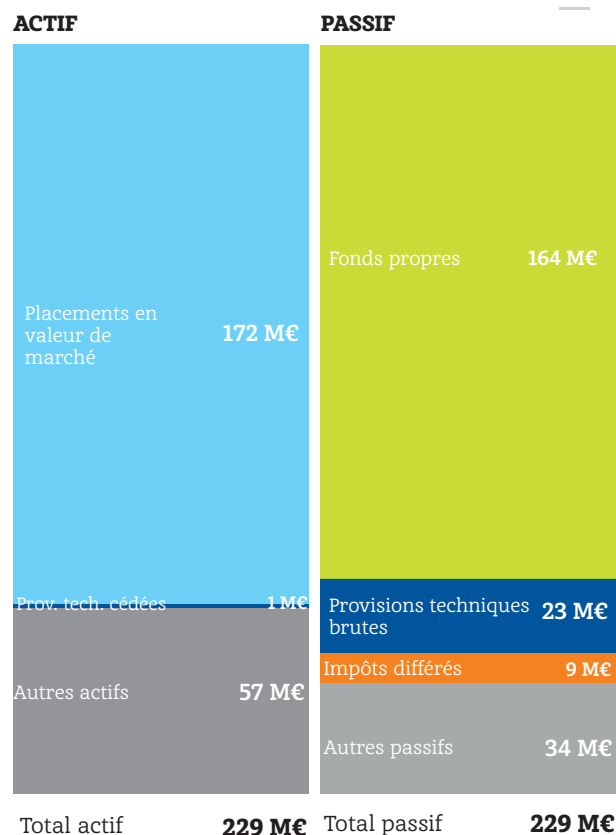
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels Apivia Mutuelle doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

- Les placements en valeur de marché s'élèvent à 172 millions d'euros, soit 75 % de l'actif.
- Les fonds propres de base représentent 164 millions d'euros, soit 72 % du passif.
- Entre 2017 et 2018, les fonds propres ont évolué de +6 %.

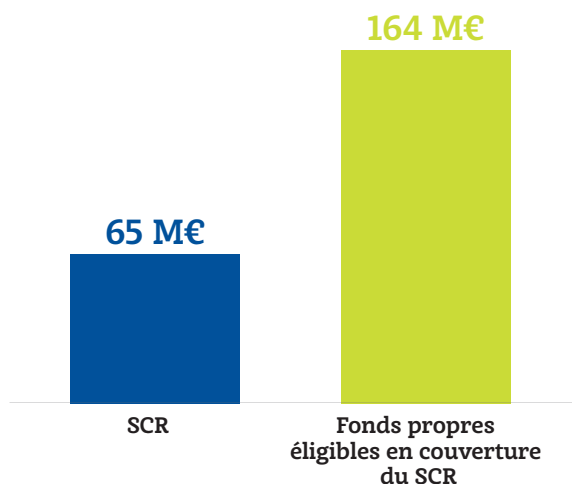


SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité d'Apivia Mutuelle à fin 2018 s'établit à 251 %, en hausse de 2 points par rapport à fin 2017, du fait de la hausse des fonds propres en couverture (+6 %).
- Le taux de couverture du MCR est de 1 002 %, en hausse de 6 points par rapport à 2017.

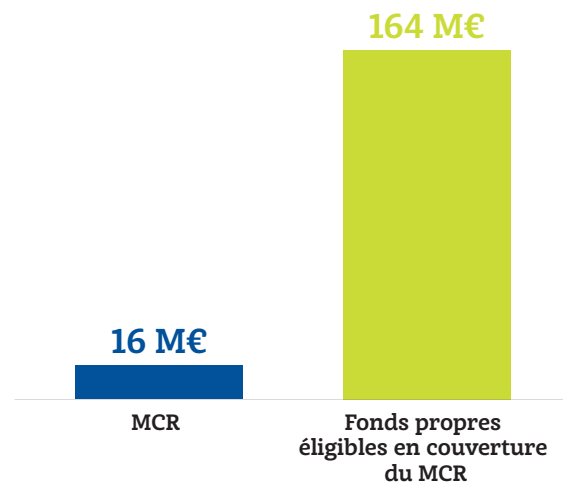
Couverture du SCR

251 %



Couverture du MCR

1 002 %



VII.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

VII.A.1 ACTIVITÉS

VII.A.1.1 Présentation générale de Apivia Mutuelle

DESCRIPTION

Apivia Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité ; elle est identifiée sous le numéro unique 775 709 710 et son siège social est situé : 45-49 avenue Jean Moulin -17034 La Rochelle cedex 1.

Apivia Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents et maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises.

Les comptes d'Apivia Mutuelle sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE APIVIA MUTUELLE DANS LE GROUPE

Apivia Mutuelle est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

Apivia Mutuelle fait partie des entités du groupe Macif auxquelles la charte de gouvernement du Groupe est applicable.

VII.A.1.2 Liste des entreprises liées

La liste des principales entreprises liées à Apivia Mutuelle et qui sont consolidées dans les comptes du groupe Macif, figurent en annexe 1.

VII.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

Une année importante sur le plan des nouveaux services aux adhérents

Dotée depuis octobre 2017 d'un système d'information unique, Apivia Mutuelle a pu déployer tout au long de l'année 2018 de nouveaux services Internet avec la mise en ligne de l'espace employeurs dédié aux entreprises adhérents en contrat collectif. Ce service vient compléter une offre riche en services digitaux avec l'application mobile, la carte de tiers-payant dématérialisée, service que peu de mutuelles offrent aujourd'hui et l'espace adhérent individuel.

Au-delà des services dématérialisés, Apivia Mutuelle a vu le déploiement optimal des services offerts par les réseaux de soins Santéclair à ses adhérents. Leur taux d'utilisation augmente et montre un très bon niveau de satisfaction de la part des utilisateurs.

Sur le plan des services aux adhérents, l'année 2018 a également vu l'installation d'une véritable dynamique de prévention avec le doublement des participations aux actions de prévention et de promotion de la santé déployées par l'association Maison des adhérents d'Apivia, structure en charge de cette activité. De nombreuses actions, conférences de sensibilisation, tutos vidéo, formations, etc. ont ainsi été réalisés et relayés sur le site Internet www.apivia-prevention.fr.

Une stabilité des effectifs assurés

L'année 2018 marque une certaine stabilité en nombre de contrats (+0,9 %) et en nombre de personnes protégées (+0,1 %). La part du collectif dans l'activité de Apivia Mutuelle évolue progressivement et représente 7,3 % du nombre global de contrats d'Apivia Mutuelle.

Le poids des contrats relevant du dispositif d'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) marque une progression de 4,5 % et représente 16 % des contrats d'Apivia Mutuelle.

Le portefeuille des sociétaires Macif évolue de +2,7 % quand en parallèle, le nombre de contrats individuels hors ACS issus du courtage est en érosion avec -1,4 %.

Une nouvelle année de croissance pour la branche courtage

Que ce soit sur le plan du nombre de contrats, du chiffre d'affaires et du résultat net, les sociétés de courtage Apivia Santé, Apivia Prévoyance et Apivia IARD connaissent en 2018 une évolution positive.

Cette évolution est particulièrement marquée sur l'activité de distribution IARD qui affiche une augmentation de 22,5 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2017.

Le développement est plus difficile en santé et en prévoyance, avec une très légère progression du nombre de contrats. En ce qui concerne la prévoyance, la part des produits assurés par Macif-Mutualité prend de l'importance et représente en 2018, 47,5 % de la production d'affaires nouvelles contre 25 % en 2017.

Une actualité réglementaire à nouveau très riche

La mutuelle et les filiales de courtage ont déployé en 2018 d'importants travaux de mise en œuvre de deux évolutions réglementaires majeures :

- le RGPD (règlement général sur la protection des données) qui vise à uniformiser au niveau européen la protection des données et à renforcer le droit des personnes tout en responsabilisant davantage les entreprises ;
- la DDA (directive sur la distribution d'assurance).

Les équipes ont donc largement été mobilisées au cours de l'année 2018 pour se mettre en conformité avec ces deux évolutions. Ces travaux sont menés en lien avec le groupe Macif.

Pour accompagner cette mise en place auprès de nos intermédiaires et salariés, notamment sur les besoins en formation, la branche courtage d'Apivia Mutuelle a pu déployer l'offre de formation d'Apivia Campus, organisme de formation dédié créé en 2017.

Une nouvelle stratégie commerciale a été développée au 1^{er} semestre 2018 pour accentuer la présence commerciale d'Apivia Mutuelle auprès des courtiers, revoir l'animation et développer les relations avec un plus grand nombre d'intermédiaires de proximité.

Ces actions devront être soutenues en 2019 par un effort conséquent sur le développement de la marque « Apivia groupe Macif » auprès des intermédiaires.

Fusion par voie d'absorption de la Mutuelle familiale et inter-entreprises (MFIE) de Rochefort (17)

La fusion par voie d'absorption a été validée par l'ACPR en octobre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. La finalisation de cette fusion voit l'intégration au portefeuille global d'Apivia Mutuelle de 3 500 contrats et 5100 personnes protégées pour un chiffre d'affaires proche de 4 millions d'euros.

ACTIVITÉS DE APIVIA MUTUELLE

Apivia Mutuelle est agréée pour exercer sur les branches accidents et maladie, et a pour activité la couverture en santé des particuliers et des entreprises. Apivia Santé, Apivia Prévoyance et Apivia IARD, filiales de courtage d'Apivia Mutuelle, diffusent par ailleurs sous la marque commune Apivia, une large gamme santé, prévoyance et IARD, auprès des intermédiaires d'assurance.

Zone géographique

Apivia Mutuelle exerce ses opérations d'assurance en France métropolitaine, en DROM-COM et à l'étranger pour les adhérents relevant de la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Présentation de l'activité

Sur le marché des particuliers et sur celui des entreprises, avec 296 000 chefs de famille et 445 000 personnes protégées, Apivia Mutuelle intervient en santé à la fois sur le marché des particuliers et sur celui des entreprises.

La santé des particuliers représente 93 % des cotisations en 2018.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Santé des particuliers	272 537	264 923	3,0%
Santé des entreprises	21 835	16 712	30,6%
TOTAL	294 372	281 635	4,5%

Apivia Mutuelle substitue la mutuelle Math (mutuelle des accidentés du travail et des handicapés) qui diffuse des produits spécifiques et compte près de 13 600 personnes protégées au 31 décembre 2018.

Concernant la gamme des produits à destination des entreprises, Apivia Mutuelle s'appuie sur son réseau de courtage et d'agences.

Par délégation de la Sécurité sociale des indépendants (SSI), Apivia Mutuelle et Just, regroupées au sein d'une union technique (UMCAPI), gèrent les prestations maladies et les indemnités journalières de près de 70 000 bénéficiaires de la Sécurité sociale des indépendants.

VII.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

Évolution du résultat net au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	31/12/2018			Total 31/12/2017
	Santé des particuliers	Santé des entreprises	Total 31/12/2018	
Cotisations acquises (yc acceptations)	272 537	21 835	294 372	281 635
Charge sinistres (yc acceptations)	-204 508	-18 567	-223 075	-210 807
Autres charges	-61 360	-3 113	-64 473	-61 174
Solde de réassurance	-2 853	-5	-2 858	-2 952
Solde technique net	3 816	150	3 966	6 702
Produits des placements nets			789	422
Solde technique et financier			4 755	7 124
Éléments non techniques			1 089	-653
Résultat net			5 845	6 471

Le résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 2 % du chiffre d'affaires et s'élève à 5,8 millions d'euros, en évolution de -0,6 million d'euros.

VII.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018			31/12/2017		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	536	0	536	261	0	261
Placements en actions	3 295	0	3 295	1 951	0	1 951
Placements obligataires, prêts	1 224	911	2 135	1 192	382	1 574
Placements monétaires	408	-20	388	252	0	252
Intérêts courus	-119	0	-119	0	0	0
Total des placements	5 344	891	6 235	3 656	382	4 038

La réalisation de plus-values sur les placements obligataires a été décidée en 2018 pour compenser la baisse des rendements.

VII.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Autres produits non techniques	570	408	162
Autres charges non techniques	-1 522	-1 817	295
Résultat exceptionnel	-2 196	196	-2 392
Participation / Intéressement	-	-	-
Impôt sur les sociétés	-405	-1 554	1 149
Dépenses et revenus non techniques	-3 553	-2 767	-786

Le résultat exceptionnel est une perte de 2,2 millions d'euros en 2018, qui s'explique notamment par des dépréciations de comptes clients importantes en 2018.

VII.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de Apivia Mutuelle.

VII.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

VII.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de Apivia Mutuelle

GOVERNANCE MUTUALISTE

Apivia Mutuelle a un système de gouvernance (conseil d'administration) dissocié avec un directeur général distinct du président du conseil d'administration. Ce système de gouvernance vise à garantir une gestion saine et efficace de l'activité à travers le principe des 4 yeux.

Il permet d'éviter toute confusion entre le président du conseil d'administration (organe d'administration et de contrôle) et l'organe de direction effective, la direction générale.

La gouvernance d'Apivia Mutuelle s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de véhiculer la stratégie du Groupe et de la mutuelle selon les règles de la directive Solvabilité II.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance d'Apivia Mutuelle, sont inscrites dans :

- le Code de la mutualité ;
- les statuts de la mutuelle ;
- le règlement intérieur du conseil d'administration ;
- les chartes du groupe Macif.

Le conseil d'administration

Composition du conseil

Le conseil d'administration est composé de vingt-quatre à vingt-neuf administrateurs. Les administrateurs sont élus pour une durée de six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être membre participant ou membre honoraire de la mutuelle, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent se voir conférer par le conseil des missions permanentes.

Rôle du conseil

Garant des orientations stratégiques qu'il détermine pour Apivia Mutuelle, le conseil d'administration veille à l'application des décisions dans le respect des conditions d'exécution opérationnelles de la mutuelle. Il prépare l'ensemble des travaux de l'assemblée générale et lui propose au vote les modifications statutaires. Il s'engage également sur les comptes consolidés ainsi que sur le rapport sur la solvabilité et la situation financière.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins deux fois par an. En 2018, le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises.

Le président du conseil

Conformément à l'article 46 des statuts en vigueur, le président, élu pour une durée de trois ans renouvelable :

- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées ;

- rend compte à l'assemblée générale annuelle, appelée à se prononcer sur les comptes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- informe le conseil d'administration des procédures engagées en application de l'article L. 510-1 du Code de la mutualité.

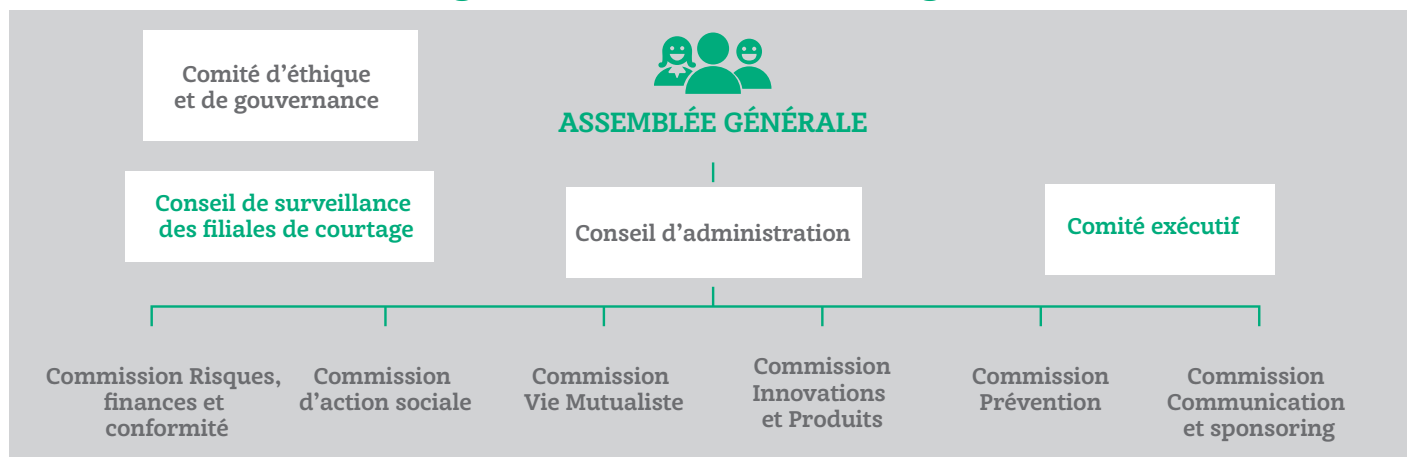
Rôle de l'assemblée générale

Les délégués sont élus pour trois ans. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

VII.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle



COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut désigner, pour assister aux séances, soit avec voix consultative, soit en qualité d'observateur, un ou plusieurs membres du comité de direction ou toute autre personne, compte tenu des points techniques à l'ordre du jour.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans un règlement intérieur. Le conseil d'administration reconnaît les comités Groupe suivants : audit et risques. Par ailleurs, il met en place des comités et des commissions pour éclairer ses avis. Il est à noter que le comité d'audit et des risques a été supprimé en 2018 afin de s'appuyer sur les comités mis en place par le Groupe.

Les comités permanents sont les suivants :

Comité exécutif

Instance de gouvernance à la fois politique et technique, le comité exécutif réunit 8 élus au bureau du conseil d'administration et 7 membres du comité de direction salariés d'Apivia Mutuelle et de ses filiales.

Appelé communément "Comex", il met en œuvre les engagements stratégiques et opérationnels décidés par le conseil d'administration et actionne tous les moyens dont il dispose pour assurer la bonne marche opérationnelle de la mutuelle.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration, le comité exécutif prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. Le Comex s'est réuni à sept reprises en 2018.

Comité d'éthique et de gouvernance

Composé de sept délégués, anciens membres du conseil d'administration, le comité d'éthique et de gouvernance veille au respect des valeurs mutualistes.

Gardien des règles de gouvernance de la mutuelle, ce comité est attentif à leur bonne application et se positionne sur tous les projets stratégiques pouvant impacter la souveraineté d'Apivia Mutuelle. Il se prononce sur toute question relative à d'éventuels conflits d'intérêts lors de l'élection des délégués et examine chaque candidature au conseil d'administration au regard des compétences et de la moralité requise. Le comité d'éthique et de gouvernance s'est réuni à deux reprises en 2018.

Commission Risques, Finances et conformité

Cette commission a été créée en juin 2018 en lieu et place du comité d'audit et des risques avec un rôle élargi sur tous les domaines relatifs au système de gouvernance. S'assurant de la fiabilité dans l'élaboration et le suivi des comptes, la commission risques, finance et conformité analyse, débat et émet des recommandations sur tout sujet relatif à la santé financière d'Apivia Mutuelle. Elle a également vocation à traiter tout sujet relatif aux missions de contrôle interne, de conformité et de risques. Sur le plan réglementaire, elle s'assure de la conformité de toutes les décisions engageant la mutuelle et émet des recommandations sur la façon d'appréhender les grandes évolutions de la réglementation nationale et européenne. Cette commission est composée de 9 délégués et administrateurs et s'est réunie six fois en 2018.

Commission d'action sociale

Fidèle à ses valeurs d'accompagnement, Apivia Mutuelle mène à travers la commission d'action sociale une véritable politique solidaire en faveur des adhérents confrontés à une difficulté financière ou à un problème de santé. Elle peut notamment verser une aide au financement des dépenses de santé restant à charge et prendre en charge temporairement le paiement de la cotisation due au titre de la complémentaire santé. Cette commission est composée de 16 membres délégués et administrateurs et s'est réuni à six reprises en 2018. Elle a aidé 233 adhérents pour un montant de 75 471 euros.

Les commissions thématiques sont les suivantes :

Commission Prévention

La commission Prévention a pour périmètre l'information et la promotion de la santé dans le cadre de la prévention auprès de ses adhérents voire du grand public. Elle est composée de 17 délégués et administrateurs et s'est réunie trois fois en 2018.

Commission Innovations et produits

La commission Innovations et produits est l'interlocuteur privilégié du conseil d'administration pour toutes les questions relatives au lancement de nouveaux produits et d'innovation ; elle prend également part aux décisions stratégiques de la mutuelle sur les questions de mise en marché de nouvelles garanties santé. Elle est composée de treize délégués et administrateurs et s'est réunie à deux reprises en 2018.

Commission Communication et sponsoring

La commission Communication et sponsoring a pour objectif principal de préparer les travaux du conseil d'administration dans le cadre des orientations de l'activité communication d'Apivia Mutuelle et ses propositions d'évolution. Elle est composée de 13 délégués et administrateurs et s'est réunie trois fois en 2018.

Commission de la Vie mutualiste

La commission de la Vie mutualiste vient en appui des décisions du conseil d'administration pour l'instruction de l'ensemble des questions liées aux élus de la mutuelle, administrateurs et délégués concernant l'animation du réseau des élus, l'exercice de leurs mandats, internes ou externes à la mutuelle, leur parcours d'intégration, leur formation initiale et continue. La commission est composée de quatorze délégués et administrateurs et s'est réunie à deux reprises en 2018.

Enfin dans le cadre de la gouvernance du groupe Apivia, Apivia Mutuelle a mis en place un dispositif fournissant l'assurance raisonnable d'une prise de décision en adéquation avec les activités des filiales de courtage.

VII.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (Rapport de gouvernance, chartes de gouvernement du groupe Macif, statuts, règlement intérieur du conseil d'administration et des commissions).

DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général

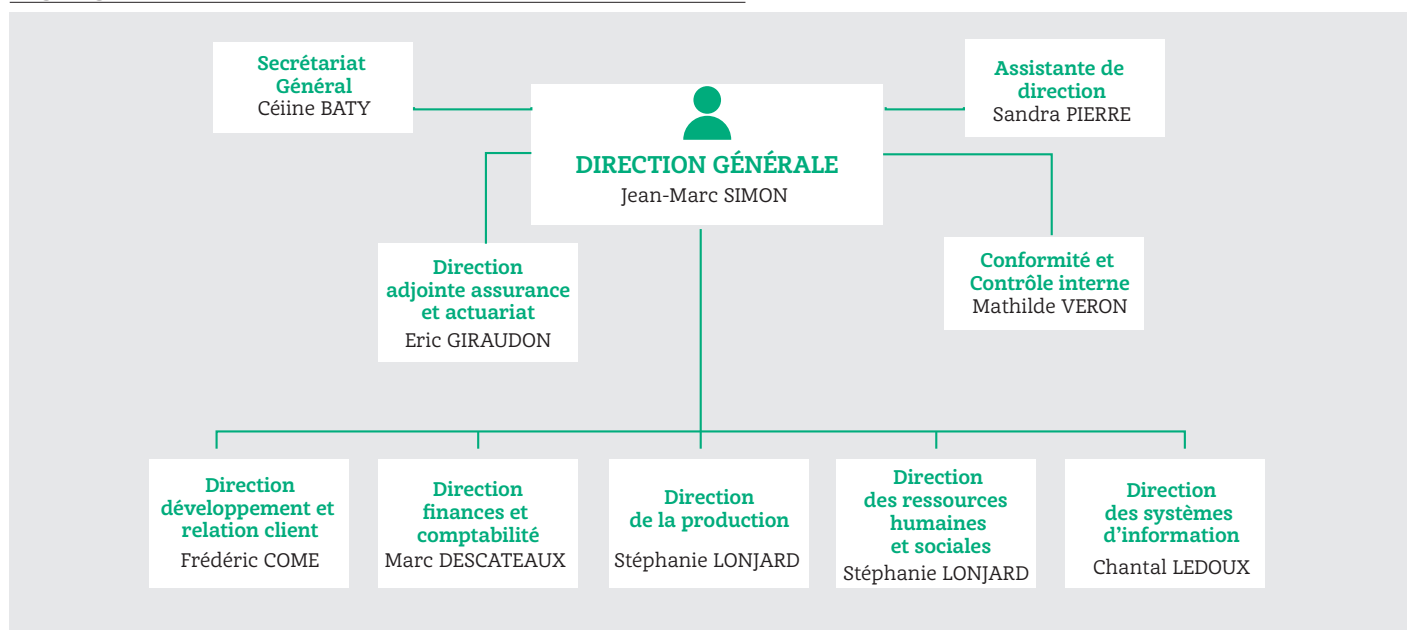
Conformément à la réglementation, le directeur général Apivia Mutuelle est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve de ceux attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Sa nomination, sa révocation et les limitations de ses pouvoirs sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

Organigramme de la direction Apivia Mutuelle au 31/12/2018



DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs figurant sur l'organigramme ci-dessus disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

VII.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Pour les administrateurs

En amont de la prise de mandat :

- Vérification de la compétence et de l'honorabilité des candidats au poste d'administrateur par le biais d'un entretien avec le président de la mutuelle et le secrétariat général ;
- Journée d'intégration sur la mutualité et le groupe Macif.

Au cours de leur mandat :

Les administrateurs bénéficient d'un plan de formation collectif et individuel, préparé par la commission de la vie mutualiste, présenté au conseil d'administration et déployé par le secrétariat général.

VII.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.7 SOUS-TRAITANCE

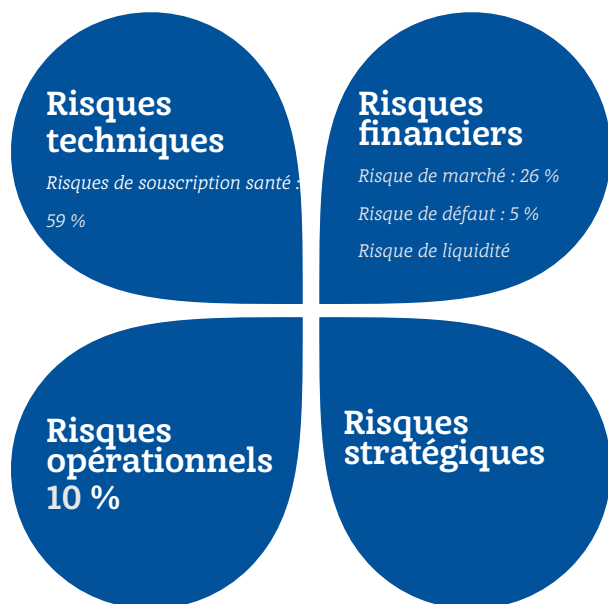
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR d'Apivia Mutuelle :



● La formule standard conduit Apivia Mutuelle à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

● Par ailleurs, Apivia Mutuelle tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

VII.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Ce risque est inhérent à l'activité métier de la mutuelle. Apivia Mutuelle commercialise en effet une large gamme de produits en santé. Le risque de non maîtrise technique de ces produits se traduit par la proposition d'une offre inadaptée (sous-tarifée). La réalisation de ce risque pourrait engendrer une dégradation du résultat technique d'Apivia Mutuelle et/ ou une forte souscription augmentant le besoin global de solvabilité de la mutuelle.

Au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique, et des renouvellements prévus sur les offres, le risque retenu en 2018 pour Apivia Mutuelle porte sur la tarification sur le domaine de la santé.

Le risque de souscription est suivi périodiquement au travers des dispositifs suivants :

- statistiques sur le suivi des portefeuilles ;
- pilotage technique récurrent et analyses menées dans le cadre du renouvellement tarifaire ;
- veille réglementaire et économique (principaux indicateurs, notamment inflation) ;
- tableau de bord sur la sinistralité avec le profil des assurés ;
- benchmark tarifaire.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers des scénarios de stress et par l'évaluation du des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VII.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de défaut de contrepartie est, pour Apivia Mutuelle, principalement lié aux créances sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives du risque de contrepartie sont réalisées au travers de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR cf. partie E.2)

VII.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par l'entité en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

La mise en œuvre des décisions d'investissement ou de désinvestissement prises en conséquence de ces travaux et analyses est pilotée par la direction des Investissements Groupe et la direction Finance de Apivia Mutuelle, en lien avec la société de gestion d'actifs (OFI).

Les commissions risques, finance et conformité organisées périodiquement avec le(s) gestionnaire(s) d'actifs et la direction Finance Apivia Mutuelle, permettent d'échanger sur le risque de liquidité spécifique de tel ou tel placement, et plus généralement sur le contexte du marché au regard de la liquidité.

La commission risques, finance et conformité et le conseil d'administration Apivia Mutuelle sont informés des points spécifiques concernant la gestion du risque de liquidité, dans le cadre des présentations périodiques sur la gestion financière (allocations stratégiques, suivi des portefeuilles de placements).

VII.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VII.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2018, Apivia Mutuelle a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant cinq stress basés sur les scénarios suivants :

- deux scénarios de stress financiers, définis par le Groupe :
 - scénario « Récession mondiale » ;
 - scénario « Hausse des taux ».
- un scénario stratégique et assurantiel « Evolution réglementaire » ;
- un scénario stratégique : « Arrêt du précompte » ;
- un scénario opérationnel : « Cybercriminalité avec corruption de données par malveillance ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité d'Apivia Mutuelle face à la réalisation de risques majeurs.

VII.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II d'Apivia Mutuelle est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

VII.D.1 PLACEMENTS

VII.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VII.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	5 372	3 394	1 978
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	165 646	132 680	32 967
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	57 935	27 241	30 694
Actions	14 321	13 323	997
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	14 321	13 323	997
Obligations	49 674	48 123	1 551
Obligations souveraines	-	-	-
Obligations d'entreprises	49 674	48 123	1 551
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	21 189	21 465	-276
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	22 528	22 528	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	104	104	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	104	104	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	642	642	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	171 765	136 820	34 945

Les principaux placements concernent :

- **Détentions dans des entreprises liées, y compris participations** : le montant des détentions dans des entreprises liées atteint 58 millions d'euros en normes Solvabilité II. Il incorpore une plus-value latente de 31 millions sur les titres Apivia participations et Concept Holding.
- **Obligations** : les obligations représentent près de 50 millions d'euros, soit de 30 % du total des placements.
- **Organismes de placement collectif** : ils rassemblent les placements régis par les directives UCITS ou AIFM (directives portant sur les fonds d'investissement). Ils peuvent être investis notamment en immobilier, actions, produits monétaires, obligations. Ils représentent 21 millions d'euros soit 12 % du total des placements.

VII.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VII.D.2 AUTRES ACTIFS**Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)**

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisitions	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	80	-80
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	12 670	12 670	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	12 591	12 591	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 130	31 130	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	677	677	-

VII.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VII.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence pour Apivia Mutuelle est l'élimination en normes Solvabilité II des immobilisations incorporelles.

VII.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

VII.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par Apivia Mutuelle ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par Apivia Mutuelle.

Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement d'Apivia Mutuelle.

Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par Apivia Mutuelle pour la modélisation de la marge pour risque est basée sur la projection des besoins en capitaux futurs.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

Apivia Mutuelle n'utilise pas la correction pour volatilité.

VII.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	18 637	4 251	22 888	-624	22 264
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de comptes	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	18 637	4 251	22 888	-624	22 264

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 18,6 millions d'euros et est composée intégralement d'activités santé similaire à la non-vie.

Les cessions en réassurance sont de -0,6 million d'euros, soit 3 % de la meilleure estimation des provisions techniques brutes. La marge de risque représente 19 % du montant total des provisions techniques, soit 4,3 millions d'euros.

VII.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2018 sont inférieures de 1 million d'euros (4 %) aux provisions techniques en normes françaises.

Les principaux éléments expliquant cette différence sont les suivants :

- les modèles de projection des flux futurs sont différents selon la norme : la meilleure estimation des provisions de primes d'Apivia Mutuelle est négative sous Solvabilité II (comptabilisation des bénéfiques techniques futurs attendus) et nulle en normes françaises ;
- un complément de provision (marge de risque), contenu dans les provisions techniques Solvabilité II, compense en partie l'écart entre les provisions techniques en normes françaises et Solvabilité II.

VII.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. A l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

VII.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	9 123	-	9 123
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	1 278	1 278	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	4 209	4 209	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 899	3 899	-
Autres dettes (hors assurance)	24 492	24 492	-
Passifs subordonnés	-	-	-
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

VII.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VII.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

VII.E GESTION DE CAPITAL

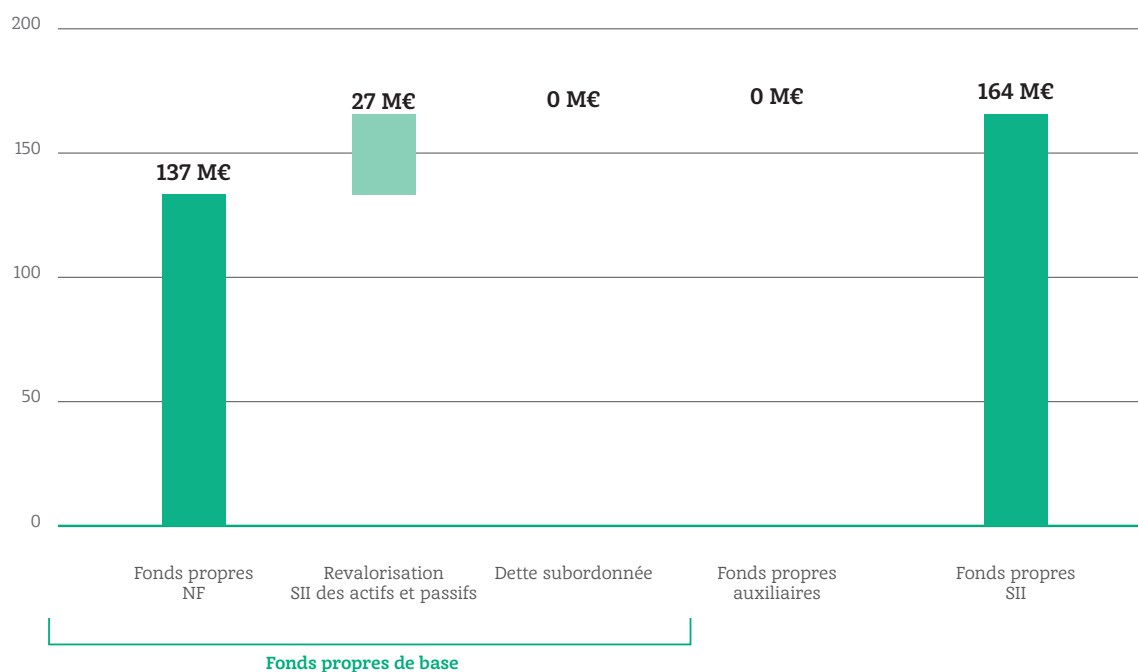
VII.E.1 FONDS PROPRES

VII.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VII.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II Apivia Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2018 à 164 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +137 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 0,4 million d'euros) ;
- +27 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

VII.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	163 567	153 916	9 651
Fonds propres de niveau 1 non restreint	163 567	153 916	9 651
Fonds propres de niveau 1 restreint			0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base de niveau 2			0
Fonds propres auxiliaires niveau 2			0
Fonds propres de niveau 3	0	0	0
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	163 567	153 916	9 651

Les principes de classification des fonds propres de Apivia Mutuelle sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 10 millions d'euros par rapport à 2017, soit 6 %. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration du résultat 2018 (+6 millions d'euros), par la fusion avec la mutuelle MFIE (+7 millions d'euros) et par la variation de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs (-3 millions d'euros).

VII.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

En 2018 comme en 2017, toutes les exigences prévues par la norme Solvabilité II en matière de limites de fonds propres sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 164 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR et du MCR de Apivia Mutuelle.

VII.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de Apivia Mutuelle est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels Apivia Mutuelle utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VII.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	23 189	21 929	5,7 %
SCR contrepartie	6 488	9 669	-32,9 %
SCR souscription vie	-	-	0,0 %
SCR souscription santé	53 412	50 487	5,8 %
SCR souscription non-vie	-	-	0,0 %
Diversification entre modules	-17 511	-18 627	6,0 %
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	0,0 %
SCR de base	65 577	63 458	3,34 %
SCR opérationnel	8 831	8 465	4,3 %
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-9 123	-10 106	9,7 %
SCR NET TOTAL	65 286	61 818	5,61 %
MCR	16 321	15 454	5,61 %

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2018 à 65 millions d'euros, en progression de 6 % par rapport à 2017. Une hausse d'environ 6 % des SCR marché, SCR souscription santé et de l'effet diversification entre modules, est observée. Le SCR opérationnel quant à lui augmente de 4,3 %. La plus forte hausse est constatée sur la capacité d'absorption des pertes des impôts différés qui progresse de presque 10 % entre 2017 et 2018. Seul le SCR de contrepartie enregistre une forte baisse de 33 % entre 2017 et 2018.

Le MCR atteint la borne minimum réglementaire, égale à 25 % du SCR.

VII.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité d'Apivia Mutuelle à fin 2018 s'établit à 251 %, en hausse de 2 points par rapport à fin 2017. Cette hausse s'explique par la hausse des fonds propres en couverture (+6 %). Le taux de couverture du MCR est de 1 002 %, en hausse de 6 points par rapport à 2017.

ANNEXES APIVIA MUTUELLE

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Nom et adresse	Forme juridique	Parts détenues en %
a) Filiales : <i>(50 % au moins du capital détenu par la mutuelle)</i>		
SCI SISMIP 20 rue de la Broche 79000 Niort	SCI	99,99 %
SCI Logis des Francs 17 Rue des Francs, 79410 Cherveux	SCI	50,00 %
SCI Les Marais 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SCI	100,00 %
SCI OLORON 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SCI	99,99 %
SCI SAINT JACQUES 7 rue Saint Jacques 86100 Châtelleraut	SCI	100,00 %
SCI Apivia SPM 16 rue Maréchal FOCH 97500 Saint-Pierre et Miquelon	SCI	55,00 %
SAS Concept Holding 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SAS	100,00 %
SAS Apivia Participations 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SAS	100,00 %
SAS Apivia Santé 7 rue Saint Jacques 86100 Châtelleraut	SAS	100,00 %
SAS Apivia Prévoyance 29 rue des Granges Galand 37550 Saint Avertin	SAS	100,00 %
GIE Couleurs mutuelles 20 rue de la Broche 79000 Niort	GIE	55,91 %
GIE Apivia Courtage 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	GIE	99,00 %
b) Participations : <i>(10 à 50 % du capital détenu par la mutuelle)</i>		
SAS Apivia IARD 45 Avenue Jean Moulin 17000 La Rochelle	SAS	50 %
SAS SKM 2 2 et 4 rue Pied de Fond 79000 Niort	SAS	19 %
GIE Macif Mutualité Gestion 20 rue de la Broche 79000 Niort	GIE	9,60 %

VIII

MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS AIR FRANCE (MNPAF)

Synthèse MNPAF	202
VIII.A Activités et résultats	205
VIII.A.1 Activités	205
VIII.A.2 Résultats de souscription	206
VIII.A.3 Résultats des investissements	207
VIII.A.4 Résultats des autres activités	207
VIII.B Système de gouvernance	208
VIII.B.1 Exigences générales de gouvernance	208
VIII.B.2 Compétences et honorabilité	211
VIII.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	211
VIII.B.4 Système de contrôle interne	212
VIII.B.5 Fonction audit interne	212
VIII.B.6 Fonction actuarielle	212
VIII.B.7 Sous-traitance	212
VIII.B.8 Autres informations	212
VIII.C Profil de risque	213
VIII.C.1 Risque de souscription	213
VIII.C.2 Risque de marché	213
VIII.C.3 Risque de crédit	214
VIII.C.4 Risque de liquidité	214
VIII.C.5 Risque opérationnel	214
VIII.C.6 Autres risques importants	214
VIII.D Valorisation à des fins de solvabilité	215
VIII.D.1 Placements	215
VIII.D.2 Autres actifs	216
VIII.D.3 Provisions techniques	217
VIII.D.4 Autres passifs	218
VIII.E Gestion de capital	219
VIII.E.1 Fonds propres	219
VIII.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	221

SYNTHÈSE MNPAF

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, un modèle de gouvernance sous forme d'Union Mutualiste de Groupe permet à la MNPAF avec quatre autres mutuelles d'incarner l'activité Santé Prévoyance du groupe Macif.
- Le chiffre d'affaires est en hausse de 3 % par rapport à 2017.
- L'activité de la santé des particuliers contribue à 56 % des cotisations acquises et la santé des entreprises à 44 %.



Chiffre d'affaires

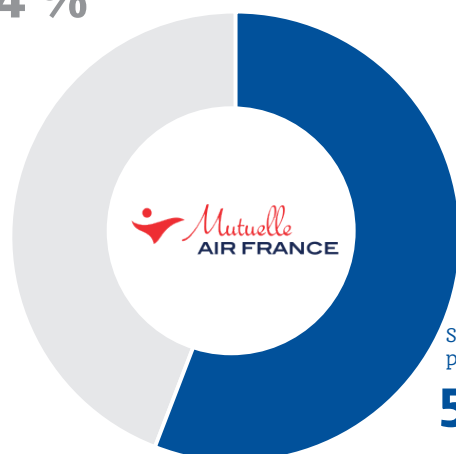
106 M€

Résultat net

2,9 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

Santé des entreprises
44 %



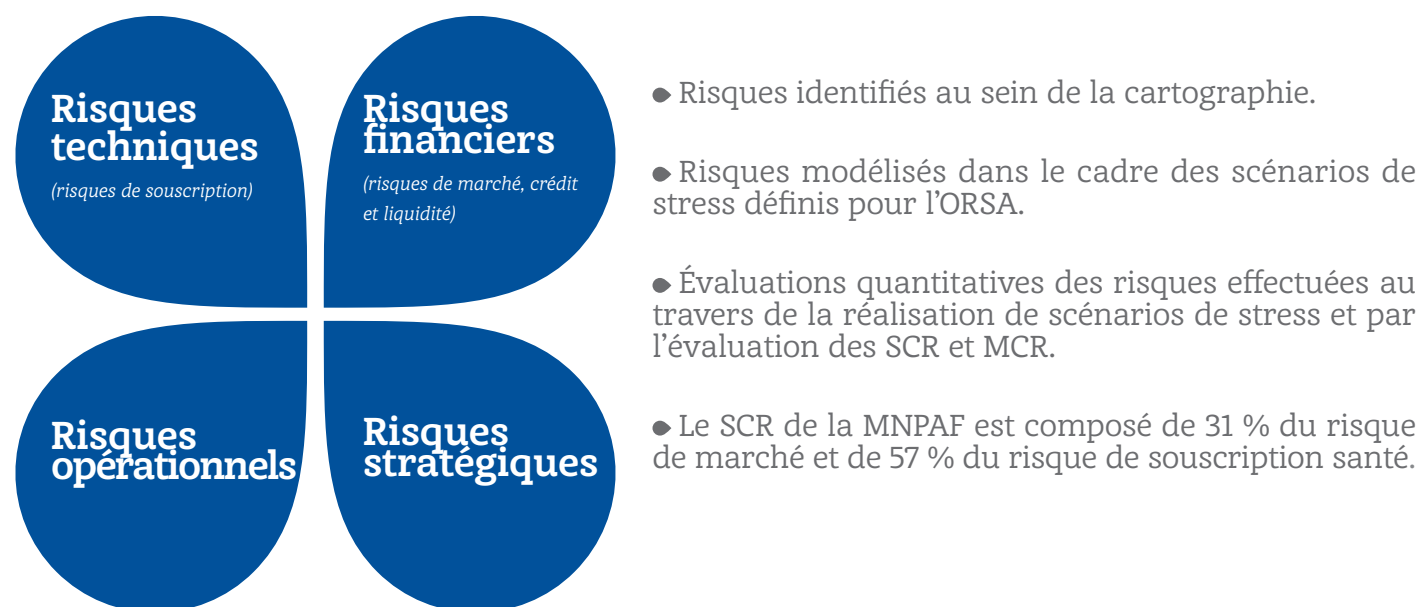
Santé des particuliers
56%

GOVERNANCE

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle organisation du groupe Macif est opérationnelle. Macif Sgam, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Macif. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.
- En mai 2018 la MNPAF a mis en application pour la première fois le renouvellement par tiers tous les deux ans de son conseil d'administration; huit administrateurs ont ainsi débuté un nouveau mandat de six ans.
- L'entité MNPAF est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam.

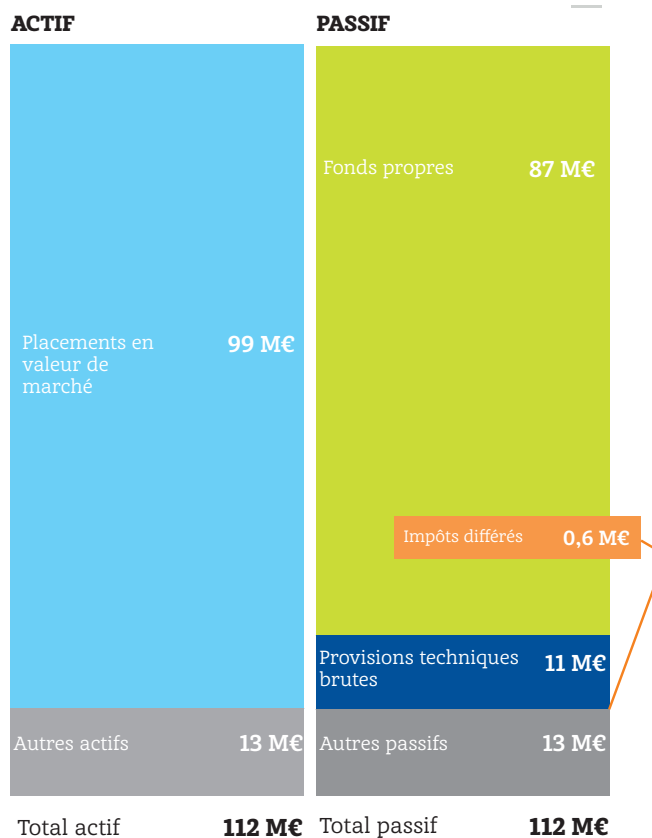
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels la MNPAF doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

- En 2018, les placements en valeur de marché s'élèvent à 99 millions d'euros, soit 88 % de l'actif.
- Les fonds propres de base représentent 87 millions d'euros soit 78 % du passif.
- Entre 2017 et 2018, les fonds propres ont légèrement progressé de 3,5 %.

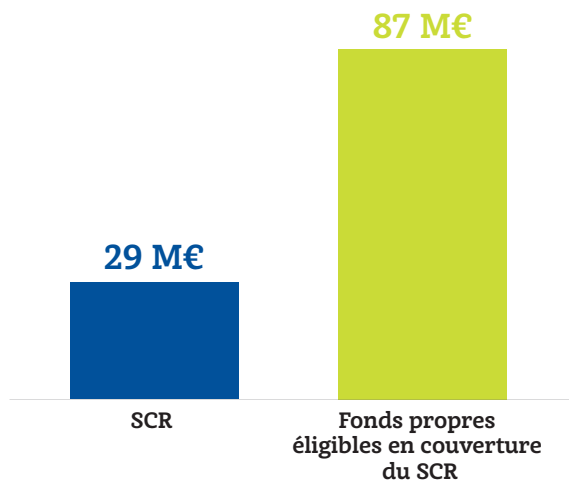


SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité de la MNPAF à fin 2018 s'établit à 305 %, en hausse de 8 points par rapport à fin 2017, du fait de la hausse des fonds propres en couverture plus importante que celle des capitaux de solvabilité requis.
- Légère hausse du SCR du fait d'une baisse du SCR marché compensée par une hausse du SCR de souscription en santé.

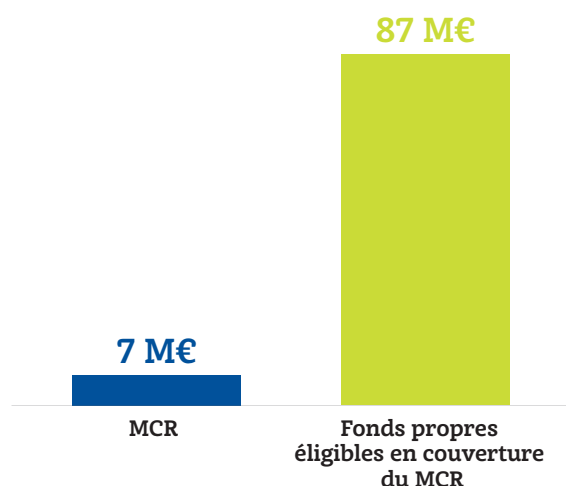
Couverture du SCR

305 %



Couverture du MCR

1 220 %



VIII.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

VIII.A.1 ACTIVITÉS

VIII.A.1.1 Présentation générale de la MNPAF

DESCRIPTION

La Mutuelle Nationale des Personnels Air France, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 379718653 et son siège social est situé : 3 place de Londres – 95725 Roissy CDG Cedex.

Les comptes de la MNPAF sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE LA MNPAF DANS LE GROUPE

La MNPAF est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

VIII.A.1.2 Liste des entreprises liées significatives

La MNPAF ne détient aucune participation.

VIII.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2018 a été marquée par l'actualité réglementaire concernant :

- la réforme du « 100 % santé » avec une analyse réalisée de nos garanties pour voir les impacts à prévoir pour une offre de soins avec prise en charge à 100 % par la Sécurité Sociale et les complémentaires santé avec une montée progressive de l'offre à partir de 2019 ;
- la poursuite du suivi des contrats collectifs facilité grâce à la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Au-delà de l'actualité réglementaire, les faits marquants sont :

- la création au 1^{er} janvier 2018 d'une Union Mutualiste de Groupe (UMG) qui réunit toutes les mutuelles du pôle Santé/Prévoyance ;
- l'intégration de nouveaux contrats collectifs et obligatoires au 1^{er} janvier 2018 et 1^{er} avril 2018 ;
- le lancement de nouveaux contrats surcomplémentaire individuels au 1^{er} avril 2018.

ACTIVITÉS DE LA MNPAF

La MNPAF est dédiée à la couverture des frais de santé des salariés ou retraités de compagnies aériennes (principalement du groupe Air France), au travers de contrats collectifs (salariés) ou de contrats individuels (conjoint, retraités).

Zone géographique

La MNPAF exerce ses opérations d'assurance en France.

Présentation de l'activité

L'activité de la MNPAF est exclusivement consacrée à l'assurance santé, pour des contrats collectifs d'entreprises et pour les particuliers, ex salariés des contrats collectifs ou parrainés et extérieurs.

Elle couvre 84 114 chefs de famille et 163 332 bénéficiaires au 31 décembre 2018.

La santé des particuliers représente 56,4 % des cotisations en 2018 et 43,6 % pour la santé des entreprises.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Santé des particuliers	59 857	58 682	2,0 %
Santé des entreprises	46 290	44 334	4,4 %
TOTAL	106 147	103 016	3,0 %

La MNPAF distribue l'intégralité de ses contrats. La gestion de son portefeuille est assurée par un délégataire de gestion. Les cotisations évoluent au global de +3 % de 2017 à 2018, avec +1,1 % au titre de l'évolution des effectifs moyens et +1,9 % au titre de l'évolution de la cotisation unitaire.

Les cotisations des particuliers évoluent de +2 % avec +1 % au titre de l'évolution des effectifs moyens et +1 % principalement avec les nouvelles garanties proposées au 1^{er} avril 2018 (option HOP et surcomplémentaire Pass Santé), aucun autre barème n'ayant été revalorisé.

Les cotisations des contrats collectifs évoluent de +4,4 % avec des cotisations indexées sur les salaires pour les « contrats historiques » et sur le plafond de la Sécurité Sociale pour les nouveaux contrats souscrits depuis 2017 : +1,1 % au titre des effectifs moyens et +3,3 % au titre de la cotisation unitaire.

VIII.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION**Évolution du résultat net (en milliers d'euros)**

	31/12/2018	31/12/2017
Cotisations acquises (yc acceptations)	106 147	103 016
Charge de sinistres (yc acceptations)	-94 969	-92 907
Autres charges	-7 932	-7 883
Solde de réassurance	-	-
Solde technique net	3 246	2 226
Produits des placements nets	37	187
Solde technique et financier	3 283	2 413
Éléments non techniques	-337	-696
Résultat net	2 946	1 717

Le résultat net ressort bénéficiaire à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires, et s'élève à 2,9 millions d'euros, en évolution de +1,2 million d'euros.

VIII.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018			31/12/2017		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	-600		-600	0		
Placements en actions		201	201		366	366
Placements obligataires, prêts	707	3	710	837	347	1 184
Placements monétaires		-4	-4		-3	-3
Total des placements	107	200	307	837	710	1 547
Taux de rendement			0,5 %			2 %

Les produits financiers nets de charges sont en baisse, passant de 1,5 million d'euros à 0,3 million d'euros.

Les produits financiers sont principalement constitués de revenus liés aux placements de taux qui diminuent, conséquence de la baisse du taux actuariel moyen des obligations, induite par des taux à l'investissement qui restent faibles.

Le solde de plus-values réalisées est également plus faible, 0,2 million d'euros en 2018 contre 0,7 million d'euros en 2017. Par ailleurs, 0,6 million d'euros de commissions de souscription pour un investissement immobilier de 4 millions d'euros, dégradent les résultats de l'année d'entrée dans le fonds.

VIII.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Autres produits non techniques			
Autres charges non techniques	-190	-166	-24
Résultat exceptionnel	-9	-2	-7
Participation / Intéressement			
Impôt sur les sociétés	-408	-1 888	1 480
Dépenses et revenus non techniques	-607	-2 056	1 449

Les autres charges non techniques correspondent aux dépenses du fonds social pour 0,08 million d'euros en 2018 et aux dépenses de mécénat pour 0,1 million d'euros en 2018 soit au total 0,2 million d'euros.

L'impôt sur les sociétés subit l'impact à la baisse de l'imposition des plus-values latentes sur les OPC et notamment celles des fonds d'actions.

VIII.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNPAF.

VIII.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

VIII.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MNPAF

GOUVERNANCE MUTUALISTE

La MNPAF est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et a adopté un système de gouvernance tel que prévu par le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance de la MNPAF s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La gouvernance ainsi mise en place tend à assurer une cohérence stratégique et décisionnelle permettant de décliner la stratégie du Groupe et de la mutuelle et d'en contrôler la bonne application.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la MNPAF, sont inscrites dans :

- le Code de la mutualité ;
- les statuts de la mutuelle ;
- le règlement intérieur ;
- les chartes de gouvernement du groupe Macif.

Le conseil d'administration

Composition

Le conseil d'administration est composé de 24 membres représentant les adhérents. Les administrateurs sont élus pour une durée de 6 ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

L'élection se déroule à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à un tour.

Pour être éligible, les administrateurs doivent respecter les conditions régulières d'éligibilité et faire acte de candidature. Si ces conditions d'éligibilité venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

En cas de vacance en cours de mandat, l'assemblée générale procède à un appel à candidature pour procéder à l'élection d'un nouvel administrateur.

Conformément aux dispositions du Code de la mutualité, le nombre d'administrateurs ayant dépassé la limite d'âge fixée à 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont rééligibles et renouvelés progressivement par tiers tous les deux ans depuis 2018. Lors de l'assemblée générale du 29 mai 2018 le premier tiers des mandats a ainsi été renouvelé pour la première fois.

Rôle

Le conseil d'administration est compétent dans toutes les matières qui sont de son ressort en vertu du Code de la mutualité. Ses compétences sont prévues dans les statuts de la mutuelle.

Les attributions du conseil d'administration sont :

- de déterminer les orientations de la mutuelle et veiller à leur mise en œuvre ;
- de procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle ;
- à la clôture de chaque exercice, d'arrêter les comptes annuels et d'établir un rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présenter à l'assemblée générale ;
- de consentir au dirigeant opérationnel qu'il a nommé les délégations de pouvoirs nécessaires au fonctionnement de la mutuelle.

Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an.

Rôle du président

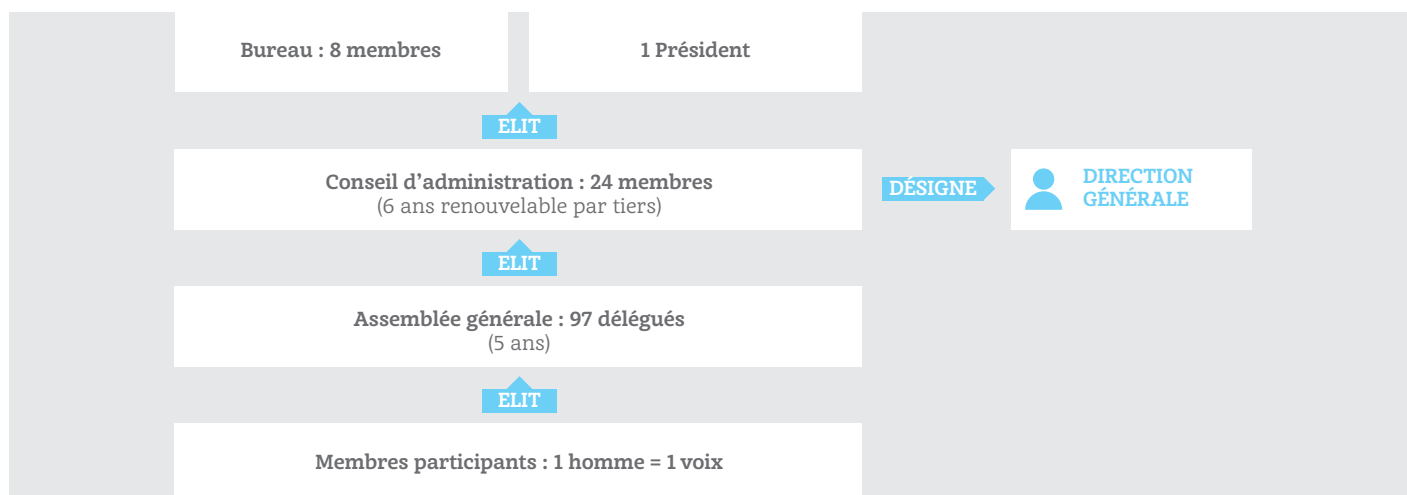
Le rôle du président est notamment :

- d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- de convoquer le conseil d'administration et d'en établir l'ordre du jour ;
- d'informer le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du Chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier.

Rôle du bureau

Le bureau assure la veille de l'activité de la mutuelle. Il suit les relations avec les prestataires et le groupe ainsi que l'avancée des travaux menés par le siège et les groupes de travail. Il prépare la tenue des conseils d'administration.

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE ISSUE D'UN PROCESSUS ÉLECTIF



Composition et rôle de l'assemblée générale

L'assemblée générale de la MNPAF est composée de délégués élus par et parmi les membres participants (adhérents) de la mutuelle. L'assemblée générale au 31 décembre 2018 comporte 97 délégués (dont 36 femmes).

Les compétences de l'assemblée générale s'envisagent conformément aux statuts et à la réglementation en vigueur.

Les missions récurrentes de l'assemblée générale sont notamment :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- le suivi des activités exercées par la mutuelle ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion à une union ou de fusion.

En 2018, l'assemblée générale s'est réunie deux fois le 29 mai et le 6 novembre.

VIII.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE LA MUTUELLE

Les membres du conseil d'administration et le directeur général composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini aux statuts et dans un règlement intérieur. Il reconnaît les comités groupes suivants : audit, risques, sélection et rémunération. Ces derniers intègrent les éventuelles spécificités de la MNPAF. Par ailleurs, le conseil d'administration met en place des commissions pour éclairer ses avis.

COMMISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de plusieurs comités et de commissions spécialisés permanents et de groupes de travail temporaires composés d'élus qui constituent un véritable outil politique au service des travaux du conseil.

Conseil financier : veille à la bonne gestion des fonds placés dans le cadre fixé par le conseil d'administration. Il est l'interlocuteur des délégataires de gestion des fonds de la mutuelle. Il peut être amené à proposer au conseil d'administration des actions correctives dans le but d'améliorer la gestion des fonds placés.

Comité d'audit et de surveillance : son objet est de veiller à la bonne application des décisions prises par le conseil d'administration et d'alerter ce dernier en cas de risque non maîtrisé. Il complète les missions exercées par le comité d'audit Groupe en matière de :

- suivi de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers.

Commission fonds social : elle peut attribuer une aide financière ou accorder une exonération temporaire de cotisations au bénéfice des adhérents faisant face à une difficulté financière liée à un problème de santé ou de handicap. La commission fonctionne dans le cadre du budget alloué chaque année par l'assemblée générale.

Commission prévention : elle a notamment pour objet de proposer au conseil d'administration de la mutuelle les axes stratégiques en matière de politique de prévention et d'accompagner la mise en œuvre de ces axes.

En 2018, un groupe de travail « produits » a par ailleurs été mis en place par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'appuie également sur les commissions et le conseil scientifique mis en place par le conseil d'administration de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle la MNPAF est affiliée. Chaque commission est animée par un administrateur de l'UMG Macif Santé Prévoyance et est composée de deux administrateurs par mutuelle affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance.

La formation des administrateurs

Un plan annuel de formation des administrateurs est présenté chaque année devant le conseil d'administration. Ce plan tient compte du plan de formation triennal préparé par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle la mutuelle participe.

En 2018, 11 formations ont été délivrées aux administrateurs de la MNPAF au niveau du groupe Macif, de l'UMG Macif Santé Prévoyance et de la mutuelle ainsi que 8 thématiques suivies auprès de l'union régionale Ile de France de la FNMF. Au total ce sont 119 journées de formation qui ont été suivies par les élus de la mutuelle auxquelles s'ajoute vingt journées au titre d'une formation diplômante suivie par un administrateur.

VIII.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités des organes de gouvernance sont définies dans les documents sociaux (statuts, règlement intérieur du conseil d'administration, des commissions, et chartes de gouvernement du groupe Macif).

DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général

Conformément à la réglementation, le directeur général de la MNPAF exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

VIII.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Pour les dirigeants effectifs de la MNPAF

- le président de la mutuelle est désigné par le conseil d'administration ;
- le directeur général est nommé par le conseil d'administration, sur avis du président et du 1^{er} vice-président de la mutuelle.

Ces nominations sont réalisées en regard des compétences et expériences des candidats. Dans le cas d'une nomination d'un candidat externe au Groupe, une évaluation des compétences et d'honorabilité est systématique et fait l'objet d'un rapport remis au directeur des ressources humaines du Groupe.

Pour les administrateurs

En amont de la prise de mandat :

Un dispositif d'évaluation des compétences est en place pour sécuriser le processus de désignation via la création depuis 2016 d'un comité d'évaluation. Les compétences et l'honorabilité des administrateurs sont ainsi évaluées avant leur entrée en fonction.

Au cours de leur mandat pour approfondir et élargir le champ de compétences :

Deux journées d'accueil sont organisées pour permettre aux nouveaux élus de développer :

- leur connaissance de la mutuelle, de son environnement métier et du cadre de sa stratégie de développement ;
- leur connaissance du Groupe, au travers de sa gouvernance et de ses métiers.

Les administrateurs bénéficient par ailleurs d'un plan de formation annuel, préparé en collaboration avec la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance, validé par le conseil d'administration de la MNPAF et déployé par l'administrateur en charge de la formation des élus avec l'appui des salariés de la mutuelle intervenant dans les processus de recrutement, formation et évaluation des compétences et de l'honorabilité.

VIII.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.7 SOUS-TRAITANCE

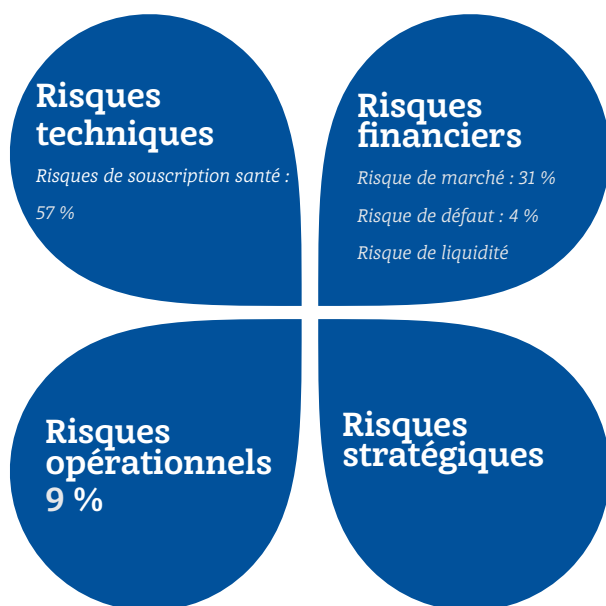
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de la MNPAF :



● La formule standard conduit la MNPAF à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

● Par ailleurs, la MNPAF tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

VIII.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique, et des renouvellements prévus sur les offres, le risque santé en 2018 porte sur la tarification et le provisionnement.

Le risque de souscription est suivi périodiquement (production, sinistralité : fréquence, coût, moyens, tardifs, écoulement des antérieurs) mais également au travers du suivi des tendances par l'analyse des écarts sur les paramètres de modélisation du cadencement.

La protection de ce risque est assurée par la mise en place :

- de politiques tarifaires, souscription et provisionnement adaptées ;
- d'études ponctuelles pour analyser le comportement des adhérents et l'évolution des effectifs de la mutuelle ;
- d'études actuarielles sur la tarification dans le cas de lancement d'une nouvelle offre.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VIII.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La MNPAF a retenu plus particulièrement les risques suivants en lien avec ses activités et son exposition :

- volatilité des spreads ;
- risque actions.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VIII.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque pour la MNPAF est principalement lié aux créances générées par les cotisations restant à émettre. Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

VIII.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

VIII.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2018, la MNPAF a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant cinq stress basés sur les scénarios suivants :

- deux scénarios de stress financiers, définis par le Groupe :
 - scénario « Récession mondiale » ;
 - scénario « Hausse des taux ».
- un scénario stratégique : « Hausse des frais de gestion » ;
- un scénario opérationnel : « Cybercriminalité avec corruption de données par malveillance ». Les différents postes de dépense ont été adaptés par rapport au nombre d'ETP et certains ont été supprimés car ne sont pas applicables au scénario de cyberattaque retenu par la MNPAF ;
- un scénario stratégique et technique : « Évolution de la sinistralité des nouvelles offres ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la MNPAF face à la réalisation de risques majeurs.

VIII.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la MNPAF est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

VIII.D.1 PLACEMENTS

VIII.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VIII.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	34	34	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	88 332	86 520	1 812
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0	0	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	66 294	64 833	1 461
Obligations souveraines	-	-	-
Obligations d'entreprises	66 294	64 833	1 461
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	19 537	19 186	351
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	2 501	2 501	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	10 194	10 194	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	10 194	10 194	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	98 560	96 749	1 812

Les principaux placements concernent les obligations qui représentent 66 millions d'euros, soit 67 % du total des placements.

VIII.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

VIII.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Écarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	-
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	6 623	6 623	-
Créances nées d'opération de réassurance	-	-	-
Autres créances (hors assurance)	734	734	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 630	5 630	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	14	14	-

VIII.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VIII.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

VIII.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

VIII.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par la MNPAF ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la MNPAF.

- Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la MNPAF.

- Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

- Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la MNPAF pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La MNPAF n'utilise pas la correction pour volatilité dans l'évaluation de sa solvabilité.

VIII.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	9 019	1 594	10 613	-	10 613
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	9 019	1 594	10 613	-	10 613

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 9 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (non-vie).

Il n'y a pas de cession en réassurance.

La marge de risque représente 15 % du montant total des provisions techniques, soit 1,6 million d'euros.

VIII.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2018 sont inférieures de 1 million d'euros aux provisions techniques en normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par l'intégration en normes Solvabilité II d'une meilleure estimation des provisions de primes négative.

VIII.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. A l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

VIII.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Passifs éventuels	-	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	-	-	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	622	-	622
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	53	53	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	12 887	12 887	-
Passifs subordonnés	-	-	-
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

VIII.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

VIII.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des passifs d'impôts différés.

VIII.E GESTION DE CAPITAL

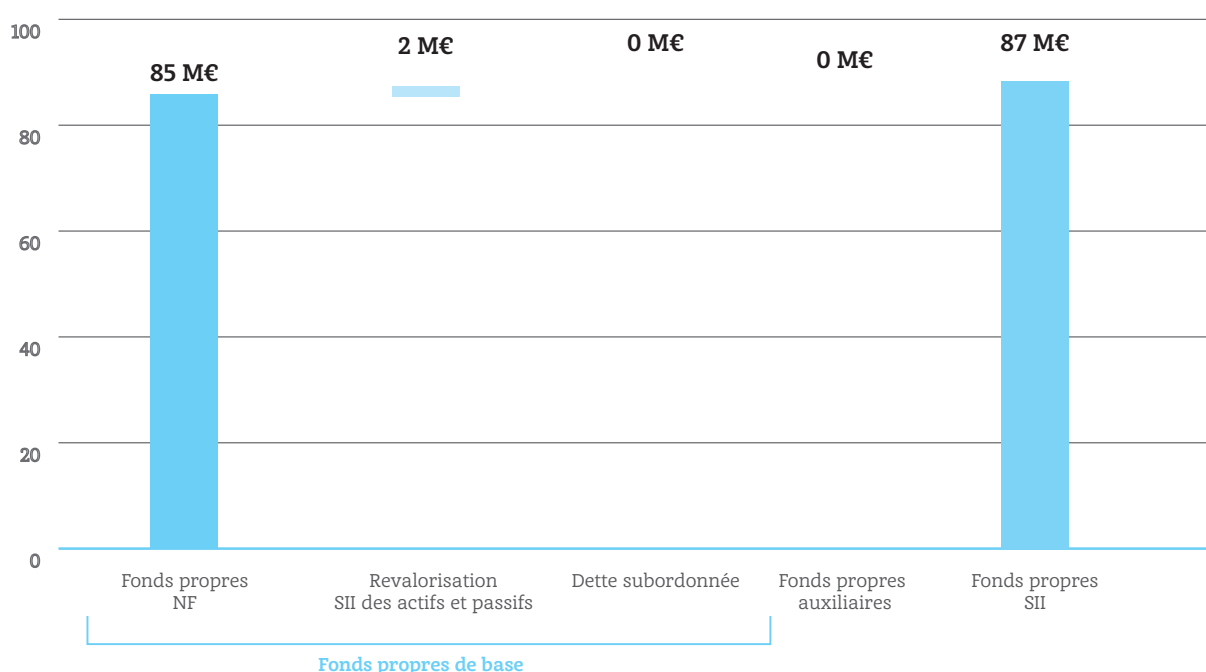
VIII.E.1 FONDS PROPRES

VIII.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

VIII.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de la MNP AF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

En complément du fonds initial de 2 millions d'euros, la réserve de réconciliation se décompose ainsi :

- 83 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises ;
- 2 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

VIII.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	87 385	84 403	2 982
Fonds propres de niveau 1 non restreint	87 385	84 403	2 982
Fonds propres de niveau 1 restreint			0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base niveau 2			0
Fonds propres auxiliaires niveau 2			0
Fonds propres de niveau 3	0	0	0
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	87 385	84 403	2 982

Les principes de classification des fonds propres de la MNPAF sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document. Le montant des fonds propres de niveau 1 a augmenté de 3,0 millions d'euros par rapport à 2017, soit 4 %.

VIII.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, toutes les exigences en matière de limites de fonds propres de niveau 1 sont respectées. L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles sont donc éligibles en couverture du SCR et du MCR.

VIII.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la MNP AF est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la MNP AF utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

VIII.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	11 062	11 840	-777
SCR contrepartie	1 474	1 690	-216
SCR souscription vie	0	0	0
SCR souscription santé	20 491	19 621	870
SCR souscription non-vie	0	0	0
Diversification entre modules	-6 931	-7 252	320
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0
SCR de base	26 097	25 899	198
SCR opérationnel	3 184	3 090	94
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-622	-580	-42
SCR NET TOTAL	28 659	28 409	250
MCR	7 165	7 102	62

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2018 à 29 millions d'euros, en progression de 0,9 % par rapport à 2017. La variation à la hausse du SCR est principalement la conséquence de la hausse du SCR souscription santé. Cette hausse est toutefois atténuée par la baisse des SCR marché.

Le ratio MCR sur SCR est de 25 % ; le MCR est donc compris entre les valeurs plancher et plafond correspondant respectivement à 25 % et 45 % du SCR (limites fixées par la directive Solvabilité II).

VIII.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité à fin 2018 s'établit à 305 %, en hausse par rapport à fin 2017 (+8 points). Cette évolution s'explique par une hausse des capitaux de solvabilité requis (+0,9 %) plus faible que la hausse des fonds propres en couverture (+3,6 %).

Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2018 s'établit à 1220 %, en hausse par rapport à fin 2017 (+31 points). Ceci s'explique par une hausse du montant minimum de capital requis (+0,9 %) plus faible que la hausse des fonds propres en couverture (+3,6 %).

IX

MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM)

Synthèse Mutuelle du Personnel IBM	223
IX.A Activités et résultats	226
IX.A.1 Activités	226
IX.A.2 Résultats de souscription	227
IX.A.3 Résultats des investissements	228
IX.A.4 Résultats des autres activités	228
IX.B Système de gouvernance	229
IX.B.1 Exigences générales de gouvernance	229
IX.B.2 Compétences et honorabilité	233
IX.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	233
IX.B.4 Système de contrôle interne	233
IX.B.5 Fonction audit interne	233
IX.B.6 Fonction actuarielle	233
IX.B.7 Sous-traitance	233
IX.B.8 Autres informations	233
IX.C Profil de risque	234
IX.C.1 Risque de souscription	234
IX.C.2 Risque de marché	234
IX.C.3 Risque de crédit	234
IX.C.4 Risque de liquidité	235
IX.C.5 Risque opérationnel	235
IX.C.6 Autres risques importants	235
IX.D Valorisation à des fins de solvabilité	236
IX.D.1 Placements	236
IX.D.2 Autres actifs	237
IX.D.3 Provisions techniques	238
IX.D.4 Autres passifs	240
IX.E Gestion de capital	241
IX.E.1 Fonds propres	241
IX.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	243
Annexes Mutuelle du Personnel IBM	244

SYNTHÈSE MUTUELLE DU PERSONNEL IBM

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, un modèle de gouvernance sous forme d'Union Mutualiste de Groupe permet à la Mutuelle du Personnel IBM avec quatre autres mutuelles d'incarner l'activité Santé/Prévoyance du groupe Macif.
- Le chiffre d'affaires est stable, en légère baisse de 0,5 % par rapport à 2017.
- L'activité santé contribue à 94 % des cotisations acquises.



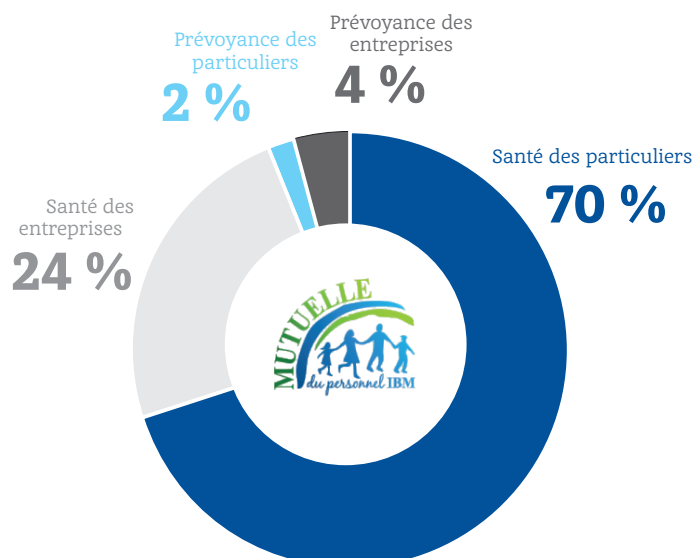
Chiffre d'affaires

40 M€

Résultat net

205 K€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

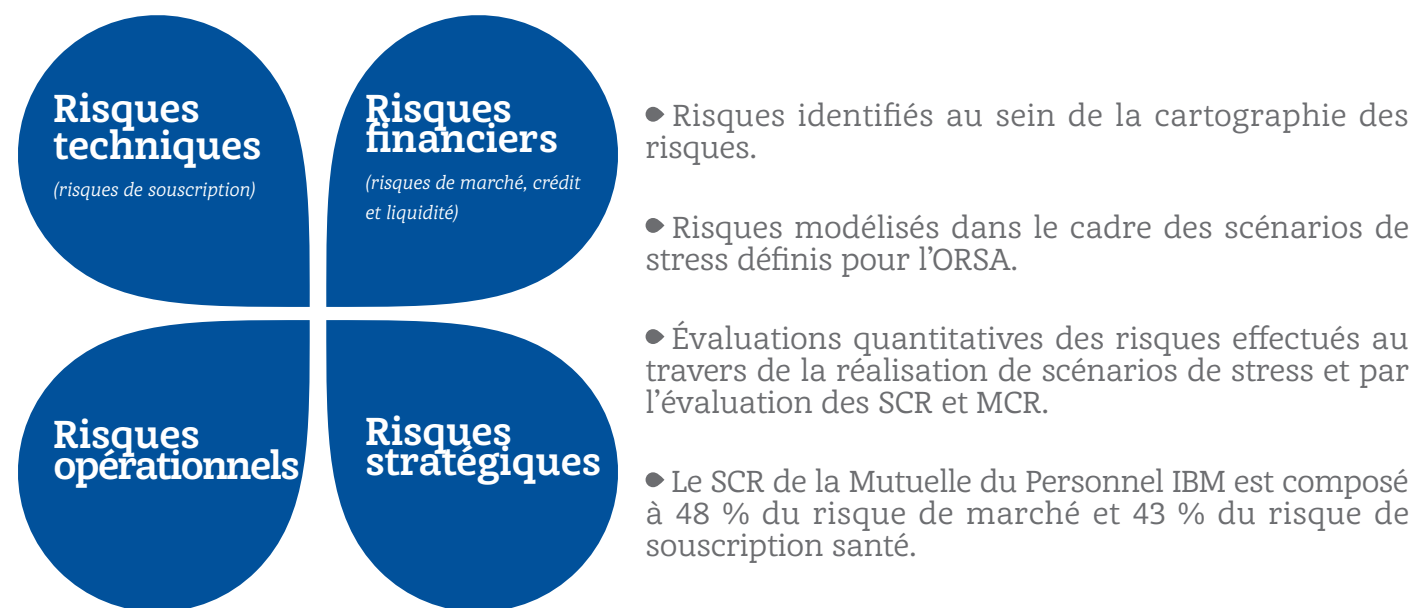


GOUVERNANCE

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle organisation du groupe Macif est opérationnelle. Macif Sgam, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Macif. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.
- L'entité Mutuelle du Personnel IBM est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam.

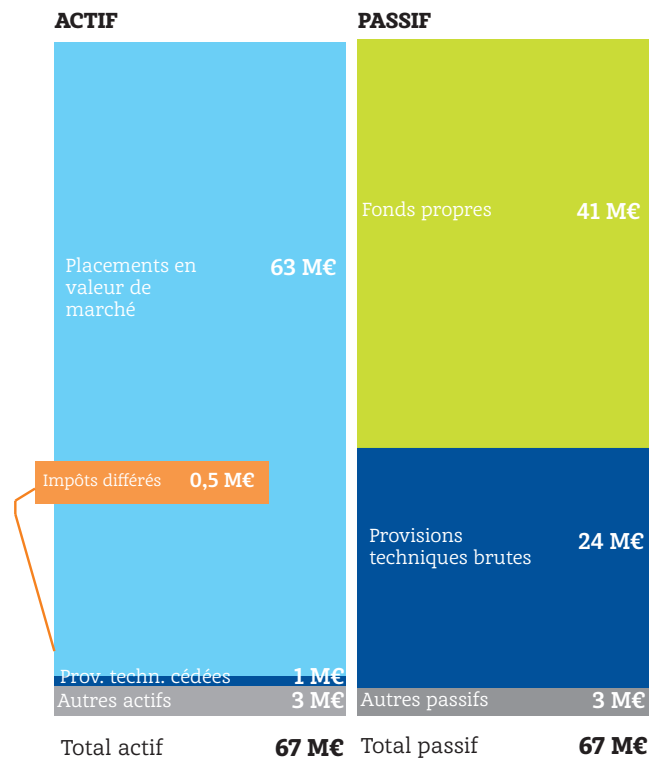
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels la Mutuelle du Personnel IBM doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

- Les placements représentent 94 % du montant de l'actif à fin décembre 2018.
- Les provisions techniques brutes (meilleure estimation et marge pour risque) s'élèvent à 24 millions d'euros, soit 35 % du passif.
- Les fonds propres Solvabilité II sont en baisse par rapport à fin décembre 2017 en lien avec la diminution de la revalorisation des placements Solvabilité II /normes françaises.

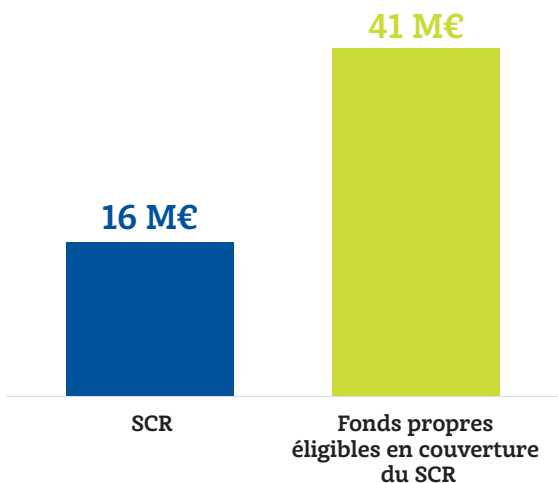


SOLVABILITÉ

- Les exigences de capital (MCR et SCR) sont largement couvertes par les fonds propres éligibles.
- Le taux de couverture du SCR augmente de 36 points entre 2017 et 2018, du fait de la forte baisse des SCR marché.
- La baisse des fonds propres est portée par la baisse des plus-values latentes sur placements. La baisse du SCR est liée à la baisse du SCR marché de 32 points entre 2017 et 2018.

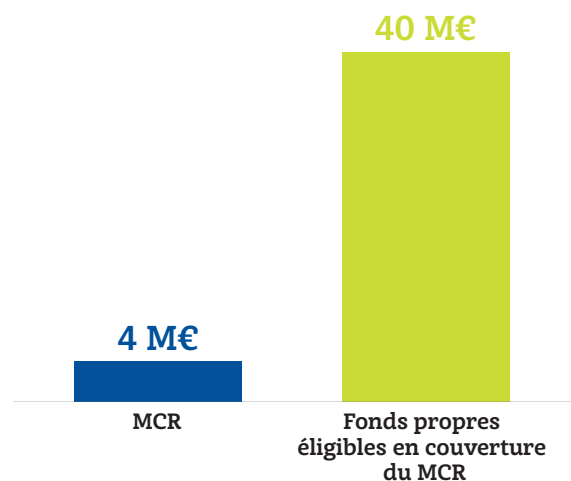
Couverture du SCR

259 %



Couverture du MCR

1 024 %





IX.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

IX.A.1 ACTIVITÉS

IX.A.1.1 Présentation générale de la Mutuelle du Personnel IBM

DESCRIPTION

La Mutuelle du Personnel IBM est soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 391346236 et son siège social est situé : 110 Boulevard de la Salle, Boigny sur Bionne, 45432 Chécy cedex. Les comptes de la Mutuelle du Personnel IBM sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE LA MUTUELLE DU PERSONNEL IBM DANS LE GROUPE

La Mutuelle du Personnel IBM est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

IX.A.1.2 Liste des entreprises liées

La Mutuelle du Personnel IBM a pris des parts dans les GIE Macif-Mutualité Gestion (GIE MMG) et GIE Couleurs mutuelles (GIE CM).

Ce type d'investissement représente moins de 0,1 % du total actifs du portefeuille de la Mutuelle du Personnel IBM au 31 décembre 2018.

Le GIE CM intervient sur la gestion de contrats.

Le GIE MMG intervient sur la relation avec les opérateurs de tiers-payant et réseau de soins.

La liste des participations significatives détenues par la Mutuelle du Personnel IBM au 31 décembre 2018 figure en annexe 1.

IX.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

L'année 2018 a été marquée par une actualité réglementaire riche :

- travail sur la mise en conformité des offres suite à la Directive relative à la distribution d'assurances (DDA) ;
- travail sur la mise en conformité relative au Règlement général pour la protection des données (RGPD) ;
- collaboration étroite avec l'UMG Macif Santé Prévoyance sur les travaux de mise en conformité.

Au-delà de l'actualité réglementaire, les faits marquants sont :

- la poursuite de la stratégie de retour à l'équilibre de la mutuelle du 25 octobre 2018 ;
- la stabilisation de la nouvelle organisation de la mutuelle et maîtrise des frais généraux ;
- l'acquisition d'un nouveau contrat et la concrétisation de la stratégie de développement de la mutuelle ;
- le travail de rationalisation des garanties et de simplification des démarches administratives opéré sur les offres ;
- RSE : confirmation suite à un audit réalisé en 2018 de la labellisation ISO 26000 niveau 3 confirmé ;
- la continuité du plan de développement.

ACTIVITÉS DE LA MUTUELLE DU PERSONNEL IBM

La Mutuelle du personnel IBM est destinée à couvrir les frais de santé des personnels IBM et de leur famille. Elle s'est ouverte à d'autres entreprises auxquelles elle propose une offre de contrats individuels (gamme IBaMéo). Elle couvre également des garanties de prévoyance (arrêt de travail et invalidité), dans le cadre de contrats collectifs.

Évolution des cotisations acquises (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Santé des particuliers	28 095	26 936	4,3 %
Prévoyance des particuliers	845	921	-8,2 %
Santé des entreprises	9 771	10 950	-10,8 %
Prévoyance des entreprises	1 607	1 709	-5,9 %
TOTAL	40 318	40 516	-0,5 %

IX.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION**Évolution du résultat net (en milliers d'euros)**

	31/12/2018	31/12/2017
Cotisations acquises (yc acceptations)	40 318	40 516
Charge sinistres et variation des provisions brutes (hors acceptations)	-36 744	-38 317
Autres charges	-4 134	-4 869
Solde de réassurance	57	179
Solde technique net	-504	-2 491
Produits des placements nets	304	1 056
Solde technique et financier	-200	-1 435
Éléments non techniques	405	1 630
Résultat net	205	196

La perte de personnes protégées entraîne une baisse des cotisations compensée par une augmentation tarifaire sur l'individuel. Le ratio de sinistralité s'améliore.

Les frais de gestion diminuent du fait de la réorganisation de la mutuelle. La maîtrise des frais généraux 2018 a permis de finaliser la transition opérée entre les collaborateurs IBM en détachement et les ressources propres à la mutuelle.

Les produits financiers ont fortement baissé.

IX.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers ont baissé significativement entre l'exercice 2017 et 2018. La performance des gestionnaires de la mutuelle s'exprime, quant à elle, en évolution de la valeur de chaque portefeuille et comparativement au benchmark.

Ainsi sur l'ensemble de l'année 2018 l'indice du benchmark a perdu 2,28 % alors que les portefeuilles gérés par les gestionnaires de la mutuelle ont perdu 5,19 % et 4,96 % respectivement pour Allianz et La Française AM.

Les actifs financiers (65,3 millions d'euros) sont en baisse de 3 millions d'euros.

L'allocation d'actifs cible est de 5 % de monétaire, 45 % d'obligations, 30 % d'actions et 20 % de diversifiés.

IX.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2018	2017	VAR. 2018/2017
Autres produits non techniques	597	2 074	-71%
Autres charges non techniques	-168	-144	17%
Résultat exceptionnel	-24	-6	331%
Participation / intéressement			
Impôt sur les sociétés	-	-294	-100%
Dépenses et revenus non techniques	405	1 630	-75%

Les autres produits non techniques qui représentent les produits financiers non alloués au technique se montent à 0,6 million d'euros.

Les autres charges non techniques s'élèvent à -0,2 million d'euros.

Il n'y pas d'impôt sur les sociétés car le résultat fiscal est déficitaire du fait des provisions non déductibles.



IX.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la Mutuelle du Personnel IBM.

IX.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

La gestion de la mutuelle est assurée par des représentants élus des adhérents et des entreprises adhérentes qui définissent les axes stratégiques et prennent les décisions rendues nécessaires par les évolutions législatives, réglementaires et conjoncturelles. Ils contrôlent également la gestion de la mutuelle et les résultats qui en découlent. Chacune de ces responsabilités est assurée par différents organes qui agissent en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code de la mutualité et par les statuts de la mutuelle.

Les organes concernés sont les suivants :

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration
3. Le bureau
4. Les commissions et groupes de travail

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Règles de constitution

L'assemblée générale est composée de délégués élus pour trois ans.

Ses attributions

Les attributions de l'assemblée générale sont notamment relatives :

- à l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- à l'adhésion à une union ;
- à la fusion avec une mutuelle ;
- aux modifications apportées aux statuts ou aux règlements mutualistes ;
- aux montants ou taux de cotisations ainsi qu'aux prestations offertes dans le cadre des opérations individuelles mentionnées au II de l'article L 221-2 du Code de la mutualité ;
- à toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Règles de constitution

Le conseil d'administration est composé de douze à vingt-quatre administrateurs élus pour six ans par les représentants des adhérents réunis en assemblée générale.

Ses attributions

Orientations stratégiques

Le conseil d'administration détermine les orientations de la mutuelle et veille à leur application.

À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le conseil d'administration a, outre de nombreux dossiers liés à l'activité courante de la mutuelle, examiné et débattu de sujets majeurs ou orientations stratégiques suivants :

- évolution du contrat collectif ;
- évolution de l'offre individuelle ;
- poursuite de la réflexion visant à définir un plan de développement moyen terme décliné selon trois axes :
 - organisation de la mutuelle (moyens, implantation),
 - offre et canaux de distribution,
 - valeurs, services & prévention.

- représentation de la mutuelle au sein des instances de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), du métier Santé Prévoyance de l'Union Mutualiste de groupe Macif Santé Prévoyance (participation aux commissions, au conseil d'administration) et de Macif Sgam ;
- étude des modalités de développement de l'offre collective dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la généralisation de la complémentaire santé ;
- étude d'impact et décisions dans le cadre de l'application des nouvelles dispositions réglementaires relative au contrat solidaire et responsable.

Examen des états financiers

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête les comptes annuels et établit le rapport de gestion dont le contenu est fixé à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité et le présente à l'assemblée générale pour approbation. Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement que ses actifs couvrent ses engagements à l'examen des documents suivants :

- suivi du portefeuille (résultat comptable, comparaison de la performance réelle comparée à celle du benchmark de référence) ;
- synthèse des prestations réglées ;
- synthèse des cotisations encaissées ;
- synthèse des frais de gestion engagés.

Approbation du budget

Chaque année, le conseil d'administration approuve le budget prévisionnel pour l'exercice suivant. Celui-ci est constitué en prenant en compte, d'une part, la réalité de l'exercice en cours et, d'autre part, différentes hypothèses liées à l'activité prévisionnelle de la mutuelle (évolution des dépenses de santé, évolution du barème de cotisations, évolution du barème de prestations, évolution de la population couverte, évolution des frais de fonctionnement) afin de déterminer un budget qui sera soumis au vote du conseil d'administration.

Suivi de l'activité opérationnelle

Dans le cadre de son activité habituelle tout au long de l'année, le conseil d'administration veille à apprécier régulièrement la qualité de service offerte aux adhérents via le suivi mensuel d'indicateurs de gestion tels que le taux d'appels décrochés, le délai d'enregistrement des courriers reçus,...

LE BUREAU

Règles de constitution

Le bureau est constitué de quatre à huit membres élus à bulletin secret par les membres du conseil d'administration. Les membres du bureau sont élus pour une durée de trois ans.

Le bureau est composé de la manière suivante :

- le président du conseil d'administration ;
- un ou plusieurs vice-présidents dont un premier vice-président ;
- un secrétaire ;
- un trésorier ;
- un ou plusieurs chargés de mission.

Les attributions des membres du bureau

- le rôle du président : il représente la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il veille à la régularité du fonctionnement de la mutuelle.

Il convoque le conseil d'administration et en établit l'ordre du jour.

Il constate les recettes et engage les dépenses. Il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions réglementées autorisées ;

- le secrétaire est responsable des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la conservation des archives ainsi que de la tenue du fichier des membres de la mutuelle et de leurs ayants-droit ;
- le trésorier est responsable des opérations financières et de la comptabilité, il est aussi responsable des dépenses et des encaissements, il doit faire procéder selon les directives du conseil d'administration à toutes les opérations sur les titres et valeurs.



LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les commissions ont continué à assumer leur mission habituelle en termes de contrôle, réflexion et proposition.

Les commissions (qui ont un caractère permanent) et groupes de travail (dont l'existence ponctuelle est décidée par le conseil d'administration) sont constitués par des administrateurs, des salariés de la mutuelle et des spécialistes (délégués ou non) dont la participation a été approuvée par le conseil d'administration en début de mandature.

Les commissions ont été les suivantes :

- commission des recours amiables et des prestations ;
- commission communication ;
- commission des placements ;
- commission financière ;
- commission formation.

Rôles des commissions et groupes de travail

Pour permettre au conseil d'administration de remplir ses missions, plusieurs commissions et groupes de travail se réunissent, avec des objectifs qui leur sont définis soit par les textes votés par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration. Leur finalité est, soit de faire des propositions au conseil d'administration sur la base d'analyses ou d'études qui auront été réalisées par leurs membres, soit de prendre des décisions sur des dossiers spécifiques en fonction de délégations qui leur auront été formellement données par le conseil d'administration.

Commissions

Commission communication : elle est chargée d'organiser les opérations de communication, d'information et de relation avec les adhérents par tout moyen ou support. Elle élabore la publication régulière d'un bulletin et promeut la communication électronique dont le site Internet de la mutuelle. Elle relaie les questions posées qui nécessitent une action d'information et publie les données les plus significatives ;

Commission des recours amiables : elle examine en dernier ressort les recours des adhérents sur tout dossier individuel tels que les dépassements importants des tarifs, actes hors nomenclature, enfance handicapée, situations socio-économiques précaires rendant l'accès aux soins difficile. Elle peut attribuer dans le cadre d'un budget délégué à cet effet par le conseil d'administration des aides ponctuelles, rechercher et recommander des solutions et des moyens appropriés à la résolution des problèmes posés (information, orientation...) ;

Commission formation : en lien avec l'exercice du mandat, elle a pour objet d'apporter des réponses aux besoins et attentes des élus et de la mutuelle. Elle définit les priorités et les choix de formation pour l'année ;

Commission des placements : placée sous l'autorité du trésorier, elle est chargée de définir et de proposer la politique de placements de la mutuelle. Elle est notamment chargée d'optimiser le rendement de l'ensemble de nos placements dans le respect des obligations légales et en conformité avec les décisions du conseil d'administration. Il lui appartient de proposer au conseil d'administration une politique de gestion des fonds de la mutuelle et les modalités de mise en œuvre ;

Commission financière : placée sous l'autorité du trésorier, elle a les responsabilités suivantes : le suivi des résultats financiers : elle examine les propositions de budget et leur révision éventuelle en cours d'année. Elle examine périodiquement et notamment en fin d'exercice, les résultats de ses diverses composantes, ainsi que les conséquences des propositions de modification des recettes et des dépenses envisagées par la mutuelle.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de 5 membres (4 administrateurs et un membre participant). Il a été constitué lors du conseil d'administration du 21 mars 2012. Le comité d'audit s'assure que les risques ont bien été recensés et que les procédures de contrôle interne sont conçues et fonctionnent de manière à réduire ces risques. Il doit se réunir au moins une fois par an et rend compte au conseil d'administration.

Le rôle du comité d'audit

L'objectif du comité d'audit est de faciliter la prise de décision du conseil d'administration.

Il doit s'assurer :

- de la fiabilité du processus d'élaboration de l'information comptable et financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il s'appuie notamment sur les travaux des commissaires aux comptes envers lesquels il peut éventuellement être donneur d'ordre (missions).

POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LES INSTANCES

Règles relatives aux délégations au sein de la mutuelle

Les statuts, en conformité avec le Code de la mutualité, précisent les délégations autorisées au sein de la mutuelle :

Le conseil d'administration confie la direction effective de la mutuelle au président et au dirigeant opérationnel qui doivent satisfaire aux conditions prévues à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité.

Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité et son contrôle, une partie de ses pouvoirs, soit au bureau, soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions temporaires ou permanentes de gestion dont les membres sont choisis parmi les administrateurs.

Le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles il délègue au dirigeant opérationnel les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle.

Le président, le secrétaire et le trésorier, chacun en ce qui les concerne, peuvent sous leur responsabilité et contrôle et avec l'autorisation du conseil d'administration confier à d'autres salariés l'exécution de certaines tâches qui leur incombent et leur déléguer leur signature pour des activités déterminées.

IX.B.2. COMPETENCES ET HONORABILITE

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

Les formations suivantes ont été suivies par certains administrateurs :

- comptabilité et analyse financière en assurance : niveau 1 et niveau 2 ;
- le Code de la mutualité ;
- sensibilisation au Big Data ;
- formation Éthique et Innovation en santé numérique ;
- être administrateur aujourd'hui ;
- ORSA ;
- économie de la Santé - état des dépenses de santé et perspectives.

Treize administrateurs ont suivi au moins une formation. Au total, vingt-huit formations ont été suivies.

IX.B.3. SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.5. FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.6. FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.7. SOUS-TRAITANCE

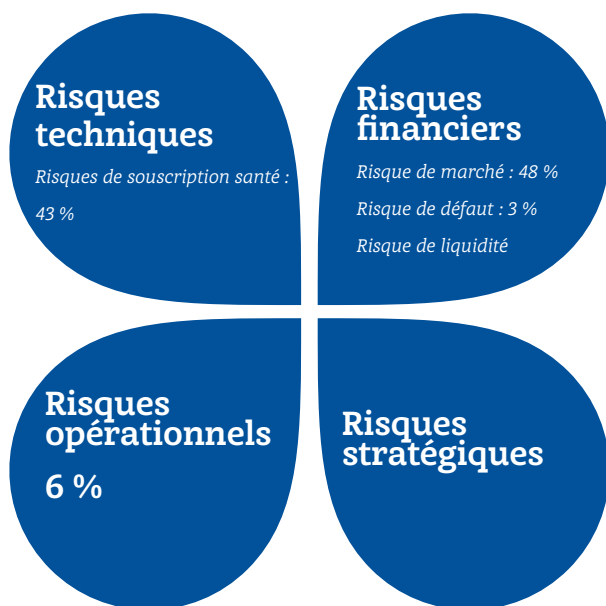
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.B.8. AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de la Mutuelle du Personnel IBM :



● La formule standard conduit la Mutuelle du Personnel IBM à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

● Par ailleurs, la Mutuelle du Personnel IBM tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

IX.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est composé du :

● risques vie, arrêt de travail : ces éléments de risque concernent la volatilité des taux de chute des contrats d'assurance, de la mortalité, de la longévité, de l'incapacité/invalidité des assurés et la variation des frais. Ils traitent également les événements extrêmes et exceptionnels dont l'éventualité n'est pas prise en compte à travers les précédents risques évoqués ;

● risque santé : plus particulièrement, au regard des évolutions de l'environnement réglementaire, du contexte économique et des renouvellements prévus sur les offres, les risques retenus en 2018 pour la Mutuelle du Personnel IBM portent sur la tarification et le provisionnement en santé.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont effectuées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

IX.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est, pour la Mutuelle du Personnel IBM, principalement lié aux créances sur les assurés (ces dernières étant générées par la mensualisation des cotisations d'assurance).

Les évaluations quantitatives du risque de contrepartie sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

IX.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le processus de suivi du risque de liquidité consiste à vérifier :

- la procédure de détermination des écarts à financer entre flux d'exploitation et flux de placements ;
- l'appréciation de la majoration de sécurité prévue par la mutuelle en fonction de l'incertitude sur la prévision des flux de son activité ;
- l'estimation de la liquidité supplémentaire nécessaire due au développement ;
- l'estimation du coût de liquidation des actifs éventuellement à mobiliser, particulièrement en période de crise ;
- l'identification des autres moyens de financement disponibles, le cas échéant.

IX.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

IX.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2018, la Mutuelle du Personnel IBM a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant quatre stress basés sur les scénarios suivants :

- deux scénarios de stress financiers, définis par le Groupe :
 - scénario « Récession mondiale » ;
 - scénario « Hausse des taux ».
- deux scénarios stratégiques :
 - scénario « Gain de contrats collectifs santé » ;
 - scénario « Perte des contrats prévoyance ».

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la Mutuelle du Personnel IBM face à la réalisation de risques majeurs.



IX.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de la Mutuelle du Personnel IBM est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

IX.D.1 PLACEMENTS

IX.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

IX.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	24	24	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	63 166	64 295	-1 129
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	-	-	-
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1	1	-
Actions	-	-	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	-	-	-
Obligations	28 175	28 118	57
Obligations souveraines	27 476	27 416	60
Obligations d'entreprises	699	702	-3
Obligations structurées	-	-	-
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	34 197	35 383	-1 186
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	794	794	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	-	-	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	63 190	64 319	-1 129

IX.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

IX.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Actifs d'impôts différés	534	-	534
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	1 215	1 215	-
Créances nées d'opération de réassurance	281	281	-
Autres créances (hors assurance)	172	172	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	721	721	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4	4	-

IX.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

IX.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

La seule différence entre les deux normes est la constatation des actifs d'impôts différés.



IX.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

IX.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par la Mutuelle du Personnel IBM ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la Mutuelle du Personnel IBM.

Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la Mutuelle du Personnel IBM.

Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

Les tables de maintien (en incapacité et en invalidité) sont utilisées pour les portefeuilles en complément de salaire et en invalidité.

Les hypothèses retenues en matière de décisions de gestion sont basées sur une continuité de l'historique.

Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres charges techniques et non techniques) sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant la clause du traité en excédent de sinistres sur le portefeuille « invalidité ». Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la Mutuelle du Personnel IBM pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La Mutuelle du Personnel IBM n'utilise pas de correction pour volatilité au 31 décembre 2018.

IX.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	8 540	813	9 353	-	9 353
Non-vie					
Santé similaire à la vie	14 377	62	14 439	-1 033	13 406
Vie					
Unités de compte					
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	22 917	875	23 792	-1 033	22 759

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 22 917 milliers d'euros et est composée de 63 % d'activités santé similaire à la vie.

Les cessions en réassurance sont de 1 033 milliers d'euros, en forte hausse par rapport à 2017. Cette hausse s'explique par l'amélioration de couverture en invalidité.

La marge de risque représente 4 % du montant total des provisions techniques, soit 875 milliers d'euros. Elle est en proportion significativement plus élevée en santé similaire à la non-vie (9 %) qu'en santé similaire à la vie (0,5 %).

IX.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2018 sont supérieures de 2,6 millions d'euros (11 %) aux provisions techniques normes françaises.

Cet écart est principalement justifié par l'intégration en normes Solvabilité II d'une meilleure estimation des provisions de primes positive et d'un complément de provision (marge de risque).

IX.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Les hypothèses de calcul des provisions techniques de la Mutuelle du Personnel IBM présentant un risque d'incertitude important sont :

- le ratio combiné projeté servant au calcul de la meilleure estimation des provisions de primes ;
- l'inflation projetée, utilisée notamment pour les revalorisations des rentes et des frais de gestion des sinistres.

Les engagements de la mutuelle sont peu sensibles à l'inflation car la revalorisation des garanties en prévoyance est attribuée dans la limite des fonds de revalorisation et de stabilité.

La réalisation de tests de sensibilité montre que les provisions techniques de la Mutuelle du Personnel IBM sont moyennement sensibles à l'hypothèse de ratio combiné.



IX.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	111	111	-
Dépôts des réassureurs	-	-	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	15	15	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
Autres dettes (hors assurance)	2 532	2 532	-
Passifs subordonnés	-	-	-
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	-	-	-

IX.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

IX.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

IX.E GESTION DE CAPITAL

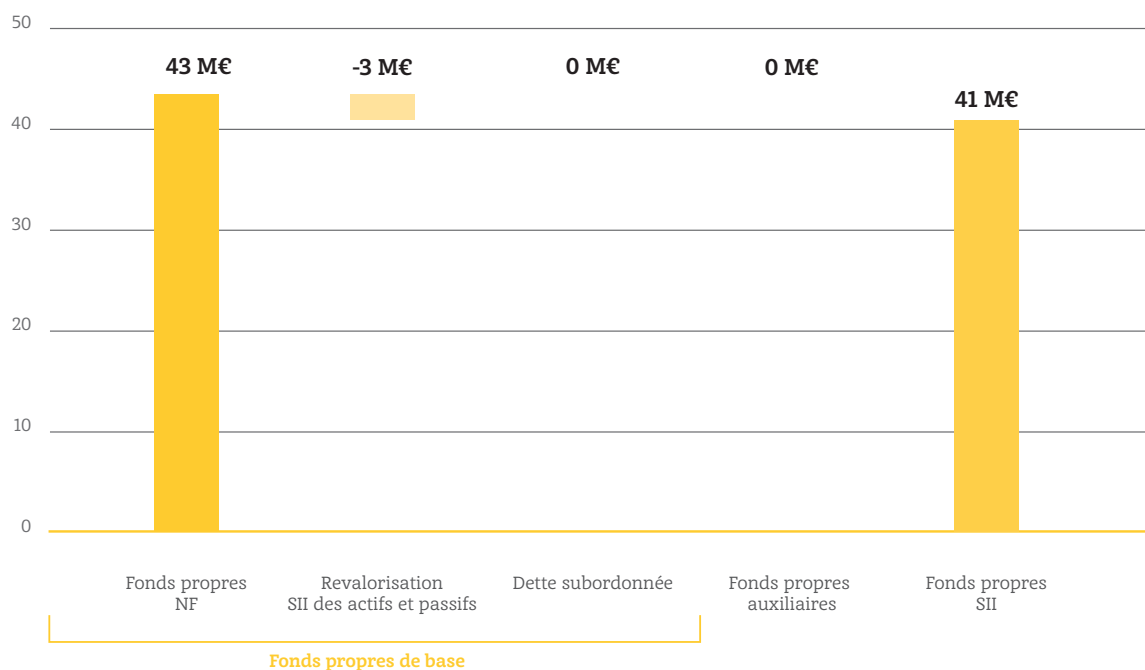
IX.E.1 FONDS PROPRES

IX.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

IX.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II de la Mutuelle du Personnel IBM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

En complément du fonds initial de 3 millions d'euros, la réserve de réconciliation se décompose ainsi :

- +40 millions d'euros proviennent des comptes sociaux en normes françaises ;
- -3 millions d'euros issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.

IX.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	40 165	43 382	-3 217
Fonds propres de niveau 1 non restreint	40 165	43 382	-3 217
Fonds propres de niveau 1 restreint			0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base niveau 2			0
Fonds propres auxiliaires niveau 2			0
Fonds propres de niveau 3	534	96	438
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	40 699	43 478	-2 779

Les principes de classification des fonds propres de la Mutuelle du Personnel IBM sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

Le montant des fonds propres de niveau 1 a diminué de 0,3 millions d'euros par rapport à 2017, soit 7,4 %.

Les fonds propres de niveau 3 ont augmenté de 0,4 millions d'euros, soit 456 %. Ils correspondent à la créance nette d'impôt différé.

IX.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, toutes les exigences en matière de limites de fonds propres sont respectées (Tiers 1, 2 et 3).

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 40,7 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les niveaux de fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont constitués des tiers 1 et 2. Au 31 décembre 2018, les limites sont respectées et conformes aux normes. Au 31 décembre 2018, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 40,2 millions d'euros.



IX.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la Mutuelle du Personnel IBM est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la Mutuelle du Personnel IBM utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

IX.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	9 488	14 019	-4 531
SCR contrepartie	635	250	386
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	8 535	8 584	-49
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-4 185	-4 597	412
Risque lié aux actifs incorporels	-	-	-
SCR de base	14 473	18 256	-3 782
SCR opérationnel	1 222	1 234	-12
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-
SCR NET TOTAL	15 696	19 490	-3 794
MCR	3 924	4 872	-949

Le SCR total de la Mutuelle du Personnel IBM passe de 19,5 millions d'euros en 2017 à 15,7 millions d'euros en 2018. Il baisse donc de 3,8 millions d'euros (-19 %).

Le MCR diminue de 1,0 million d'euros entre 2017 et 2018. Cette baisse est proportionnelle à la baisse du SCR. En effet, au 31 décembre 2018, le MCR retenu correspond au plancher c'est à dire 25 % du SCR notionnel.

IX.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité de la Mutuelle du Personnel IBM à fin 2018 s'établit à 259 %, en hausse de 36 points par rapport à fin 2017.

Cette hausse s'explique par la dégradation du SCR (-19 %) plus importante que celle des fonds propres en couverture (-6 %). Le taux de couverture du MCR passe de 890 % en 2017 à 1 024 % en 2018, en lien avec la baisse du SCR et donc du MCR (plancher du SCR).



ANNEXES MUTUELLE DU PERSONNEL IBM

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Libellé	Débit (en €)
GIE MMG	100
GIE CM	500
TOTAL	600



MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MNFCT)

Synthèse MNFCT	246
X.A Activités et résultats	249
X.A.1 Activités	249
X.A.2 Résultats de souscription	250
X.A.3 Résultats des investissements	251
X.A.4 Résultats des autres activités	251
X.B Système de gouvernance	252
X.B.1 Exigences générales de gouvernance	252
X.B.2 Compétences et honorabilité	255
X.B.3 Systèmes de gestion des risques (dont ORSA)	255
X.B.4 Système de contrôle interne	256
X.B.5 Fonction audit interne	256
X.B.6 Fonction actuarielle	256
X.B.7 Sous-traitance	256
X.B.8 Autres informations	256
X.C Profil de risque	257
X.C.1 Risque de souscription	257
X.C.2 Risque de marché	257
X.C.3 Risque de crédit	257
X.C.4 Risque de liquidité	257
X.C.5 Risque opérationnel	257
X.C.6 Autres risques importants	258
X.D Valorisation à des fins de solvabilité	259
X.D.1 Placements	259
X.D.2 Autres actifs	260
X.D.3 Provisions techniques	261
X.D.4 Autres passifs	262
X.E Gestion de capital	263
X.E.1 Fonds propres	263
X.E.2 Exigences réglementaires en capital (SCR/MCR)	265
Annexes MNFCT	266

SYNTHÈSE MNFCT

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, un modèle de gouvernance sous forme d'Union Mutualiste de Groupe permet à la MNFCT avec quatre autres mutuelles d'incarner l'activité Santé Prévoyance du groupe Macif.
- Le chiffre d'affaires est stable, en hausse de 0,3 % par rapport à 2017.
- L'activité santé des particuliers contribue à 78 % des cotisations acquises.



Chiffre d'affaires

34 M€

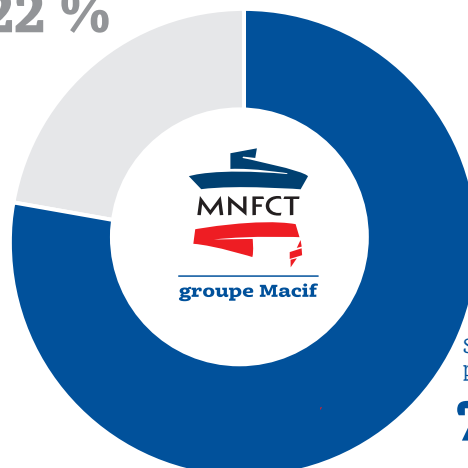
Résultat net

-0,3 M€

Répartition du chiffre d'affaires par domaine

Conventions de participation

22 %



Santé des particuliers

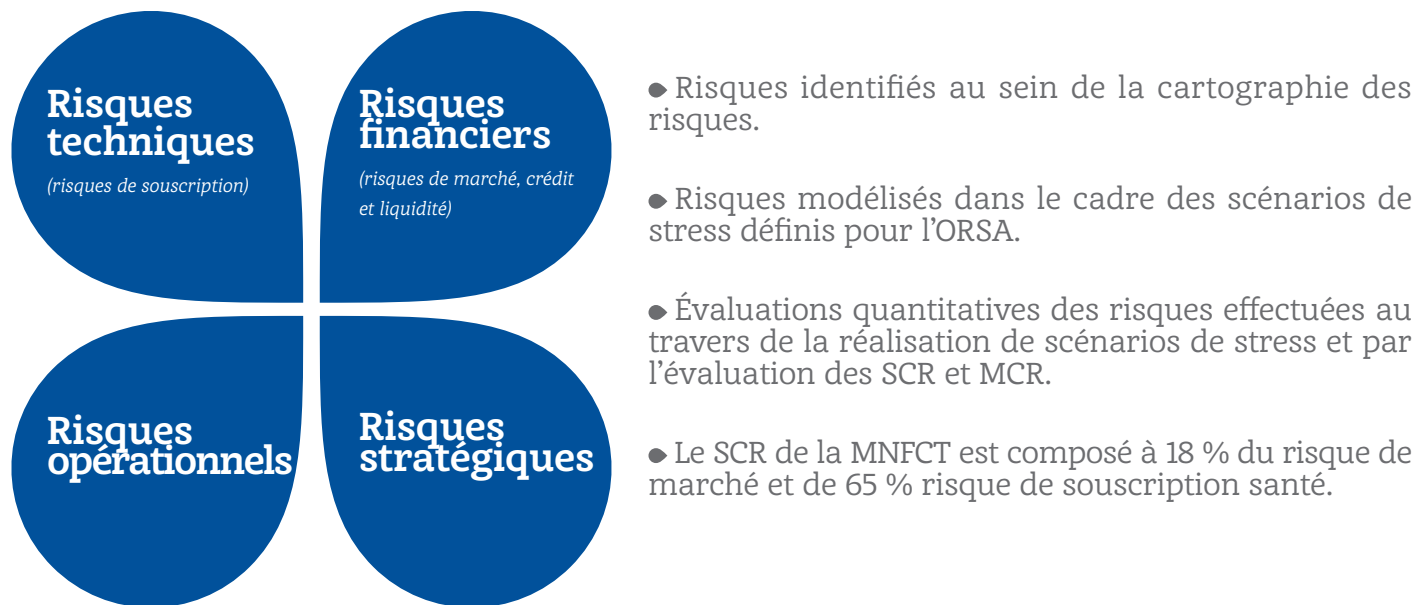
78 %

GOUVERNANCE

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle organisation du groupe Macif est opérationnelle. Macif Sgam, tête de groupe prudentiel, est garante de la cohérence du projet politique et stratégique du groupe Macif. Elle fixe le cadre des activités et responsabilités de chaque structure du Groupe et se concentre sur la gouvernance, la stratégie, l'allocation des ressources, le pilotage, les fonctions de contrôle et le respect des exigences réglementaires.
- L'entité MNFCT est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam.

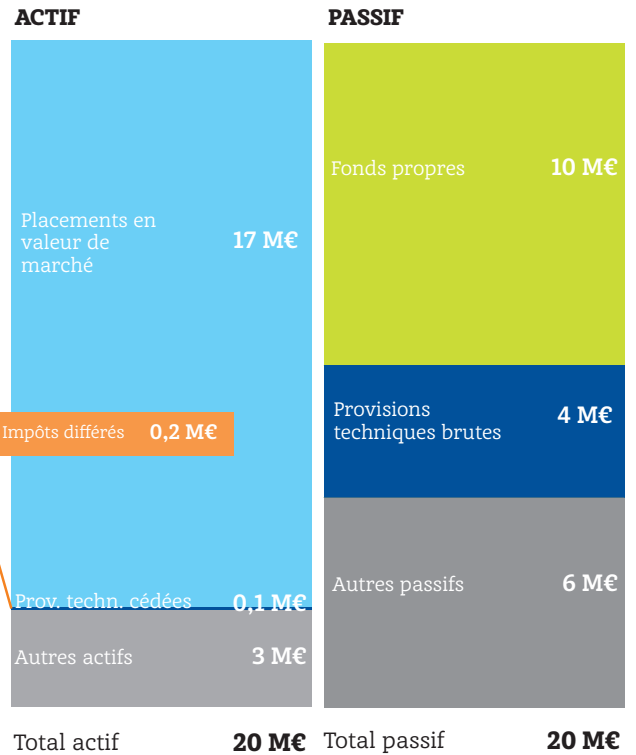
PROFIL DE RISQUE

Risques auxquels MNFCT doit faire face :



BILAN PRUDENTIEL AU 31/12/2018

- En 2018, les placements en valeur de marché s'élevaient à 17 millions d'euros, soit 85 % de l'actif.
- Les fonds propres de base représentent 11 millions d'euros, soit 56 % du passif.
- Entre 2017 et 2018, les fonds propres ont baissé de 5 %.



SOLVABILITÉ

- Le ratio de solvabilité à fin 2018 s'établit à 124 %; il reste donc stable par rapport à fin 2017.
- Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2018 s'établit à 380 %, soit 7 points de moins par rapport à fin 2017. Cela s'explique par la baisse des fonds propres éligibles.

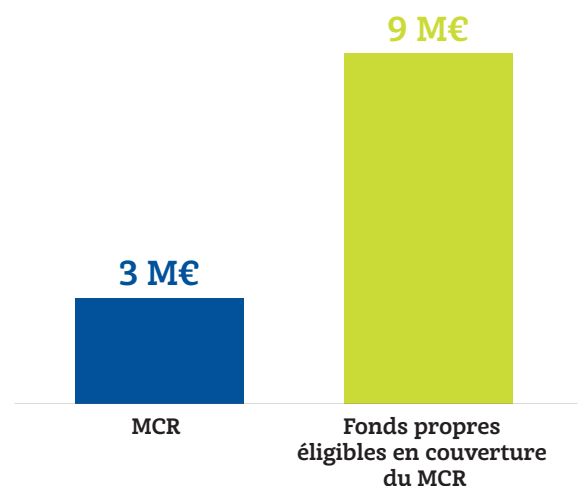
Couverture du SCR

124 %



Couverture du MCR

380 %



X.A ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

X.A.1 ACTIVITÉS

X.A.1.1 Présentation générale de MNFCT

DESCRIPTION

La MNFCT, Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité est identifiée sous le numéro unique 784 442 899 et son siège social est situé au 3 rue Franklin, 93100 Montreuil.

Les comptes de MNFCT sont combinés en normes françaises au niveau de Macif Sgam.

POSITION DE MNFCT DANS LE GROUPE

MNFCT est affiliée à l'UMG Macif Santé Prévoyance, elle-même affiliée à Macif Sgam. Elle fait partie du groupe Macif.

X.A.1.2 Liste des entreprises liées

La notion d'entités liées est définie par l'article L.212-7 du Code de la mutualité et les règlements 99-02 et 00-05 du comité de la réglementation comptable. Il s'agit des mutuelles ou unions qui forment entre elles ou avec des institutions de prévoyance régies par le livre IX du Code de la sécurité sociale ou l'article L.727-2 du Code rural ou avec des entreprises d'assurance relevant du Code des assurances un ensemble correspondant à l'un des cas suivants :

- ces organismes ont soit une direction commune, soit des services communs assez étendus pour engendrer une politique commerciale, technique ou financière commune ;
- ces organismes ont entre eux des liens de réassurance importants et durables ;
- ces organismes détiennent directement ou indirectement une fraction du capital d'une ou plusieurs entreprises régies par le Code des assurances leur permettant de participer à leur contrôle.

MNFCT et MNFCT Prévention forment des entités liées dans la mesure où ces organismes disposent de directions et de services communs.

La MNFCT est affiliée à Macif Sgam et est membre fondateur de l'UGM Couleurs mutuelles. La MNFCT est aussi adhérente au GIE (Groupement d'Intérêt Économique) Macif-Mutualité Gestion et au GIE Couleurs mutuelles.

La mutuelle ne détient pas directement ou indirectement de participations représentant au moins 10 % du capital ou n'a pas acquis d'autres entités par offre publique d'achat ou d'échanges d'autres entités.

La liste des entreprises liées à MNFCT figure en annexe 1.

X.A.1.3 Faits marquants et activités de la période

FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

La mutuelle a mené un programme pour renforcer sa proximité auprès des délégués/adhérents/prospects à travers les canaux distants (téléphone et web), les permanences sur site et les réunions régionales. Un nouvel espace WEB dédié aux adhérents a ainsi été déployé en octobre 2018, avec des fonctionnalités supplémentaires et l'accès à de nouveaux services Santéclair (téléconsultation, coaching sportif, le 2ème avis médical, etc.).

Les actions de prévention mises en œuvre par MNFCT Prévention ont rencontré un vif succès en 2018. Plus de 1 000 personnes ont participé aux initiatives organisées sur tout le territoire. Elles ont porté sur diverses thématiques comme la nutrition et l'autonomie en partenariat avec la Macif, ou encore la santé au travail.

ACTIVITÉS DE MNFCT

La MNFCT est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle couvre les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, et ceux relevant des branches vie-décès et nuptialité-natalité, à destination des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Zone géographique

MNFCT exerce ses opérations d'assurance en France.

Présentation de l'activité

Au 31 décembre 2018, la MNFCT dénombre 38 465 adhérents Santé (contre 40 907 en 2017), pour un total de 56 536 bénéficiaires (contre 60 857 en 2017).

La relative stabilité des cotisations brutes émises en santé par rapport à l'exercice 2017 (+0,3 %) s'explique par :

- une baisse des adhérents et des bénéficiaires (respectivement -2,1 % et -2,3 %) liée à l'érosion du portefeuille individuel mais surtout à la résiliation de huit conventions de participation dans le cadre de la politique de redressement du résultat technique entreprise depuis 2017 ;
- à l'inverse, l'application de revalorisations tarifaires au 1^{er} janvier 2018 sur les contrats collectifs et individuels a impacté le montant des cotisations. Au total, le niveau de cotisations a progressé de 0,1 million d'euros.

Évolution des cotisations acquises en santé (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Particuliers	26 694	26 528	0,6%
Conventions de participation	7 595	7 653	0,8%
TOTAL	34 289	34 182	0,3%

X.A.2 RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION**Évolution du résultat net (en milliers d'euros)**

	31/12/2018	31/12/2017
Cotisations acquises (yc acceptations)	34 500	34 420
Charge sinistres (yc acceptations)	-27 019	-27 247
Autres charges	-7 579	-7 163
Solde de réassurance	74	-23
Solde technique net	-23	-13
Produits des placements nets	8	46
Solde technique et financier	-15	33
Éléments non techniques	-268	-171
Résultat net	-283	-138

Le résultat net se dégrade par rapport à 2017. Le solde technique net est stable à -0,02 million d'euros. En revanche, le résultat non technique est en baisse, en raison du recul des produits financiers en 2018.

X.A.3 RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Évolution des produits financiers (en milliers d'euros)

	31/12/2018			31/12/2017		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	11		11	38		38
Placements en actions	-152	4	-147	2		2
Placements obligataires, prêts	179		179	140	88	229
Placements monétaires	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus	3		3	-10	0	-10
Total des placements	41	4	45	171	88	259

Les produits financiers net s'établissent à +0,04 million d'euros en 2018. La baisse du résultat financier par rapport à l'exercice précédent provient de la constatation d'une provision pour dépréciation d'OPCVM à hauteur de -0,02 million d'euros et de la réalisation en 2017 d'un revenu (boni) non récurrent de +0,05 million d'euros lié à la transmission universelle de patrimoine de la SCI Cavalier Bellifontain dans la mutuelle.

X.A.4 RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Évolution du résultat des autres activités (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Autres produits non techniques	37	213	-176
Autres charges non techniques	-307	-374	67
Résultat exceptionnel	2	-10	12
Impôt sur le résultat	0	0	0
Résultat non technique	-268	-171	-97

Le résultat non technique s'établit à -0,3 million d'euros en 2018 contre -0,2 million d'euros en 2017. Cette détérioration de 0,1 million d'euros s'explique par un résultat financier en diminution de 0,2 million d'euros, compensée par une baisse des autres charges non techniques de 0,07 million d'euros et par l'amélioration du résultat exceptionnel de 0,01 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.



X.B SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Seules figurent dans cette partie les spécificités du système de gouvernance de la MNFT.

X.B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES DE GOUVERNANCE

X.B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MNFT

GOUVERNANCE MUTUALISTE

La MNFT a adopté un système de gouvernance tel que prévu dans le Code de la mutualité avec un conseil d'administration et une dissociation des mandats entre le directeur général et le président du conseil d'administration.

La gouvernance de la MNFT s'inscrit dans le cadre de son groupe d'appartenance (groupe Macif).

La MNFT est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et à la Mutualité Fonction Publique.

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et plus généralement de la gouvernance de la MNFT sont inscrites dans le Code de la mutualité, les statuts de la mutuelle et le règlement intérieur du conseil d'administration.

UNE GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE ISSU D'UN PROCESSUS ELECTIF

Les adhérents élisent les délégués à l'assemblée générale. Les délégués réunis en assemblée générale élisent les membres du conseil d'administration. Les administrateurs réunis en conseil d'administration élisent les membres du bureau et le président. Le conseil d'administration désigne, sur proposition du président du conseil d'administration, le dirigeant opérationnel. Il fixe les conditions dans lesquelles il lui délègue les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle.

L'assemblée générale

Composition

L'assemblée générale est composée des délégués des cinq sections de vote. Les délégués sont élus pour quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Rôle

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration. Elle décide de la nomination des commissaires aux comptes et des délégations de pouvoir. Elle statue sur toute question relevant de sa compétence en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, comme par exemple :

- l'approbation annuelle des comptes de l'exercice et des rapports afférents ;
- les modifications de statuts ;
- l'élection des membres du conseil d'administration ;
- les décisions d'adhésion, et le cas échéant son retrait, à une union, à une union de groupe mutualiste, à une société de groupe d'assurance mutuelle ou à une fédération ;
- la conclusion d'une convention de substitution ;
- la fusion avec une autre mutuelle ou union ;
- la scission ou la dissolution de la mutuelle ;
- la création d'une autre mutuelle ou union.

En 2018, elle s'est réunie le 1^{er} juin à Paris et a procédé notamment à :



- la désignation des commissaires aux comptes ;
- la modifications des statuts ;
- l'élection et au renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

Composition

Le conseil d'administration de la MNFC est composé de 20 à 30 administrateurs dont les deux tiers au moins de membres participants, auxquels s'ajoutent deux représentants des salariés. Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration était composé de 22 membres.

Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de quatre ans. Les membres sortants sont rééligibles. Le renouvellement du conseil d'administration a lieu par moitié tous les deux ans. Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Rôle

Le conseil d'administration veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles. Il détermine ainsi les orientations de la mutuelle et veille à leur application. Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun. Il peut confier, et le cas échéant retirer à tout moment, l'exécution de certaines missions, sous sa responsabilité et son contrôle, soit au bureau, soit au président, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à une ou plusieurs commissions. Il se réunit autant de fois que l'intérêt de la mutuelle l'exige, et au moins trois fois par an. Il ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Le bureau

Composition

Sept ou neuf membres du bureau, autres que le président du conseil d'administration, sont élus pour deux ans par le conseil d'administration en son sein au cours de la première réunion qui suit l'assemblée générale. Au 31 décembre 2018, le bureau était composé de sept membres.

Outre le président, le bureau est composé de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier, de deux ou quatre membres du bureau.

Rôle

Le bureau prépare l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. Le directeur général assiste aux réunions de bureau.

Rôle du président

Le rôle du président est :

- d'organiser et de diriger les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale ;
- d'informer, le cas échéant, le conseil d'administration des procédures engagées en application des dispositions des sections 6 et 7 du chapitre II du Titre Ier du Livre VI du Code monétaire et financier ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assurer en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées ;
- de convoquer le conseil d'administration et d'en établir l'ordre du jour ;
- de donner avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées ;
- d'engager des dépenses ;
- de représenter la mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- de décider d'agir en justice ou de défendre la mutuelle dans les actions intentées contre elle ;
- de procéder à la désignation des membres du conseil d'administration pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les textes régissant ces organismes ;
- sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents, à des membres du conseil d'administration, à un ou plusieurs présidents de sections ;
- informer le conseil d'administration des délégations effectuées en application du présent article.

X.B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

Les membres du conseil d'administration et le dirigeant opérationnel composent l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de l'entreprise.

Les administrateurs et le dirigeant opérationnel veillent à accomplir leurs missions dans le respect de la loi et des présents statuts. Ils sont tenus à une obligation de réserve et au secret professionnel.

Les administrateurs sont tenus de faire savoir les mandats d'administrateurs qu'ils exercent dans une autre mutuelle, une union ou une fédération. Ils informent la mutuelle de toute modification à cet égard.

Le dirigeant opérationnel est tenu de déclarer au conseil d'administration, avant sa nomination, l'ensemble des activités professionnelles et fonctions électives qu'il entend conserver, et de faire connaître après sa nomination les autres activités ou fonctions qu'il entend exercer.

Les administrateurs et le dirigeant salarié sont tenus de faire connaître à la mutuelle les sanctions, même non définitives, qui viendraient à être prononcées contre eux pour l'un des faits visés à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du conseil d'administration est défini dans les statuts et le règlement intérieur en vigueur. Pour éclairer ses décisions, le conseil d'administration dispose d'un comité d'audit et institue des commissions.

Comité d'audit

Le comité d'audit est chargé, sous la responsabilité du conseil d'administration, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière.

Il est actuellement composé de trois membres du conseil d'administration.

Commissions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'appuie sur un dispositif composé de deux commissions nationales à minima. Il s'agit de :

- la commission « fonds de secours » ;
- la commission des placements.

D'autres commissions en rapport avec l'objet de la mutuelle peuvent être instituées en fonction des besoins par le conseil d'administration de la mutuelle.

Outre le président de la mutuelle ou son représentant, chaque commission est constituée de trois à cinq membres désignés au sein du conseil d'administration à chaque renouvellement du conseil d'administration.

Les services de la mutuelle, sous la responsabilité de la direction générale, apportent leur appui au fonctionnement des commissions.

Ces commissions peuvent, le cas échéant, s'entourer ponctuellement d'experts ou de techniciens spécialisés dans les domaines concernés par la commission.

Ces commissions élaborent des propositions soumises au conseil d'administration et assurent le suivi des décisions prises par ce dernier et entrant dans leur champ de compétence. Chaque commission rend compte régulièrement de l'avancée de ses travaux au conseil d'administration.

Chaque commission se réunit au moins une fois par semestre sur convocation du président de la mutuelle ou du président de la commission.

Les commissions actuelles sont les suivantes :

Commission fonds de secours

La commission « fonds de secours » déroge au dispositif de fonctionnement général des commissions nationales. Elle est composée de 5 membres et élue en totalité tous les deux ans.

Cette commission intervient dans le cadre de dépenses engagées, ou à engager, suite à une maladie ou à un besoin d'appareillage, cette ou ces dépenses n'étant pas prise(s) en charge dans leur totalité par la sécurité sociale et la mutuelle. La commission de fonds de secours n'intervient pas lors d'une perte de rémunération ou le non-paiement de cotisations. Elle s'est réunie six fois en 2018.

Commission des placements

Cette commission a pour objet d'examiner les dispositions mises en œuvre dans la politique des placements et les fait valider par le conseil d'administration.

Pour mener à bien ses travaux, la commission des placements s'appuie sur l'expertise de la société de gestion de portefeuille « OFI ASSET MANAGEMENT ».

Elle s'est réunie trois fois en 2018.

Commission produits

Cette commission a pour objet d'examiner et de faire évoluer les prestations en complémentaire santé proposées aux adhérents de la mutuelle.

La formation des administrateurs

La formation des élus de la MNFCT s'appuie notamment sur les plans de formations élaborés par la commission formation de l'UMG Macif Santé Prévoyance à laquelle la MNFCT est affiliée et les formations proposées par les unions régionales de la FNMF.

En 2018, dix-neuf formations différentes ont réuni une soixantaine de personnes.

X.B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation, le directeur général de la MNFCT exerce les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la mutuelle dans la limite de l'objet de la mutuelle, de la délégation que lui a accordée le conseil d'administration et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées générales, au conseil d'administration et au président.

Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci conformément aux dispositions de l'article L. 114-17 du Code de la mutualité. Il assiste à toutes les réunions du conseil d'administration.

Sa nomination et la fin de ses fonctions sont du ressort du conseil d'administration de la mutuelle, sur proposition du président.

Le directeur général peut déléguer une partie de ses pouvoirs.

Le directeur général rend compte des activités de l'entreprise au conseil d'administration.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

L'ensemble des directeurs disposent de fiches de postes ou de missions qui permettent de déterminer la répartition claire des responsabilités entre ces acteurs.

Lorsque le mandat confié comporte un transfert de la responsabilité pénale portée par le délégant, le délégataire signe une délégation de pouvoirs qui détaille l'ensemble de ses missions.

X.B.2 COMPÉTENCES ET HONORABILITÉ

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES PERSONNES QUI DIRIGENT EFFECTIVEMENT L'ENTREPRISE OU QUI OCCUPENT D'AUTRES FONCTIONS CLÉS

La démarche globale d'accompagnement des nouveaux administrateurs comprend un entretien individuel avec la responsable du secrétariat général et le président afin d'élaborer un plan de formation individualisé.

X.B.3 SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



X.B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.B.6 FONCTION ACTUARIELLE

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.B.7 SOUS-TRAITANCE

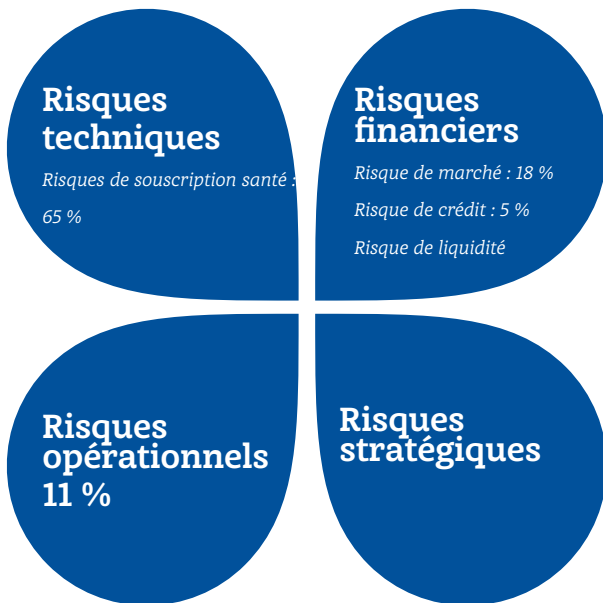
L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.B.8 AUTRES INFORMATIONS

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.C PROFIL DE RISQUE

Composition du SCR de MNFCT :



- La formule standard conduit la MNFCT à immobiliser un capital en couverture de certains risques. Sa répartition est exprimée ci-contre en pourcentage de la somme des modules de risque.

- Par ailleurs, la MNFCT tient également compte de risques non contenus dans la formule standard tels que les risques stratégiques et le risque de liquidité.

X.C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

En matière de risques de souscription, la MNFCT a retenu des risques de tarification ou provisionnement insuffisant et plus particulièrement un risque de perte en cas de tarif insuffisant sur le segment des conventions de participation.

X.C.2 RISQUE DE MARCHÉ

En 2018, la MNFCT a identifié spécifiquement le risque d'une dégradation sur les marchés actions.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress et par l'évaluation des exigences de capital réglementaire (SCR, cf. partie E.2).

X.C.3 RISQUE DE CRÉDIT

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

X.C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.



X.C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS : RISQUES STRATÉGIQUES

L'entité ne présente pas de spécificité sur ce point.

En 2018, MNFT a mesuré sa capacité de résistance aux risques auxquels elle est exposée en simulant quatre stress basés sur les scénarios suivants :

- deux scénarios de stress financiers, définis par le Groupe :
 - scénario « Récession mondiale » ;
 - scénario « Hausse des taux » ;
- un scénario stratégique : « Mise en place d'une convention de participation pour les agents publics de la métropole du grand Paris auprès d'un concurrent » ;
- un scénario stratégique et assurantiel correspondant à une évolution réglementaire.

Le résultat de ces tests a permis de démontrer la solidité de la mutuelle face à la réalisation de risques majeurs.

X.D VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Le bilan Solvabilité II de MNFCT est disponible en annexe 1 des QRT de l'entité.

X.D.1 PLACEMENTS

X.D.1.1 Description des méthodes d'évaluation des placements

Les méthodes d'évaluation des placements sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

X.D.1.2 Valorisation des placements

Placements au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Immobilisations corporelles pour usage propre	549	549	-
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	16 373	15 934	439
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	668	666	2
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1 066	698	368
Actions	3	3	-
Actions cotées	-	-	-
Actions non cotées	3	3	-
Obligations	8 100	8 038	62
Obligations souveraines	193	170	23
Obligations d'entreprises	7 482	7 368	115
Obligations structurées	425	500	-75
Titres garantis	-	-	-
Organismes de placement collectif	3 166	3 159	7
Produits dérivés	-	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	3 370	3 370	-
Autres investissements	-	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires	93	93	-
Avances sur polices	-	-	-
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	93	93	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	-	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-
TOTAL	17 015	16 576	439

X.D.1.3 Différences entre la valorisation des placements en normes Solvabilité II et en normes françaises

L'écart de valorisation entre les placements en normes Solvabilité II et les placements en normes françaises correspond aux plus ou moins-values latentes.

X.D.2 AUTRES ACTIFS

Valorisation des autres actifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	2 247	-2 247
Actifs d'impôts différés	229	-	229
Excédent de régime de retraite	-	-	-
Créances nées d'opération d'assurance	667	667	-
Créances nées d'opération de réassurance	173	173	-
Autres créances (hors assurance)	733	733	-
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 251	1 251	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	52	52	-

X.D.2.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres actifs

Les méthodes d'évaluation des autres actifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

X.D.2.2 Différences entre la valorisation des autres actifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les différences entre les deux normes concernent le retraitement des immobilisations incorporelles et la constatation des actifs d'impôts différés.



X.D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

X.D.3.1 Méthodes et hypothèses de calcul des provisions techniques brutes et cédées

MEILLEURE ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les flux de trésorerie futurs pris en compte dans la meilleure estimation des provisions techniques sont projetés sur une durée dépendante du droit de résiliation des contrats (par MNFCT ou l'assuré) et du droit de révision des tarifs par la MNFCT.

● Modélisation des cotisations

Les cotisations futures projetées sur un an sont issues du plan de développement de la MNFCT.

● Modélisation des sinistres

La meilleure estimation des provisions de sinistres prend en compte les flux futurs probables de prestations de sinistres déjà survenus et non réglés à la date de l'inventaire et de sinistres futurs.

● Modélisation des frais

L'intégralité des frais de la mutuelle (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des sinistres et autres frais), hors gestion pour compte, sont modélisés et intégrés dans la meilleure estimation des provisions techniques. Ces frais sont modélisés sur base d'un taux rapporté aux cotisations ou aux sinistres (selon le type de frais).

● Modélisation des commissions

Les commissions sur acceptations versées aux cédantes et les commissions de réassurance reçues des réassureurs sont modélisées via des taux appliqués respectivement aux cotisations acceptées et aux cotisations cédées.

● Provisions cédées en réassurance

La meilleure estimation des provisions cédées en réassurance est calculée en appliquant un taux de cession, différent par produit, à la meilleure estimation des provisions techniques brutes. Le calcul tient également compte de pertes probables en cas de défaut des réassureurs.

MARGE DE RISQUE

La méthode retenue par la MNFCT pour calculer la marge de risque consiste à estimer de manière simplifiée les besoins en capitaux de la formule standard à chaque date sur la durée résiduelle des engagements, par ligne d'activité et par type de risque.

CORRECTION POUR VOLATILITÉ

La MNFCT n'utilise pas de correction pour volatilité au 31 décembre 2018.

X.D.3.2 Valorisation des provisions techniques brutes et cédées

Provisions techniques au 31/12/2018 par ligne d'activité importante (en milliers d'euros)

	Meilleure estimation des provisions techniques brutes	Marge de risque	Provisions techniques SII brutes	Meilleure estimation des provisions techniques cédées	Provisions techniques SII nettes
Santé similaire à la non-vie	3 627	516	4 143	-87	4 056
Non-vie	-	-	-	-	-
Santé similaire à la vie	-	-	-	-	-
Vie	-	-	-	-	-
Unités de compte	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES	3 627	516	4 143	-87	4 056

La meilleure estimation des provisions brutes s'élève à 3,6 millions d'euros et est composée de 100 % d'activités santé (santé similaire à la non-vie).

Les cessions en réassurance sont de -0,09 million d'euros.

X.D.3.3 Différences entre l'évaluation des provisions techniques en normes Solvabilité II et en normes françaises

Les provisions techniques nettes Solvabilité II 2018 sont supérieures de 1,1 million d'euros (37 %) aux provisions techniques normes françaises, principalement en raison de la comptabilisation d'un complément de provision (marge de risque) sous Solvabilité II.

X.D.3.4 Incertitude liée au montant des provisions techniques

Afin de quantifier l'incertitude liée aux hypothèses retenues dans le calcul des provisions techniques, une étude de sensibilité a été menée. A l'issue de celle-ci, le principal risque d'incertitude correspond à l'hypothèse de ratio combiné retenue pour l'exercice à venir (dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes).

X.D.4 AUTRES PASSIFS

Valorisation des autres passifs au 31/12/2018 (en milliers d'euros)

	Normes Solvabilité II	Normes françaises	Écart
Provisions autres que les provisions techniques	-	-	-
Provisions pour retraite	1 023	1 023	-
Dépôts des réassureurs	113	113	-
Passifs d'impôts différés	-	-	-
Produits dérivés	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	98	98	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	81	81	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	227	227	-
Autres dettes (hors assurance)	4 799	4 799	-
Passifs subordonnés	-	-	-
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	-	-	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	2	2	-

X.D.4.1 Description des méthodes d'évaluation et de valorisation des autres passifs

Les méthodes d'évaluation des autres passifs sont identiques aux méthodes appliquées par le groupe Macif.

X.D.4.2 Différences entre la valorisation des autres passifs en normes Solvabilité II et en normes françaises

Il n'y a pas de différence de valorisation entre les deux normes.

X.E GESTION DE CAPITAL

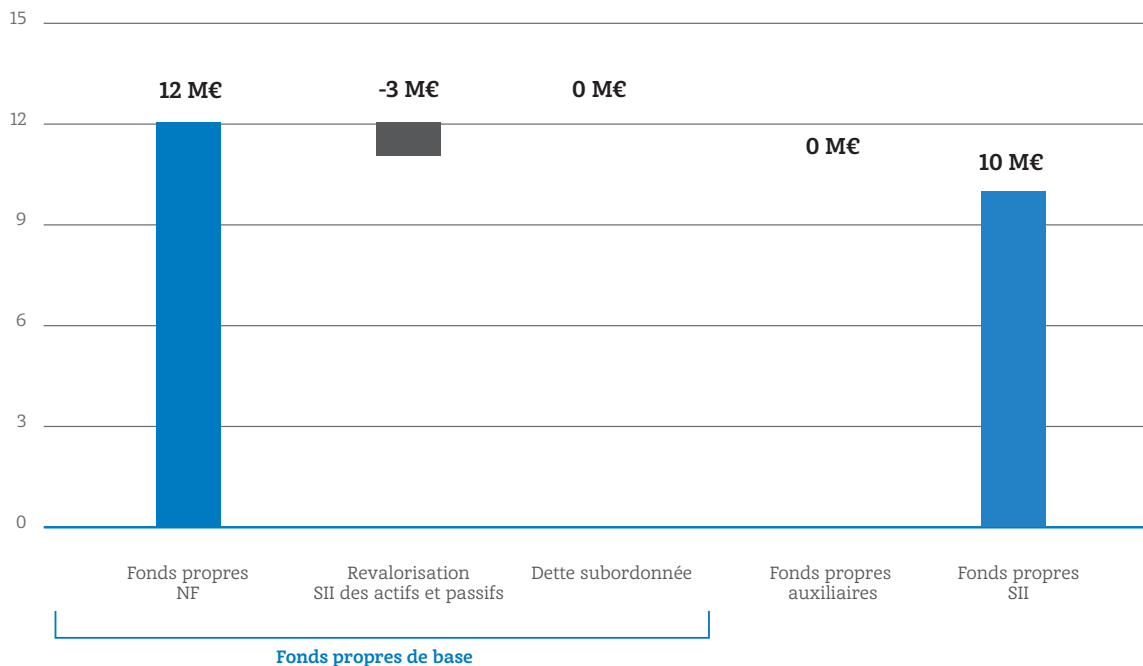
X.E.1 FONDS PROPRES

X.E.1.1 Politique de gestion du capital

Le Groupe rédige les principes directeurs à suivre par toute entité le composant.

X.E.1.2 Composition des fonds propres Solvabilité II

Différences entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres en normes Solvabilité II au 31/12/2018



Les postes alimentant les fonds propres Solvabilité II MNFCT sont indiqués dans le chapitre Groupe de ce document.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA RÉSERVE DE RÉCONCILIATION

La réserve de réconciliation Solvabilité II s'élève en 2018 à 11,1 millions d'euros et se décompose ainsi :

- +12 millions d'euros proviennent des comptes sociaux normes françaises (fonds propres normes françaises, excepté le fonds d'établissement de 0,2 million d'euros) ;
- -3 millions d'euros sont issus de la revalorisation en normes Solvabilité II des actifs et des passifs.



X.E.1.3 Qualité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
Fonds propres de base de niveau 1	9 492	9 684	-192
Fonds propres de niveau 1 non restreint	9 492	9 684	-192
Fonds propres de niveau 1 restreint			0
Fonds propres de niveau 2	0	0	0
Fonds propres de base niveau 2			0
Fonds propres auxiliaires niveau 2			0
Fonds propres de niveau 3	229	586	-357
FONDS PROPRES SII DISPONIBLES	9 721	10 270	-549

Le montant des fonds propres de niveau 1 a diminué de 0,2 million d'euros par rapport à 2017, soit 2 %. Cette diminution s'explique principalement par la variation de la revalorisation Solvabilité II des actifs et des passifs (+0,1 million d'euros). Elle est compensée en partie par l'intégration du résultat 2018 (-0,3 million d'euros). En parallèle, les fonds propres de niveau 3 ont diminué de 0,4 million d'euros. Ils correspondent aux impôts différés nets à l'actif.

X.E.1.4 Fonds propres éligibles pour couvrir les SCR et MCR

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR

Au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017, les exigences en matière de limites de fonds propres dans chacun des niveaux sont respectées.

L'ensemble des fonds propres Solvabilité II disponibles, soit 9,7 millions d'euros, sont donc éligibles en couverture du SCR.

FONDS PROPRES ÉLIGIBLES POUR COUVRIR LE MCR

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont les fonds propres de base niveaux 1 et 2 sous certaines limites.

Au 31 décembre 2018, les fonds propres éligibles en couverture du MCR s'élèvent ainsi à 9,5 millions d'euros.

X.E.2 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES EN CAPITAL (SCR/MCR)

Le SCR de la MNFCT est calculé à l'aide de la formule standard.

Les modules de SCR sur lesquels la MNFCT utilise des calculs simplifiés sont communs au Groupe et décrits dans le chapitre Groupe de ce rapport.

X.E.2.1 Évolution des SCR et MCR

Évolution des SCR et MCR constatée sur les deux dernières années (en milliers d'euros)

	2018	2017	Var. 2018/2017
SCR marché	1 656	2 167	-509
SCR contrepartie	490	447	43
SCR souscription vie	-	-	-
SCR souscription santé	6 028	6 234	-206
SCR souscription non-vie	-	-	-
Diversification entre modules	-1 377	-1 610	231
Risque lié aux actifs incorporels			
SCR de base	6 797	7 238	-441
SCR opérationnel	1 035	1 035	-
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-	-	-
SCR NET TOTAL	7 832	8 273	-441
MCR	2 500	2 500	0

Le montant de SCR s'élève au 31 décembre 2018 à 8 millions d'euros, en baisse de 5,3 % par rapport à 2017. La variation à la baisse du SCR est la conséquence de la baisse combinée des SCR santé, marché et catastrophe santé.

Le ratio MCR sur SCR est de 32 % ; le MCR est donc compris entre les valeurs plancher et plafond correspondant respectivement à 25 % et 45 % du SCR (limites fixées par la directive Solvabilité II).

X.E.2.2 Couverture des SCR et MCR

Le ratio de solvabilité à fin 2018 s'établit à 124 %, il reste donc stable par rapport à fin 2017.

Le taux de couverture du minimum de capital requis à fin 2018 s'établit à 380 %, soit 7 points de moins par rapport à fin 2017. Cela s'explique par la baisse des fonds propres propres éligibles.



ANNEXES MNFCT

ANNEXE 1 : LISTE DES ENTREPRISES LIÉES

Nom et adresse	Forme juridique	Parts détenues en %
GIE Macif-Mutualité Gestion - 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort	GIE	1,00 %
GIE Couleurs mutuelles - 20 rue de la Broche 79000 Niort	GIE	4,35 %

GLOSSAIRE

ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AEAPP	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, Eiopa)
AFAI	Association française de l'audit et du conseil informatique
AIFM	Alternative Investment Fund Managers (en français, gestionnaires de fonds alternatifs)
AMF	Autorité des marchés financiers
ANI	Accord National Interprofessionnel
BGS	Besoin global de solvabilité
BSCR	Basic solvency capital requirement (en français, capital de solvabilité requis de base)
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CET	Compte épargne temps
CGPEG	Comité de gestion et de pilotage des effectifs Groupe
CIA	Certified internal auditor
CIC	Complementary Identification Code (en français, code complémentaire d'identification)
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway commission
DDA	Directive distribution assurance
Eiopa	European insurance and occupational pensions authority (en français, AEAPP)
EIRS	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, ORSA)
ETP	Équivalent Temps Plein
FCP	Fonds commun de placement
FCPR	Fonds communs de placement à risques
FET	Fonds épargne temps
GED	Gestion électronique des documents
Gerap	Gestion épargne retraite assurance de personnes
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois des compétences Groupe
GRH	Groupe de risques homogènes
IMA	Inter-mutuelle assistance
IRD	Incendie risques divers
IARD	Incendie accident risques divers
Ifaci	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
IFC	Indemnités de fin de carrière
IFRS	International financial reporting standards (en français, normes internationales financières)
IJ	Indemnité journalière
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
LGD	Loss given default (ajustement pour risque de défaut des contreparties)
LoB	Line of business (en français, ligne d'activité)
MARIE	Management des risques entreprise
M.A&S	Macif avantages & services
MCR	Minimum capital requirement (en français, capital de solvabilité minimum)

MNFCT	Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales
MMF	Macif Mutavie Finances
MOPARI	Mode opératoire de l'analyse des risques
MPIBM	Mutuelle du personnel IBM
NF	Normes françaises
OPC	Organisme de placement collectif
OPGA	Opération gestion assurance
ORSA	Own risk solvency assessment (en français, EIRS)
PB	Participation aux bénéficiaires
PCA	Plan de continuité de l'activité
PSSI	Politique de sécurité des systèmes d'information
QRT	Quantitative Reporting Templates (en français, état de reporting quantitatif)
QIS	Quantitative impact studies (en français, étude quantitative d'impact)
RC	Responsabilité civile
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RPFA	Régime de prévoyance familiale accident
SCI	Société civile immobilière
SCPI	Société civile de placements immobiliers
SCR	Solvability capital requirement (en français, capital de solvabilité requis).
SEPA	Single Euro Payments Area (espace unique de paiements en euro)
SEVESO	Série de directives européennes qui imposent aux États membres d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites SEVESO », et d'y maintenir un haut niveau de prévention
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
SGP	Société de gestion de portefeuille
Sicav	Société d'investissement à capital variable
SID	Système d'information décisionnel
SII	Solvabilité II
S/P	Ratio sinistres sur primes
TIP	Titre Interbancaire de Paiement
TME	Taux moyen de rendement des emprunts d'État
TSDI	Titre subordonné à durée indéterminée TSR Titre subordonné remboursable
TSR	Titre subordonné remboursable
USP	Undertaking specific parameters (en français, paramètres propres de l'entreprise)
SID	Système d'information décisionnel
UCITS	Undertakings for Collective Investments in Transferable Securities (en français, OPCVM)
UMG	Union mutualiste de groupe
VNC	Valeur nette comptable
XP	Couverture de réassurance en excédent de plein
XS	Couverture de réassurance en excédent de sinistre

Annexes du SFCR unique Groupe

États réglementaires (QRT)

Groupe Macif

Exercice 2018



Essentiel pour moi

Sommaire

I GROUPE MACIF	274
I.A. Bilan	275
I.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	277
I.C. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	278
I.D. Fonds propres	280
I.E. Capital de solvabilite requis pour les groupes utilisant la formule standard	282
I.F. Entreprises dans le périmètre du Groupe	283
II MACIFSAM	285
II.A. Bilan	286
II.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	288
II.C. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	290
II.D. Provisions techniques non-vie	291
II.E. Sinistres en non-vie	293
II.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	294
II.G. Fonds propres	295
II.H. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	297
II.I. Minimum de capital requis (MCR)	298
III MACIFLIA	299
III.A. Bilan	300
III.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	302
III.C. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	304
III.D. Provisions techniques non-vie	305
III.E. Sinistres en non-vie	307
III.F. Fonds propres	308
III.G. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	310
III.H. Minimum de capital requis (MCR)	311

IV THÉMIS	312
IV.A. Bilan	313
IV.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	315
IV.C. Provisions techniques non-vie	317
IV.D. Sinistres en non-vie	319
IV.E. Fonds propres	320
IV.F. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	322
IV.G. Minimum de capital requis (MCR)	323
V MUTAVIE	324
V.A. Bilan	325
V.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	327
V.C. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	329
V.D. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	330
V.E. Fonds propres	331
V.F. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	333
V.G. Minimum de capital requis (MCR)	334
VI MACIF-MUTUALITÉ	335
VI.A. Bilan	336
VI.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	338
VI.C. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	339
VI.D. Provisions techniques non-vie	340
VI.E. Sinistres en non-vie	341
VI.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	342
VI.G. Fonds propres	343
VI.H. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	345
VI.I. Minimum de capital requis (MCR)	346
VII APVIA MUTUELLE	347
VII.A. Bilan	348
VII.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	350
VII.C. Provisions techniques non-vie	352
VII.D. Sinistres en non-vie	353
VII.E. Fonds propres	354
VII.F. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	355
VII.G. Minimum de capital requis (MCR)	356

VIII MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS D'AIR FRANCE (MNPAF)	357
VIII.A. Bilan	358
VIII.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	360
VIII.C. Provisions techniques non-vie	362
VIII.D. Sinistres en non-vie	363
VIII.E. Fonds propres	364
VIII.F. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	366
VIII.G. Minimum de capital requis (MCR)	367
IX MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM)	368
IX.A. Bilan	369
IX.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	371
IX.C. Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	372
IX.D. Provisions techniques non-vie	373
IX.E. Sinistres en non-vie	374
IX.F. Fonds propres	375
IX.G. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	376
IX.H. Minimum de capital requis (MCR)	377
X MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES (MNFCT)	378
X.A. Bilan	379
X.B. Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	381
X.C. Provisions techniques non-vie	382
X.D. Sinistres en non-vie	383
X.E. Fonds propres	384
X.F. Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	386
X.G. Minimum de capital requis (MCR)	387



I

GROUPE MACIF

I.A. Bilan	275
I.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	277
I.C. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	279
I.D. Fonds propres	280
I.E. Capital de solvabilité requis pour les groupes utilisant la formule standard	282
I.F. Entreprises dans le périmètre du Groupe	282



I.A. Bilan

S.02.01.02.01 Bilan SFCR

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	15 363
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	568 335
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	34 436 894
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 236 446
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	630 691
Actions	R0100	333 090
Actions – cotées	R0110	256 175
Actions – non cotées	R0120	76 915
Obligations	R0130	24 238 139
Obligations d'État	R0140	8 307 887
Obligations d'entreprise	R0150	15 785 458
Titres structurés	R0160	119 908
Titres garantis	R0170	24 886
Organismes de placement collectif	R0180	6 984 005
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 014 523
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	497 923
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	73 342
Avances sur police	R0240	45 712
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	363
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	27 267
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	605 913
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	571 008
Non-vie hors santé	R0290	566 701
Santé similaire à la non-vie	R0300	4 307
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	34 905
Santé similaire à la vie	R0320	39 160
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-4 255
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	182
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	189 608
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	70 028
Autres créances (hors assurance)	R0380	265 248
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	321 379
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	29 136
Total de l'actif	R0500	37 073 351



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 537 750
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	4 181 905
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	3 923 141
Marge de risque	R0550	258 764
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	355 845
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	272 976
Marge de risque	R0590	82 869
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	25 367 954
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	960 934
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	886 931
Marge de risque	R0640	74 003
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	24 407 020
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	24 172 172
Marge de risque	R0680	234 848
Provisions techniques UC et indexés	R0690	463 480
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	459 619
Marge de risque	R0720	3 861
Passifs éventuels	R0740	37 678
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	16 586
Provisions pour retraite	R0760	155 800
Dépôts des réassureurs	R0770	119 600
Passifs d'impôts différés	R0780	504 613
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	170 349
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	5 281
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	75 377
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	15 080
Autres dettes (hors assurance)	R0840	433 661
Passifs subordonnés	R0850	572 406
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	572 406
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	11 880
Total du passif	R0900	32 487 495
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 585 856

I.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	857 562	297 047	0	745 247	1 230 584	141	801 378	110 431	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	24 002	165	0	1	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	48 451	1 123	0	21 817	16 366	0	90 979	1 436	0
Net	R0200	833 112	296 089	0	723 431	1 214 218	141	710 399	108 995	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	857 900	294 939	0	740 108	1 224 428	138	800 659	110 147	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	24 002	165	0	1	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	48 451	1 123	0	21 817	16 366	0	90 979	1 436	0
Net	R0300	833 451	293 981	0	718 292	1 208 062	138	709 679	108 711	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	634 063	104 816	0	735 298	853 273	76	656 162	8 444	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	19 477	-131	0	37	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	39 774	0	0	44 426	10 182	0	125 454	-573	0
Net	R0400	613 766	104 685	0	690 909	843 091	76	530 708	9 017	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	2 781	79	0	-7 529	-288	0	12 585	71	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	980	-141	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	2 028	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	1 732	-62	0	-7 529	-288	0	12 585	71	0
Dépenses engagées	R0550	188 923	70 299	0	194 685	255 069	32	265 699	38 422	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									



GRUPE MACIF

I.B - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée							Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	36 427	0	1 719					4 080 537
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	89	0					24 257
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	398	0	1 630	2 028
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	180 173
Net	R0200	36 427	89	1 719	0	398	0	1 630	3 926 648
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	36 490	0	1 807					4 066 616
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	89	0					24 257
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	398	0	1 630	2 028
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	180 173
Net	R0300	36 490	89	1 807	0	398	0	1 630	3 912 727
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	25 986	0	1 499					3 019 618
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	72	-5					19 449
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	354	0	1 468	1 822
Part des réassureurs	R0340	0	0	-3	0	0	0	0	219 259
Net	R0400	25 986	72	1 497	0	354	0	1 468	2 821 631
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	25					7 724
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					839
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	2 028
Net	R0500	0	0	25	0	0	0	0	6 534
Dépenses engagées	R0550	11 917	7	969	0	0	0	1	1 026 023
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								1 026 023

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	63 413	1 912 905	92 546	41 611	0	0	3 809	2 244	2 116 527
Part des réassureurs	R1420	12 648	1 937	0	6 242	0	0	280	200	21 307
Net	R1500	50 765	1 910 968	92 546	35 368	0	0	3 528	2 044	2 095 220
Primes acquises										
Brut	R1510	63 523	1 911 592	92 546	41 611	0	0	3 809	2 244	2 115 325
Part des réassureurs	R1520	12 648	1 937	0	6 242	0	0	280	200	21 307
Net	R1600	50 876	1 909 655	92 546	35 368	0	0	3 528	2 044	2 094 018
Charge des sinistres										
Brut	R1610	49 338	1 799 416	28 303	32 052	3 307	-46 394	6 512	1 789	1 874 322
Part des réassureurs	R1620	10 719	2 126	0	3 615	0	0	0	0	16 459
Net	R1700	38 619	1 797 290	28 303	28 437	3 307	-46 394	6 512	1 789	1 857 863
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	4 613	418 199	88 115	-1 333	2 129	52 426	2 129	-37	566 241
Part des réassureurs	R1720	2 552	0	0	526	0	0	0	0	3 078
Net	R1800	2 061	418 199	88 115	-1 859	2 129	52 426	2 129	-37	563 163
Dépenses engagées	R1900	11 606	147 641	3 784	5 117	659	890	2 834	7 032	179 563
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									179 563



I.C. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	30 369 184	0	0	192 447	0
Fonds propres de base	R0020	4 971 390	0	0	-131 541	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	5 082 276	0	0	-131 541	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 197 753	0	0	101 421	0



I.D. Fonds propres

S.23.01.22 Fonds propres Groupe

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du	R0020	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	266 255	266 255		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	4 256 776	4 256 776			
Passifs subordonnés	R0140	572 406		123 988	448 418	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	16 067				16 067
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	2 794				2 794
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	43 510	43 510	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	70 622	70 622	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	110 208				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0230	0	0	0	0	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0240	0	0	0	0	
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0250	0	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	73 416	70 622	0	0	2 794
Total déductions	R0280	73 416	70 622	0	0	2 794
Total fonds propres de base après déductions	R0290	4 971 390	4 385 711	123 988	448 418	13 273
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	678			678	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	678			678	0



I.E. Capital de solvabilité requis pour les groupes utilisant la formule standard

S.25.01.22 Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	3 720 057		
Risque de contrepartie	R0020	125 489		
Risque de souscription vie	R0030	605 399		
Risque de souscription santé	R0040	371 757		
Risque de souscription non-vie	R0050	925 911		
Diversification entre modules	R0060	-1 357 736		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	4 390 877		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	242 407		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 155 861		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-377 429		
Exigences de capital en regard de l'art. 4 de la Directive 2003/41/EC (transitoire)	R0160	0		
SCR total hors exigences de capital supplémentaires	R0200	2 099 993		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	2 197 753		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		



I.F. Entreprises dans le périmètre du Groupe

S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe

Nom juridique de l'entreprise	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle / non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital
C0040	C0010	C0020	C0030	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180
Macif	FR	LEI/969500QSBFB1NW4SX83		2	Société d'assurance mutuelle	2	ACPR	1
Macif Sgam	FR	LEI/969500WA5MUHWSB8TA47		5	SGAM	2	ACPR	1
Macifilia	FR	LEI/969500H046HK8C398562		2	Société anonyme	2	ACPR	1
Thémis	FR	LEI/213800PH148IQQAQ8291		2	Société anonyme	2	ACPR	1
Compagnie Foncière de la Macif	FR	SC/353233877		10	Société par actions simplifiée	2		1
Foncière de Lutèce	FR	SC/329370159		10	Société anonyme	2		1
Lesseps Promotion	FR	SC/329266191		10	Société par actions simplifiée	2		1
M. A&S	FR	SC/509462636		99	Société par actions simplifiée	2		1
Marseille Grand Littoral	FR	SC/408343689		10	Société par actions simplifiée	2		1
Société de l'Immobilier d'Exploitation Macif (Siem)	FR	SC/440339851		10	Société par actions simplifiée	2		1
SNC Paranjou	FR	SC/752693077		10	Société en nom collectif	2		1
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	FR	LEI/969500389E3GEX8JDE26		2	Société anonyme	2	ACPR	0
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	FR	LEI/969500W0JLW5FGSIB15		2	Société anonyme	2	ACPR	0
Mutavie	FR	LEI/969500SA62KWQZDNQM27		4	Société européenne	2	ACPR	1
Socram Banque	FR	LEI/969500WVFN8R6THTZ85		8	Société anonyme	2	ACPR	0
Macifin'	FR	SC/501689988		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	1
AXE France	FR	SC/421796335		10	Société par actions simplifiée	2		0
Macif-Mutualité	FR	LEI/969500INLLRFLPSO56		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
MNFCT	FR	LEI/969500NVGY1C4HDAOL44		4	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
Mutuelle du Personnel IBM (MP IBM)	FR	LEI/969500BITYF38D6NN003		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
APIVIA Mutuelle	FR	LEI/9695000TGW2VHSV6S658		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
APIVIA Participations	FR	SC/490625662		99	Société par actions simplifiée	2		1
APIVIA Santé	FR	SC/391897261		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	1
Concept Holding	FR	SC/482723426		99	Société par actions simplifiée	2		1
APIVIA Prévoyance	FR	SC/388901910		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	1
Securimut	FR	SC/487899148		10	Société par actions simplifiée	2	ACPR	1
Mutuelle Nationale Personnel Air France (MNPAP)	FR	LEI/9695003U92D3NUFQJ014		2	Mutuelle régie par le code de la mutualité	1	ACPR	1
Macif Participations	FR	SC/343421202		99	Société par actions simplifiée	2		1
Ofi Holding	FR	SC/412563058		99	Société anonyme	2		1
OFI Asset Management (OFI AM)	FR	SC/384940342		99	Société anonyme	2		1
GIE Macif Finance Épargne	FR	SC/400024881		99	Groupement d'intérêt économique	2		1
GIE Couleurs Mutuelles	FR	SC/798576245		99	Groupement d'intérêt économique	2		1
Prévoyance Aésio Macif	FR	SC/841505787		4	Société anonyme	2	ACPR	1
OFI Advisers	FR	SC/450 520 416		99	Société anonyme	2		1
UMG Macif Santé Prévoyance	FR	LEI/969500JH1W9BIAPWKZ38		5	Union mutualiste de groupe	2	ACPR	1
Macif Innovation	FR	SC/501690770		99	Société par actions simplifiée	2		1

Nom juridique de l'entreprise	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
						Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0040	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Macif	100%	100%		100%	100%	1		100%
Macif Sgam	100%	100%		1	100%	1		100%
Macifilia	100%	100%		100%	100%	1		100%
Thémis	100%	100%		100%	100%	1		100%
Compagnie Foncière de la Macif	100%	100%		100%	100%	1		100%
Foncière de Lutèce	98%	98%		100%	98%	1		100%
Lesseps Promotion	100%	100%		100%	100%	1		100%
M. A&S	100%	100%		100%	100%	1		100%
Marseille Grand Littoral	100%	100%		100%	100%	1		100%
Société de l'Immobilier d'Exploitation Macif (Sier)	100%	100%		100%	100%	1		100%
SNC Paranjou	98%	100%		100%	100%	1		100%
Inter Mutuelles Assistance SA (Groupe IMA)	28%	28%		200%	28%	1		300%
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	40%	40%		200%	40%	1		300%
Mutavie	98%	98%		100%	98%	1		100%
Socran Banque	34%	34%		200%	34%	1		300%
Macifin'	100%	100%		100%	100%	1		100%
AXE France	49%	50%		200%	50%	1		300%
Macif-Mutualité	100%	100%		100%	100%	1		100%
MNFCT	100%	100%		100%	100%	1		100%
Mutuelle du Personnel IBM (MP IBM)	100%	100%		100%	100%	1		100%
APIVIA Mutuelle	100%	100%		100%	100%	1		100%
APIVIA Participations	100%	100%		1	100%	1		100%
APIVIA Santé	100%	100%		1	100%	1		100%
Concept Holding	100%	100%		1	100%	1		100%
APIVIA Prévoyance	100%	100%		1	100%	1		100%
Securimut	67%	67%		100%	67%	1		100%
Mutuelle Nationale Personnel Air France (MNP/)	100%	100%		100%	100%	1		100%
Macif Participations	100%	100%		100%	100%	1		100%
Ofi Holding	61%	61%		100%	61%	1		100%
OFI Asset Management (OFI AM)	61%	100%		100%	100%	1		100%
GIE Macif Finance Épargne	100%	99%		100%	99%	1		1
GIE Couleurs Mutuelles	100%	100%		100%	100%	1		1
Prévoyance Aésio Macif	50%	50%		200%	50%	1		2
OFI Advisers	61%	100%		100%	100%	1		1
UMG Macif Santé Prévoyance	100%	100%		100%	100%	1		1
Macif Innovation	100%	100%		100%	100%	1		1

II

MACIF SAM

II.A.	Bilan	286
II.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	288
II.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	290
II.D.	Provisions techniques non-vie	291
II.E.	Sinistres en non-vie	293
II.F.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	294
II.G.	Fonds propres	295
II.H.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	297
II.I.	Minimum de capital requis (MCR)	298

II.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	496 044
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	9 539 073
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	474 436
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 448 978
Actions	R0100	279 343
Actions – cotées	R0110	256 118
Actions – non cotées	R0120	23 225
Obligations	R0130	5 416 072
Obligations d'État	R0140	1 707 833
Obligations d'entreprise	R0150	3 678 015
Titres structurés	R0160	21 265
Titres garantis	R0170	8 959
Organismes de placement collectif	R0180	1 748 114
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	172 131
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	11 483
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	60
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	11 423
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	586 625
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	567 014
Non-vie hors santé	R0290	566 701
Santé similaire à la non-vie	R0300	313
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	19 611
Santé similaire à la vie	R0320	19 611
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	24 204
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	140 309
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	61 459
Autres créances (hors assurance)	R0380	331 792
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	70 925
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	19 143
Total de l'actif	R0500	11 281 058

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 424 311
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	4 179 023
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	3 920 620
Marge de risque	R0550	258 404
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	245 288
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	211 518
Marge de risque	R0590	33 770
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 334 924
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	630 271
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	594 669
Marge de risque	R0640	35 601
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	704 654
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	661 059
Marge de risque	R0680	43 594
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	35 065
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	13 228
Provisions pour retraite	R0760	126 846
Dépôts des réassureurs	R0770	79 153
Passifs d'impôts différés	R0780	420 270
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	22 420
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 178
Autres dettes (hors assurance)	R0840	217 267
Passifs subordonnés	R0850	572 406
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	572 406
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 152
Total du passif	R0900	7 252 221
Excédent d'actif sur passif	R1000	4 028 837

II.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	296 883	0	745 032	1 230 445	141	801 378	110 431	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	217	139	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	2 226	0	21 817	16 366	0	90 979	1 436	0
Net	R0200	0	294 657	0	723 431	1 214 218	141	710 399	108 995	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	294 775	0	739 881	1 224 281	138	800 659	110 147	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	228	147	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	2 226	0	21 817	16 366	0	90 979	1 436	0
Net	R0300	0	292 549	0	718 292	1 208 062	138	709 679	108 711	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	104 841	0	732 801	852 806	76	656 162	8 444	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	2 534	466	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	713	0	44 426	10 182	0	125 454	-573	0
Net	R0400	0	104 128	0	690 909	843 091	76	530 708	9 017	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	79	0	-7 529	-288	0	12 585	71	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	79	0	-7 529	-288	0	12 585	71	0
Dépenses engagées	R0550	0	70 050	0	194 685	255 069	32	265 699	38 422	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	35 399	0	1 719					3 221 428
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	89	0					445
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	398	0	1 630	2 028
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	132 825
Net	R0200	35 399	89	1 719	0	398	0	1 630	3 091 076
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	35 459	0	1 807					3 207 146
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	89	0					465
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	398	0	1 630	2 028
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	132 825
Net	R0300	35 459	89	1 807	0	398	0	1 630	3 076 814
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	25 558	0	1 499					2 382 188
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	72	-5					3 067
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	354	0	1 468	1 822
Part des réassureurs	R0340	0	0	-3	0	0	0	0	180 198
Net	R0400	25 558	72	1 497	0	354	0	1 468	2 206 879
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	25					4 943
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	25	0	0	0	0	4 943
Dépenses engagées	R0550	10 925	7	969	0	0	0	1	835 860
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								835 860

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	24 494	0	0	0	0	0	0	0	24 494
Part des réassureurs	R1420	24 494	0	0	0	0	0	0	0	24 494
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	24 494	0	0	0	0	0	0	0	24 494
Part des réassureurs	R1520	24 494	0	0	0	0	0	0	0	24 494
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	20 088	0	0	0	3 256	-46 394	0	51	-22 999
Part des réassureurs	R1620	20 054	0	0	0	0	0	0	0	20 054
Net	R1700	35	0	0	0	3 256	-46 394	0	51	-43 053
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	2 984	0	0	0	2 129	52 426	0	0	57 538
Part des réassureurs	R1720	1 711	0	0	0	0	0	0	0	1 711
Net	R1800	1 272	0	0	0	2 129	52 426	0	0	55 827
Dépenses engagées	R1900	-1 307	0	0	0	659	890	0	2	244
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									244

II.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0		0	0	637 882
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090	0		0	0		0	0	637 882
Marge de risque	R0100	0	0			0			40 147
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0			678 029

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		16 407	0	592 560	0	608 967
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		16 316	0	0	0	16 316
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090		91	0	592 560	0	592 651
Marge de risque	R0100	568			35 187	0	35 755
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0

II.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par									
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
		CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut - Total		R0060	0	-7 210	0	77 731	54 738	18	56 822	3 543	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140	0	-72	0	2 285	-4 017	0	-18 498	-461	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150	0	-7 139	0	75 446	58 756	18	75 320	4 004	0
Provisions pour sinistres											
Brut - total		R0160	0	218 728	0	2 658 524	153 426	606	611 984	240 399	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240	0	385	0	303 614	9 541	0	260 262	13 974	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250	0	218 343	0	2 354 910	143 885	606	351 722	226 425	0
Total meilleure estimation - brut		R0260	0	211 518	0	2 736 255	208 165	624	668 805	243 942	0
Total meilleure estimation - net		R0270	0	211 204	0	2 430 356	202 641	624	427 041	230 429	0
Marge de risque		R0280	0	33 770	0	107 506	58 683	48	66 448	19 604	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions											
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation		R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque		R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total		R0320	0	245 288	0	2 843 761	266 848	672	735 253	263 547	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330	0	313	0	305 899	5 524	0	241 764	13 514	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		R0340	0	244 974	0	2 537 862	261 324	672	493 489	250 033	0

		Segmentation par						Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060	2 960	0	818	0	0	0	189 420
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	-20 763
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 960	0	818	0	0	0	210 184
Provisions pour sinistres								
Brut - total	R0160	51 877	39	7 134	0	0	0	3 942 717
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	587 777
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	51 877	39	7 134	0	0	0	3 354 940
Total meilleure estimation - brut	R0260	54 837	39	7 952	0	0	0	4 132 137
Total meilleure estimation - net	R0270	54 837	39	7 952	0	0	0	3 565 123
Marge de risque	R0280	4 937	9	949	0	43	176	292 174
Montant de la déduction transitoire sur les provisions								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	R0320	59 775	48	8 901	0	43	176	4 424 311
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	567 014
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	59 775	48	8 901	0	43	176	3 857 297

II.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité 1

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100											107 558			
N-9	R0160	1 276 379	434 006	95 630	70 634	38 036	37 837	20 263	19 932	18 298	9 908	R0100	107 558	8 845 050	
N-8	R0170	1 263 045	440 866	120 697	57 155	37 898	37 158	29 983	24 858	12 022		R0160	9 908	2 020 923	
N-7	R0180	1 116 082	460 692	110 451	76 786	52 422	36 167	33 085	19 561			R0170	12 022	2 023 682	
N-6	R0190	1 198 395	418 643	94 462	52 002	37 292	31 784	19 864				R0180	19 561	1 905 247	
N-5	R0200	1 217 326	449 252	96 761	61 394	32 586	22 073					R0190	19 864	1 852 443	
N-4	R0210	1 241 903	472 539	103 730	60 251	51 533						R0200	22 073	1 879 392	
N-3	R0220	1 165 559	385 888	94 606	62 886							R0210	51 533	1 929 956	
N-2	R0230	1 260 426	422 051	100 747								R0220	62 886	1 708 938	
N-1	R0240	1 198 974	418 944									R0230	100 747	1 783 224	
N	R0250	1 300 786										R0240	418 944	1 617 918	
												R0250	1 300 786	1 300 786	
												Total	R0260	2 125 881	26 867 558

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100											699 391		
N-9	R0160						178 817	142 853	124 387	109 571		R0100	559 744	
N-8	R0170					250 059	187 772	163 555	137 379			R0160	87 509	
N-7	R0180				317 171	276 440	248 780	228 879				R0170	111 682	
N-6	R0190			340 725	295 903	249 094	228 525					R0180	183 612	
N-5	R0200		451 980	342 171	286 194	255 924						R0190	185 375	
N-4	R0210		601 110	454 703	377 970	334 548						R0200	191 936	
N-3	R0220	1 070 387	617 286	497 125	415 723							R0210	250 297	
N-2	R0230	1 095 758	658 464	569 696								R0220	317 228	
N-1	R0240	1 119 878	632 115									R0230	459 181	
N	R0250	1 201 656										R0240	527 758	
												R0250	1 068 740	
												Total	R0260	3 943 060

II.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	5 759 235	0	0	113 364	0
Fonds propres de base	R0020	4 601 243	0	0	-104 644	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	4 601 921	0	0	-104 644	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 558 230	0	0	50 192	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	4 273 144	0	0	-103 292	0
Minimum de capital requis	R0110	601 597	0	0	6 761	0

II.G. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	252 006	252 006		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	3 776 832	3 776 832			
Passifs subordonnés	R0140	572 406		123 988	448 418	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	4 601 243	4 028 837	123 988	448 418	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	678			678	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	678			678	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	4 601 921	4 028 837	123 988	449 096	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	4 601 243	4 028 837	123 988	448 418	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	4 601 921	4 028 837	123 988	449 096	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	4 273 144	4 028 837	123 988	120 319	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 558 230				
Minimum de capital requis	R0600	601 597				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	295%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	710%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	4 028 837
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	252 006
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	3 776 832
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

II.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 260 035		
Risque de contrepartie	R0020	85 237		
Risque de souscription vie	R0030	51 058	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	230 875	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	925 407	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-703 726		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	1 848 885		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	129 615		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-420 270		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 558 230		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	1 558 230		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

II.I. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR _{NL}	R0010	575 638	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	211 204	294 657
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	2 430 356	723 431
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	202 641	1 214 218
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070	624	141
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	427 041	710 399
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	230 429	108 995
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	54 837	35 399
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	39	89
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	7 952	1 719
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	398
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	1 630

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR _I	R0200	25 958	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 236 117	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	601 597	
Capital de solvabilité requis	R0310	1 558 230	
Plafond du MCR	R0320	701 203	
Plancher du MCR	R0330	389 557	
MCR combiné	R0340	601 597	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	601 597	

III

MACIFILIA

III.A.	Bilan	300
III.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	302
III.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	304
III.D.	Provisions techniques non-vie	305
III.E.	Sinistres en non-vie	307
III.F.	Fonds propres	308
III.G.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	310
III.H.	Minimum de capital requis (MCR)	311

III.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	43 217
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	83
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	37 403
Obligations d'État	R0140	23 181
Obligations d'entreprise	R0150	14 221
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 127
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	604
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	22 982
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	21 191
Non-vie hors santé	R0290	21 187
Santé similaire à la non-vie	R0300	4
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 790
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 790
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	117
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	248
Autres créances (hors assurance)	R0380	680
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	595
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	67 842



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	21 926
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	21 922
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	21 743
Marge de risque	R0550	179
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	4
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	4
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 867
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 867
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 857
Marge de risque	R0680	9
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	25 241
Passifs d'impôts différés	R0780	412
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	127
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	198
Autres dettes (hors assurance)	R0840	496
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	50 267
Excédent d'actif sur passif	R1000	17 575

III.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	141	86	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	141	86	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	187	118	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	187	118	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	626	-217	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	626	-217	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	110	10	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total												
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens													
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200											
Primes émises																					
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0					227												
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0												
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0												
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	227												
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0												
Primes acquises																					
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0					305												
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0												
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0												
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	305												
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0												
Charge des sinistres																					
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0					408												
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0												
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0												
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	408												
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0												
Variation des autres provisions techniques																					
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					1												
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0												
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0												
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	1												
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0												
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	120												
Autres dépenses	R1200								0												
Total des dépenses	R1300								120												
Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie																					
		Assurance maladie				Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		Engagements de réassurance vie		Total			
		C0210				C0220		C0230		C0240		C0250		C0260		C0270		C0280		C0300	
Primes émises																					
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Primes acquises																					
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Charge des sinistres																					
Brut	R1610	0	0	0	0	0	0	0	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58	
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58	
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation des autres provisions techniques																					
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	-34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-34	
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	-34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-34	
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres dépenses	R2500																			0	
Total des dépenses	R2500																			0	

III.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

5.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	0	1 857	0	0	1 857
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	1 790	0	0	1 790
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	0		0	0		0	67	0	0	67
Marge de risque	R0100	0	0			0		9	0	0	9
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0		0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0		0	0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	0	0			0		1 867	0	0	1 867

		Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0100		0		0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	0			0	0	0

III.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		CD020	CD030	CD040	CD050	CD060	CD070	CD080	CD090	CD100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	0	0	0	37	43	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	40	26	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	-3	18	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	0	4	0	21 034	628	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	4	0	20 495	627	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	540	1	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	4	0	21 071	672	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	536	19	0	0	0	0
Marge de risque	R0280	0	0	0	178	2	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	0	4	0	21 249	674	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	4	0	20 535	653	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	0	0	714	21	0	0	0	0



		Segmentation par							Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060	0	0	0	0	0	0	0	80
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	66
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	15
Provisions pour sinistres									
Brut – total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	21 667
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	21 126
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	541
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	21 747
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	555
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	179
Montant de la déduction transitoire sur les provisions									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	21 926
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	21 191
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	0	0	0	0	0	0	0	735

III.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité #REF!

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100											523			
N-9	R0160	44 832	32 629	6 512	34	59	60	10	6	0	320		R0100	523	315 793
N-8	R0170	60 418	47 500	803	1 975	83	562	193	19	0			R0160	320	84 462
N-7	R0180	51 344	2 366	793	232	695	259	174	307				R0170	0	111 553
N-6	R0190	6 629	3 816	622	256	165	71	197					R0180	307	56 171
N-5	R0200	8 531	4 219	792	540	121	51						R0190	197	11 756
N-4	R0210	8 236	3 301	1 126	491	153							R0200	51	14 254
N-3	R0220	5 305	1 638	305	181								R0210	153	13 308
N-2	R0230	859	181	103									R0220	181	7 429
N-1	R0240	87	79										R0230	103	1 143
N	R0250	88											R0240	79	167
													R0250	88	88
Total													R0260	2 002	616 122

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100											7 056	R0100	6 363
N-9	R0160						429	414	422	99			R0160	87
N-8	R0170					1 977	1 440	1 277	1 241				R0170	1 083
N-7	R0180				2 744	2 343	2 255	1 302					R0180	1 128
N-6	R0190			3 904	3 697	3 276	3 080						R0190	2 654
N-5	R0200			1 621	987	680							R0200	593
N-4	R0210		3 900	2 703	1 691	1 363							R0210	1 176
N-3	R0220	5 434	9 199	12 709	12 409								R0220	8 299
N-2	R0230	760	323	117									R0230	107
N-1	R0240	90	122										R0240	109
N	R0250	74											R0250	68
Total													R0260	21 667

III.F. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	8 840	8 840		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	4	4		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	8 731	8 731			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	17 575	17 575	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	17 575	17 575	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	17 575	17 575	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	17 575	17 575	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	17 575	17 575	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 356				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	746%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	475%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	17 575
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	8 844
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	8 731
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

III.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 033		
Risque de contrepartie	R0020	172		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	146	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-222		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	2 129		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	639		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-412		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 356		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	2 356		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

III.H. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR _{NL}	R0010	47	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	536	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	19	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR _L	R0200	1	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	67	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	48	
Capital de solvabilité requis	R0310	2 356	
Plafond du MCR	R0320	1 060	
Plancher du MCR	R0330	589	
MCR combiné	R0340	589	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700	
Minimum de capital requis	R0400	3 700	

IV

THÉMIS

IV.A.	Bilan	313
IV.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	315
IV.C.	Provisions techniques non-vie	317
IV.D.	Sinistres en non-vie	319
IV.E.	Fonds propres	320
IV.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	322
IV.G.	Minimum de capital requis (MCR)	323

IV.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	7 239
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	6 460
Obligations d'État	R0140	3 811
Obligations d'entreprise	R0150	2 648
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	779
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	233
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	29
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	340
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	16
Total de l'actif	R0500	7 858

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	1 961
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 961
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 843
Marge de risque	R0550	118
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	30
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	263
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	105
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	2 358
Excédent d'actif sur passif	R1000	5 500

IV.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	1 007	0	0					1 007
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	1 007	0	0	0	0	0	0	1 007
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	1 026	0	0					1 026
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	1 026	0	0	0	0	0	0	1 026
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	247	0	0					247
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	247	0	0	0	0	0	0	247
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	18	0	0					18
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	18	0	0	0	0	0	0	18
Dépenses engagées	R0550	829	0	0	0	0	0	0	829
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								829

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1700	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2500									0

IV.C. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02 Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total		R0060	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres										
Brut – total		R0160	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut		R0260	0	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net		R0270	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque		R0280	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions										
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation		R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque		R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total		R0320	0	0	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total		R0330	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		R0340	0	0	0	0	0	0	0	0

		Segmentation par						Total obligation non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la	R0050	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut - Total	R0060	368	0	0	0	0	0	368
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	368	0	0	0	0	0	368
Provisions pour sinistres								
Brut - total	R0160	1 475	0	0	0	0	0	1 475
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 475	0	0	0	0	0	1 475
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 843	0	0	0	0	0	1 843
Total meilleure estimation - net	R0270	1 843	0	0	0	0	0	1 843
Marge de risque	R0280	118	0	0	0	0	0	118
Montant de la déduction transitoire sur les provisions								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	R0320	1 961	0	0	0	0	0	1 961
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 961	0	0	0	0	0	1 961

IV.D. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)				
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110						
Précédentes	R0100																
N-9	R0160	83	358	188	71	56	27	13	25	6	1						
N-8	R0170	102	264	196	84	33	18	6	3	-2							
N-7	R0180	128	216	185	85	46	32	26	11								
N-6	R0190	87	188	95	77	39	23	10									
N-5	R0200	101	196	117	98	35	31										
N-4	R0210	103	280	171	57	74											
N-3	R0220	113	214	98	50												
N-2	R0230	51	73	47													
N-1	R0240	66	121														
N	R0250	64															
Total	R0260																

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)					
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360				
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300						
Précédentes	R0100																
N-9	R0160						56	40	44	19							
N-8	R0170					138	103	81	53								
N-7	R0180					157	113	98	82								
N-6	R0190				214	172	92	58									
N-5	R0200			281	276	160	144										
N-4	R0210		507	335	202	99											
N-3	R0220	808	485	250	181												
N-2	R0230	395	197	117													
N-1	R0240	437	224														
N	R0250	395															
Total	R0260																

IV.E. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	2 500	2 500		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	5	5		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	2 995	2 995			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	5 500	5 500	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	5 500	5 500	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	5 500	5 500	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	5 500	5 500	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	5 500	5 500	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	843				
Minimum de capital requis	R0600	2 500				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	652%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	220%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	5 500
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 504
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	2 995
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

IV.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	196		
Risque de contrepartie	R0020	65		
Risque de souscription vie	R0030	0	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	0	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	709	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-153		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	818		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	55		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-30		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	843		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	843		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

IV.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR _{NL}	R0010	275	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	1 843	1 007
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR _I	R0200	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300	275	
Capital de solvabilité requis	R0310	843	
Plafond du MCR	R0320	379	
Plancher du MCR	R0330	211	
MCR combiné	R0340	275	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500	
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400	2 500	

**V**

MUTAVIE

V.A.	Bilan	325
V.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	327
V.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	329
V.D.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	330
V.E.	Fonds propres	331
V.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	333
V.G.	Minimum de capital requis (MCR)	334



V.A. Bilan

S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2 818
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	24 464 412
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	835 444
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 006
Actions	R0100	37 388
Actions – cotées	R0110	0
Actions – non cotées	R0120	37 388
Obligations	R0130	17 977 478
Obligations d'État	R0140	6 393 350
Obligations d'entreprise	R0150	11 474 878
Titres structurés	R0160	93 322
Titres garantis	R0170	15 927
Organismes de placement collectif	R0180	4 820 075
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	789 021
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	497 923
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	45 962
Avances sur police	R0240	45 712
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	250
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 900
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 900
Santé similaire à la vie	R0320	1 807
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	93
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	19 412
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	2 944
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	8 990
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	90 698
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	626
Total de l'actif	R0500	25 135 686



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	23 556 738
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	50 416
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	38 532
Marge de risque	R0640	11 884
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	23 506 321
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	23 332 685
Marge de risque	R0680	173 636
Provisions techniques UC et indexés	R0690	463 480
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	459 619
Marge de risque	R0720	3 861
Passifs éventuels	R0740	2 613
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	299
Provisions pour retraite	R0760	5 990
Dépôts des réassureurs	R0770	529
Passifs d'impôts différés	R0780	10 419
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	11 851
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	61 276
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	203
Autres dettes (hors assurance)	R0840	23 718
Passifs subordonnés	R0850	152 229
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	152 229
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	101
Total du passif	R0900	24 289 447



MUTAVIE

V.B – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

V.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

5.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									



MUTAVIE

V.B – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0					0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								0

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	5 623	1 818 186	92 546	6 496	0	0	5 862	13 571	1 942 286
Part des réassureurs	R1420	286	0	0	658	0	0	0	0	944
Net	R1500	5 337	1 818 186	92 546	5 838	0	0	5 862	13 571	1 941 342
Primes acquises										
Brut	R1510	5 623	1 818 186	92 546	6 496	0	0	5 862	13 571	1 942 286
Part des réassureurs	R1520	286	0	0	658	0	0	0	0	944
Net	R1600	5 337	1 818 186	92 546	5 838	0	0	5 862	13 571	1 941 342
Charge des sinistres										
Brut	R1610	2 332	1 769 678	28 303	17 120	0	0	5 573	3 368	1 826 373
Part des réassureurs	R1620	373	0	0	113	0	0	0	0	486
Net	R1700	1 958	1 769 678	28 303	17 007	0	0	5 573	3 368	1 825 887
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-553	396 872	88 115	105	0	0	76	856	485 471
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Net	R1800	-553	396 872	88 115	104	0	0	76	856	485 470
Dépenses engagées	R1900	3 455	111 232	3 784	3 201	0	0	2 642	6 852	131 166
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									131 166



V.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	23 333 953	0	0	459 619		17 289	0	0	-18 557	23 792 304
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		93	0	0	0	93
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	23 333 953		0	459 619		17 196	0	0	-18 557	23 792 211
Marge de risque	R0100	171 622	3 861			2 014			0	0	177 497
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	23 505 575	463 480			19 303			0	-18 557	23 969 801

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		15 529	0	0	23 003	38 532
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 807	0	0	0	1 807
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		13 722	0	0	23 003	36 725
Marge de risque	R0100	4 868			0	7 016	11 884
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques – Total	R0200	20 397			0	30 019	50 416



V.D. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	24 020 218	0	0	52 450	0
Fonds propres de base	R0020	998 468	0	0	-38 884	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	998 468	0	0	-42 003	0
Capital de solvabilité requis	R0090	559 774	0	0	63 123	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	896 618	0	0	-36 322	0
Minimum de capital requis	R0110	251 898	0	0	28 405	0



V.E. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	46 200	46 200		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	800 039	800 039			
Passifs subordonnés	R0140	152 229		0	152 229	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	998 468	846 239	0	152 229	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	998 468	846 239	0	152 229	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	998 468	846 239	0	152 229	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	998 468	846 239	0	152 229	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	896 618	846 239	0	50 380	
Capital de solvabilité requis	R0580	559 774				
Minimum de capital requis	R0600	251 898				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	178%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	846 239
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	46 200
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement équilibratoire et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	800 039
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0



V.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0040	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	2 506 171		
Risque de contrepartie	R0020	40 614		
Risque de souscription vie	R0030	593 888	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	20 709	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050	0	Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-427 276		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070	0		
SCR de base	R0100	2 734 107		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	107 733		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 271 648		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-10 419		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	559 774		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	559 774		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

VI

MACIF-MUTUALITÉ

VI.A.	Bilan	336
VI.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	338
VI.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	339
VI.D.	Provisions techniques non-vie	340
VI.E.	Sinistres en non-vie	341
VI.F.	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires	342
VI.G.	Fonds propres	343
VI.H.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	345
VI.I.	Minimum de capital requis (MCR)	346

VI.A. Bilan

S.02.01.02

Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	15 042
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	3 463
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	1 066 309
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 675
Actions	R0100	7 620
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	7 620
Obligations	R0130	902 492
Obligations d'État	R0140	206 704
Obligations d'entreprise	R0150	690 468
Titres structurés	R0160	5 320
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	133 354
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	17 168
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 888
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	46
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 842
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	42 517
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	3 590
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	3 590
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	38 927
Santé similaire à la vie	R0320	61 581
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-22 654
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	22 082
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	40 072
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	11 111
Autres créances (hors assurance)	R0380	31 007
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 380
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	123
Total de l'actif	R0500	1 242 994

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	62 506
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	62 506
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	20 267
Marge de risque	R0590	42 239
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	585 208
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	310 190
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	283 740
Marge de risque	R0640	26 450
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	275 018
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	257 412
Marge de risque	R0680	17 606
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	169
Provisions pour retraite	R0760	8 850
Dépôts des réassureurs	R0770	77 575
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 314
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	35 453
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	13 098
Autres dettes (hors assurance)	R0840	60 143
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	8 626
Total du passif	R0900	852 941
Excédent d'actif sur passif	R1000	390 053



VI.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																	
Brut – assurance directe	R0110	381 258	164														381 422
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	42 132	1 268														43 400
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	46 611															46 611
Net	R0200	376 780	1 432														378 212
Primes acquises																	
Brut – assurance directe	R0210	381 271	164														381 435
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	42 132	1 268														43 400
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	46 611															46 611
Net	R0300	376 792	1 432														378 224
Charge des sinistres																	
Brut – assurance directe	R0310	265 800	-25														265 775
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	30 974	709														31 683
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	38 269															38 269
Net	R0400	258 505	684														259 189
Variation des autres provisions techniques																	
Brut – assurance directe	R0410	2 381															2 381
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	1 114	-48														1 066
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	1 936															1 936
Net	R0500	1 559	-48														1 511
Dépenses engagées	R0550	86 673	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 701
Autres dépenses	R1200																0
Total des dépenses	R1300																86 701

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	33 296	94 719	35 115			28 435	2 648	194 213
Part des réassureurs	R1420	18 366	1 937	19 561			280	200	40 343
Net	R1500	14 930	92 782	15 554			28 155	2 449	153 869
Primes acquises									
Brut	R1510	33 406	93 406	35 115			28 435	2 648	193 011
Part des réassureurs	R1520	18 366	1 937	19 561			280	200	40 343
Net	R1600	15 041	91 469	15 554			28 155	2 449	152 667
Charge des sinistres									
Brut	R1610	26 917	29 738	14 932			27 067	1 952	100 606
Part des réassureurs	R1620	12 429	2 126	6 149					20 703
Net	R1700	14 488	27 612	8 783			27 067	1 952	79 903
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	2 183	21 328	-1 437			4 954	-33	26 993
Part des réassureurs	R1720	7 192		1 379					8 571
Net	R1800	-5 009	21 328	-2 817			4 954	-33	18 422
Dépenses engagées	R1900	10 543	36 409	0	7 977	0	192	177	55 299
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2500								55 299



VI.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	248 991	0	0	0		6 321	0	0	2 100	257 412
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	998					-23 653				-22 654
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	247 993					29 974			2 100	280 066
Marge de risque	R0100	10 906	0			5 375			0	1 324	17 606
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	259 897	0			11 697			0	3 424	275 018

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		202 705	44 877	0	36 158	283 740
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		32 264	29 317	0	0	61 581
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090		170 441	15 560		36 158	222 159
Marge de risque	R0100		17 802		0	8 648	26 450
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110				0	0	0
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200		265 384		0	44 806	310 190



VI.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Segmentation par															Total Non-Life obligation
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Réassurance non proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	
CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO160	CO170	CO180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut - Total	R0060	-29 472	-35														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 532															
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-27 940	-35														
Provisions pour sinistres																	
Brut - total	R0160	47 922	1 852														
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 122															
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	42 799	1 852														
Total meilleure estimation - brut	R0260	18 450	1 817														
Total meilleure estimation - net	R0270	14 859	1 817														
Marge de risque	R0280	42 103	136														
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																
Meilleure estimation	R0300																
Marge de risque	R0310																
Provisions techniques - Total																	
Provisions techniques - Total	R0320	60 553	1 953														
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	3 590															
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	56 963	1 953														

VI.E. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110			
Précédentes	R0100											R0100	0	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0	0
N-7	R0180	198 336	19 995	732	36	12	18	7	3	0	0	R0180	3	219 139
N-6	R0190	222 241	28 657	866	72	24	19	4	0	0	0	R0190	3	251 193
N-5	R0200	222 571	28 318	1 212	89	44	52	0	0	0	0	R0200	49	251 618
N-4	R0210	223 203	28 679	977	173	37	0	0	0	0	0	R0210	32	252 386
N-3	R0220	222 666	29 117	1 129	89	0	0	0	0	0	0	R0220	76	252 341
N-2	R0230	240 773	30 969	1 177	0	0	0	0	0	0	0	R0230	1 141	272 028
N-1	R0240	248 639	32 449	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240	32 174	280 391
N	R0250	268 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0250	268 010	268 010
Total	R0260											R0260	301 487	2 047 107

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100											R0100	0
N-9	R0160							0	0	0		R0160	0
N-8	R0170							0	0	0		R0170	0
N-7	R0180						0	0	0			R0180	0
N-6	R0190					0	0	0				R0190	0
N-5	R0200				0	0	0					R0200	0
N-4	R0210			210	0	0						R0210	0
N-3	R0220		2 313	155	0							R0220	0
N-2	R0230	51 681	1 595	20								R0230	20
N-1	R0240	48 974	901									R0240	898
N	R0250	45 576										R0250	45 416
Total	R0260											R0260	46 334

VI.F. Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires

S.22.01.21
Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	647 714			28 246	
Fonds propres de base	R0020	390 053			-18 350	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	390 053			-18 350	
Capital de solvabilité requis	R0090	219 867			3 813	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	375 011			-24 739	
Minimum de capital requis	R0110	64 468			807	

VI.G. Fonds propres

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	7 000	7 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	368 011	368 011			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	15 042				15 042
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	390 053	375 011			15 042
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	390 053	375 011			15 042
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	375 011	375 011			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	390 053	375 011			15 042
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	375 011	375 011			
Capital de solvabilité requis	R0580	219 867				
Minimum de capital requis	R0600	64 468				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	177%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	582%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	390 053
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	22 042
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	368 011
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-1 492
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	27 975
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	26 483

VI.H. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	128 826		
Risque de contrepartie	R0020	13 289		
Risque de souscription vie	R0030	23 473	Aucun	
Risque de souscription santé	R0040	105 713	Ecart type du risque de primes en santé non-SLT ; Ecart type du risque de réserve en santé non-SLT	
Risque de souscription non-vie	R0050		Ecart type du risque de primes en non-vie ; Ecart type du risque de réserve en non-vie	
Diversification entre modules	R0060	-71 864		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	199 438		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	20 429		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	219 867		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	219 867		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

VI.I. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.02.01

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	19 022	
		Activités en non-vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040
		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	14 859	382 201
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 817	1 432
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		
		Activités en non-vie	Activités en vie
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	21 247	24 200
		Activités en non-vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100
		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		247 993
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	222 159	32 074
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		20 500 350
		Calcul du MCR global	
		C0130	
MCR linéaire	R0300	64 468	
Capital de solvabilité requis	R0310	219 867	
Piafond du MCR	R0320	98 940	
Plancher du MCR	R0330	54 967	
MCR combiné	R0340	64 468	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200	
Minimum de capital requis	R0400	64 468	
		Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie	
		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	40 269	24 200
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	64 873	154 994
Piafond du montant notionnel du MCR	R0520	29 193	69 747
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	16 218	38 749
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	29 193	38 749
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	29 193	38 749

VII

APIVIA MUTUELLE

VII.A.	Bilan	348
VII.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	350
VII.C.	Provisions techniques non-vie	352
VII.D.	Sinistres en non-vie	353
VII.E.	Fonds propres	354
VII.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	355
VII.G.	Minimum de capital requis (MCR)	356

VII.A. Bilan

S.02.01.02

Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 372
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	165 646
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	57 935
Actions	R0100	14 321
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	14 321
Obligations	R0130	49 674
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	49 674
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	21 189
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	22 528
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	747
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	747
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	624
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	624
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	624
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 670
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	12 591
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	31 130
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	677
Total de l'actif	R0500	229 457

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	22 889
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	22 889
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	18 637
Marge de risque	R0590	4 252
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	9 123
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 278
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 209
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 899
Autres dettes (hors assurance)	R0840	24 492
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	65 890
Excédent d'actif sur passif	R1000	163 567



VII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
			Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises											
Brut – assurance directe	R0110	293 129	153								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 089									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140	20 564	153								
Net	R0200	273 655									
Primes acquises											
Brut – assurance directe	R0210	293 129	153								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 089									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230										
Part des réassureurs	R0240	20 564	153								
Net	R0300	273 655									
Charge des sinistres											
Brut – assurance directe	R0310	200 416	65								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1 191									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340	13 814	33								
Net	R0400	187 793									
Variation des autres provisions techniques											
Brut – assurance directe	R0410										
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440										
Net	R0500										
Dépenses engagées	R0550	73 048	70								
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300	73 048	70								

			Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
			Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
			C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110									293 282
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									1 089
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									20 716
Net	R0200									273 655
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210									293 282
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									1 089
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									20 716
Net	R0300									273 655
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									200 480
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									1 191
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									13 847
Net	R0400									187 793
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550									73 118
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									73 118



	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2500	0	0	0	0	0	0	0	0

VII.C. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut – Total	R0060	-8 538	138							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 039	-20							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-7 498	158							
Provisions pour sinistres										
Brut – total	R0160	26 854	183							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	1 502	183							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	25 352	0							
Total meilleure estimation – brut	R0260	18 316	321							
Total meilleure estimation – net	R0270	17 854	159							
Marge de risque	R0280	4 248	4							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	22 564	324							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	462	162							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	22 102	162							

		Segmentation par						Total Non-Life obligation	
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut – Total	R0060								-8 400
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								-1 060
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								-7 340
Provisions pour sinistres									
Brut – total	R0160								27 037
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								1 684
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								25 353
Total meilleure estimation – brut	R0260								18 637
Total meilleure estimation – net	R0270								18 013
Marge de risque	R0280								4 252
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320								22 889
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								624
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								22 264

VII.D. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité Total

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100	0											R0100	0	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0		
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0		
N-5	R0200	146 007	18 751	624	69	24	28					R0200	28	165 502	
N-4	R0210	161 712	16 843	617	87	43						R0210	43	179 302	
N-3	R0220	158 471	19 039	1 027	268							R0220	268	178 805	
N-2	R0230	146 276	19 151	909								R0230	909	166 337	
N-1	R0240	144 314	20 282									R0240	20 282	164 596	
N	R0250	151 067										R0250	151 067	151 067	
Total	R0260												R0260	172 598	1 005 608

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	C0360
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100	0										R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	19	0					R0200	0
N-4	R0210	0	0	0	48	0						R0210	0
N-3	R0220	0	738	132	0							R0220	0
N-2	R0230	20 454	788	0								R0230	0
N-1	R0240	22 182	723									R0240	724
N	R0250	24 625										R0250	24 669
Total	R0260											R0260	25 393

VII.E. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	163 186	163 186			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	163 567	163 567	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	163 567	163 567			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	163 567	163 567			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	163 567	163 567			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	163 567	163 567			
Capital de solvabilité requis	R0580	65 286				
Minimum de capital requis	R0600	16 321				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	251%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1002%				

Réserve de réconciliation

		C0060
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	163 567
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	163 186
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	7 340
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	7 340

VII.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21
Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	23 189		
Risque de contrepartie	R0020	6 488		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	53 412		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-17 511		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	65 577		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	8 831		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-9 123		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	65 286		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	65 286		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

VII.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	13 722	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	17 854	273 655
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	159	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR_L	R0200		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	13 722
Capital de solvabilité requis	R0310	65 286
Plafond du MCR	R0320	29 379
Plancher du MCR	R0330	16 321
MCR combiné	R0340	16 321
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	16 321



MUTUELLE NATIONALE DES PERSONNELS D'AIR FRANCE (MNPAF)

VIII.A.	Bilan	358
VIII.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	360
VIII.C.	Provisions techniques non-vie	362
VIII.D.	Sinistres en non-vie	363
VIII.E.	Fonds propres	364
VIII.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	366
VIII.G.	Minimum de capital requis (MCR)	367

VIII.A. Bilan

S.02.01.02

Bilan SFCR

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	34
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	88 332
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	66 294
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	66 294
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	19 537
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 501
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	10 194
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	10 194
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 623
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	734
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 630
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	13
Total de l'actif	R0500	111 561

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	10 613
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	10 613
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	9 019
Marge de risque	R0590	1 594
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	622
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	53
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 887
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	24 176
Excédent d'actif sur passif	R1000	87 385

VIII.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

			Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
			Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises											
Brut – assurance directe	R0110	106 147									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130										
Part des réassureurs	R0140										
Net	R0200	106 147									
Primes acquises											
Brut – assurance directe	R0210	106 147									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230										
Part des réassureurs	R0240										
Net	R0300	106 147									
Charge des sinistres											
Brut – assurance directe	R0310	94 686									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330										
Part des réassureurs	R0340										
Net	R0400	94 686									
Variation des autres provisions techniques											
Brut – assurance directe	R0410										
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420										
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430										
Part des réassureurs	R0440										
Net	R0500										
Dépenses engagées	R0550	8 488									
Autres dépenses	R1200										
Total des dépenses	R1300	8 488									

			Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
			Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
			C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	106 147								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200	106 147								
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	106 147								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300	106 147								
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	94 686								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	94 686								
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	8 488								
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300	8 488								

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
Primes acquises									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
Charge des sinistres									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500								
Total des dépenses	R2500	0	0	0	0	0	0	0	0

VIII.C. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	-2 928								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2 928								
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	11 948								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 948								
Total meilleure estimation – brut	R0260	9 019								
Total meilleure estimation – net	R0270	9 019								
Marge de risque	R0280	1 594								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	10 613								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	10 613								

		Segmentation par							Total obligations non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								-2 928
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								-2 928
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								11 948
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								11 948
Total meilleure estimation – brut	R0260								9 019
Total meilleure estimation – net	R0270								9 019
Marge de risque	R0280								1 594
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320								10 613
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								10 613

VIII.D. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité 1

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

	Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100	0											R0100	0	0	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0	0		
N-6	R0190	86 744	11 324	293	21	4	2	0				R0190	0	98 390		
N-5	R0200	84 640	10 151	266	21	4	0					R0200	0	95 083		
N-4	R0210	84 422	10 478	279	24	5						R0210	5	95 207		
N-3	R0220	85 856	10 738	320	17							R0220	17	96 931		
N-2	R0230	81 381	9 628	279								R0230	279	91 288		
N-1	R0240	83 095	9 160									R0240	9 160	92 255		
N	R0250	85 224										R0250	85 224	85 224		
	Total											R0260	94 685	654 378		

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

	Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		C0360
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		
Précédentes	R0100	0											R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0	
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	0	
N-4	R0210	0	266	0	4	0						R0210	0	
N-3	R0220	11 166	280	5	5							R0220	5	
N-2	R0230	10 803	264	24								R0230	24	
N-1	R0240	10 605	292									R0240	292	
N	R0250	11 181										R0250	11 201	
	Total											R0260	11 523	

VIII.E. Fonds propres

S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 800	1 800			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	85 585	85 585			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	87 385	87 385	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	87 385	87 385			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	87 385	87 385			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	87 385	87 385			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	87 385	87 385			
Capital de solvabilité requis	R0580	28 659				
Minimum de capital requis	R0600	7 165				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	305%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1220%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	87 385
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 800
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	85 585
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 928
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 928

VIII.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	11 062		
Risque de contrepartie	R0020	1 474		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	20 491		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-6 931		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	26 097		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	3 184		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-622		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	28 659		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	28 659		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

VIII.G. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	5 413	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	9 019	106 147
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR_V	R0200		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 413
Capital de solvabilité requis	R0310	28 659
Plafond du MCR	R0320	12 896
Plancher du MCR	R0330	7 165
MCR combiné	R0340	7 165
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	7 165

IX

MUTUELLE DU PERSONNEL IBM (MPIBM)

IX.A.	Bilan	369
IX.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	371
IX.C.	Provisions techniques vie et sante similaire a la vie	372
IX.D.	Provisions techniques non-vie	373
IX.E.	Sinistres en non-vie	374
IX.F.	Fonds propres	375
IX.G.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	376
IX.H.	Minimum de capital requis (MCR)	377

IX.A. Bilan

S.02.01.02

Bilan SFCR

Actifs		Valeur Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	534
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	24
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	63 166
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenues dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	28 175
Obligations d'État	R0140	27 476
Obligations d'entreprise	R0150	699
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	34 197
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	794
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 033
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 033
Santé similaire à la vie	R0320	1 033
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 215
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	281
Autres créances (hors assurance)	R0380	172
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	721
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	4
Total de l'actif	R0500	67 149

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	9 353
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	9 353
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	8 540
Marge de risque	R0590	813
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	14 439
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	14 439
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	14 377
Marge de risque	R0640	62
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	111
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	15
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 532
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	26 450
Excédent d'actif sur passif	R1000	40 699

IX.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	37 866	845							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200	37 866	845							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	37 866	845							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240									
Net	R0300	37 866	845							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	33 116	1 201							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	33 116	1 201							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	2	-435							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	2	-435							
Dépenses engagées	R0550	3 979	61							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300	3 979	61							

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée			Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								38 711
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200								38 711
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								38 711
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								
Net	R0300								38 711
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								34 317
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								
Net	R0400								34 317
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								-433
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								-433
Dépenses engagées	R0550								4 040
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								4 040

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410					1 607				1 607
Part des réassureurs	R1420					467				467
Net	R1500					1 140				1 140
Primes acquises										
Brut	R1510					1 607				1 607
Part des réassureurs	R1520					467				467
Net	R1600					1 140				1 140
Charge des sinistres										
Brut	R1610					1 288				1 288
Part des réassureurs	R1620					523				523
Net	R1700					765				765
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710					760				760
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800					760				760
Dépenses engagées	R1900					121				121
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2500					121				121

IX.C. Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

 S.12.01.02
 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris LC)
			Assurance indexée et en unités de compte	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Autres assurances vie	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation	R0030										
Meilleure estimation brute	R0030										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090										
Marge de risque	R0100										
Montant de la déduction transmise sur les provisions techniques	R0110										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200										

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation	R0030				14 377		14 377
Meilleure estimation brute	R0030				14 377		14 377
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				1 033		1 033
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090				13 344		13 344
Marge de risque	R0100				62		62
Montant de la déduction transmise sur les provisions techniques	R0110						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0					
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques – Total	R0200				14 439		14 439

IX.D. Provisions techniques non-vie

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total	R0060	166	264							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	166	264							
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	6 366	1 744							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	6 366	1 744							
Total meilleure estimation – brut	R0260	6 532	2 008							
Total meilleure estimation – net	R0270	6 532	2 008							
Marge de risque	R0280	796	17							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques – Total										
Provisions techniques – Total	R0320	7 328	2 025							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	7 328	2 025							

		Segmentation par							Total Non-Life obligation
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total	R0060								430
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								430
Provisions pour sinistres									
Brut - total	R0160								8 110
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								8 110
Total meilleure estimation – brut	R0260								8 540
Total meilleure estimation – net	R0270								8 540
Marge de risque	R0280								813
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques – Total									
Provisions techniques – Total	R0320								9 353
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340								9 353

IX.F. Fonds propres

S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 049	3 049			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	37 116	37 116			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	534				534
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	40 699	40 165	0	0	534
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	40 699	40 165			534
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	40 165	40 165			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	40 699	40 165			534
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	40 165	40 165			
Capital de solvabilité requis	R0580	15 696				
Minimum de capital requis	R0600	3 924				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	259%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1024%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	40 699
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 583
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	37 116
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	-430
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-1 257
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-1 687

IX.G. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	9 488		
Risque de contrepartie	R0020	635		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	8 535		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-4 185		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	14 473		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 222		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	15 696		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	15 696		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

IX.H. Minimum de capital requis (MCR)

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
ResultatMCR_{NL}	R0010	2 416	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	6 532	37 763
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 008	834
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
ResultatMCR_V	R0200	280	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	13 344	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 696
Capital de solvabilité requis	R0310	15 696
Plafond du MCR	R0320	7 063
Plancher du MCR	R0330	3 924
MCR combiné	R0340	3 924
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 924



MUTUELLE NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (MNFCT)

X.A.	Bilan	379
X.B.	Primes, sinistres et depenses par ligne d'activite	381
X.C.	Provisions techniques non-vie	382
X.D.	Sinistres en non-vie	383
X.E.	Fonds propres	384
X.F.	Capital de solvabilite requis pour les entreprises utilisant la formule standard	386
X.G.	Minimum de capital requis (MCR)	387

X.A. Bilan

S.02.01.02

Bilan SFCR

Actifs		Valeur Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	229
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	549
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	16 374
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	668
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 066
Actions	R0100	3
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	3
Obligations	R0130	8 101
Obligations d'État	R0140	193
Obligations d'entreprise	R0150	7 482
Titres structurés	R0160	425
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	3 166
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	3 370
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	93
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	93
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	87
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	87
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	87
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	667
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	173
Autres créances (hors assurance)	R0380	733
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 251
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	52
Total de l'actif	R0500	20 207



Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 143
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	4 143
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	3 627
Marge de risque	R0590	516
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 023
Dépôts des réassureurs	R0770	113
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	98
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	81
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	227
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 799
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2
Total du passif	R0900	10 486
Excédent d'actif sur passif	R1000	9 721

X.B. Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	34 288	212							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	1 885								
Net	R0200	32 403	212							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	34 288	212							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	1 885								
Net	R0300	32 403	212							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	25 507	270							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	1 665								
Net	R0400	23 842	270							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	8 925	36							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300	8 925	36							

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de			Ligne d'activité pour			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								34 500
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								1 885
Net	R0200								32 615
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								34 500
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								1 885
Net	R0300								32 615
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								25 777
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								1 665
Net	R0400								24 112
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550								8 961
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								8 961

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2500									



X.C. Provisions techniques non-vie

S-17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Segmentation par								
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0050								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - Total		R0060	232	28						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140	-85							
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150	317	28						
Provisions pour sinistres										
Brut - total		R0160	3 296	71						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240	172							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250	3 124	71						
Total meilleure estimation - brut		R0260	3 528	99						
Total meilleure estimation - net		R0270	3 441	99						
Marge de risque		R0280	509	7						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290								
Meilleure estimation		R0300								
Marge de risque		R0310								
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total		R0320	4 037	106						
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330	87							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		R0340	3 950	106						

		Segmentation par							Total obligations non-vie
		Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout		R0050							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut - Total		R0060							260
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0140							-85
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150							345
Provisions pour sinistres									
Brut - total		R0160							3 367
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0240							172
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250							3 195
Total meilleure estimation - brut		R0260							3 627
Total meilleure estimation - net		R0270							3 540
Marge de risque		R0280							516
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290							
Meilleure estimation		R0300							
Marge de risque		R0310							
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total		R0320							4 143
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330							87
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie		R0340							4 056

X.D. Sinistres en non-vie

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Ligne d'activité ALL

Sinistres payés bruts (non cumulés) - (valeur absolue)

Année	Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulé)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			C0170	C0180
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100	0											R0100	0	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0	
N-5	R0200	15 142	1 878	35	19	24	3	0					R0200	3	17 102
N-4	R0210	15 495	1 924	46	21	16							R0210	16	17 503
N-3	R0220	16 150	2 286	105	31								R0220	31	18 572
N-2	R0230	20 329	2 328	389									R0230	389	23 047
N-1	R0240	22 763	2 505										R0240	2 505	25 268
N	R0250	22 490											R0250	22 490	22 490
Total	R0260												R0260	25 434	123 981

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 et +	C0360
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300	
Précédentes	R0100	0										R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	0
N-4	R0210	0	36	0	0	0						R0210	0
N-3	R0220	2 040	53	0	0							R0220	0
N-2	R0230	2 962	80	0								R0230	0
N-1	R0240	2 988	234									R0240	234
N	R0250	2 957										R0250	2 963
Total	R0260											R0260	3 197



X.E. Fonds propres

S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	9 492	9 492			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	229				229
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	10	9			0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	9 721	9 492			229
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	9 492	9 492			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	9 721	9 492			229
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	9 492	9 492			
Capital de solvabilité requis	R0580	7 832				
Minimum de capital requis	R0600	2 500				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	124%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	380%				



Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		C0060
Excédent d'actif sur passif	R0700	9 721
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	9 492
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	-232

X.F. Capital de solvabilité requis pour les entreprises utilisant la formule standard

S.25.01.21

Capital de Solvabilité Requis pour les organismes utilisant la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	1 656		
Risque de contrepartie	R0020	490		
Risque de souscription vie	R0030			
Risque de souscription santé	R0040	6 028		
Risque de souscription non-vie	R0050			
Diversification entre modules	R0060	-1 377		
Risque lié aux actifs incorporels	R0070			
SCR de base	R0100	6 797		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 035		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140			
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150			
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 832		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
Capital de solvabilité requis	R0220	7 832		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			

Macif - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.



Essentiel pour moi